

De l'observation à l'évaluation : un diagnostic au service de la connaissance et de la décision

Quartiers prioritaires de Dijon Métropole



Octobre 2022





Le contexte

La crise sanitaire a paradoxalement permis de redonner du sens à la politique de la ville. En effet, cette période compliquée s'est traduite par une explosion des besoins et des enjeux et par la mise en évidence d'espaces de solidarités importantes notamment entre habitants. La crise a en effet révélé les réalités humaines, sociales et économiques spécifiques des territoires prioritaires. La fermeture des services ou leur transfert via des numéros de téléphone ou des plateformes internet se sont traduits par des ruptures importantes et un sentiment d'abandon. Les enjeux scolaires, d'accès aux droits, de mobilité, d'isolement ou d'accès aux biens alimentaires pour ne citer que ceux-ci, ont parfaitement illustré l'enjeu global de la politique de la ville qui est d'organiser les politiques publiques mises en œuvre par les multiples acteurs (institutionnels, collectivités locales, services de l'Etat, associatifs, ...) au service de l'émancipation des habitants.

La crise a aussi révélé l'importance des solidarités entre habitants ou/et avec le secteur associatif et/ou les conseils citoyens. Ces démarches relevant d'une solidarité organisée ou spontanée entre habitants a permis à des milliers de personnes de trouver des réponses face à des difficultés qui se sont développées avec la crise. Il peut s'agir de la lutte contre l'isolement, de l'aide à l'accès à l'alimentation, de la réussite scolaire, de la mobilité, de l'accès aux droits, ... Ces solidarités de cages d'escalier, de résidences, de rues, de voisinage tout simplement ont créé des liens et dans beaucoup de quartiers permis de retisser un réseau de solidarité.

Le choix de l'indicateur unique (à savoir «la pauvreté») pour l'élaboration de la géographie prioritaire (c'est-à-dire la sélection des quartiers relevant de la politique de la ville) aurait pu contribuer au questionnement sur cette politique territorialisée. En effet, la pauvreté ne concerne pas que les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans tous les quartiers il y a des situations de pauvreté, de même qu'en milieu péri-urbain ou en milieu rural. Cependant, les formes de pauvreté ne sont pas les mêmes d'un territoire à l'autre.

Dans les territoires prioritaires, la pauvreté est une pauvreté «ancrée» concernant en particulier des familles, des enfants. Basée sur les revenus, la pauvreté des habitants des quartiers se croise avec des enjeux tels que l'absence de mobilité, la faiblesse des niveaux de formation, l'éloignement de l'emploi ou de l'accès aux droits, le non-usage ou le sous-usage des politiques publiques, La pauvreté est surtout amplifiée par l'absence de diversité sociale dans le voisinage. Ce travail est un outil au service du débat autour de la politique de la ville et de «l'effet quartier».

Un diagnostic qui s'appuie sur plus de 30 ans d'observation des quartiers

L'enjeu de ce document est de mettre en évidence les réalités des habitants à partir de la collecte des informations disponibles. Bien évidemment, cette approche statistique a été fortement inspirée par les échanges que les professionnels du Compas ont pu avoir avec les habitants, les élus, les professionnels des services publics ou les associatifs dans de très nombreux quartiers de la politique de la ville en France. Dès 1989, le Compas a travaillé pour les professionnels du quartier de Bellevue à Nantes sur la question des «grandes familles» dans le cadre du développement social des quartiers. Depuis le Compas est intervenu dans des centaines de quartiers.

A lui tout seul, ce document est un simple outil de connaissance et d'interpellation. Mais croisé avec des temps d'échanges et de débats il devient un élément clé pour la construction d'une réflexion sur l'essence de la politique de la ville, ses enjeux et sa nécessité. Au-delà de l'évaluation des contrats de ville, au-delà de la construction de futurs projets pour les quartiers populaires de nos villes, ce document est un outil au service de l'analyse partagée ou confrontée entre acteurs.

Ce document a notamment été alimenté par ces centaines d'échanges avec les acteurs de la politique de la ville avant, pendant et après la période du confinement. Actuellement, la plupart des données ne permettent pas de mesurer parfaitement les effets de la crise et la spécificité des « impacts » dans les quartiers,. Mais ces échanges ont permis de mettre en évidence les fragilités qui ont été renforcées pendant les périodes de confinement ou de couvre-feu.

La volonté du Compas est de mettre en évidence que l'approche qualitative et l'approche quantitative ne s'opposent pas mais bien au contraire permettent une réflexion plus construite et par conséquent de meilleures réponses aux besoins des habitants. Bien évidemment, la donnée ne permet pas d'affirmer à elle seule ce que sont les difficultés des habitants, mais l'entretien avec ces derniers ne suffit pas non plus. En effet, beaucoup de réalités sont cachées ou pas maîtrisées. L'intérêt de ce travail sera donc bien souvent de conforter vos analyses mais aussi de modifier vos représentations de la situation des habitants des quartiers.

A vous d'utiliser ce document selon vos besoins et envies : un outil de connaissance, un outil au service de l'évaluation, une aide pour la construction du futur contrat de ville ou encore un outil au service du débat et de l'échange.

Bonne lecture, le Compas se tient à votre disposition.

Hervé Guéry,
Directeur d'études au Compas





Avant-propos.....	3
Sommaire.....	4
Observer pour mieux évaluer	6
Méthodologie	7
Sources des données.....	9
Territoires d'études.....	11
Prise en main du document	15
1/ Les principaux constats	16
Effet quartier	17
Évolution des écarts de développement	24
Mixité sociale	29
2/ Dynamiques de peuplement	33
Profil socio-démographique des habitants.....	37
Attractivité résidentielle.....	45
3/ Cadre de vie et renouvellement urbain	51
Logement.....	54
Équipements et services	69



4/ Cohésion sociale	73
Pauvreté et niveau de vie	75
Enfance et éducation	83
Santé.....	94
Participation à la vie collective et citoyenne.....	100
5/ Développement économique et accès à l'emploi	107
Emploi et activité.....	108
Freins et difficultés d'accès à l'emploi	120
Développement économique local	134
6/ Les enjeux transversaux	140
Egalité femme-homme	141
Jeunes	152
Vieillesse de la population	165
Discriminations : immigration et accès à l'emploi	174
Transition écologique	181
Fracture numérique	187
Bibliographie	191
Pour aller plus loin.....	195



L'observation au service de l'évaluation

Ce document se présente sous forme d'un atlas de la politique de la ville de votre territoire. Son objectif est d'aller au-delà de la description, en intégrant de nombreux questionnements qui peuvent être posés dans le cadre de la politique de la ville.

Ce document est ainsi destiné à tous les acteurs de la politique de la ville et à tous ceux qui s'intéressent aux territoires urbains fragilisés. Il peut être un outil de compréhension des enjeux pour des non spécialistes mais aussi être d'un précieux soutien pour des acteurs qui s'impliquent quotidiennement dans la géographie prioritaire y compris les habitants.

Ce document analyse la dynamique des territoires en comparant celle des quartiers prioritaires avec celle des autres quartiers de votre intercommunalité ou du département. A ce titre il s'inscrit dans la démarche évaluative de la politique de la ville.

Mais au-delà de l'évaluation des contrats de ville, ce diagnostic peut être aussi un outil de veille qui permet d'aider à la formalisation d'un futur contrat de ville. En effet, le diagnostic a une fonction d'alerte intégrant les différentes facettes de nos territoires. Les 200 pages de ce document vous conforteront souvent mais vous étonneront parfois. Il s'agit donc ici d'un travail de recherche qui est mis à votre disposition, et que nous avons souhaité le plus pédagogique possible.

L'observation au service du sens

L'articulation entre l'observation et l'évaluation est nécessaire. L'observation est le premier étage de la démarche d'évaluation. Il est essentiel que l'évaluation soit accompagnée d'une analyse fine et dynamique des territoires pour lesquels l'ambition première est de réduire les écarts (économiques, sociaux, urbains, ...) entre les quartiers prioritaires et l'ensemble des agglomérations. Il faut donc articuler observation et évaluation de telle manière que l'observation puisse permettre une vision globale des dynamiques respectives et être source d'interpellations et de questionnement (au service ainsi de l'évaluation). L'observation n'est donc pas un outil descriptif mais un outil destiné à recenser les enjeux, à poser les questions et à orienter les axes de travail localement.

De même, par la production d'une information quasi-exhaustive, elle permet de mieux appréhender l'ensemble des habitants d'un territoire, y compris la population des invisibles, ceux qui ne s'expriment pas par le biais du secteur associatif, économique ou politique. Par conséquent, ces photographies successives, intégrées dans le document qui suit, permettent aussi de faire apparaître les réalités des ménages qui peuvent ne pas être repérés par les politiques publiques. C'est pour cela que l'exercice d'observation est un outil au service de la démocratie et pas seulement un outil statistique.

Les données qui suivent mettent en évidence la dynamique des territoires et non celle des ménages. Même si beaucoup de ménages ne changent pas de lieu d'habitation d'une observation à l'autre, le suivi de données dans le temps permet d'avoir une vision dynamique des territoires mais pas des habitants. L'analyse des flux migratoires contenue dans ce document permet d'avoir malgré tout une meilleure maîtrise de l'effet de ces mouvements (au moins par la connaissance du profil des nouveaux arrivants) sur la situation du quartier observé.

L'évaluation finale du contrat de ville ne peut se passer d'une analyse fine du territoire et de ses enjeux. A ce titre, le diagnostic qui suit pourra accompagner les décideurs dans l'élaboration des questions évaluatives (au regard des enjeux du contrat de ville) mais aussi dans la détermination des enjeux prioritaires pour les années à venir. L'évaluation devra bien évidemment s'intéresser à la gouvernance, mais elle devra aussi s'attacher aux dynamiques des quartiers prioritaires au regard de celles des autres quartiers et communes de l'EPCI. C'est par conséquent dans cette démarche (qui vise à redonner le sens au contrat de ville) que s'inscrit ce diagnostic afin d'apporter des éléments de questionnements et de réponses aux interrogations suivantes : quelles sont les spécificités du territoire et quels sont les enjeux et les dynamiques de celui-ci ?

Il appartient donc à chacun et chacune de s'approprier les informations contenues dans ce document en fonction de ce qui peut l'étonner, le surprendre ou au contraire le conforter dans ses analyses. En aucun cas l'observation n'est suffisante en elle-même, mais elle est indispensable pour la conduite d'une réflexion et le questionnement des politiques publiques menées sur les territoires prioritaires.



UN DIAGNOSTIC A VISÉE OPÉRATIONNELLE

- > Mettre en exergue les spécificités de vos quartiers prioritaires, par rapport à d'autres, dans leur contexte intercommunal,
- > Construire un argumentaire, prendre des décisions éclairées,
- > Repérer les principaux enjeux,
- > Alimenter les pistes de réflexions et partager avec vos partenaires (institutionnels, associatifs, habitants),
- > Identifier les orientations stratégiques (politique de construction de logements, politique sociale, services à développer...),
- > Questionner les aides et services existants au regard des populations actuelles et de celles à venir.

QU'EST-CE QU'UN QUARTIER PRIORITAIRE ?

Les quartiers prioritaires (QP) sont aussi appelés les quartiers de la politique de la ville. Ce sont les territoires où s'applique la politique visant à réduire les écarts de développement avec les autres territoires.

Ces quartiers sont par définition ceux où les revenus sont les plus faibles. Les limites des quartiers ont été définies en se basant sur les revenus perçus en 2011. Depuis 2015, ils remplacent les zones urbaines sensibles (Zus).

Ces 1 436 quartiers regroupent plus de 5 millions de personnes, soit 8% de la population française. Leur taille varie de manière très importante, de moins de 1 000 à 180 000 habitants pour le plus important en Seine Saint-Denis. Les quartiers de la politique de la ville sont présents dans toutes les régions françaises, y compris dans les départements et régions d'Outre-Mer.

Dans ces quartiers, la part de la population pauvre est élevée, autour de 40%. Mais ils ne regroupent qu'une faible partie de la population. Au total, la très grande majorité des personnes pauvres vivent en dehors des quartiers prioritaires. Ces quartiers ont pour spécificités d'avoir une population à faible niveau de vie, mais aussi de ne pas ou faiblement accueillir de ménages aisés ou très aisés.

Les dernières données du recensement mises à disposition par l'Insee et l'ANCT, aux contours des QP et des iris est le millésime 2018. Celui-ci intègre les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 (plus de précisions ci-après).

LES DONNÉES AUX «CONTOURS EXACTS»

Ce que nous appelons le **«contour exact»** correspond aux données ne comprenant que les habitants des quartiers de la politique de la ville.

Les données brutes utilisées dans ce document issues de différentes sources (RP Insee, Pôle Emploi, Sirene, Depp...) sont actualisées régulièrement. Elles sont mises à disposition par l'Insee selon un calendrier de diffusion qui est variable, tout comme leurs périodicités.

Pour tenir compte du secret statistique, certaines informations ne sont pas disponibles (nd) pour certains QP et/ou territoires de comparaisons. Parallèlement, certaines données ne sont pas diffusées et manquent à l'observation et à l'analyse fine des territoires étudiés. C'est pourquoi nous avons, dès que cela était possible, estimé certains indicateurs.

En effet, la plupart des données diffusées par l'Insee (source : estimations démographiques, notamment), sont des pourcentages. Afin de connaître le nombre d'habitants impacté par ces indicateurs, nous avons estimé les effectifs. De plus, certains pourcentages étant disponibles uniquement pour les femmes, par exemple, nous avons estimé le pourcentage pour les hommes afin de pouvoir comparer l'impact de l'indicateur selon le genre.

Ce travail d'estimation représente une vraie plus-value afin d'observer les tendances pour l'ensemble des territoires étudiés.

L'APPROCHE A «L'IRIS»

Une approche à **«l'iris»** (ou à **«l'infra-communal»**) est également proposée tout au long de ce diagnostic, permettant d'observer des informations non disponibles aux contours exacts du QP ainsi que certaines évolutions dans le temps plus lointaines.

Dans certains cas, il y a presque parfaite adéquation entre le/les iris et le quartier prioritaire, mais dans d'autres situations, le quartier prioritaire peut ne représenter qu'une partie du territoire de l'iris (très faible ou très majoritaire).

Nous avons fait le choix d'intégrer des données iris, qui permettent d'avoir accès à des informations plus détaillées sur la situation des territoires de la politique de la ville.

Vous verrez dans ce document des éléments d'analyse très fins sur la formation, la fragilité des enfants, l'emploi des femmes ou les discriminations que nous ne pouvons actuellement pas travailler (information non disponible, secret statistique, ...) au niveau des contours exacts.





Fonctionnement des correspondances QP - Iris

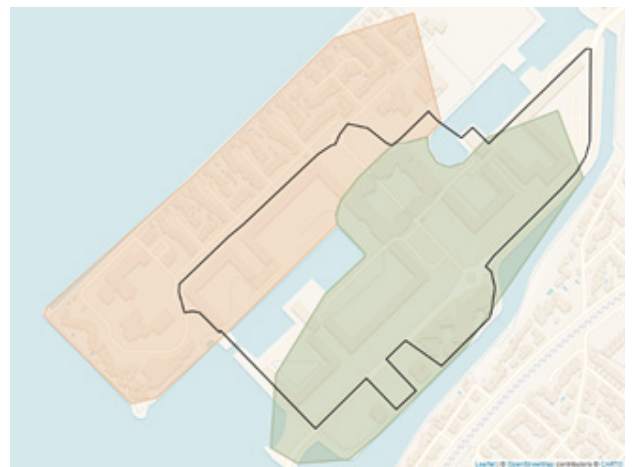
Les frontières d'un QP sont représentées sur cette carte.



Deux Iris intersectent ce QP. Ils sont représentés en vert et en orange.

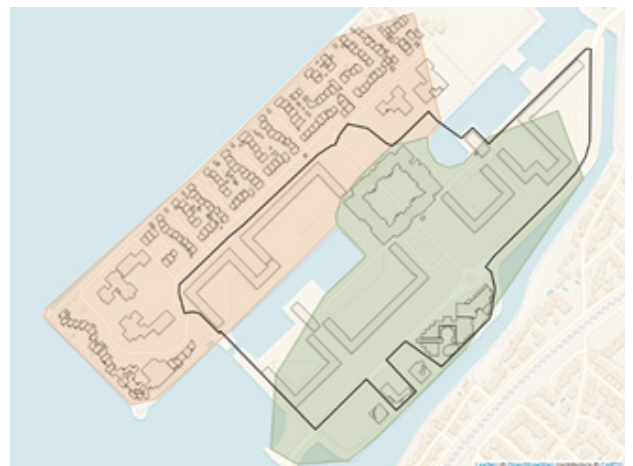
L'ensemble de l'Iris vert se situe dans le QP.

En revanche, seule une partie de l'Iris orange est localisé dans le QP.



Pour que l'approche à l'Iris reflète au mieux la réalité du QP, nous filtrons la partie de l'Iris orange qui doit être conservée.

Après étude du bâti, nous utilisons un filtre basé sur le type de logement (collectif, social..).



Seuls les habitants résidant dans un logement social dans l'Iris orange sont rattachés au QP (bâtiments en vert dans l'Iris orange).

Nous pouvons ainsi estimer les caractéristiques des résidents dans le QP avec des données diffusées à l'Iris pour approfondir certaines thématiques.





INSEE ET ANCT

Dans le cadre des suivis des contrats de ville, un groupe de travail national piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a sélectionné différents indicateurs. Ces données regroupées en piliers de la politique de la ville, proposent des indicateurs qui décrivent la population des quartiers à travers plusieurs thèmes : la démographie, l'activité, la formation, la pauvreté, les caractéristiques des ménages et celles des logements.

Ces bases de données ont été mises à jour sur le site de l'Insee en juin 2022.

LE RECENSEMENT DE L'INSEE (RP)

Concernant les données issues du recensement de la population, rappelons que les enquêtes de recensement sont annuelles, et que le calcul des indicateurs mis à disposition prend en compte 5 années d'enquêtes.

- Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête exhaustive a lieu tous les 5 ans.

- Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 8% des logements de la commune chaque année, ainsi 40% des logements sont enquêtés sur 5 ans.

Les données communales détaillées des populations issues du recensement rénové sont diffusées au 1^{er} juillet. Elles correspondent aux données millésimées à l'année N-3 et sont issues des enquêtes des années N-5, N-4, N-3, N-2, N-1. Elles sont donc relativement récentes (la dernière enquête considérée a été réalisée à l'année N-1).

Le calcul des évolutions ne peut se faire qu'au bout d'un cycle complet de 5 années d'enquêtes de façon à ce que les comparaisons d'une donnée du recensement à l'autre n'intègrent pas la même année d'enquête

Les données infra-communales (iris) sont diffusées au début du 3^{ème} trimestre. Elles sont millésimées également à l'année N-3 et sont issues des enquêtes des années N-5 à N-1.

Dernière donnée disponible : 2018

Les données «estimations démographiques» aux contours exacts sont transmises durant le 2^{ème} trimestre. Elles sont millésimées à l'année N-3. Le millésime le plus éloigné est celui de 2011 (non disponible pour 2013).

Dernière donnée disponible : 2018

LES FICHIERS DÉTAIL ET DONNÉES À L'IRIS - INSEE

Les données de l'Insee sont issues de plusieurs sources d'exploitation : les chiffres clés, les chiffres détaillés et enfin les fichiers détail.

L'utilisation des fichiers détail anonymisés permet de réaliser des analyses exploratoires, de modéliser des comportements ou simplement d'étudier une sous-population particulière. Les données étant issues d'enquêtes statistiques, l'ensemble des calculs sont réalisés avec un système de pondération (un poids étant attribué à chaque individu). Compte tenu de cette pondération statistique, il est important de préciser qu'une marge d'erreur existe en fonction de la taille de l'échantillon étudié (plus celui-ci est petit plus cette marge d'erreur risque d'être importante). *Pour de plus amples informations, l'Insee met à disposition une documentation complète sur la précision de ses résultats (www.insee.fr).*

Les fichiers détail sont une compilation des bulletins de recensement de l'enquête. Ceux ayant trait aux individus ne sont disponibles qu'à deux niveaux géographiques : l'iris pour les communes de plus de 10 000 habitants et le canton pour toutes les autres communes. De fait il est techniquement impossible de reconstituer la donnée communale pour l'ensemble des communes n'ayant pas de découpage iris.

LES AUTRES SOURCES DE DONNÉES

D'autres sources de données sont prises en compte dans cette étude, plus anciennes ou plus récentes selon les cas. Si les dates diffèrent légèrement, les données ainsi collectées nous permettent néanmoins de repérer les dynamiques au sein des territoires et les tendances générales. Les décalages de mise à disposition des sources de données ne nuisent pas à la mise en place d'une bonne photographie du territoire.

Fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fideli) : Ces données apportent des éléments sur les mobilités résidentielles dans les QP. La constitution de bases de données statistiques sur les logements et les individus a pour ambition de valoriser les informations issues de l'administration fiscale sur l'impôt et les propriétés bâties avec pour finalité une meilleure connaissance du parc de logements et de la démographie résidente.

Dernière donnée disponible : 2017

Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSoFI) : Ces bases fournissent des indicateurs sur la structure et la distribution des revenus déclarés et des revenus disponibles, ainsi que les taux de pauvreté et niveaux de vie pour les QP. Les indicateurs étant soumis au secret statistique pour garantir la confidentialité des données, les données sont manquantes pour certains territoires.

Dernière donnée disponible : 2019





Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) : Les données sur les allocataires Caf proviennent des fichiers des caisses d'allocations familiales. Le champ est celui de l'ensemble des foyers allocataires ayant un droit versable à au moins une prestation au cours du mois de décembre, ou à une prestation versée en une seule fois (par exemple prime de naissance) au cours de l'année.
[Dernière donnée disponible : 2020](#)

Caisse Nationale d'Assurance Maladie (Cnam) : Cette base fournit des indicateurs sur les bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie ainsi que sur les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) dans les quartiers de la politique de la ville.
[Dernière donnée disponible : 2021](#)

Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) : Les indicateurs de la thématique Éducation sont issus d'une base croisant les données des systèmes d'information de la DEPP, de la Base Permanente des Équipements et des estimations démographiques de l'Insee. A noter que pour qualifier les établissements relevant de la politique de la ville, le périmètre est élargi à un rayon autour du QP (100 mètres pour les écoles du 1er degré et de 300 mètres pour les collèges).
[Dernière donnée disponible : 2019-2020](#)

Pôle Emploi, données annuelles sur les demandeurs d'emploi : Les indicateurs concernant les DEFM sont issues de deux bases distinctes. Ceux portant sur les caractéristiques des DEFM (sexe, âge, niveau de formation...) sont issus d'une base annuelle au 31/12.
[Dernière donnée disponible : 2020](#)

Pôle Emploi, données conjoncturelles sur les demandeurs d'emploi : Ceux concernant les évolutions sont issues d'une base trimestrielle.
[Dernière donnée disponible : 4ème trimestre, 2016-2021](#)

Répertoire des entreprises et établissements (Sirene) : Les caractéristiques des établissements (unité de production qui constitue le niveau le mieux adapté à une approche fine de l'économie) concernent le stock d'établissements au 31/12, tandis que les créations d'établissements se rapportent à celles aux cours de l'année.
[Dernière donnée disponible : 2019](#)

Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) : Cette base fournit des indicateurs sur le parc des logements locatifs des bailleurs sociaux dans les quartiers de la politique de la ville. Elle a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs de ces bailleurs sociaux au 1er janvier d'une année.
[Dernière donnée disponible : 2020](#)

Recensement des licences et clubs sportifs, Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) : Cette base permet de recenser chaque année l'ensemble des licenciés des 113 fédérations sportives agréées.
[Dernière donnée disponible : 2019-2020](#)

Élections présidentielles au 1^{er} tour 2022, Ministère de l'Intérieur : Les résultats du 1^{er} tour sont fournis pour l'ensemble des communes et des bureaux de vote de France. Une base complémentaire recense l'adresse exacte de tous les bureaux de vote du territoire pour cette élection.
[Dernière donnée disponible : 2022](#)

Base Permanente des Équipements (BPE) : Cette base recense l'ensemble des équipements et services, répartis en 7 grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme.
[Dernière donnée disponible : 2020](#)

Open Street Map, données sur les équipements : Cet outil collaboratif renseigne des informations géographiques sous la forme d'une cartographie interactive. Ces données sont très récentes puisqu'actualisées par de nombreux contributeurs. Ces données sont particulièrement fiables en milieu urbain.
[Dernière donnée disponible : 2022](#)

Annuaire Santé : Cette base recense l'ensemble des professionnels de santé inscrits aux répertoires nationaux RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé) et Adeli. Ces données sont gérées par l'Agence du Numérique en Santé (ANS), sous l'autorité du ministère des Solidarités et de la Santé.
[Dernière donnée disponible : 2022](#)

Répertoire National des Associations (RNA), Ministère de l'Intérieur : Cette base recense l'ensemble des associations de France actives en 2017 (excepté celles situées dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le comptage se réalise à partir des sièges sociaux des associations. Il s'agit de la base géocodée la plus récente à l'échelle des QP.
[Dernière donnée disponible : 2017](#)



Dijon Métropole compte 5 quartiers prioritaires (QP), dont 1 situé à Chenôve, 2 à Dijon, 1 à Longvic et 1 à Talant.

2 types de données sont représentés dans ce diagnostic :

- les données aux contours exacts des quartiers politique de la ville ou quartiers prioritaires (QP) transmis par l'ANCT,
- les données à l'approche iris de ces quartiers prioritaires permettant un peu plus de détail sur le territoire.

Les iris retenus afin d'approcher ces QP, sont listés ci-après :

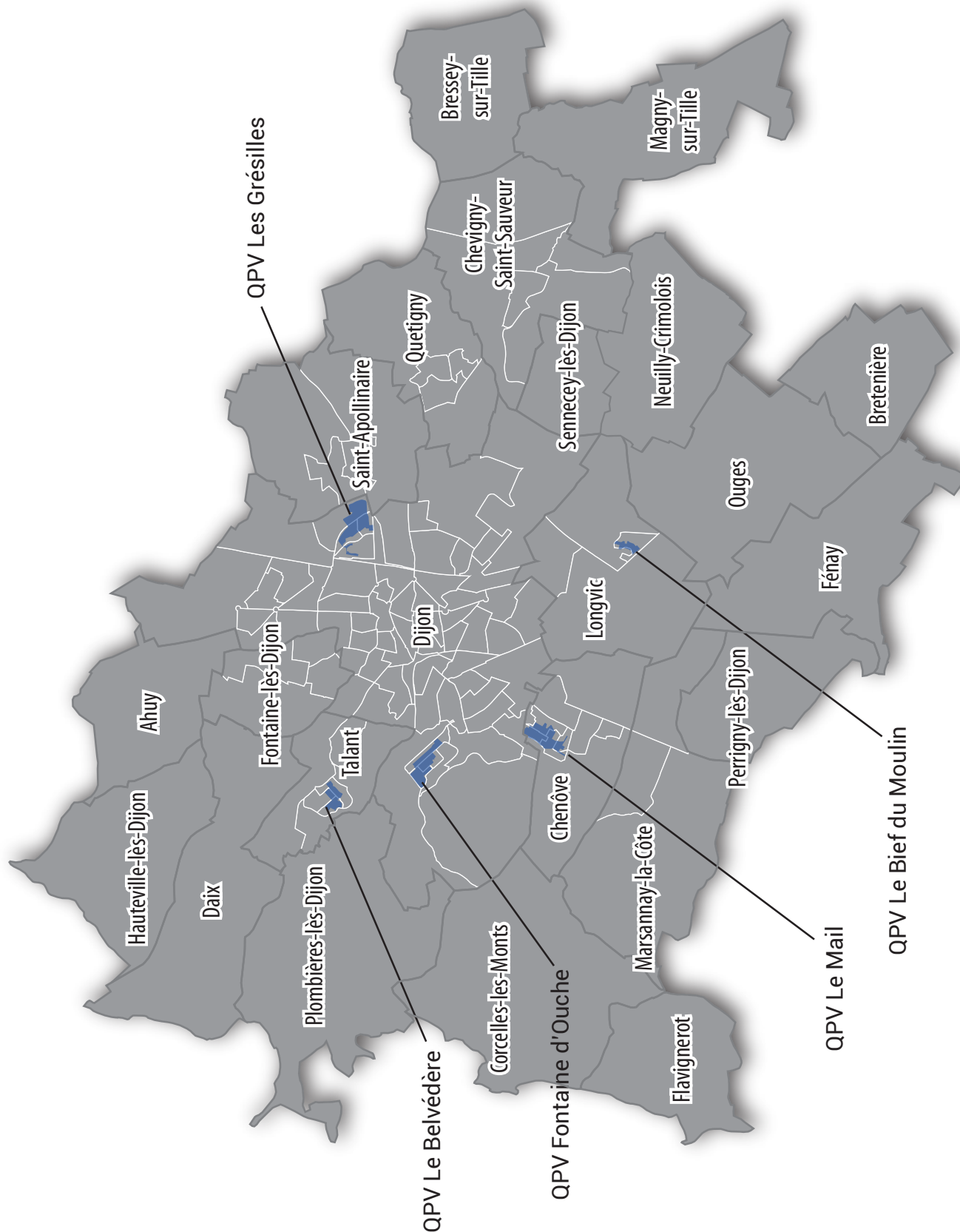
Contour exact			Approche iris			% pop QP / pop iris
Code QP	Nom QP (commune)	Population 2018	Code iris	Nom iris	Population 2018	
QP021002	Le Mail (Chenôve)	5 037	211660101	Piscine - Valendons	7 069	71%
			211660102	Petignys - Chaufferie		
			211660103	Chapitre - Bibliothèque		
			211660104	Saint-Exupéry		
QP021003	Fontaine d'Ouche (Dijon)	6 952	212311202	Le Lac	7 093	98%
			212311203	Edouard Belin		
			212311204	Champ Perdrix		
QP021004	Les Grésilles (Dijon)	4 180	212311801	York	7 916	53%
			212311802	Lochères		
			212311803	Grésilles Centre		
			212311804	Castelnaud		
QP021005	Le Bief Du Moulin (Longvic)	1 134	213550101	Bief Du Moulin	1 672	68%
QP021006	Le Belvédère (Talent)	3 219	216170103	Mail - Canzio - Jovet	4 909	66%
			216170104	Prévert - Plein Ciel		
			216170105	Boris Vian - Triolet		
5 QP dans Dijon Métropole		20 522			28 659	72%





Les QP de Dijon Métropole

Source : Limites administratives IGN, 2022





Territoires de comparaison

Aux contours exacts :

- L'ensemble des QP de Dijon Métropole (estimé si indisponible)
- L'ensemble des QP de Côte-d'Or
- L'ensemble des QP de France métropolitaine
- Dijon Métropole
- L'ensemble des 4 communes de la politique de la ville (Dijon, Chenôve, Longvic, Talant)
- Le département de Côte-d'Or
- La région Bourgogne-Franche-Comté
- La France métropolitaine

A l'approche iris :

- L'ensemble des QP de Dijon Métropole (approchés à l'Iris)
- L'ensemble des Iris hors QP des communes irisées concernées par les QP (Dijon, Chenôve, Longvic, Talant)
- Dijon Métropole
- L'ensemble des 4 communes de la politique de la ville (Dijon, Chenôve, Longvic, Talant)
- Le département de Côte-d'Or
- La région Bourgogne-Franche-Comté
- La France métropolitaine

Typologie des quartiers prioritaires de Dijon Métropole :

Territoires	Typologie des territoires		
	Cadre de vie	Cohésion sociale	Développement économique et emploi
QP Le Mail (Chenôve)	Non significatif	Quartiers ségrégués	Non significatif
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	Quartiers HLM périphériques	Non significatif	Non significatif
QP Les Grésilles (Dijon)	Quartiers HLM périphériques	Quartiers ségrégués	Quartiers en décrochage
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	Quartiers HLM de banlieues éloignées	Quartiers intégrés dans un environnement mixte	Quartiers en décrochage
QP Le Belvédère (Talent)	Non significatif	Quartiers intégrés dans un environnement mixte	Non significatif

Typologie 1 : Cadre de vie	Typologie 2 : Cohésion sociale	Typologie 3 : Développement économique et emploi
Centres anciens	Quartiers intégrés dans un environnement mixte	Quartiers qui profitent d'un environnement dynamique
Quartiers HLM de petites unités urbaines	Petits quartiers en grande précarité qui se fondent dans leur environnement	Quartiers en décrochage
Quartiers périphériques de petites adresses	Quartiers ségrégués	Quartiers en difficulté dans un environnement industriel
Quartiers HLM périphériques	Grands quartiers défavorisés	
Quartiers HLM de banlieues éloignées		

Ces **typologies de quartiers prioritaires** ont été réalisées par l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV), dans le cadre de son rapport annuel en avril 2017.

Elles permettent de présenter via les 3 piliers de la politique de la ville, l'environnement dans lequel s'inscrit le quartier prioritaire.





Les QP de Dijon Métropole (à Dijon, Chenôve, Longvic et Talant)

Source : Limites administratives IGN, 2022



0 1 000 2 000 m



Ce diagnostic est constitué de plusieurs chapitres, eux-mêmes agencés en plusieurs sous-chapitres. Dans ces sous-chapitres, on retrouve les questionnements qui peuvent être composés de plusieurs indicateurs.

Si la plupart des indicateurs sont disponibles aux contours exacts des quartiers prioritaires, des indicateurs à l'approche iris sont proposés pour approfondir l'analyse et l'observation des quartiers.

Pour être le plus clair possible dans cette démarche, nous avons mis à part tous les indicateurs construits à partir de la donnée iris. Ces pages sont identifiées via le dénomination « Approfondissement par l'approche iris » et sont encadrées.

2. Sous-chapitre

3. Questionnement

4. Indicateur

Une clé de lecture pour mieux appréhender les informations contenues dans les tableaux et graphiques.

DÉFINITION

Une définition est à retrouver en bas de certaines pages.

MÉTHODOLOGIE

Des points de méthodologie sont disponibles pour expliquer les indicateurs les plus complexes.

Un texte relatant le contexte du questionnement, les enjeux et quelques pistes pour l'opérationnel.

1. Chapitre

PRISE EN MAIN DU DOCUMENT

Diagnostic politique de la ville - QP de Dijon Métropole © Compas Octobre 2022

15

Les principaux constats

Effet quartier	17
Évolution des écarts de développement	24
Mixité sociale	29









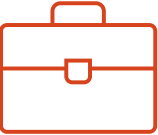
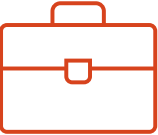
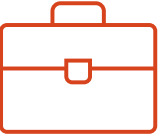




Proportion des populations de Dijon Métropole vivant en QP



8% des habitants de Dijon Métropole vivent en QP

Mais c'est aussi :

	19%	des 15 ans et plus non scolarisés sans diplôme, soit	2,4	fois plus
	5%	des 15 ans et plus ayant un haut niveau de formation (bac +2 et plus), soit	1,6	fois moins
	28%	de la population immigrée, soit	3,5	fois plus
	9%	des ménages ayant emménagé il y a moins de 5 ans, soit	1,1	fois plus
	33%	des jeunes parents (18-24 ans ayant au moins un enfant à charge), soit	4,1	fois plus
	31%	des mineurs dans un logement surpeuplé, soit	3,9	fois plus
	22%	des monoparents sans emploi, soit	2,8	fois plus
	25%	des personnes en situation de pauvreté, soit	3,1	fois plus
	10%	des actifs déqualifiés, soit	1,3	fois plus
	18%	des actifs n'ayant pas de voiture, soit	2,3	fois plus
	3%	des cadres, soit	2,7	fois moins
	591	établissements		
	31%	des femmes au foyer de 25-54 ans, soit	3,9	fois plus

Note : données à l'approche iris, excepté pour le nombre d'habitants en QP, le taux de pauvreté et le nombre d'établissements.

Evolution dans les QP de Dijon Métropole en 5 ans



+0,3% du nombre d'habitants



+0,4% du nombre de 15 ans et plus non scolarisés sans diplôme

+0,6% du nombre de 15 ans et plus ayant un haut niveau de formation (bac +2 et plus)



-0,3% de population immigrée

-0,3% du nombre de ménages ayant emménagé il y a moins de 5 ans



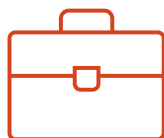
+9,5% du nombre de jeunes parents (18-24 ans ayant au moins un enfant à charge)

-0,5% du nombre de mineurs dans un logement sur-peuplé

-1,4% du nombre de monoparents sans emploi



+10% du nombre de personnes en situation de pauvreté



+0,9% du nombre d'actifs déqualifiés

-0,5% du nombre d'actifs n'ayant pas de voiture

+0,3% du nombre de cadres

+26,6% d'établissements



+0,2% du nombre de femmes au foyer de 25-54 ans

Note : données à l'approche iris, excepté pour le nombre d'habitants en QP, le taux de pauvreté et le nombre d'établissements.



Le quartier de résidence influence-t-il le parcours de vie des individus au-delà de leurs caractéristiques sociales ?

Les quartiers de la politique de la ville ont été définis par deux critères : la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté et le nombre de personnes. Par conséquent, la politique de la ville vise à compenser les conséquences territoriales de la concentration de la pauvreté en affectant des moyens spécifiques aux territoires prioritaires, dans une logique de «discrimination positive territoriale». Cependant, beaucoup de villes en France comptent un nombre de personnes en situation de pauvreté beaucoup plus important dans leurs centres-villes que dans leurs quartiers aujourd'hui prioritaires. Pourtant, la plupart des centres-villes ne sont pas des territoires prioritaires car la population pauvre n'y est pas majoritaire.

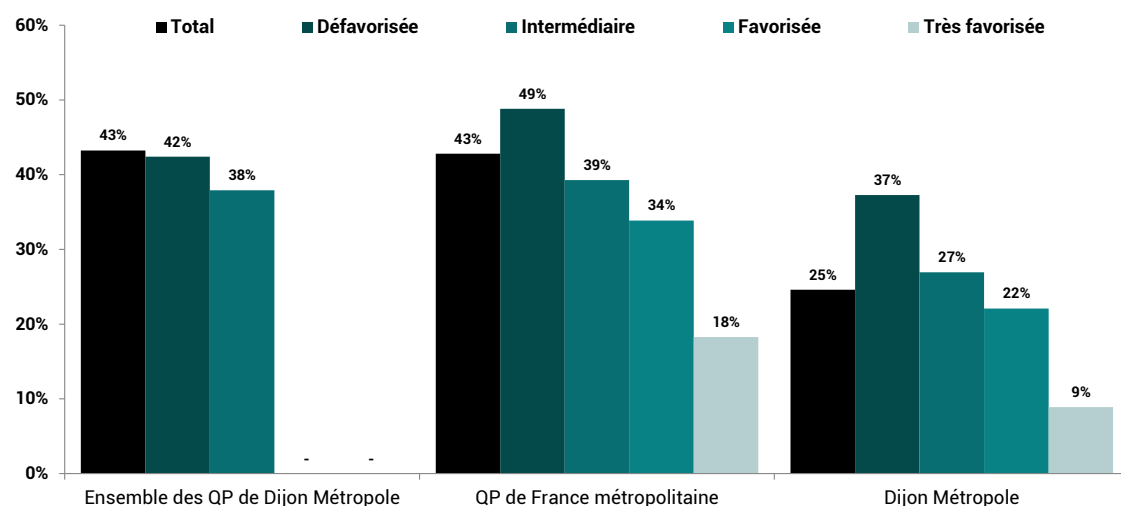
Il y a plus de pauvres dans les quartiers prioritaires que sur le reste du territoire mais est-ce qu'un pauvre a le même parcours de vie dans un quartier prioritaire que dans un autre quartier ?

Le point de départ de la politique de la ville est ainsi de considérer que dans les quartiers où se trouvent beaucoup de populations fragiles regroupées entre elles, la situation des habitants y est très différente de celle dans des quartiers plus mixtes. De nombreux acteurs s'interrogent légitimement quant à la pertinence d'une politique publique qui s'appuie sur un constat de pauvreté et qui prétend chercher à le résoudre (car pour ne plus être en politique de la ville, il faudra baisser les taux et le nombre de personnes à bas revenu). Pourquoi cibler des politiques publiques destinées à l'accès aux soins ou à la réussite éducative uniquement à certains habitants et non pas à l'ensemble des populations pauvres (qui peuvent être présentes sur l'ensemble de la commune) qui en ont tout autant besoin ? Cette réflexion peut être aussi élargie à l'utilisation de ces politiques publiques renforcées par des ménages qui ne sont pas en situation de pauvreté mais qui habitent les quartiers prioritaires.

A la différence d'autres politiques publiques, la politique de la ville est une politique territorialisée. Elle est basée sur la prise en considération d'un «effet de quartier» selon lequel un pauvre dans un quartier pauvre aurait un parcours de vie différent d'un pauvre dans un autre quartier. Ces effets peuvent être liés à l'influence des groupes sociaux, aux ressources du quartier ou encore à l'image du quartier. En clair, à situation sociale équivalente, une personne en situation de vulnérabilité a moins de chance de voir sa situation s'améliorer quand elle vit dans un quartier prioritaire qu'une personne ayant la même situation mais qui vit dans un autre quartier.

Les lycéens scolarisés en filière professionnelle selon leur origine sociale

Source : Ministère de l'Education Nationale, Depp 2019-2020



La part de lycéens en filière professionnelle, issus d'origines sociales défavorisées, est plus importante dans les quartiers prioritaires qu'ailleurs.

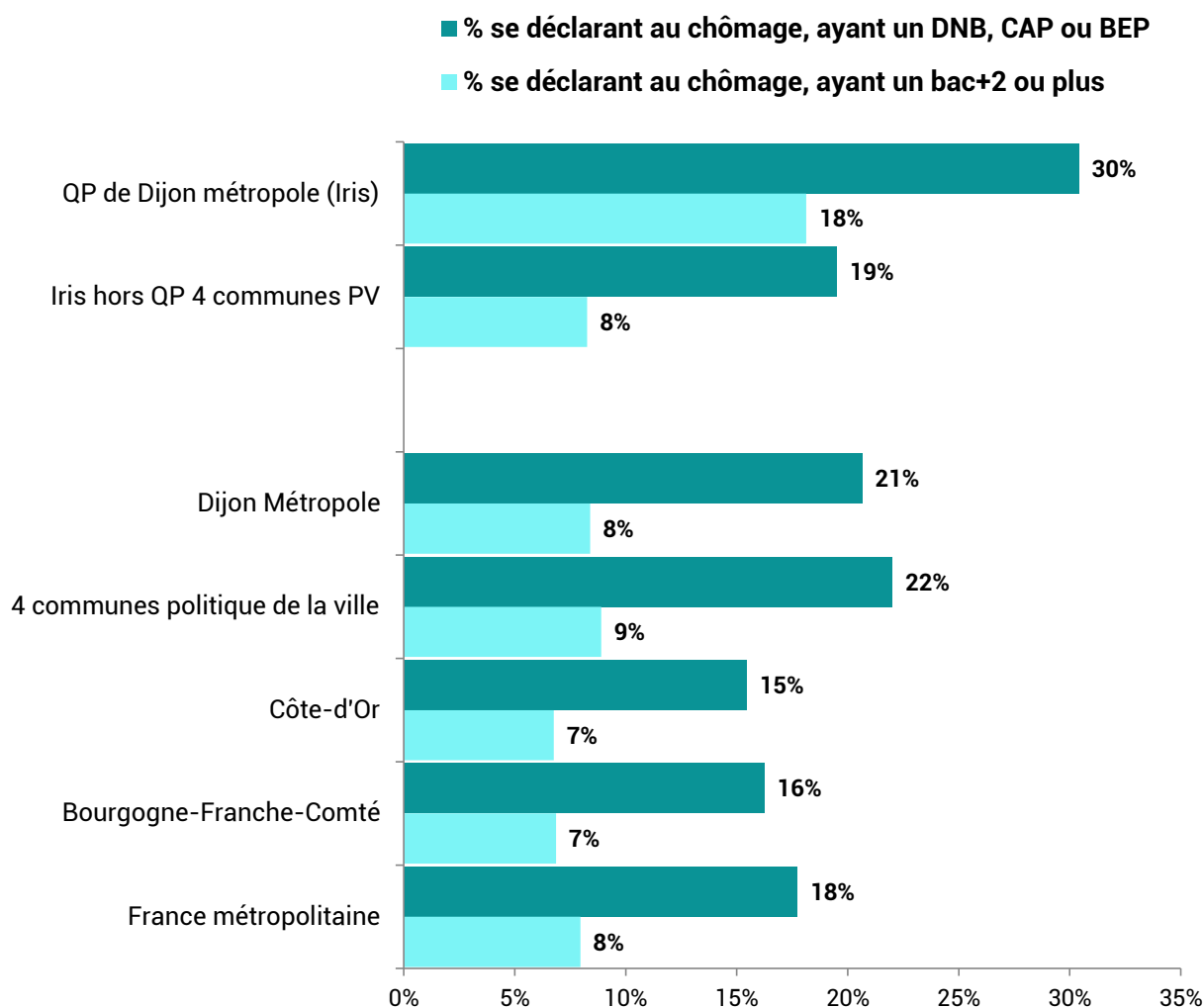
Définitions des classes d'origines sociales p.86.

Lecture : En 2020, 43% des lycéens des QP de Dijon Métropole sont en lycée professionnel. Parmi les lycéens d'origine sociale défavorisée dans les QP, 42% sont en lycée professionnel, contre 37% pour l'ensemble de Dijon Métropole.

Approfondissement par l'approche iris

Les personnes au chômage selon le niveau de diplôme

Source : Insee, fichiers détail 2018



Lecture : En 2018, les QP de Dijon Métropole comptent 30% de 15-64 ans se déclarant au chômage et ayant un DNB, CAP ou BEP et 18% de 15-64 ans se déclarant au chômage et ayant un bac+2 ou plus.



La pauvreté des quartiers : quelles spécificités ?

Les quartiers prioritaires ont été définis, en 2014, comme des territoires regroupant au moins 1 000 habitants dont le taux de pauvreté est très élevé. Cette géographie se base donc sur le critère unique du revenu. Très rapidement le choix de l'indicateur a été remis en question car semblant trop restreint au regard de la multiplicité des enjeux des territoires : mobilité, logement, santé, éducation, ...

Ce débat est proche de celui concernant la pauvreté puisque résumer la pauvreté des personnes au seul critère économique des revenus est trop réducteur pour beaucoup d'acteurs de la lutte contre la pauvreté. En effet, la pauvreté est multidimensionnelle. Elle ne peut se résumer à sa seule dimension financière. Cependant, force est de constater que dans l'un ou l'autre cas (définition de la géographie prioritaire ou encore définition de la pauvreté) l'indicateur retenu a du sens. Les contours des quartiers prioritaires sont tout à fait cohérents avec des réalités humaines, sociales, économiques et urbaines spécifiques au regard des autres territoires retenus. Seuls quelques territoires peuvent apparaître comme des « erreurs statistiques ». Il s'agit notamment de quartiers étudiants pour lesquels les niveaux de revenus sont très faibles alors que les problématiques émergentes dans ces territoires ne sont pas celles des autres quartiers prioritaires. Les niveaux de formation y sont très forts par exemple.

Dès lors le choix du critère « pauvreté » interroge bon nombre d'élus ou de professionnels de la politique de la ville. Celle-ci n'est pas destinée à lutter contre la pauvreté uniquement mais justement à intervenir sur une approche diversifiée croisant la cohésion sociale avec le logement et le cadre de vie ou encore le développement économique et l'emploi (pour ne retenir que les piliers de la politique de la ville). Ainsi, un territoire ne peut pas se limiter à la lutte contre la pauvreté pour sortir d'un besoin d'intervention de politiques publiques renforcées. Parallèlement des élus et des acteurs de la politique de la ville s'interrogent sur la pauvreté dans les autres territoires. Le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans certains territoires plus mixtes peut être plus important que dans les quartiers prioritaires. Et pourtant, elles ne relèvent pas de la géographie prioritaire. Il faut bien garder en tête que l'idée initiale de la géographie prioritaire est d'identifier des zones où la pauvreté se concentre pour pouvoir y mener des politiques publiques adaptées aux besoins des habitants. Ainsi, l'ouverture d'une maison de santé dans un quartier prioritaire a un impact beaucoup plus élevé sur l'accès (potentiel dans un premier temps) des populations pauvres à la santé, relativement à un territoire où la pauvreté est moins concentrée.

Être pauvre aujourd'hui en France signifie vivre en dessous d'un niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian national. Près de 15% de la population vit sous le seuil de pauvreté. Cette part importante de la population française révèle des réalités différentes. Entre un bénéficiaire du RSA qui vit avec 500 € et un travailleur pauvre qui a 1 000 € de niveau de vie, les réalités et besoins ne sont pas les mêmes. De même, être pauvre à 75 ans et être pauvre en situation de monoparentalité ne relève pas les mêmes enjeux et mêmes réponses.

Il est difficile de faire une typologie de la pauvreté mais malgré tout, trois groupes de territoires peuvent émerger :

- Les territoires ruraux où la pauvreté touche les travailleurs et les personnes âgées principalement.
- Les territoires de centre-ville avec notamment beaucoup de personnes seules et de jeunes en phase d'insertion ou encore d'étudiants autonomes.
- Les grands ensembles pouvant être des quartiers prioritaires où se retrouvent beaucoup de familles avec notamment des familles monoparentales et donc une pauvreté des enfants importante.

Les quartiers prioritaires peuvent se retrouver dans les deux dernières catégories. Dans certains EPCI, les centres-villes sont des territoires où les taux de pauvreté peuvent être très importants, notamment dans des centres anciens où le coût du logement est très faible (logement précaire, voire indigne). Ces territoires sont souvent situés dans le grand Sud-Est de la France (mais pas exclusivement).

Dans la majorité des situations, les quartiers sont des « grands ensembles » où les réalités de la pauvreté ne sont pas les mêmes.



Ainsi, dans les quartiers prioritaires de type « grands ensembles », il y a une sur-représentation d'enfants parmi les personnes concernées par la pauvreté. La part des mineurs parmi les bénéficiaires de la C2S permet de quantifier la pauvreté des enfants (voir la méthodologie ci-après). En effet, les enfants bénéficiaires de la C2S sont ceux qui vivent dans un ménage ayant des ressources financières très faibles. Plus ce ratio est fort et plus la part d'enfants parmi les personnes en situation de pauvreté est forte.

Il en est de même pour les enfants vulnérables. Dans les quartiers prioritaires de type «grands ensembles», la part d'enfants vulnérables (voir la méthodologie ci-après) parmi les personnes en situation de pauvreté est plus forte que dans les autres territoires. Là encore cet indicateur illustre la spécificité de la pauvreté dans les quartiers prioritaires. Il s'agit d'une pauvreté qui touche plus souvent les familles (avec fréquemment une forte proportion de familles monoparentales) et donc les enfants. De même la pauvreté est plus durable pour les habitants des quartiers prioritaires. A la différence d'une pauvreté de jeunes, celle des familles est plus « ancrée ». Elle peut même parfois être reproduite entre générations.

Ainsi dans les QP, la part des bénéficiaires des minima sociaux parmi les ménages pauvres est presque toujours beaucoup plus forte que celle observée à l'extérieur des QP. Cette situation, parmi les seuls ménages en situation de pauvreté, s'explique par une pauvreté plus ancrée et donc malheureusement plus durable. Pour les bénéficiaires du RSA il s'agit aussi d'une pauvreté plus intense. Les ménages pauvres dans les quartiers ont des niveaux de vie plus faibles que les ménages pauvres hors quartier. Pour être bénéficiaire du RSA il faut souvent être passé par plusieurs dispositifs en amont (notamment le chômage ou des indemnités journalières). De même, le bénéfice de l'AAH est souvent durable. Il est parfois transitoire mais ces situations sont plus rares. Dès lors, avoir une part importante de bénéficiaires des minima sociaux dans les quartiers explique une situation de pauvreté qui dure dans le temps et non de pauvreté transitoire. La pauvreté des quartiers n'est pas celle qui se retrouve dans d'autres secteur du territoire national.

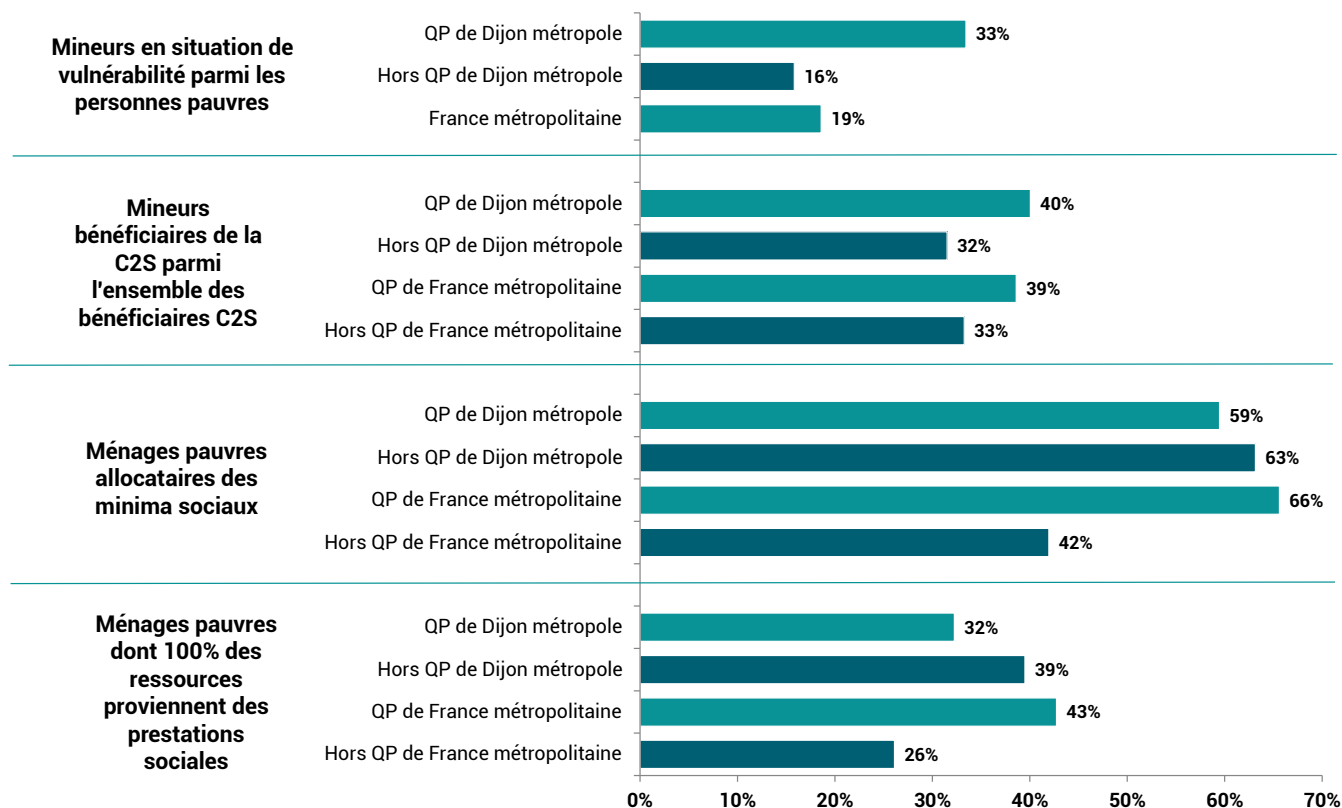
A cette réalité s'ajoute bien souvent l'importance d'une population de nationalité étrangère parmi les ménages en situation de pauvreté. Aux difficultés économiques s'ajoute la barrière de la langue. Les besoins en traduction mais aussi en médiation avec les institutions qui délivrent les droits sont plus forts pour les ménages de nationalité étrangère. De même que pour la demande d'emploi, la population pauvre des quartiers est différente de celle qui vit dans d'autres territoires.

En effet, il y a bien une pauvreté en dehors des quartiers de la politique de la ville, mais celle-ci est bien différente dans les quartiers, avec une spécificité, dans un grand nombre de territoires qui est celle de concerner beaucoup plus les familles et donc les enfants. Cette réalité est à croiser avec l'effet quartier qui amplifie les effets de « reproduction ».



La pauvreté dans les quartiers prioritaires

Source : Cnam 2021, Cnaf 2020 et Filosofi 2019



Lecture : 40% des bénéficiaires de la C2S des quartiers prioritaires de Dijon Métropole sont des mineurs, contre 32% des bénéficiaires en dehors des quartiers prioritaires. C'est similaire à ce qui est observé à l'échelle de la France métropolitaine : 39% de mineurs bénéficiaires en QP contre 33% hors QP.

MÉTHODOLOGIE

Les mineurs vulnérables :

Il s'agit ici de recenser les mineurs en situation de vulnérabilité parmi l'ensemble des personnes pauvres du territoire. Pour plus d'informations sur la construction de l'indice de fragilité des mineurs, veuillez vous référer à la partie «Jeunes» du chapitre «Enjeux transversaux».

Les mineurs bénéficiaires de la C2S :

Il s'agit ici de recenser les mineurs bénéficiaires de la C2S parmi l'ensemble des bénéficiaires de la C2S du territoire. Pour plus d'informations sur les mineurs bénéficiaires de la C2S, veuillez vous référer à la partie «Santé» du chapitre «Cohésion sociale».

Les allocataires des minima sociaux :

Ce sont les allocataires des minima sociaux (AAH et/ou RSA), rapportés aux personnes pauvres du territoire. Pour plus d'informations sur les allocataires des minima sociaux, veuillez vous référer à la partie «Pauvreté» du chapitre «Cohésion sociale».

Les allocataires dépendant des prestations sociales :

Ce sont les allocataires dont leurs revenus dépendent à 100% des prestations sociales, rapportés aux personnes pauvres du territoire.

Les écarts de développement entre les QP et les autres quartiers se sont-ils atténués ces dernières années ?

Les disparités de revenu entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire se sont accrues dans la plupart des quartiers ces dernières années. Cela n'est, en général, pas lié à un appauvrissement généralisé des quartiers prioritaires mais plutôt à une augmentation plus faible des revenus dans les quartiers que sur le reste du territoire. Autrement dit les quartiers ne bénéficient pas forcément des dynamiques économiques qui ont lieu dans les territoires environnants.

Gardons aussi à l'esprit que si les limites des quartiers prioritaires sont stables dans le temps, ce ne sont pas les mêmes habitants qui y résident à deux années d'écart. Nous ne disposons pas de données permettant d'étudier ces trajectoires résidentielles de façon détaillée, mais il ressort de certains travaux que les ménages qui sortent des quartiers prioritaires sont en général plus aisés que ceux qui s'y installent. Les mobilités résidentielles contribuent donc aussi à l'appauvrissement des quartiers. Si la réduction des écarts entre les territoires est complexe et difficile à réaliser (ce n'est pas en bridant la dynamique des autres quartiers que la situation des quartiers prioritaires s'améliorera), il est essentiel que l'action publique puisse s'orienter prioritairement vers les territoires qui en ont le plus besoin.

L'Indice de Développement des Territoires (IDT) s'inscrit dans une logique de compréhension des écarts entre les espaces géographiques au sein du territoire national. Il est essentiel pour comprendre ce qui « bouge » dans un territoire de le comparer à ce qui « bouge » dans les autres territoires. L'IDT s'applique à tous les territoires français.

Dès lors, l'IDT permet d'interpeller l'usage de ces politiques publiques dans les différents quartiers de la ville. Il est essentiel que la politique de la ville puisse continuer à travailler sur la pénétration que les politiques de droit commun peuvent avoir dans les différents quartiers. Le travail de médiation engagé depuis des années par les professionnels qui œuvrent dans le cadre de la politique de la ville mais aussi par les associations et leurs bénévoles est fondamental pour permettre aux habitants et habitantes de connaître un parcours individuel porteur d'espoirs.

Indice de développement des territoires

Source : ANCT & Insee 2011-2018 - Traitements © Compas

Territoires	Indice de Développement des Territoires (IDT©Compas)		Evolution 2011/2018
	2011	2018	
QP Le Mail (Chenôve)	-194	-209	-16
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	-183	-209	-26
QP Les Grésilles (Dijon)	-217	-217	=
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	-205	-219	-15
QP Le Belvédère (Talent)	-191	-191	=
QP de France métropolitaine	-175	-191	-16
Dijon Métropole	+39	+34	-5
4 communes politique de la ville	+38	+30	-7
Côte-d'Or	+8	+5	-3
Bourgogne-Franche-Comté	-30	-35	-5
France métropolitaine	Référence	Référence	-

Lecture : En 2018, L'Indice de Développement des Territoires pour le QP Le Mail (Chenôve) est de -209, soit une évolution de -16 points par rapport à 2011.

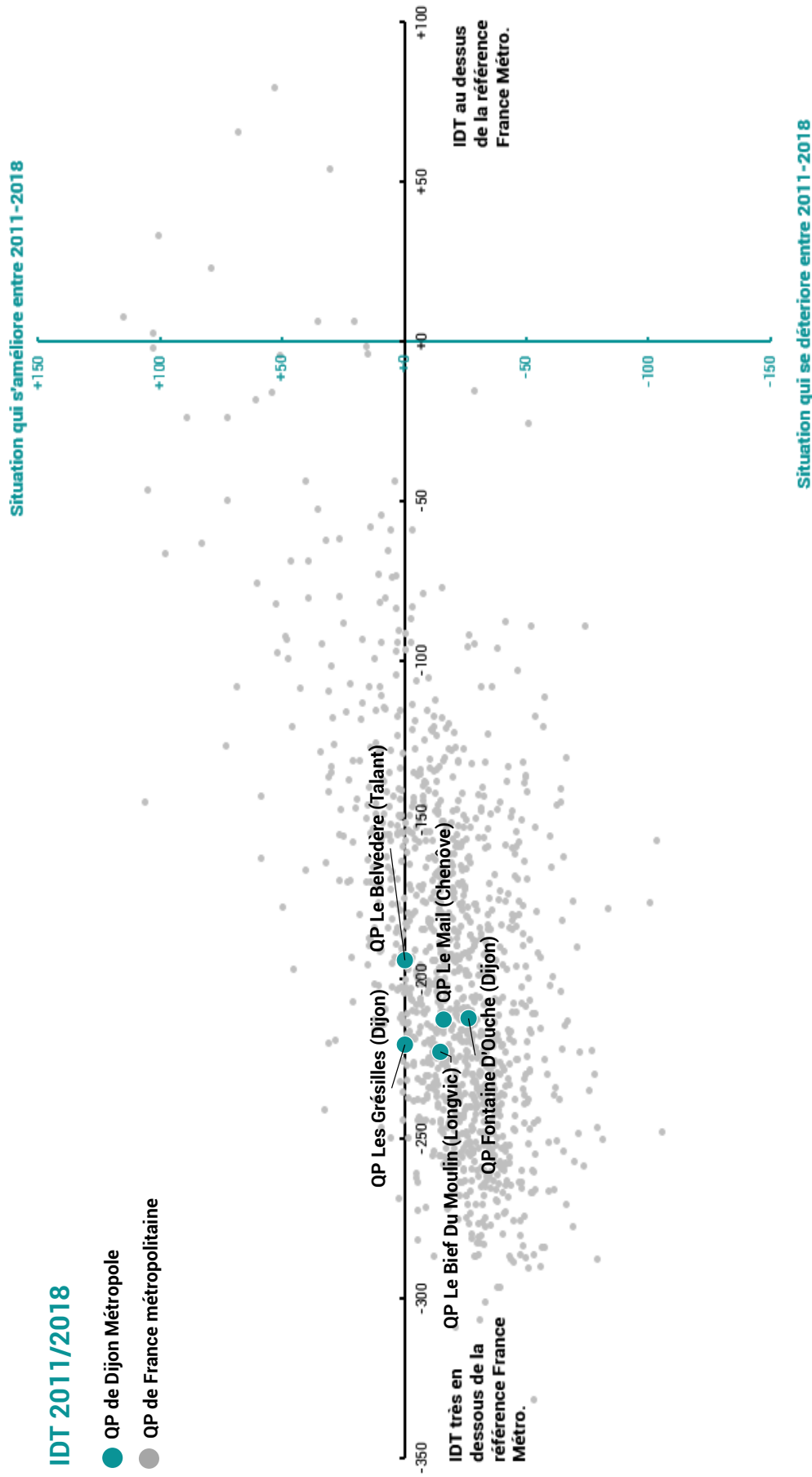
MÉTHODOLOGIE

Indice de développement des territoires ©Compas :

Cet indice ©Compas est basé sur la mesure de l'écart entre la France et chacun des territoires. Il est construit sur les trois axes qui structurent «l'individu économique», ou «l'homo economicus» : un individu producteur, un individu consommateur et enfin son capital social. L'analyse par quartier de cet indicateur met en évidence les écarts assez nets en matière de développement (niveaux de formation, liens à l'emploi et niveau de revenus) des habitants des différents quartiers. Chacun des trois indicateurs tient ensuite compte de la valeur moyenne de l'indicateur au niveau national (car il y a des pourcentages et pour le revenu une dimension monétaire). Ainsi, quand la valeur est inférieure à zéro, cela signifie qu'au regard des trois indicateurs il y a une situation globalement plus défavorable pour ce territoire au regard de l'ensemble de la France.

Indice de développement des territoires en 2018 et évolution 2011-2018

Source : ANCT & Insee 2011-2018 - Traitements © Compas



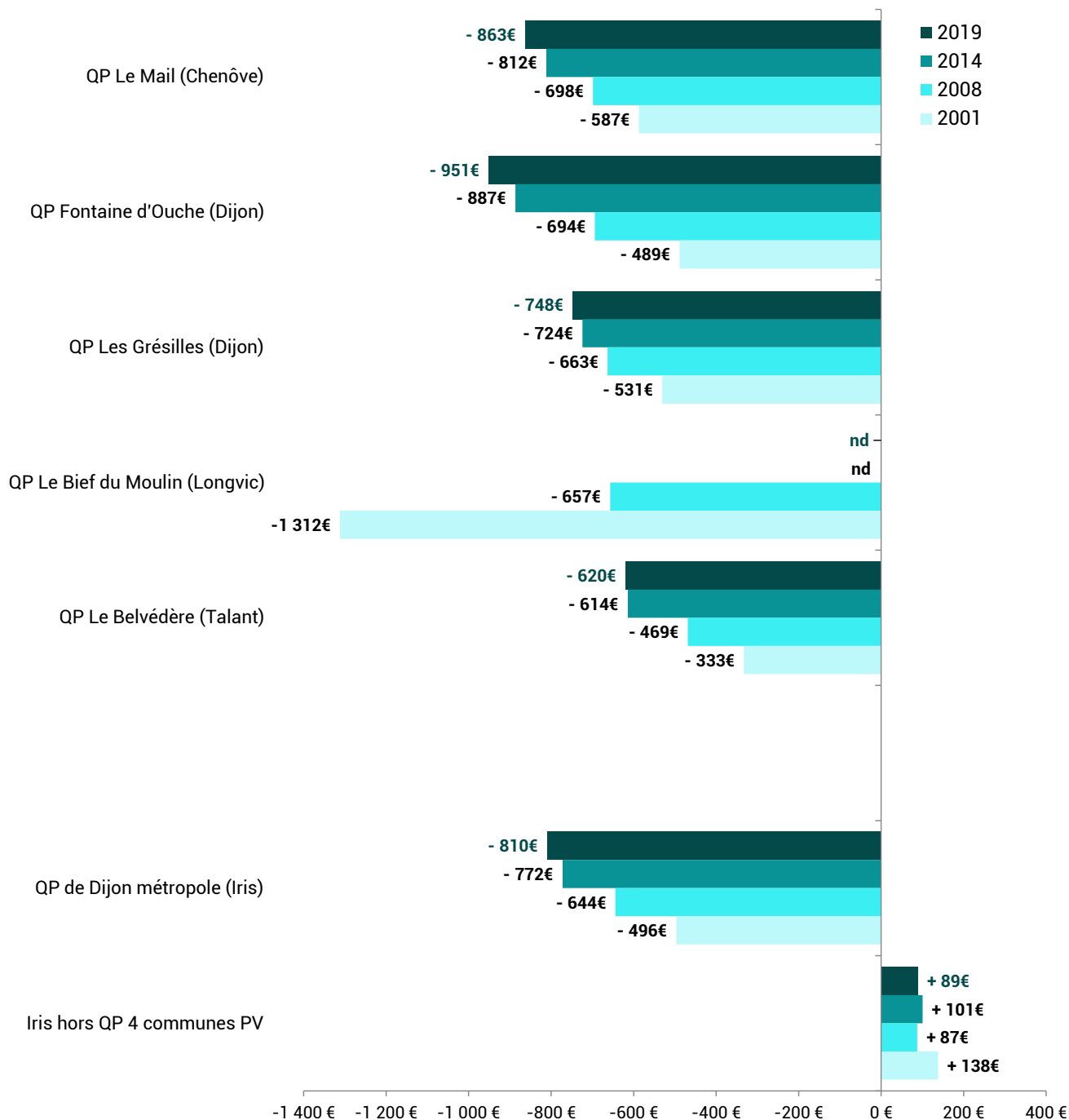
Lecture : Entre 2011 et 2018, les difficultés se sont aggravées dans les QP Le Mail, Le Bief Du Moulin et Fontaine d'Ouche. Pour les QP Les Grésilles et Le Belvédère, leurs situations se sont maintenues sur la même période.



Approfondissement par l'approche iris

Évolution de l'écart entre le revenu médian des QP et celui de Dijon Métropole

Source : DGI 2001-2008, Filosofi, 2014-2019



Lecture : Le revenu déclaré mensuel médian du QP Le Mail (Chenôve) est inférieur de 863€ à celui de Dijon Métropole en 2019. En 2001, celui-ci était inférieur de 587€.

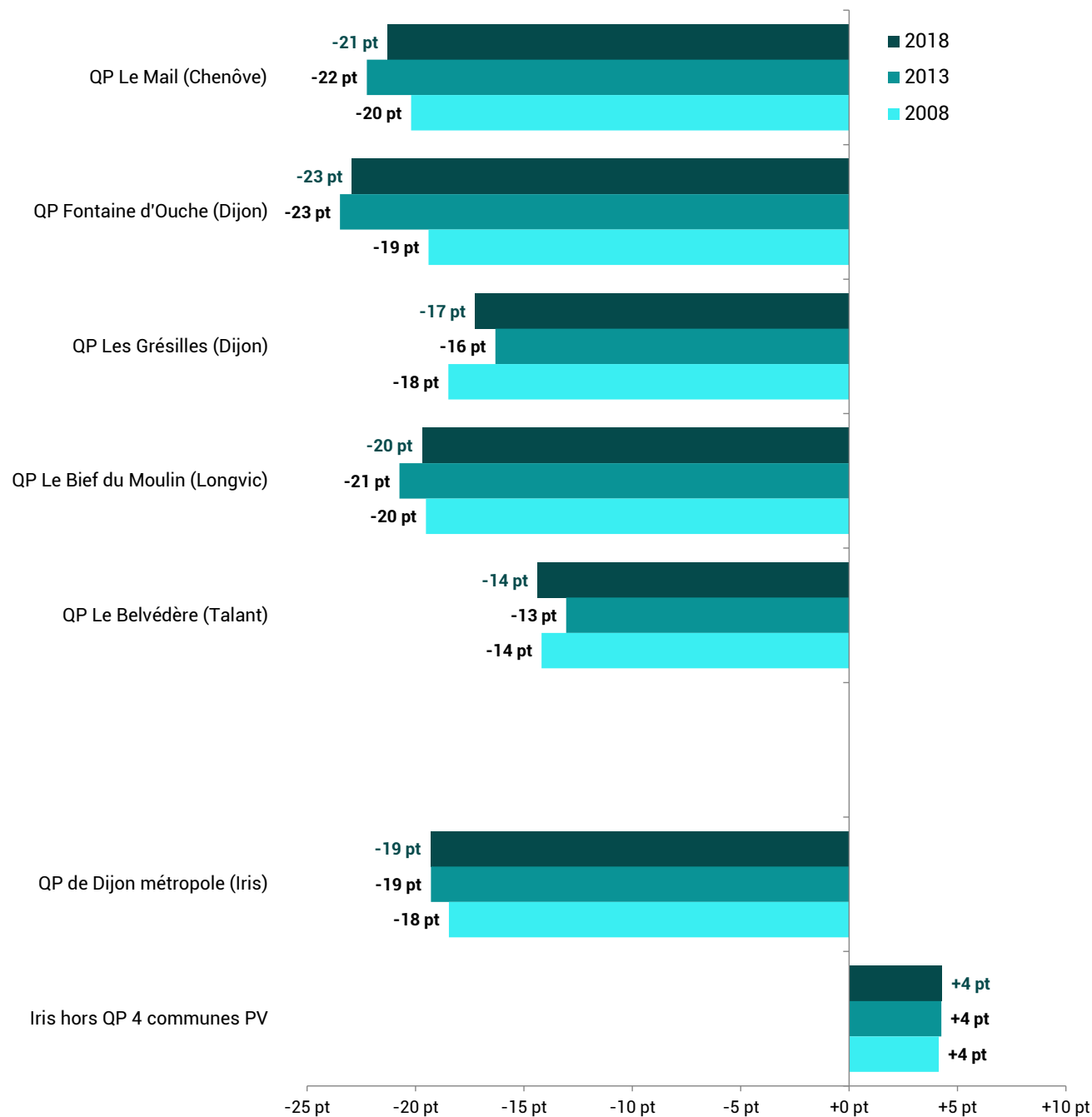
MÉTHODOLOGIE

Revenu médian déclaré : Le revenu déclaré utilisé ici pour mesurer l'évolution de l'écart est celui avant redistribution, avant le versement des prestations sociales et avant déduction des impôts. L'écart a été réalisé au niveau de la médiane c'est à dire celui qui sépare la population en deux parties égales (50% en dessous, 50% au-dessus).

Approfondissement par l'approche iris

Évolution de l'écart entre la part des 15 ans et plus diplômés (bac+2 et plus) des QP et celle de Dijon Métropole

Source : Insee RP 2008-2013-2018



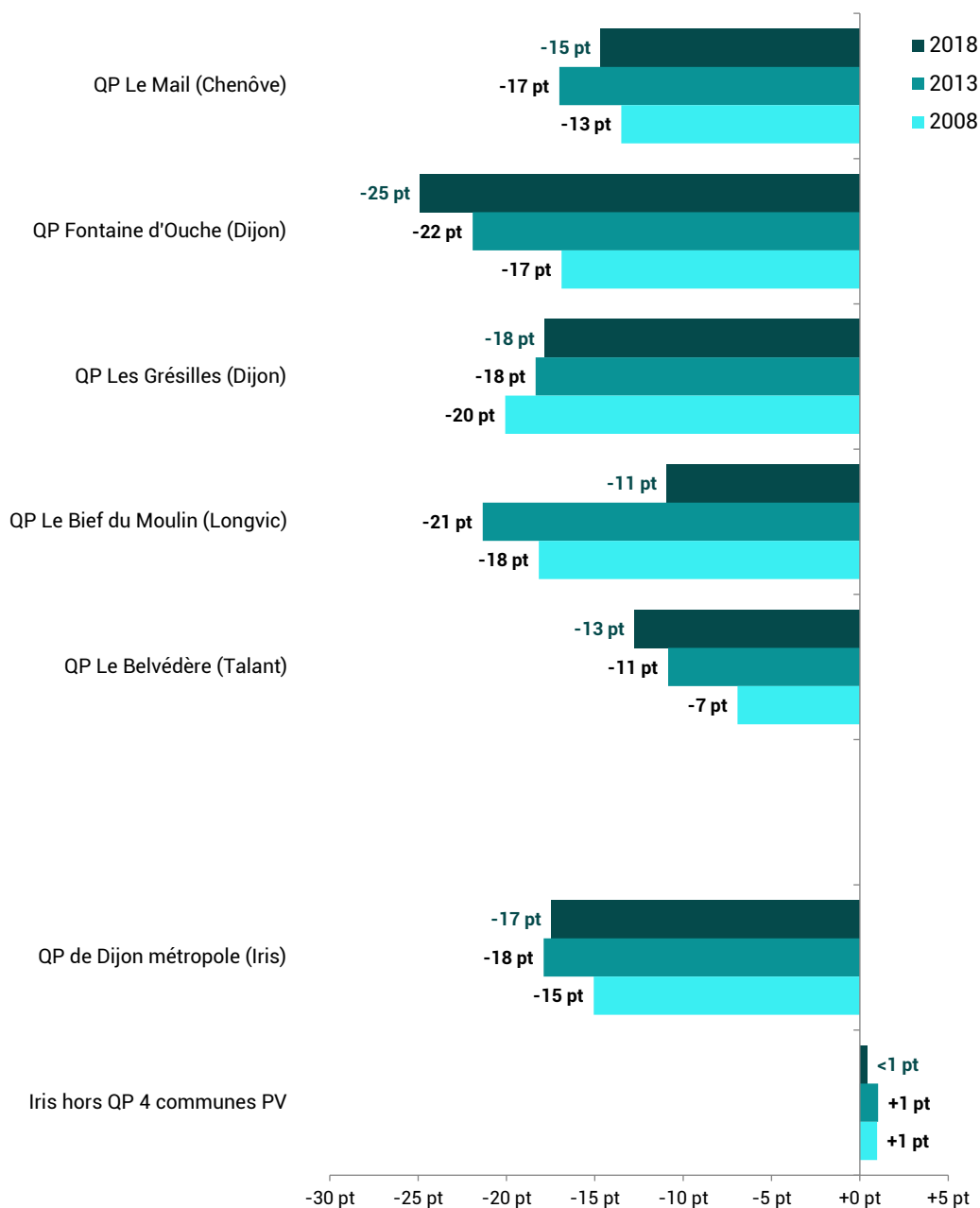
Lecture : En 2018, la part des hauts niveaux de formation du QP Le Mail (Chenôve) est inférieure de 21 points à celle de Dijon Métropole.

PRINCIPAUX CONSTATS

Approfondissement par l'approche iris

Évolution de l'écart entre le taux d'emploi des QP et celui de Dijon Métropole

Source : Insee RP 2008-2013-2018



Lecture : En 2018, le taux d'emploi des 25-54 ans du QP Le Mail (Chenôve) est inférieur de 15 points à celui de Dijon Métropole.

DÉFINITION

Actifs occupés : Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi). Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes : - exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ; - aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; - être apprenti, stagiaire rémunéré ; - être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; - être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Taux d'emploi : Le taux d'emploi rapporte le nombre d'actifs en emploi d'une tranche d'âge donnée (ici les 25-54 ans) à l'ensemble de la population de cette même tranche d'âge.



Comment a évolué la mixité sociale ?

Les quartiers de la politique de la ville sont souvent victimes des clichés qui accompagnent leur image : des quartiers à l'abandon, où se concentreraient des populations étrangères paupérisées. Par définition, une part importante de populations défavorisées y réside. Les quartiers prioritaires n'ont pourtant rien de « ghettos urbains » comme on les qualifie parfois. Dans quelle mesure sont-ils plus ou moins mixtes que le reste de nos agglomérations ? D'ailleurs, de quel type de mixité parle-t-on ?

Le sentiment de ségrégation spatiale est alimenté par la situation économique et sociale très difficile de certains quartiers. Peut-on généraliser cette observation ? On oublie souvent que la ségrégation se fait aussi par le haut. Rien de tel que l'effet de prix de l'immobilier élevé et de faibles constructions de logement sociaux pour se tenir à l'écart des catégories populaires. Principalement, ce sont les quartiers les plus riches qui se ferment aux couches sociales les moins favorisées, en partie pour envoyer leurs enfants dans les mêmes écoles.

La question de la mixité sociale ou économique n'est d'ailleurs pas la seule à laquelle il faudrait s'intéresser pour mesurer la diversité des territoires. « Qui se ressemble s'assemble » : âges, groupes sociaux, nationalités, formes de ménages, etc. Le réflexe naturel est de se rapprocher de ses semblables, ce comportement rassure. Se retrouver avec des personnes aux caractéristiques similaires limite les conflits, peut entraîner des mécanismes d'entraide, de défense, etc. La mixité n'a pas que des bons côtés, il faut l'admettre.

Jusqu'où aller ? Tout est question de dosage : la concentration a autant d'effets pervers. L'entre-soi limite les horizons de vie. Vivre durablement entre personnes âgées (le cas extrême étant la maison de retraite) ou entre jeunes est rarement un choix. Le fait de rassembler des âges de la vie différents est aussi une forme de diversité qui peut être appréciée. Le mélange des générations n'est pas seulement source de conflits, mais produit aussi de l'équilibre. A l'école, le regroupement d'élèves de faible niveau a un effet sur le niveau scolaire. La concentration des populations en difficulté auto-alimente les difficultés : plus on est aisé, plus on peut s'entraider... Les échanges - voire les conflits tant qu'ils restent maîtrisés - sont aussi les vecteurs du progrès social. On peut chercher à côtoyer ses semblables mais finir par se lasser.

L'absence de mixité sociale est souvent la conséquence d'un type d'habitat unique dans les quartiers de la politique de la ville (habitat ancien dégradé, logements sociaux anciens, ...). Bien souvent, pour s'opposer à l'absence de mixité sociale liée à l'habitat, il est fait écho d'une autre forme de mixité sociale qui pourrait s'exercer dans d'autres domaines, tels que l'éducation, l'emploi, les activités culturelles ou de loisirs... Or, il faut constater que malheureusement, l'absence de mixité sociale liée à l'habitat se renforce au travers de l'usage des politiques publiques (les politiques culturelles ou de loisirs par exemple). Il en est de même pour la pratique sportive (cf le chapitre sur la citoyenneté de ce document). Ainsi, les jeunes et les adultes des quartiers ont une pratique sportive différente de celle des habitants des autres territoires. Bien évidemment le système scolaire ne favorise pas la mixité sociale avec la notion de carte scolaire qui fait jouer la proximité comme élément central à l'affectation à un groupe scolaire, un collège, voire un lycée. Enfin, le plus faible taux d'activité et surtout la plus faible capacité à se déplacer (cf le chapitre sur l'emploi et le développement économique de ce rapport) renforcent « l'entre soi » dans les quartiers.

Les opérations de renouvellement urbain peuvent apporter une partie de la réponse. Mais l'enjeu premier est alors de mesurer si les nouveaux arrivants se différencient des personnes qui sont restées sur le territoire ou qui l'ont quitté (suite à la destruction de leurs logements) et surtout si dans les politiques publiques et les services qui existent sur le territoire, il y a exercice de cette mixité d'usage (mesure par exemple du contournement de la carte scolaire, des pratiques sportives ou culturelles, ...). La mixité sociale dans les quartiers prioritaires peut être obtenue de deux façons distinctes : en attirant des personnes aux profils socio-économiques plus favorisés provenant de l'extérieur du quartier ou en offrant des opportunités incitant les habitants ayant connu une ascension sociale de rester dans le quartier de manière durable.

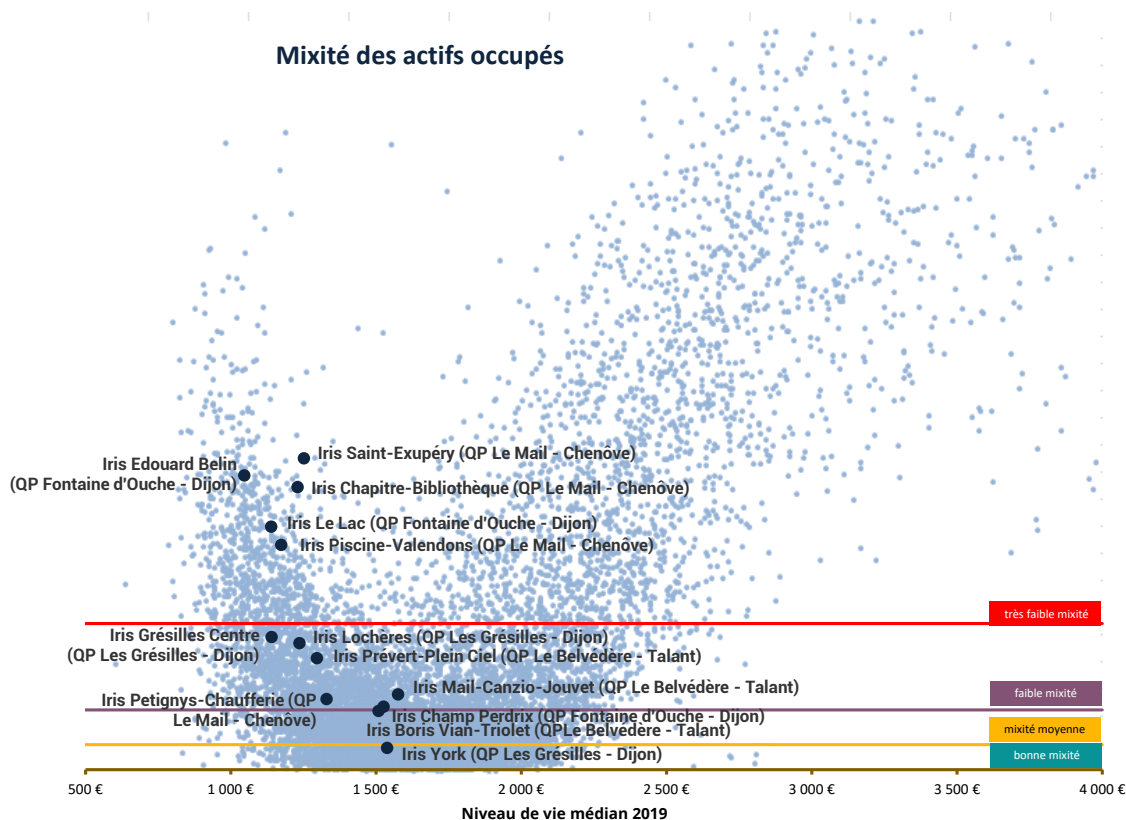
Cette question est souvent « évincée » dans les échanges sous le principe « qu'il n'est pas possible de forcer les habitants à vivre ensemble ». En effet, il n'y a pas de démarches de « coercition » qui puisse être mise en œuvre, mais des mesures incitatives, de valorisation ou de partages d'expériences pourraient être développées.



Approfondissement par l'approche iris

Mixité sociale

Source : Insee RP 2018 et Filosofi 2019



Lecture : L'indice de mixité maximal, indiquant que la mixité est très faible, est enregistré pour l'iris Saint-Exupéry qui est l'un des iris permettant d'approcher le QP Le Mail à Chenôve. A l'inverse, l'indice de mixité minimal indiquant que la mixité est bonne est enregistré pour l'iris York correspondant à l'un des iris approchant le QP Les Grésilles à Dijon.

MÉTHODOLOGIE

Mixité des actifs occupés :

Le graphique ci-dessus illustre les réalités de chacun des iris français. Chaque point correspond à un iris en France.

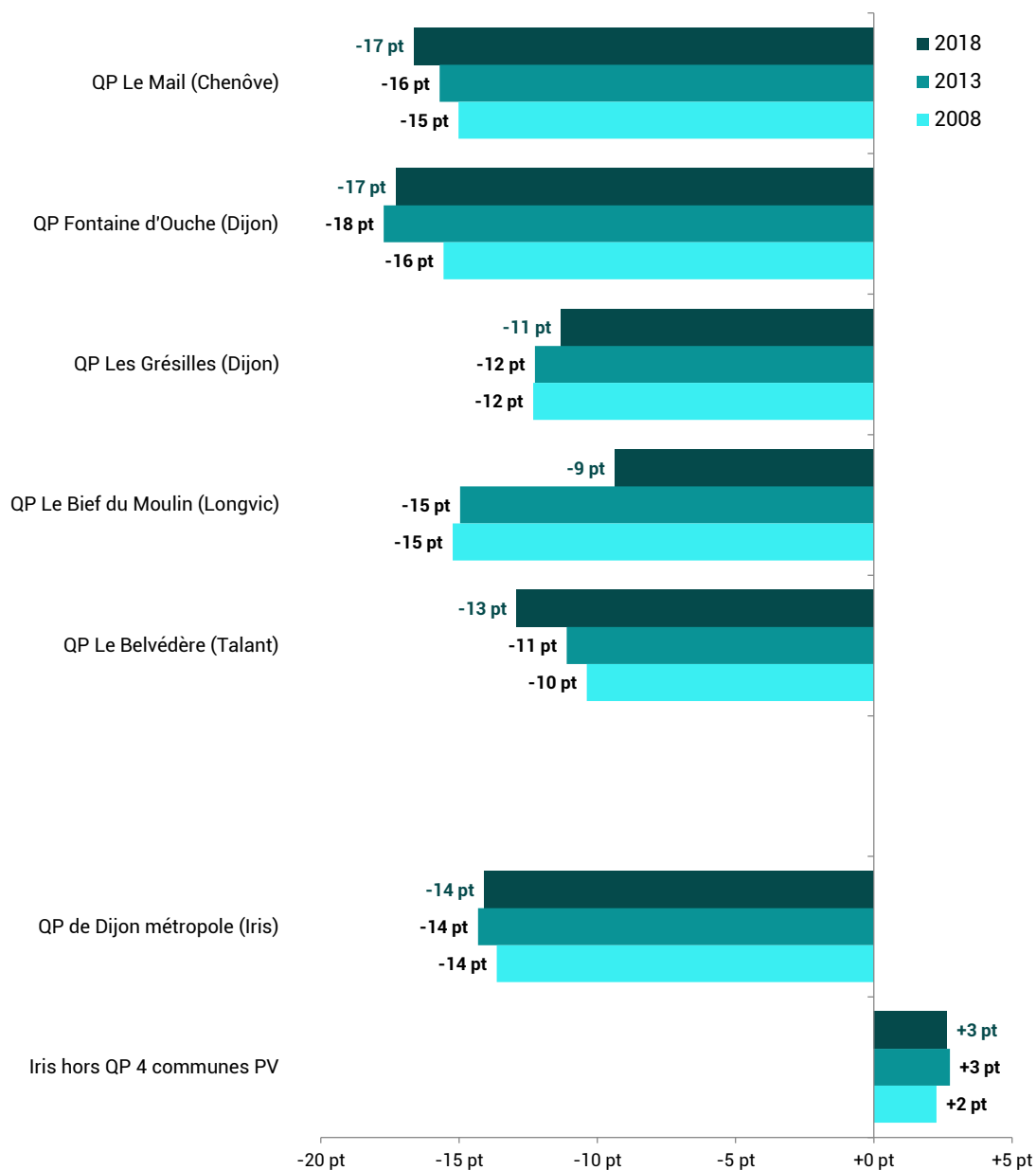
Sur l'axe vertical : un indice estimé de mixité sociale ©Compas qui est bâti sur les écarts observés de diversités des Professions et Catégories Sociales (écarts entre le niveau national et le niveau des quartiers). Ainsi, plus le quartier est proche de 0, moins il y a d'écart et à l'inverse plus il s'éloigne, plus les écarts sont importants.

Sur l'axe horizontal : le niveau de revenu médian du quartier. Plus le point est situé à gauche plus le niveau de revenu est faible, et à l'inverse plus il est à droite, plus il est fort.

Approfondissement par l'approche iris

Évolution de l'écart entre la part de cadres et professions intellectuelles supérieures des QP et celle de Dijon Métropole

Source : Insee RP 2008-2013-2018

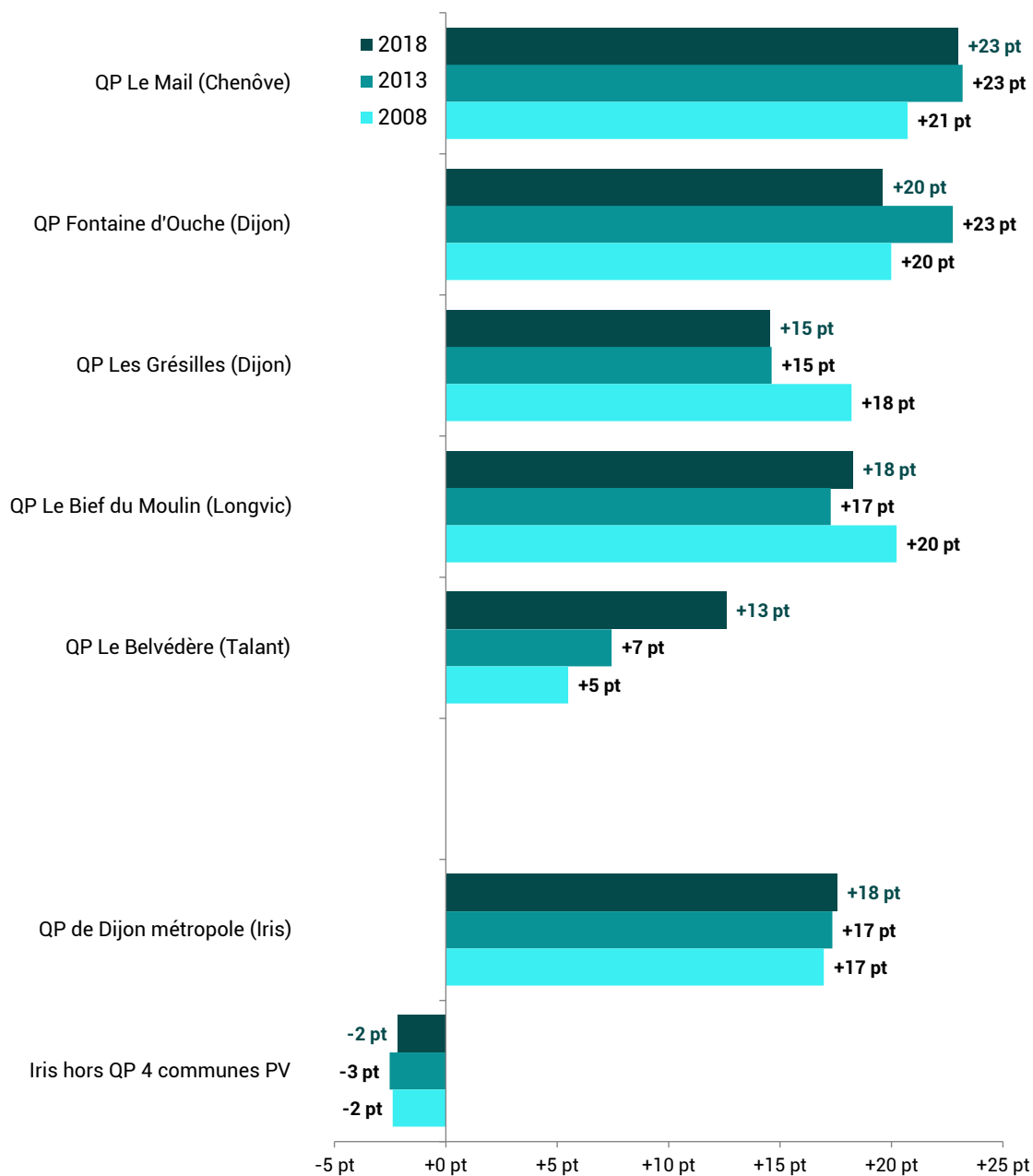


Lecture : En 2018, 4% des actifs occupés du QP Le Mail (Chenôve) sont cadres ou de professions intellectuelles supérieures, soit 17 points de moins qu'à l'échelle de Dijon Métropole.

Approfondissement par l'approche iris

Évolution de l'écart entre la part d'ouvriers des QP et celle de Dijon Métropole

Source : Insee RP 2008-2013-2018



Lecture : En 2018, la part des ouvriers parmi les actifs occupés du QP Le Mail (Chenôve) est supérieure de 23 points à celle de Dijon Métropole.

Dynamiques de peuplement sur le territoire



Profil socio-démographique des habitants.....	37
Attractivité résidentielle.....	45

CONSTATS ET ENJEUX

Des quartiers délaissés pour encore combien de temps ?

Entre 2012 et 2022, la France a gagné 2,6 millions d'habitants pour atteindre 68 millions. Ce phénomène est lié à trois principaux facteurs. La fécondité a moins baissé en France que dans d'autres pays. Elle a atteint 1,65 enfant par femme en 1993 et a remonté ensuite pour atteindre deux enfants par femme, en moyenne. L'espérance de vie à la naissance a progressé au rythme d'un trimestre par an : la France est l'un des pays où l'on vit le plus longtemps au monde. Le solde migratoire s'est réduit au cours des dernières années, pourtant l'immigration apporte entre 50 000 et 100 000 personnes supplémentaires par an.

En 2018, les quartiers prioritaires comptent 5,4 millions d'habitants, soit autant que les 8 communes les plus peuplées de France.

La population des 1 436 quartiers prioritaires représente 5,4 millions d'habitants en 2018, soit environ 8% de la population totale. Il y a autant de personnes vivant dans les quartiers prioritaires que dans les huit communes les plus peuplées de France (Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier). Entre 2013 et 2018, la population des QP de France métropolitaine a très légèrement baissé (- 26 800 habitants).

Des quartiers sas ou nasses ?

Cette relative stabilité de la population masque d'importantes migrations de populations. Entre 2015 et 2016, 12% des habitants des quartiers prioritaires ont déménagé (les opérations de renouvellement urbain peuvent conduire à un fort renouvellement des habitants au niveau de certains quartiers). Les « grands ensembles », dont une partie sont dégradés, ne correspondent pas aux aspirations de la majorité de la population, pour qui l'habitat pavillonnaire est un idéal. Une partie des catégories populaires et moyennes qui ont les moyens, a quitté ces territoires pour le périurbain.

Le parc d'habitat social est d'ailleurs en partie – au moins en théorie – constitué comme une étape dans un parcours vers le parc privé. Certes, les départs sont nombreux, mais ces quartiers continuent à se renouveler en accueillant des populations nouvelles, aux faibles revenus, qui n'ont pas les moyens de se loger ailleurs. Ces quartiers peuvent ainsi jouer un rôle

de sas, accueillant des personnes précaires qui quittent le quartier lorsque leur situation socio-économique s'est améliorée. Ces mobilités résidentielles impactent directement l'évaluation de l'efficacité de la politique de la ville, certaines personnes pouvant avoir bénéficié de cette politique et ne plus habiter dans le quartier.

A l'image d'un hôpital, où les personnes qui voient leur santé s'améliorer sont remplacées par des personnes malades, il est important de garder en tête une approche « en flux » permettant de prendre en compte les mobilités des habitants. A l'inverse, ces quartiers peuvent constituer une nasse pour certaines populations, les freinant dans leur parcours de vie. Pour autant, il ne faut pas tomber dans le misérabilisme. Le processus de rénovation urbaine améliore l'environnement de ces quartiers, alors que le renchérissement des coûts de l'énergie (transports et chauffage notamment) rend plus onéreux l'habitat individuel. Beaucoup dépendra bien entendu de la poursuite de l'effort de rénovation et de l'intégration de ces quartiers dans leur agglomération. Qu'il s'agisse de mobilité entre les quartiers (transports en commun notamment), de mixité sociale ou de commerces.

Les « grands ensembles » ont été construits pour des ménages de passage dans les quartiers. Arrivant souvent de la migration rurale, ces ménages avaient un emploi et donc sortaient des quartiers tous les jours. Ils avaient une attache géographique proche et par conséquent soit pendant les fins de semaine soit pendant les vacances ils partaient vers leurs attaches géographiques d'origine et quittaient les quartiers régulièrement (*On est bien arrivés - Un tour de France des grands ensembles*, de Renaud Epstein).

Enfin, le logement en grand ensemble (qui offrait une qualité qu'ils n'avaient pas dans le logement rural d'origine) était souvent un logement transitoire (pendant plusieurs années) avec un parcours résidentiel les amenant vers les lotissements notamment. Des grands ensembles de « transit » à la journée, la semaine ou les vacances ou après plusieurs années qui sont devenus des territoires de « pérennité », soit une mobilité quotidienne (effet du chômage), sans mobilité à la semaine ou aux vacances (les origines sont trop éloignées géographiquement ou perdues) et sans perspectives d'accès à un lotissement ou une maison individuelle. L'organisation en matière d'équipement et de conception architecturale des quartiers ne correspond plus à cette réalité de vie.

CONSTATS ET ENJEUX

Une population plus jeune... et en vieillissement

La population des quartiers prioritaires est plus jeune que la moyenne. En 2018, en France métropolitaine, 3 habitants sur 10 ont moins de 25 ans contre 4 sur 10 dans les quartiers prioritaires. Cette période de la vie est une période charnière : orientation scolaire, orientation professionnelle, poursuite d'études, accès à l'autonomie (logement, financier, mobilité) mais aussi pour beaucoup, le début de construction d'une vie de couple voire familiale.

Dans les quartiers prioritaires, quatre habitants sur dix ont moins de 25 ans.

Il paraît, dès lors, nécessaire d'investir dans la formation, la réussite éducative et l'insertion professionnelle pour développer pleinement le potentiel de ces jeunes, constituant une réelle ressource pour ces territoires. Même si elles sont moins présentes que sur le reste du territoire, il ne faut pas oublier les personnes âgées résidant dans ces quartiers. En 2018, 18% de la population dans les quartiers prioritaires de France métropolitaine a plus de 60 ans contre 26% pour l'ensemble du territoire métropolitain. Cette dynamique met en évidence un accroissement à venir de cette réalité dans ces territoires qui n'ont pas été pensés pour cela. De nombreuses personnes âgées résident dans le logement où elles ont élevé leurs enfants, que ces derniers ont quitté. Du fait de la pression immobilière et de nombreuses contraintes budgétaires, elles se trouvent souvent bloquées dans leurs parcours résidentiel, dans une situation de sous-occupation de leur logement.

L'isolement et la fragilité des personnes âgées concerne fortement les quartiers politique de la ville. Au cours des dernières années quelques faits marquants, en rupture avec les périodes antérieures, sont malgré tout observés. Tout d'abord dans les grands quartiers d'habitat social, on observe la fin de la baisse du nombre de personnes par logement, voire une progression de ce nombre. Cette situation est nouvelle et est même très forte dans les quartiers les plus fragiles. Cette situation s'accompagne d'une augmentation de personnes vivant dans un logement surpeuplé. Face à cette progression du nombre de personnes par ménage, les logements ne s'agrandissent pas.

Le vieillissement qui était anticipé au cours de la

dernière décennie tend à se concrétiser dans beaucoup de territoires de la politique de la ville. Même si le logement social ancien n'est pas toujours adapté au vieillissement des habitants (notamment pour les logements ayant des demi-étages ou encore des immeubles anciens avec trois ou quatre étages sans ascenseur).

L'isolement et la fragilité des personnes âgées concerne fortement les quartiers politique de la ville. Il est des secteurs où l'intergénérationnel tend à être difficile à vivre.

CONSTATS ET ENJEUX

Plus de familles monoparentales

On trouve dans les quartiers prioritaires moins de personnes seules, davantage de familles et surtout des familles monoparentales : ces quartiers sont les seuls où les prix sont abordables. La part des logements occupés par une personne seule est légèrement supérieure dans les quartiers prioritaires (39% contre 36%). Dans certains quartiers, ces situations d'isolement résidentiel sont particulièrement prégnantes : dans 1 quartier prioritaire sur 5, plus de la moitié des logements sont occupés par une personne seule.

40% des familles monoparentales de France métropolitaine vivent sous le seuil de pauvreté contre 15% des couples avec enfants.

Les monoparents sont très majoritairement des femmes : 90 % dans les quartiers politique de la ville. Derrière la pauvreté des familles monoparentales s'observe donc la pauvreté des femmes. La forte présence de familles monoparentales est l'un des enjeux majeurs de la politique de la ville. Ces familles, plus marquées par la pauvreté, font face à des difficultés sur des contraintes couvrant plusieurs dimensions : accès à l'emploi, mode de garde, temps périscolaire, etc.

L'intégration des ménages immigrés

La question de la politique de la ville est indissociable de celle de l'immigration. La forte progression de ménages immigrés dans les quartiers prioritaires amplifie les besoins notamment en matière d'accompagnement scolaire (effet de la langue et de l'appropriation par les ménages nouvellement arrivés du fonctionnement du système scolaire).

La présence relativement plus forte des personnes immigrées dans les logements de type HLM s'explique par leurs conditions socio-économiques, en lien avec les conditions d'accès au logement social. Ce facteur n'est en rien spécifique aux populations immigrées, s'explique par le fait qu'une grande partie d'entre elles relève de catégories socioprofessionnelles relativement pauvres (nombreux ouvriers ou personnes peu qualifiées).



Comment évolue le nombre d'habitants dans les QP ?

La taille de la population des quartiers prioritaires joue un rôle primordial sur les actions à mettre en place : on n'agit pas sur un quartier prioritaire de 1 000 habitants comme on le fait sur un quartier de 20 000 habitants. L'implantation de certaines infrastructures telles que des maisons de santé est essentielle dans les quartiers les plus peuplés.

En 2018, un QP sur cinq accueille moins de 1 200 habitants alors qu'un QP sur cinq accueille plus de 4 200 habitants.

Les quartiers les plus peuplés sont plus divers en termes de structure du parc de logements et donc de profil des habitants. A l'inverse, certains quartiers peu peuplés peuvent être composés uniquement d'immeubles de logements sociaux accueillant des habitants dont la situation socio-économique est moins diverse.

Analyser les dynamiques de peuplement permet de se questionner sur l'adaptation de l'offre de services dans une logique de dimensionnement de cette offre et de maintien de sa qualité.

Au 1er janvier 2018, 20 522 habitants de Dijon Métropole vivent en QP, soit 8%

Population municipale

Source : ANCT & Insee 2013-2018

Territoires	Nombre d'habitants	Part parmi l'ensemble de la population des QP du territoire (en %)	Evolution 2013 -2018	
			Nb	%
QP Le Mail (Chenôve)	5 037	24,5	+150	+3,1
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	6 952	33,9	-514	-6,9
QP Les Grésilles (Dijon)	4 180	20,4	-153	-3,5
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	1 134	5,5	-58	-4,9
QP Le Belvédère (Talant)	3 219	15,7	+643	+25,0
QP de Dijon Métropole	20 522	-	+68	+0,3
QP de Côte-d'Or	21 999	-	-120	-0,5
QP de France métropolitaine	4 829 250	-	-26 796	-0,6
Dijon Métropole	253 859	-	+5 831	+2,4
4 communes politique de la ville	191 116	-	+4 019	+2,1
Côte-d'Or	533 220	-	+3 459	+0,7
Bourgogne-Franche-Comté	2 807 807	-	-11 976	-0,4
France métropolitaine	64 844 037	-	+1 146 172	+1,8

Lecture : Au 1er janvier 2018, la population municipale du QP Le Mail (Chenôve) est de 5 037 habitants, soit une évolution de 3,1% par rapport à 2013.

DÉFINITIONS

Population municipale des quartiers : comprend toutes les personnes qui vivent effectivement dans le quartier. On y trouve aussi bien les ménages qui demeurent en logement individuel, que les étudiants en cité universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, ou les personnes en habitat mobile, etc.

Jeunesse, vieillissement, quels enjeux dans les QP ?

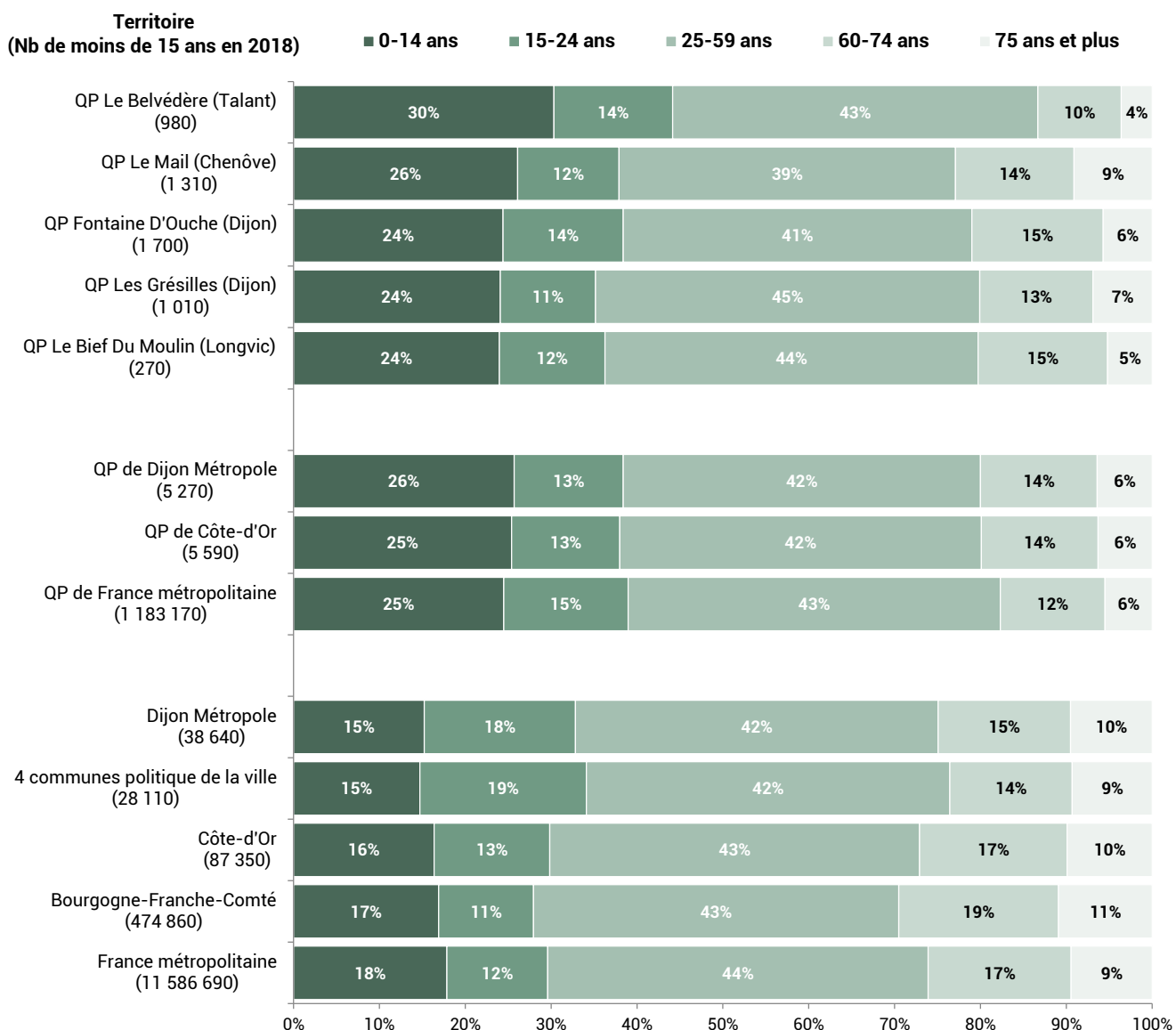
Les quartiers prioritaires accueillent une population jeune mais aussi une population vieillissante. La part des jeunes de moins de 25 ans est deux fois plus élevée que les plus de 60 ans sur l'ensemble des quartiers prioritaires. La jeunesse de la population de ces quartiers engendre des besoins particuliers. Il faut tout de même garder en tête que les seniors résident aussi dans ces quartiers, nécessitant la mise en place d'actions les ciblant. Le vieillissement de la population s'observe aussi dans les quartiers prioritaires.

Pour un quartier prioritaire sur dix la part des 60 ans et plus est plus élevée qu'en France métropolitaine

Les jeunes constituent un public ayant des besoins très hétérogènes allant des modes de garde pour la petite enfance, à la poursuite d'études supérieures pour les plus grands. La présence de seniors pose quant à elle la question de l'autonomie dans l'accès à des services de base, les déplacements du quotidien et l'isolement résidentiel.

Répartition de la population par tranche d'âge

Source : Insee, estimations démographiques 2018 et RP 2018

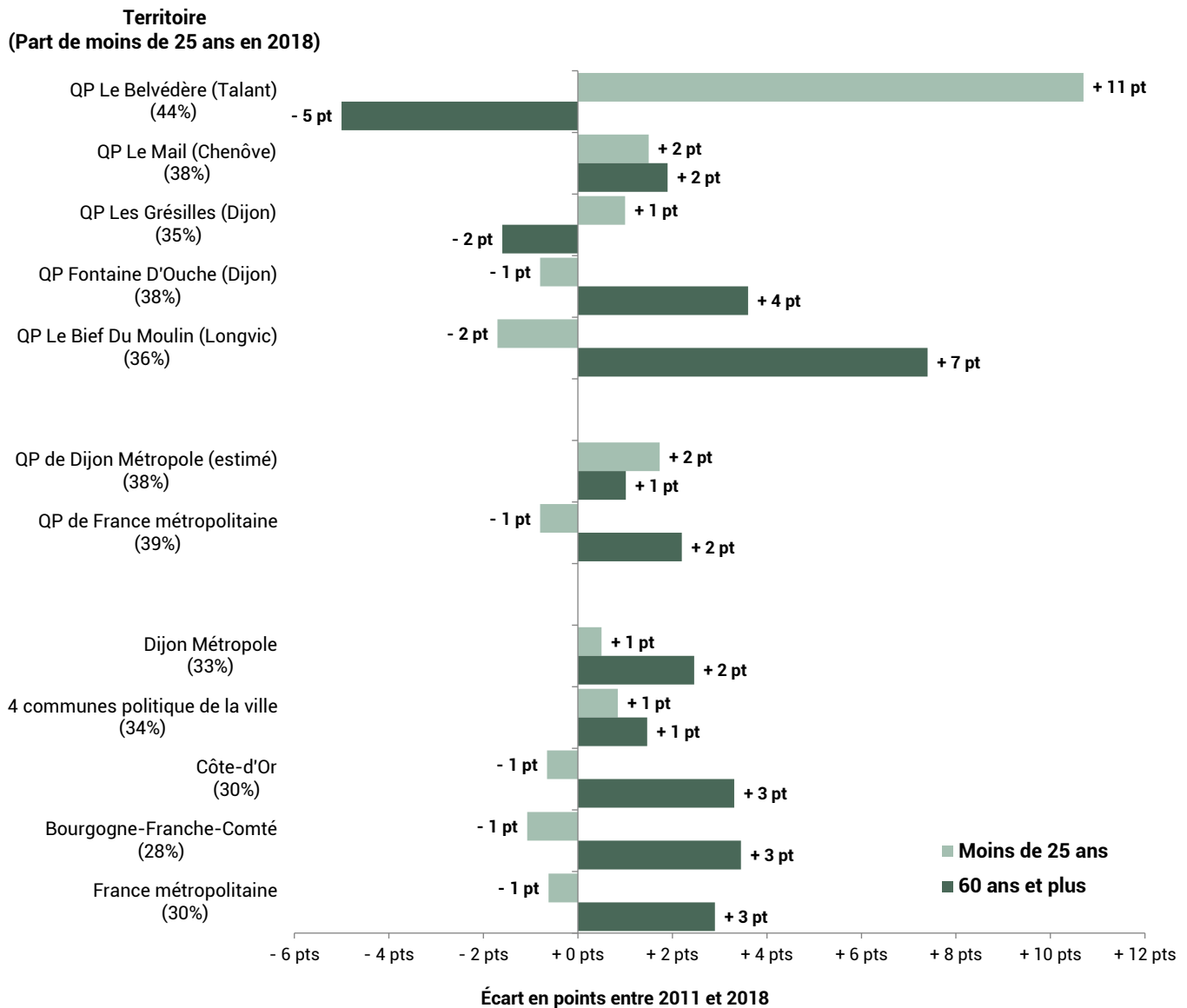


Lecture : En 2018, la part des moins de 15 ans dans la population du QP Le Mail (Chenôve) est de 26%, soit 1 315 personnes. Cette part est de 9% pour les 75 ans et plus.



Évolution de la part des moins de 25 ans et des 60 ans et plus

Source : Insee, estimations démographiques, 2011-2018 et RP 2018



DYNAMIQUES DE PEUPELEMENT

Lecture : La part de jeunes de moins de 25 ans a augmenté de 2 points entre 2011 et 2018 dans le QP Le Mail (Chenôve).

Indices de jeunesse et d'évolution des générations âgées

Source : Insee, estimations démographiques 2018 et RP 2018

Territoires	Indice de jeunesse		Indice d'évolution des générations âgées		
	Moins de 20 ans	Indice	60-74 ans	75 ans et plus	Indice
QP Le Mail (Chenôve)	1 615	1,4	695	458	1,5
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	2 336	1,6	1 064	396	2,7
QP Les Grésilles (Dijon)	1 260	1,5	552	288	1,9
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	345	1,5	171	59	2,9
QP Le Belvédère (Talant)	1 199	2,8	312	116	2,7
QP de Dijon Métropole	6 567	1,6	2 791	1 313	2,1
QP de Côte-d'Or	7 004	1,6	2 992	1 386	2,2
QP de France métropolitaine	1 538 599	1,8	589 169	265 609	2,2
Dijon Métropole	58 837	0,9	39 144	24 134	1,6
4 communes politique de la ville	44 314	1,0	27 254	17 786	1,5
Côte-d'Or	123 440	0,9	91 613	52 794	1,7
Bourgogne-Franche-Comté	643 403	0,8	522 430	306 434	1,7
France métropolitaine	15 569 944	0,9	10 797 645	6 122 915	1,8

Lecture : En 2018, il y a 1,4 fois plus de moins de 20 ans dans le QP Le Mail (Chenôve) que de personnes âgées de 60 ans et plus. Parmi ces derniers, les 60-74 ans sont 1,5 fois plus nombreux que les 75 ans et plus.



La politique de la ville a-t-elle pu favoriser l'intégration des populations de nationalité étrangère dans les QP ?

Bien que cela ne soit pas un des objectifs principaux de la politique de la ville, l'intégration des populations immigrées ou étrangères est un enjeu important dans les quartiers prioritaires. La sur-représentation des populations d'origine étrangère dans les quartiers prioritaires s'explique principalement par leur situation socio-économique. La constitution de réseaux d'entraide peut aussi expliquer la présence des populations étrangères dans les quartiers prioritaires.

Se pose aussi la question des besoins spécifiques à cette population, notamment les plus jeunes pour favoriser leur intégration, comme l'ouverture de classes d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A). Ces classes concernent les élèves non-scolarisés en France l'année précédente et présentant des lacunes scolaires.

La question de la lutte contre les discriminations est aussi un des enjeux importants lié à la présence de populations étrangères dans les quartiers prioritaires. Un candidat à un entretien d'embauche dont le nom est à consonance maghrébine doit envoyer en moyenne 1,5 fois plus de candidatures qu'une personne ayant le même profil mais dont le nom est à consonance française pour recevoir le même nombre de réponses positives (Institut des Politiques Publiques, 2021).

Un candidat à un entretien d'embauche dont le nom est à consonance maghrébine doit envoyer en moyenne 1,5 fois plus de candidature

Population selon l'origine

Source : Insee, estimations démographiques, 2011-2018 et RP 2018

Territoires	Nb de personnes de nationalité étrangère	Part des personnes de nationalité étrangère dans la population (en %)	Evolution 2011 - 2018		Nb d'immigrés	Part des personnes immigrées dans la population (en %)
			Nb	%		
QP Le Mail (Chenôve)	1 572	31,2	+496	+46,2	1 778	35,3
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	1 550	22,3	+475	+44,2	1 933	27,8
QP Les Grésilles (Dijon)	1 421	34,0	+74	+5,5	1 601	38,3
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	316	27,9	+127	+66,9	375	33,1
QP Le Belvédère (Talent)	608	18,9	+325	+114,7	734	22,8
QP de Dijon Métropole (estimé)	5 468	26,6	+1 497	+37,7	6 421	31,3
QP de France métropolitaine	1 120 386	23,2	+217 161	+24,0	1 361 849	28,2
Dijon Métropole	20 572	8,1	+5 539	+36,8	27 878	11,0
4 communes politique de la ville	18 502	9,7	+5 315	+40,3	23 578	12,3
Côte-d'Or	27 709	5,2	+6 027	+27,8	38 682	7,3
Bourgogne-Franche-Comté	136 050	4,8	+18 311	+15,6	197 308	7,0
France métropolitaine	4 587 647	7,1	+814 138	+21,6	6 353 808	9,8

Lecture : En 2018, 31,2% des habitants du QP Le Mail (Chenôve) sont de nationalité étrangère, soit une augmentation de 46,2% par rapport à 2011.

DÉFINITION

Population de nationalité étrangère : désigne les personnes qui résident en France et ne possèdent pas la nationalité française. Elles possèdent soit une autre nationalité (à titre exclusif), soit n'en ont aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises.

Population immigrée : désigne les personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs).

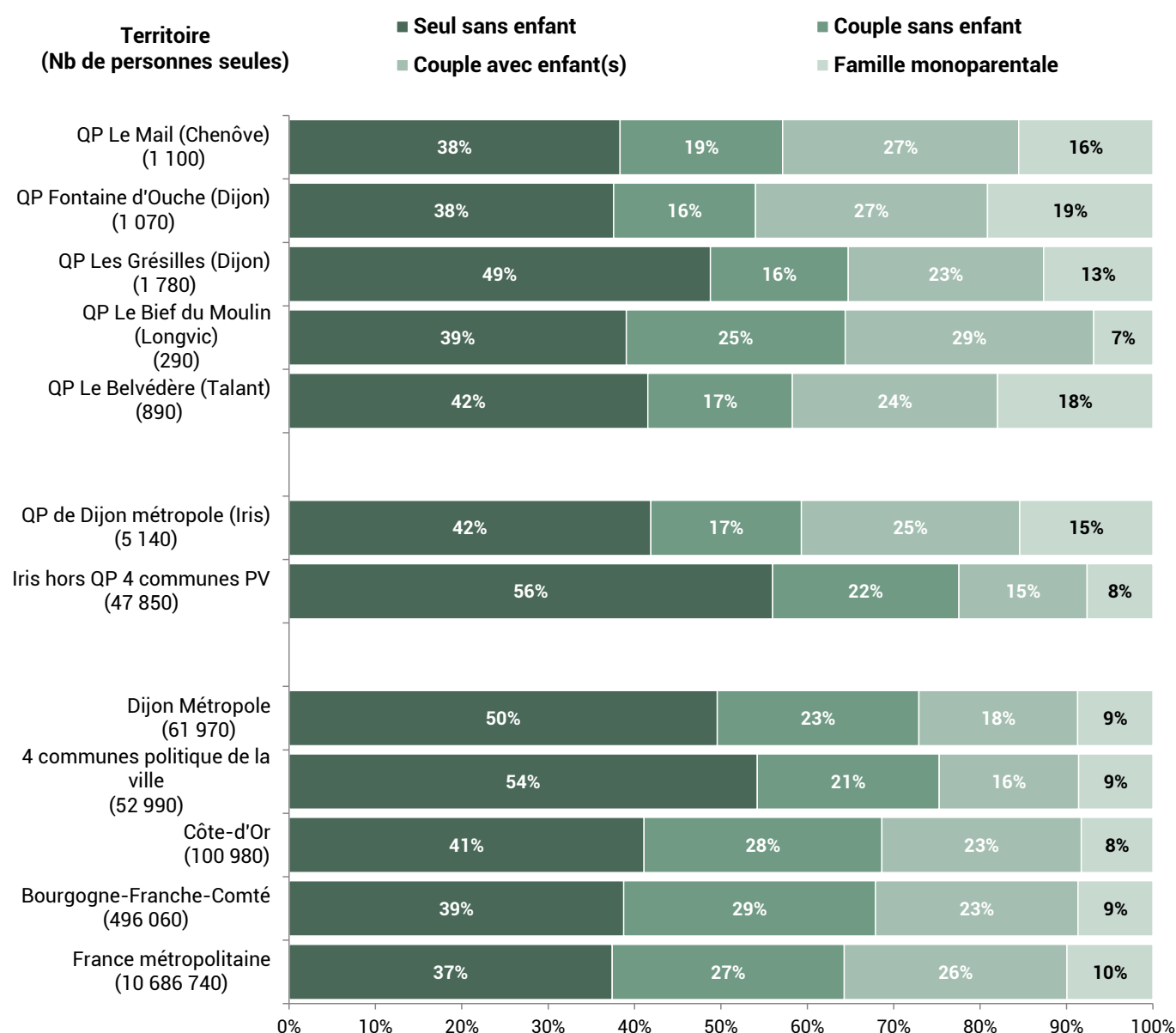


La structure de la population a-t-elle des effets sur les besoins des habitants des QP ?

Les familles monoparentales sont plus présentes dans les quartiers prioritaires alors qu'il y a moins de couples avec enfant(s). Se pose donc la question des modes de garde accessibles sur le territoire, tout comme l'offre d'accueil des jeunes sur le temps périscolaire, l'accès aux services publics avec des tarifications adaptées, le soutien à la parentalité, ...

Répartition des ménages selon leur composition

Source : Insee, RP 2018



Lecture : En 2018, 38% des ménages du QP Le Mail (Chenôve) sont des personnes seules sans enfant.



Quels sont les enjeux autour de la monoparentalité dans les QP ?

Les familles monoparentales, plus présentes dans les quartiers prioritaires, font face à de plus grandes difficultés financières. Cela s'explique notamment par l'apport de ressources par une seule personne dans le ménage.

40% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté contre 15% des couples avec enfant(s).

Ce manque de ressources a des conséquences sur les conditions de vie de ces familles. Alors que 10% des couples avec enfants vivent dans un logement surpeuplé, ces configurations concernent 24% des familles monoparentales, bien qu'un adulte en moins soit présent dans le ménage. En 2018, 41% des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire et sont donc pauvres, contre 21% de l'ensemble des enfants.

Au-delà de ce manque d'apport de ressources, la monoparentalité peut constituer un frein pour l'insertion sur le marché du travail. La question des modes de garde offerts à ces familles se pose dans les quartiers prioritaires. En leur absence, certaines femmes sont contraintes de ne pas travailler pour prendre en charge leur(s) enfant(s).

Une aide à domicile sur cinq est à la tête d'une famille monoparentale.

Comment pouvons-nous adapter les horaires d'ouverture à des horaires de travail atypiques ou découpés dans la journée ? Ces travailleurs, dont le rôle essentiel a été souligné par la crise sanitaire, doivent pouvoir bénéficier d'actions publiques à la hauteur de leur investissement quotidien.

Part des familles monoparentales parmi les allocataires Caf

Source : Cnaf, 2016 et 2020

Territoires	Nb de familles monoparentales	Parmi les ménages		Parmi les familles	
		Part des familles monoparentales (en %)	Evolution 2016 - 2020 (en points)	Part des familles monoparentales (en %)	Evolution 2016 - 2020 (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	249	15,8	-1,6	34,3	-1,6
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	456	22,9	+1,1	47,5	+5,8
QP Les Grésilles (Dijon)	182	11,2	-1,2	32,8	+0,3
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	77	18,8	+2,7	45,3	+10,2
QP Le Belvédère (Talent)	243	23,3	=	51,9	+3,2
QP de Dijon Métropole	1 207	18,2	-0,1	41,9	+2,9
QP de Côte-d'Or	1 323	18,5	-0,2	42,7	+2,8
QP de France métropolitaine	298 934	19,2	-1,4	44,4	+1,0
Dijon Métropole	7 908	12,0	-0,6	34,8	+2,3
4 communes politique de la ville	6 208	11,3	-0,5	37,4	+2,7
Côte-d'Or	13 586	12,3	-0,4	28,1	+2,3
Bourgogne-Franche-Comté	73 473	13,7	-0,2	28,9	+2,5
France métropolitaine	1 927 079	14,3	-0,5	29,7	+1,9

Lecture : En 2020, 15,8% des allocataires Caf du QP Le Mail (Chenôve) sont des familles monoparentales. La part de ces familles monoparentales parmi l'ensemble des familles est de 34,3% dans ce QP.

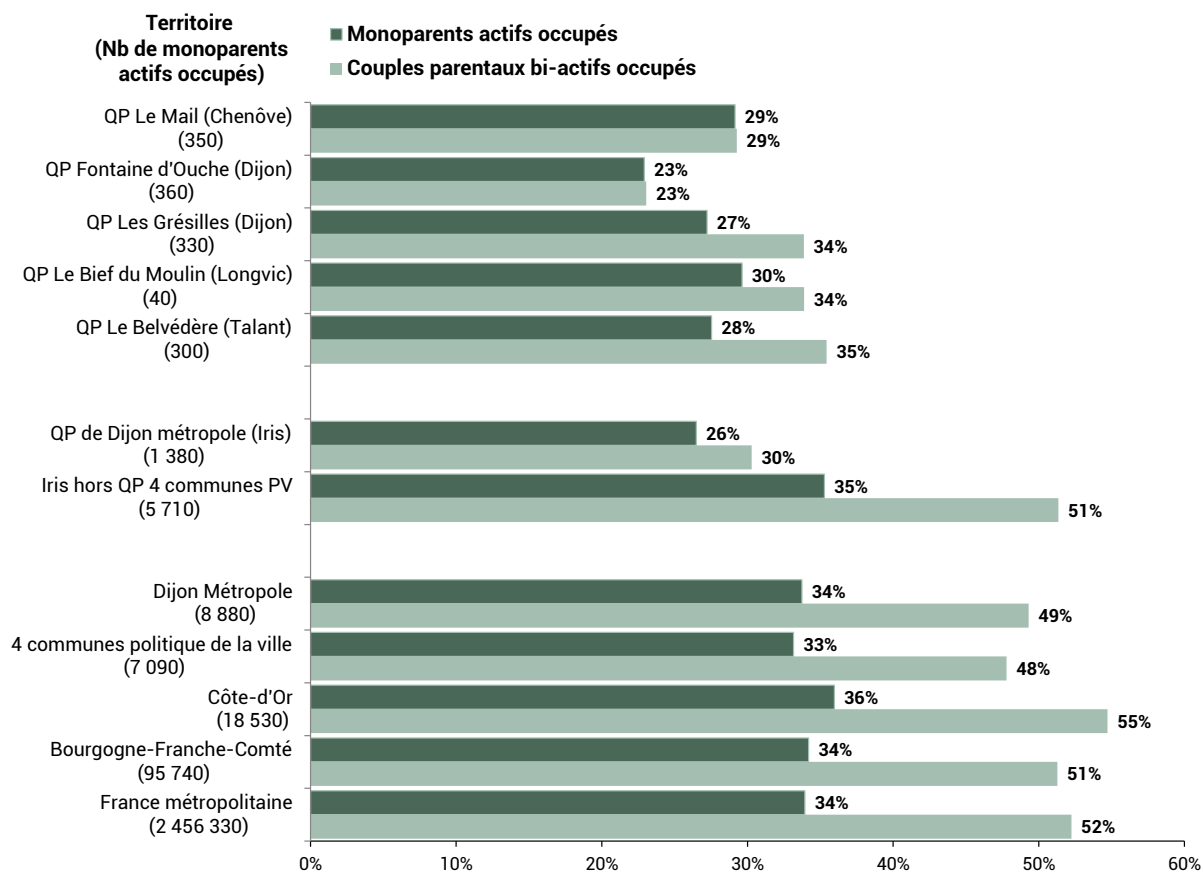
DÉFINITION

Allocataire Caf : Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation au regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de foyer (à rapprocher des ménages au sens Insee) et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles).

Approfondissement par l'approche iris

Parents en emploi en fonction de leur situation

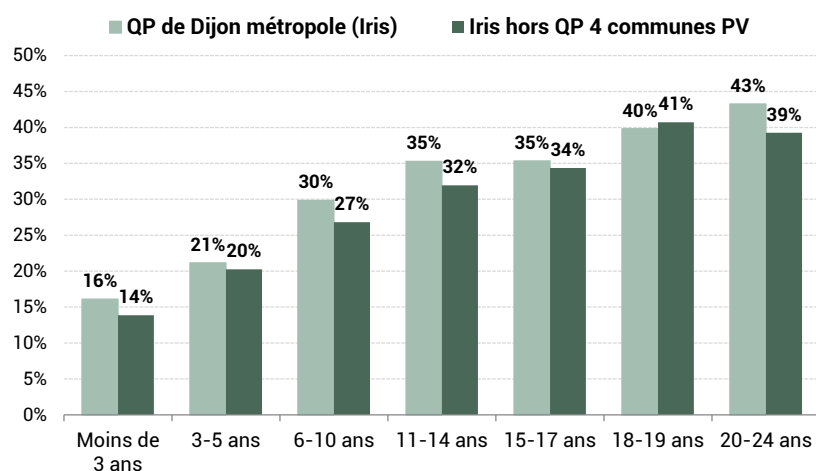
Source : Insee, fichiers détail 2018



Lecture : Les monoparents actifs occupés représentent 29% des monoparents du QP Le Mail (Chenôve) en 2018, comme les couples bi-actif (29%).

Age des enfants des familles monoparentales

Source : Insee, fichiers détail 2018



Lecture : En 2018 dans les QP, 30% des enfants de 6-10 ans vivent dans une famille monoparentale, contre 27% hors QP



Depuis combien de temps les habitants des QP ont-ils emménagé dans leur logement ?

La modification de la structure du ménage explique de nombreux déménagements en quartier prioritaire comme dans les autres quartiers. La mise en couple, la séparation ou encore la naissance d'un enfant modifient en effet les besoins en termes de logement. Cependant, certaines spécificités s'observent dans les quartiers prioritaires.

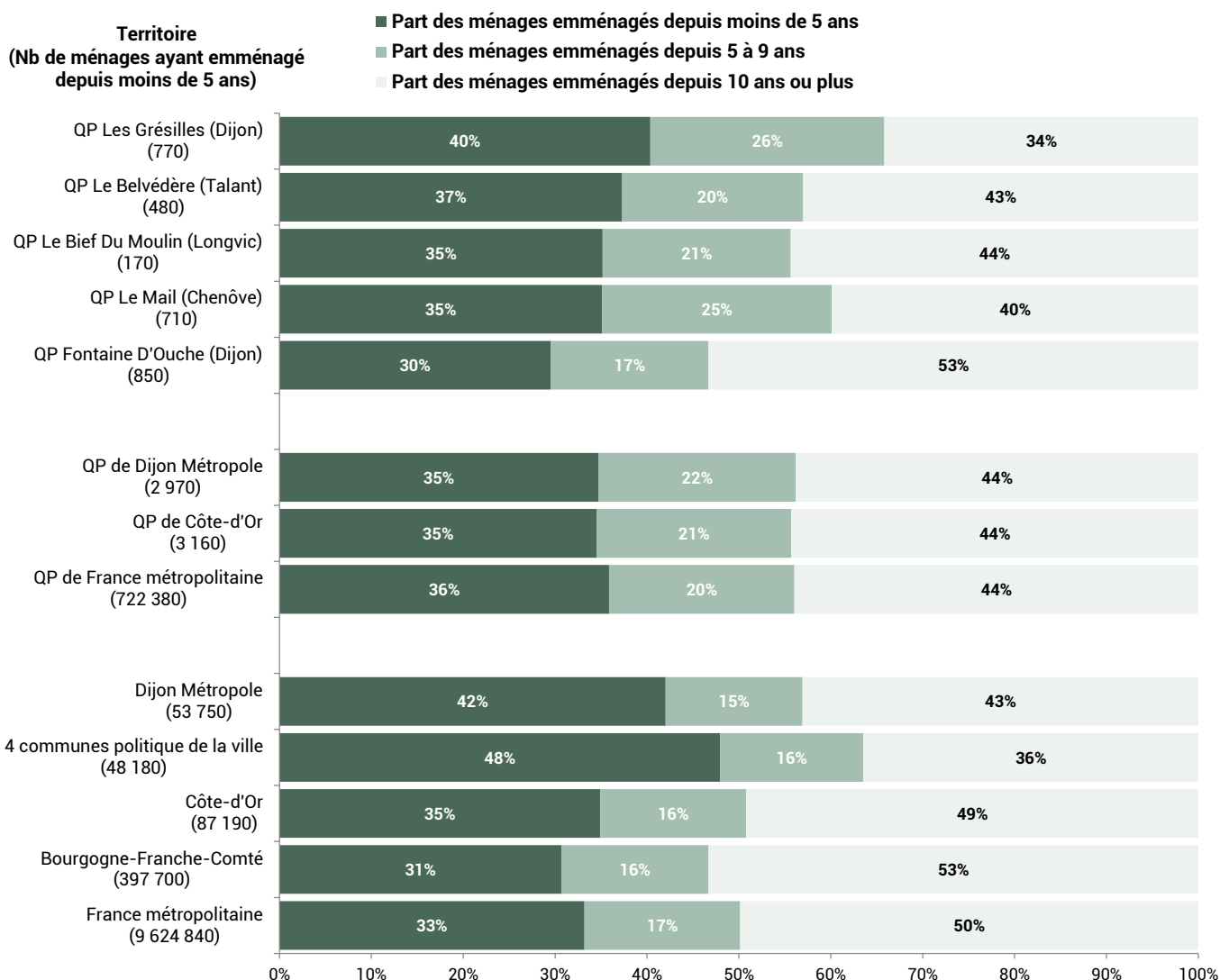
Sur une année, 12% des habitants des quartiers prioritaires changent de logement (ONPV)

Le taux de mobilité résidentiel est deux fois plus élevé parmi les ménages résidant dans le parc privé relativement aux habitants du parc social. La forte présence de logements sociaux dans les quartiers prioritaires freine donc le turn-over dans les quartiers.

Les jeunes les moins diplômés s'insèrent plus fréquemment dans le marché du travail local, en utilisant la force du réseau local qu'ils ont pu constituer. Ainsi, la stabilité des jeunes au sein des quartiers prioritaires peut s'expliquer par la force de ces liens, tout comme par le manque d'opportunités. Les démolitions et reconstructions dans le cadre du renouvellement urbain peuvent, au niveau de certains quartiers, déboucher sur un renouvellement important de la population.

Répartition des ménages selon l'ancienneté d'emménagement

Source : Insee, estimations démographiques 2018 et RP 2018



Lecture : En 2018, 40% des ménages ont emménagé il y a moins de 5 ans dans le QP Les Grésilles (Dijon).

Quelles sont les différences de profil entre les habitants arrivant dans les QP et ceux qui y résident déjà ?

Ces dynamiques participent à l'explication de l'écart grandissant entre le niveau de richesse dans les quartiers prioritaires et les quartiers environnants. Ces quartiers peuvent constituer des sas permettant aux individus d'accéder à un logement moins cher et de quitter le quartier une fois que leur situation socio-économique s'est améliorée. Ce lien entre amélioration de la situation socio-économique et déménagement hors du quartier n'est pas mécanique.

A Grenoble par exemple, la moitié des habitants des quartiers prioritaires qui se sont enrichis entre 2009 et 2012 sont restés dans leur quartier. Pour favoriser la mixité sociale au sein des quartiers prioritaires, il existe un enjeu fort concernant la stabilité des habitants qui voient leur situation économique s'améliorer, au-delà d'attirer des personnes plus favorisées pour qu'elles s'installent dans le quartier.

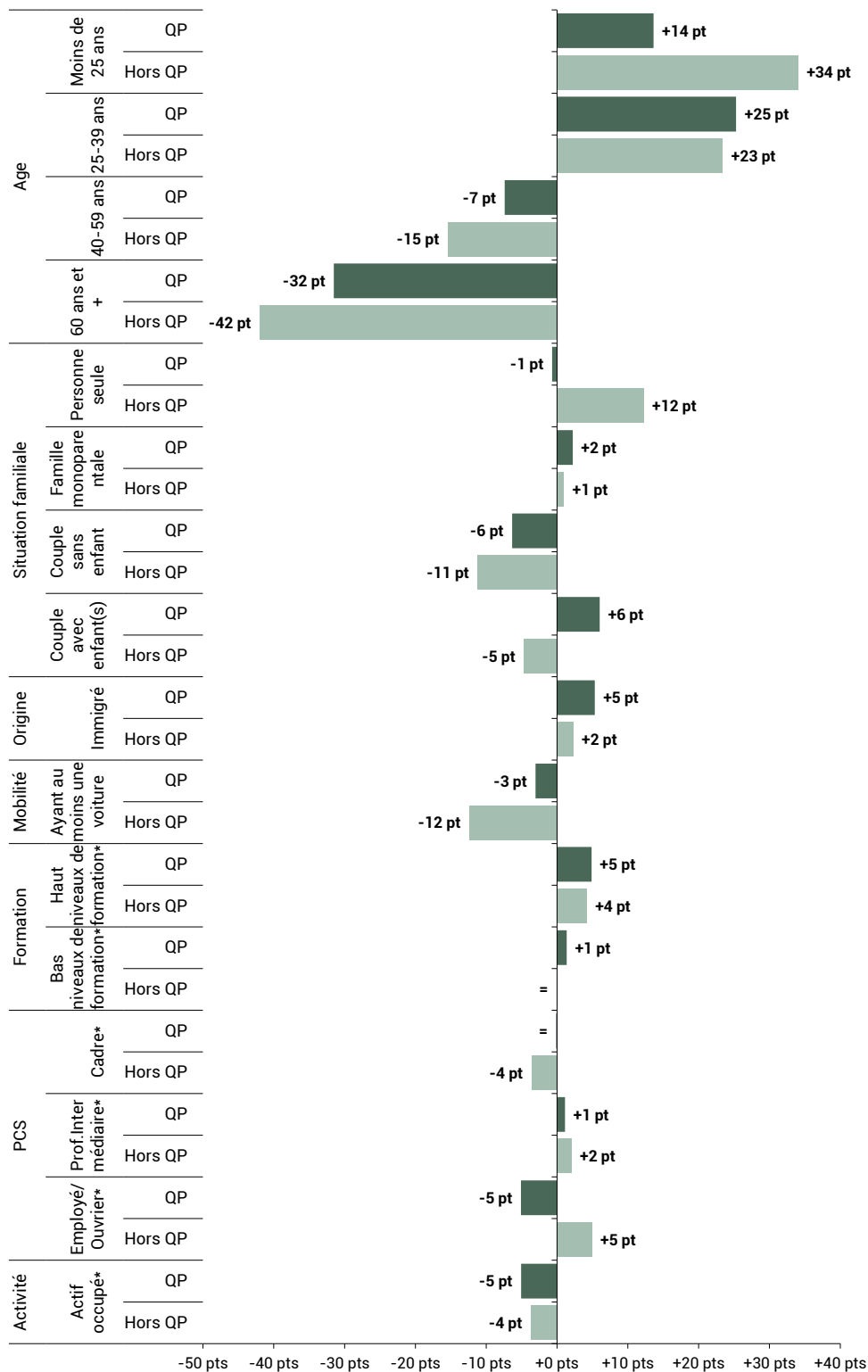
Dans la moitié des QP, les arrivants ont un niveau de vie plus faible que les résidents, alors que les sortants ont un niveau de vie plus élevé (ONPV, 2018)

Ces mobilités résidentielles compliquent l'évaluation de l'efficacité d'actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville puisque certains bénéficiaires des actions peuvent ne plus habiter dans le quartier au moment de l'évaluation. Il y a donc un enjeu fort autour de la mise en place de suivis de cohortes dans le temps pour apprécier l'efficacité de la politique de la ville, même s'il est compliqué d'isoler l'effet spécifique des actions menées dans le cadre de la politique de la ville sur le parcours de vie des individus.

Approfondissement par l'approche iris

Profil des habitants : écart entre les nouveaux arrivants (moins de 5 ans) et les ménages déjà présents (plus de 5 ans)

Source : Insee, fichiers détail 2018



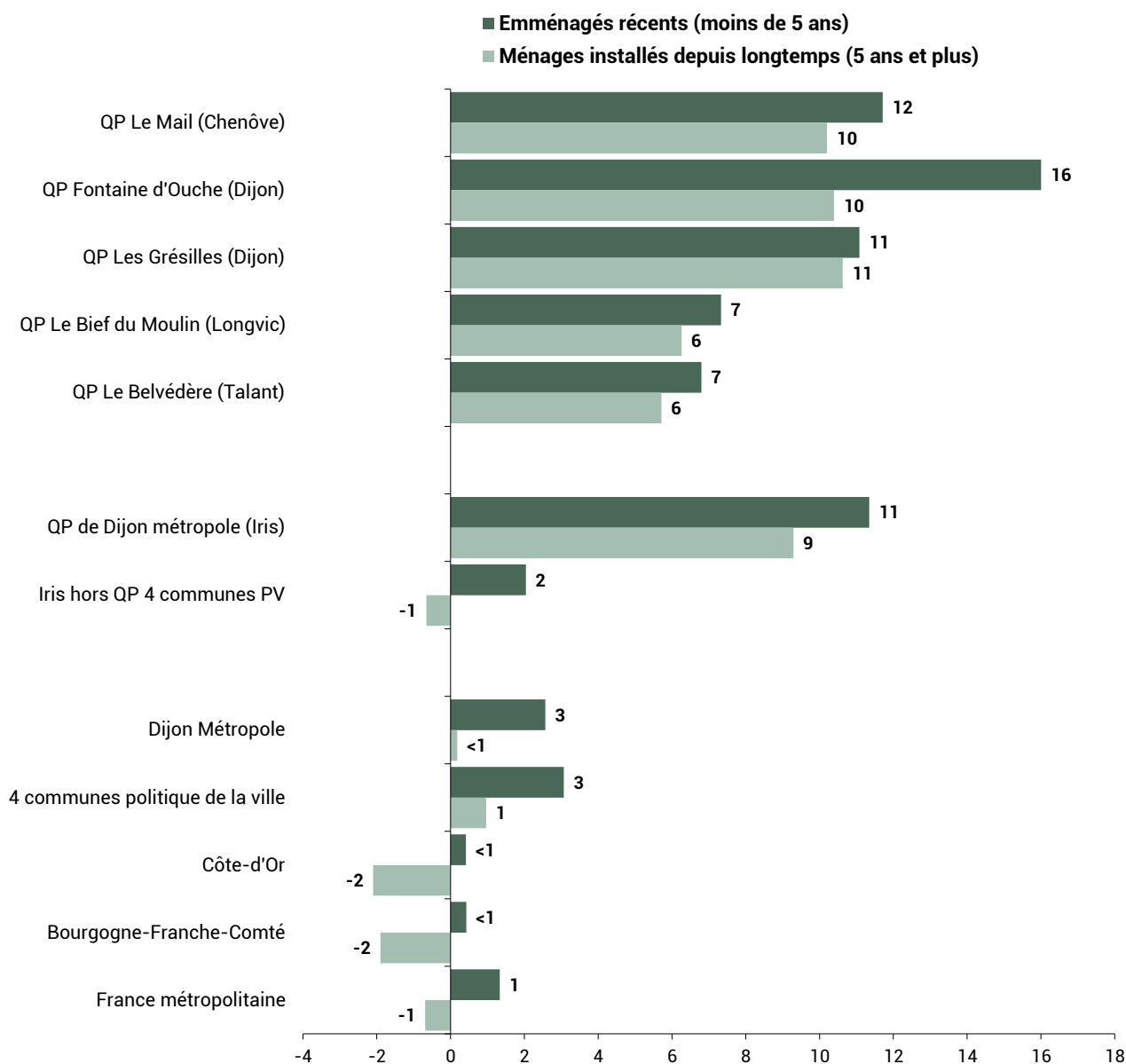
* Personnes de 25-54 ans concernées (niveau de formation, PCS, actif occupé) parmi l'ensemble des 25-54 ans

Lecture : En 2018, dans les QP, la part des familles monoparentales parmi les ménages arrivés depuis moins de cinq ans est supérieure de 2 points à celle des ménages installés depuis plus de cinq ans. Cet écart est de 1 point hors QP.

Approfondissement par l'approche iris

Indice de fragilité des nouveaux arrivants et de ceux installés depuis plus de 5 ans

Source : Insee, fichiers détail 2018 - indice © Compas



Lecture : Pour le QP Le Mail (Chenôve), les emménagés récents sont plus fragiles (indice = 12) que ceux déjà présents (indice = 10).

MÉTHODOLOGIE

Indice de fragilité des habitants (nouveaux et déjà présents) : L'indice de fragilité est un indice © Compas, construit à partir de 5 indicateurs : la part d'adultes isolés (avec ou sans enfant), la part d'immigrés, la part de bas niveau de formation, la part d'inactifs ou au chômage, la part de ménages n'ayant pas de voiture. Pour chaque indicateur, la différence entre la valeur du QP et celle de la France métropolitaine est effectuée. L'indice résulte de la somme des écarts (des 5 indicateurs). Plus il est élevé, plus la fragilité est considérée comme importante.



Quelle place occupe le QP dans la trajectoire résidentielle des ménages ?

Six ménages sur dix des quartiers prioritaires ayant changé de logement ont emménagé en dehors d'un QP. Les quartiers prioritaires peuvent jouer un effet de sas permettant à certains ménages de résider dans des logements où le prix est plus faible que sur le reste du territoire. En particulier, l'arrivée dans un quartier prioritaire peut s'observer à la naissance d'un enfant. 19% des ménages des quartiers prioritaires expliquent que la raison principale de leur dernier déménagement était de trouver un logement plus grand, contre 12% dans les autres quartiers (Insee, 2013). A l'inverse, seulement 5% des ménages dans les QP mentionnent le rapprochement du lieu de travail ou de l'école comme raison principale de leur emménagement contre 15% dans les autres quartiers. Ces quartiers jouent donc un rôle d'amortisseur permettant aux ménages les plus modestes d'accéder à un logement à bas coût, plus qu'il ne leur permet de se rapprocher des emplois (Insee, Enquête nationale logement de 2013).

La mobilité transforme ainsi la structure démographique et sociale de ces quartiers, dans la mesure où ce sont naturellement les habitants les plus « fragiles » (les moins diplômés, les plus au chômage, les immigrés, les femmes élevant seules leurs enfants...) qui sont les moins mobiles. La mobilité résidentielle exerce un fort effet de sélection. Les plus fragiles ont plus de chances d'arriver en QP et de s'y maintenir. Les autres poursuivent leur trajectoire résidentielle vers d'autres quartiers.

Mobilités résidentielles

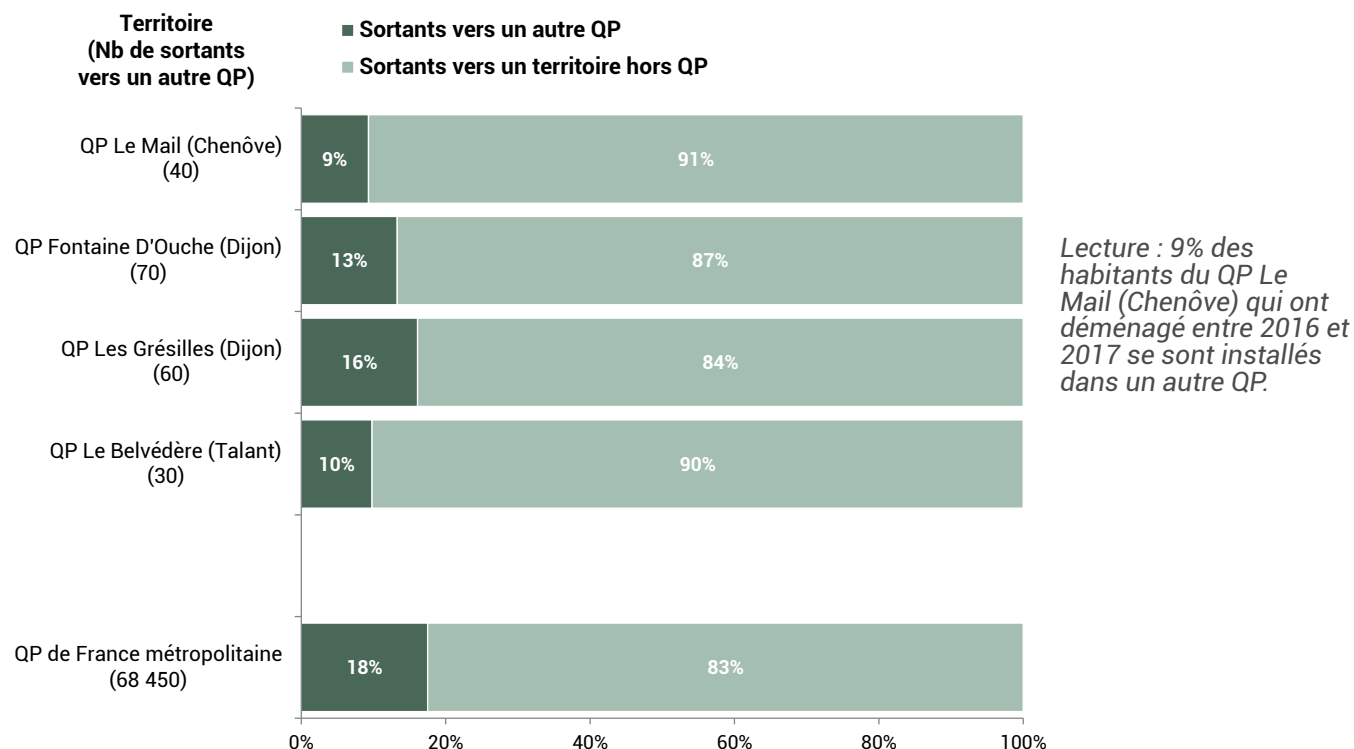
Source : Insee, Fidéli 2017 et RP 2018

Territoires	Taux d'emménagement entre 2016 et 2017 = entrants dans la zone + mobilités internes		Taux de mobilité interne entre 2016 et 2017		Taux de sortants entre 2016 et 2017		Taux d'entrants entre 2016 et 2017	
	nb d'individus	%	nb d'individus	%	nb d'individus	%	nb d'individus	%
QP Le Mail (Chenôve)	529	10,5	201	4,0	388	7,7	327	6,5
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	626	9,0	243	3,5	535	7,7	382	5,5
QP Les Grésilles (Dijon)	418	10,0	150	3,6	343	8,2	268	6,4
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
QP Le Belvédère (Talent)	425	13,2	177	5,5	274	8,5	248	7,7
QP de Dijon Métropole (estimé)	nd	9,7	nd	3,8	nd	7,5	nd	6,0
QP de France métropolitaine	nd	9,3	nd	2,9	nd	8,1	nd	6,4

Lecture : Entre 2016 et 2017, 327 personnes se sont installées dans le QP Le Mail (Chenôve), soit 6,5% de la population du QP en 2017.

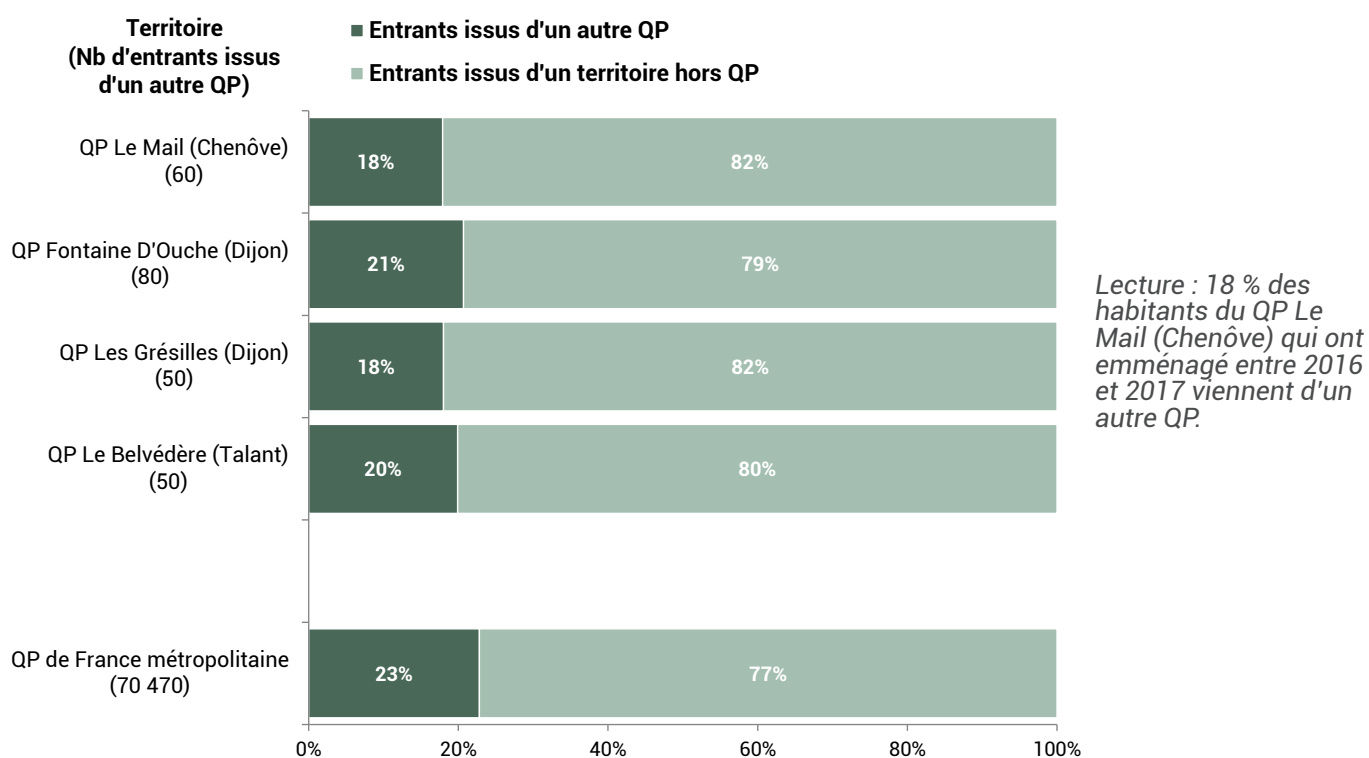
Mobilités résidentielles : détail sortants

Source : Insee, Fidéli 2017 et RP 2018



Mobilités résidentielles : détail entrants

Source : Insee, Fidéli 2017 et RP 2018



Cadre de vie et renouvellement urbain



Logement	54
Équipements et services	69

CONSTATS ET ENJEUX

Le logement

Les conditions de logement se sont nettement améliorées au cours des dernières décennies. En 1975, 40% des logements ne disposaient pas du confort sanitaire de base (WC et eau courante), contre 0,7% en 2013 selon l'Insee. Dans le même temps, la surface moyenne par ménage a progressé. Les normes de construction, d'isolation phonique ou thermique et l'urbanisme ont mis fin à la construction de grands ensembles. Dans les quartiers prioritaires aussi la situation a évolué. Le programme de rénovation urbaine n'a pas révolutionné l'habitat, mais il a tenté de modifier une partie des quartiers, notamment les plus en difficulté.

Pour autant, plusieurs facteurs expliquent que des situations de mal-logement perdurent, et notamment dans les quartiers prioritaires. Tout d'abord, si l'on considère le critère de la surface de l'habitation, les conditions de logement sont meilleures pour ceux qui ont eu la chance d'accéder à la propriété individuelle pavillonnaire.

Ensuite, il ne faut pas oublier que, pour le plus grand nombre, l'amélioration des conditions du logement coûte très cher. La part des loyers et des charges est passée de 18% des dépenses totales des ménages pauvres en 2001 à 24% en 2017 (Enquête sur le budget des ménages, Insee). Sur la même période, la part de ces dépenses est restée stable pour les ménages les plus aisés, représentant 10% de leurs dépenses totales. En partie parce que les charges ont progressé, mais aussi du fait d'une hausse des loyers. La situation est particulièrement délicate pour les jeunes adultes qui subissent la conséquence des hausses de loyer et des prix à l'achat, particulièrement forte entre 1998 et 2008.

Dans les quartiers de la politique de la ville, la rénovation a eu un coût, en partie reporté sur les locataires : les loyers du secteur social ont progressé plus vite que les prix du logement ces dernières années. La mise en œuvre de la rénovation urbaine n'a pas bénéficié à l'ensemble des territoires. Dans de nombreux quartiers, beaucoup reste à faire : parties communes dégradées, mauvaise insonorisation et isolation, peu de commerces, éloignement du centre, etc. Le type d'appartements proposés ne correspond pas toujours aux besoins.

Le logement est certainement le facteur le plus important expliquant les effets de concentration de populations pauvres dans les QP. Le coût du logement y est significativement plus faible et permet ainsi à

des ménages avec de bas revenus de trouver un toit. C'est pourquoi il est essentiel de ne pas réduire l'offre de logements sociaux à bas coût. Dès lors il n'est pas surprenant d'observer que très majoritairement dans les quartiers prioritaires de la France métropolitaine, le taux de ménages locataires est plus de deux fois plus important qu'à l'extérieur.

Entre cadre de vie et attractivité du quartier

La qualité de la vie dépend de nombreux éléments immatériels, tels les liens familiaux et amicaux mais aussi d'éléments matériels. Parmi ces derniers, le logement et son équipement intérieur comptent énormément. L'environnement de ce logement, le cadre de vie joue aussi un rôle essentiel. 46 % des habitants des quartiers prioritaires ne sont pas satisfaits de la propreté des espaces extérieurs contre 20% dans les quartiers environnants (Enquête «Cadre de vie et sécurité 2018», Insee, ONDRP, SSMSI). De même, la moitié des habitants se plaignent de contraintes de bruit dans leur quartier prioritaire contre un habitant sur quatre dans les autres quartiers environnants.

57% des habitants des quartiers prioritaires estiment que leur quartier souffre d'une mauvaise réputation contre 13% dans les quartiers environnants

La propreté des espaces communs, des cages d'escalier, la voirie, la présence de commerces de proximité et de services publics, d'équipements sportifs, culturels ou de loisirs jouent un double rôle. Ils offrent une image du quartier et participent à sa réputation : cette fonction symbolique est importante pour ceux qui y vivent, car elle constitue l'un des éléments de leur position sociale dans le regard de ceux qui vivent en dehors du quartier. Au-delà de l'effet sur le quotidien des habitants, le manque d'infrastructures ou d'équipements peut aussi jouer sur l'attractivité de ces territoires.

CONSTATS ET ENJEUX

Investir dans les lieux ...

Pouvoir faire ses courses ou aller la piscine sans faire des kilomètres, ne pas avoir de poubelles qui jonchent le trottoir de l'immeuble, cela compte. Notamment pour les personnes qui ont le plus de mal à se déplacer, les moins fortunées et les personnes âgées pour qui la proximité est déterminante. Le vieillissement de la population observé dans les quartiers accentue l'importance de la présence de commerces de proximité et d'un environnement sécurisé, adapté aux besoins des personnes en situation de fragilités physiques (handicap, perte d'autonomie...)

27% des habitants des quartiers prioritaires soulignent le manque d'équipements (sport, loisir, santé, services) contre 18% des habitants des quartiers environnants. Mais les moyennes masquent des écarts entre territoires, en fonction de l'âge et des niveaux de vie des habitants des quartiers prioritaires.

... ou favoriser la mobilité

La situation du quartier dans la ville est déterminante : un quartier excentré, mécaniquement, disposera de moins d'équipements et de commerces. Il faut d'ailleurs utiliser les données par quartier avec précaution : leurs frontières ne sont pas étanches. On peut vivre dans un quartier sous-équipé mais à proximité d'une offre conséquente dans un quartier voisin, qui n'appartient pas à la géographie prioritaire. En 2018, 15% des habitants des quartiers prioritaires estiment que leur quartier est « loin de tout » contre 11% des habitants des quartiers environnants. Certains QP sont d'autre part des centres-villes. Dans ce cas la proximité des commerces et des services se pose différemment. Il s'agira alors de travailler l'usage de ces services ou équipements. L'existence ne suffit pas, il convient aussi de travailler à l'accompagnement ou à l'adaptation de l'offre aux besoins des habitants en situation de fragilité ou de pauvreté.

D'ailleurs, ce n'est pas forcément le souhait des habitants de rester dans leur quartier pour avoir accès aux équipements, comme l'a noté le Crédoc dans un rapport sur le commerce dans les quartiers prioritaires : « la vision étroitement réductrice des quartiers qui consiste à penser que l'on peut apporter tous les services de base aux populations défavorisées qui y résident, relève d'une logique du « confinement » qui ne répond pas aux attentes des populations des quartiers d'habitat social », écrivent les auteurs. Il faut donc autant s'intéresser à ce qui existe au sein du quartier que la capacité de ses habitants à en sortir et les liens aux autres quartiers de la ville.

Les déplacements depuis les quartiers prioritaires

Se pose dès lors la question de l'enclavement géographique et de la desserte en transports en commun. La moitié des quartiers prioritaires sont intersectés par une voie de chemin de fer, un cours d'eau ou une route majeure. Ces réseaux de transports peuvent jouer un rôle paradoxal en permettant aux habitants de se déplacer plus facilement mais peuvent aussi construire de réelles frontières infranchissables, limitant les déplacements des habitants à pied.

En 2019, 46% des habitants des quartiers prioritaires se déplacent à pied dans la semaine contre 22% des habitants hors ces quartiers.

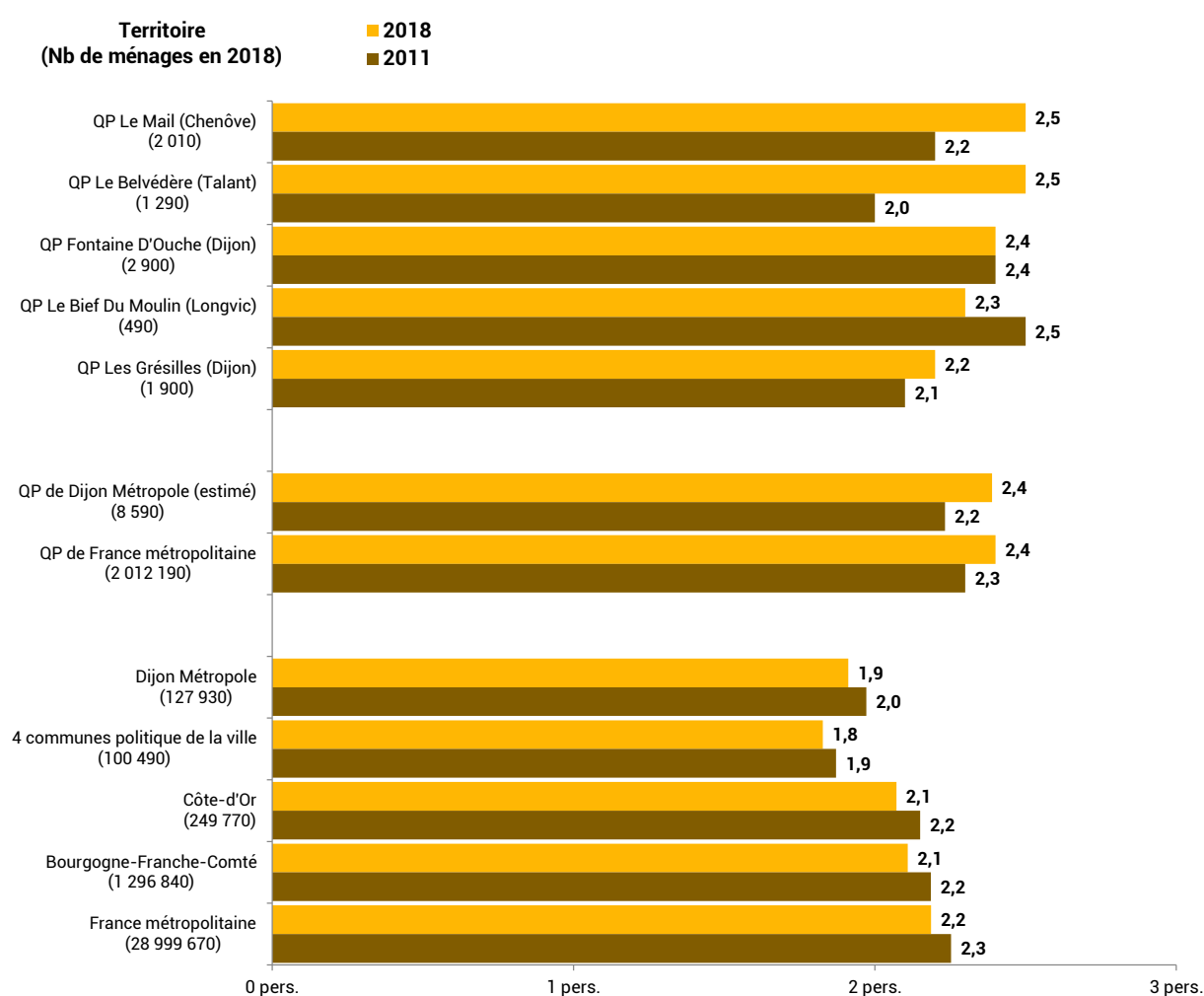
A l'inverse, un habitant sur trois en quartier prioritaire se déplace en voiture contre deux sur trois hors des quartiers prioritaires. Lorsqu'ils se déplacent, les habitants des quartiers parcourent des distances plus courtes. Seuls 25% des habitants des QP parcourent plus de 5 km lors de leurs déplacements contre 45% des habitants hors QP. La question de la mobilité est donc un enjeu fort dans les QP.

Le parc de logements est-il en adéquation avec les besoins des ménages en QP ?

Au niveau national, la taille moyenne des ménages diminue. En 1968, elle était de 3,1 personnes contre 2,2 une cinquantaine d'années plus tard, en 2015. Cette modification de la structure des ménages est liée à plusieurs facteurs : plus de séparations, développement de la monoparentalité, diminution du nombre moyen d'enfants par ménage mais aussi le vieillissement de la population et donc l'augmentation du nombre de personnes vivant seules. Nous observons une autre dynamique au sein des quartiers prioritaires, dans les grands quartiers d'habitat social : la fin de la baisse du nombre de personnes par logement, voire une progression de ce nombre. Cette situation est nouvelle et est même très forte dans les quartiers les plus fragiles.

Taille moyenne des ménages

Source : Insee, estimations démographiques, 2011-2018 et RP 2018



Lecture : En 2018, un ménage résidant dans le QP Le Mail (Chenôve) est composé en moyenne de 2,5 personnes contre 2,2 personnes en 2011.

DÉFINITION

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Le nombre de ménages et le nombre de résidences principales sont égaux.

Remarque : les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.



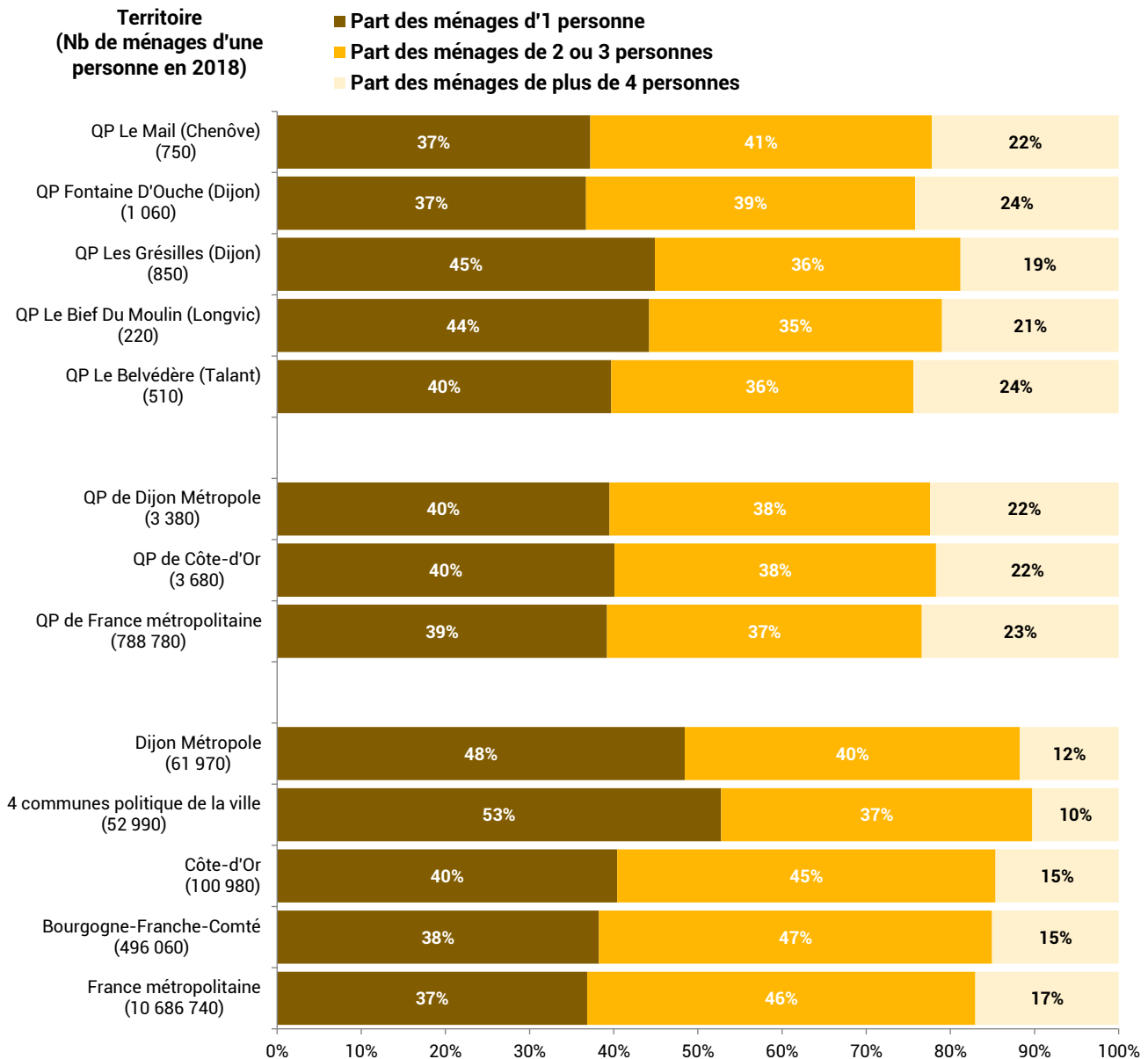
1,4 fois plus de ménages nombreux dans les quartiers prioritaires et 2,5 fois moins de logements adaptés (T5 ou +) qu'en moyenne en France métropolitaine

Dans les QP de France métropolitaine, quatre ménages sur dix sont des ménages d'une personne et un quart des ménages est composé de quatre personnes ou plus (contre 17% en France métropolitaine). La singulière composition des ménages dans les QP interroge sur les besoins en termes de logements et des risques de sur-occupation de ces logements. La forte présence du parc locatif social et de son faible turnover, pose la question de l'adéquation entre les besoins des ménages (taille, autonomie, etc.) et leurs caractéristiques. Reflet de conditions matérielles moins favorables, le surpeuplement des logements est plus prononcé dans les QP. 22% des ménages des quartiers prioritaires habitent un logement surpeuplé contre 12% hors quartiers prioritaires (ONPV, 2018). Le confinement lié à la crise sanitaire a accentué cette problématique dans les QP.

La sur-représentation de familles nombreuses pose aussi la question des aides qui peuvent être fournies aux parents pour favoriser leur accès à l'emploi en proposant des solutions d'accueil des enfants pendant le temps périscolaire par exemple.

Répartition des ménages selon le nombre d'occupants

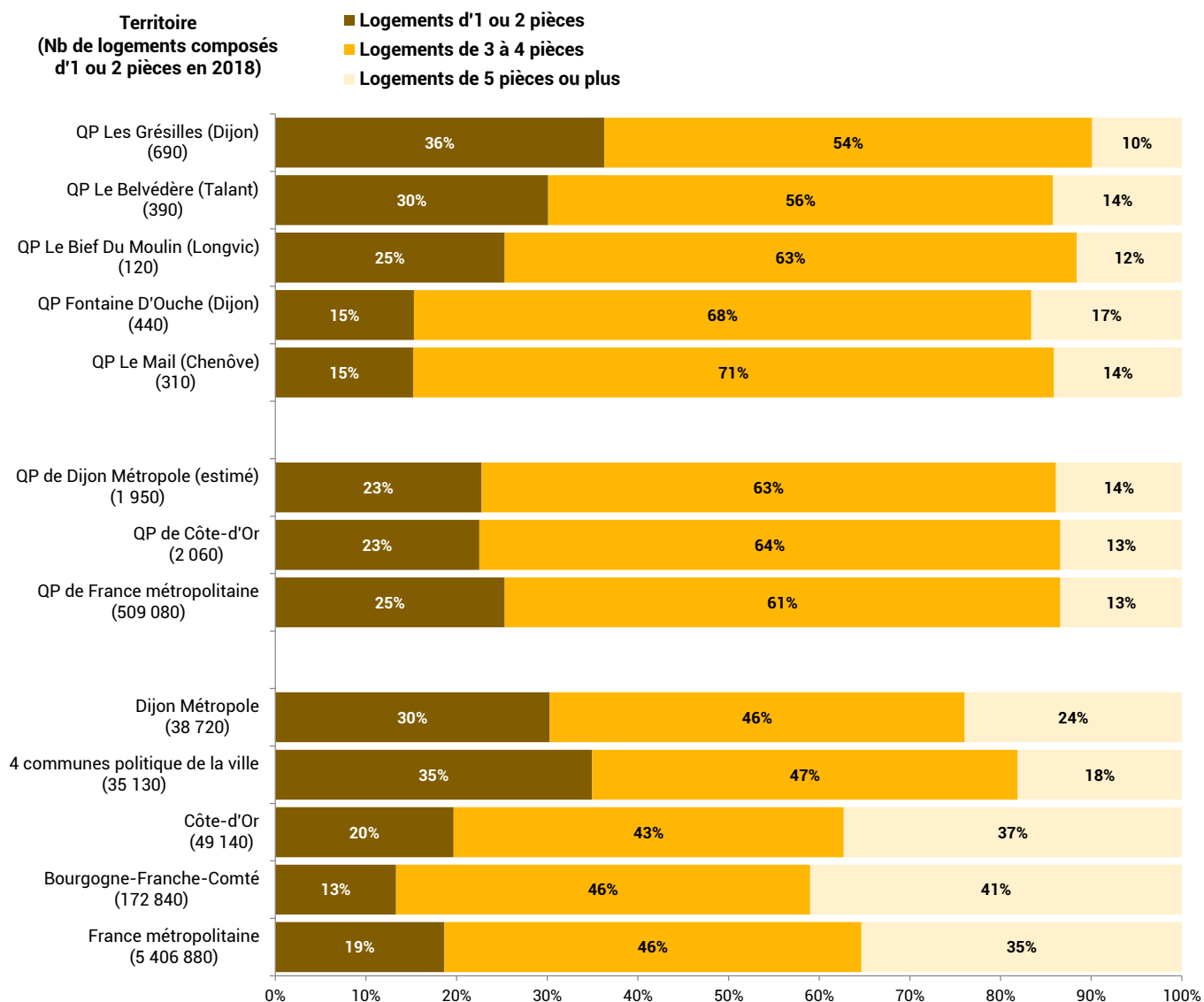
Source : Insee, estimations démographiques QP 2018 et RP 2018



Lecture : En 2018, 37% des ménages résidant dans le QP Le Mail (Chenôve) sont composés d'une personne seule.

Répartition des logements selon le nombre de pièces

Source : Insee, estimations démographiques QP 2018 et RP 2018



Lecture : En 2018, 36% des logements du QP Les Grésilles (Dijon) sont composés d'une ou deux pièces.



Une hausse simultanée des logements sur-occupés et des ménages isolés

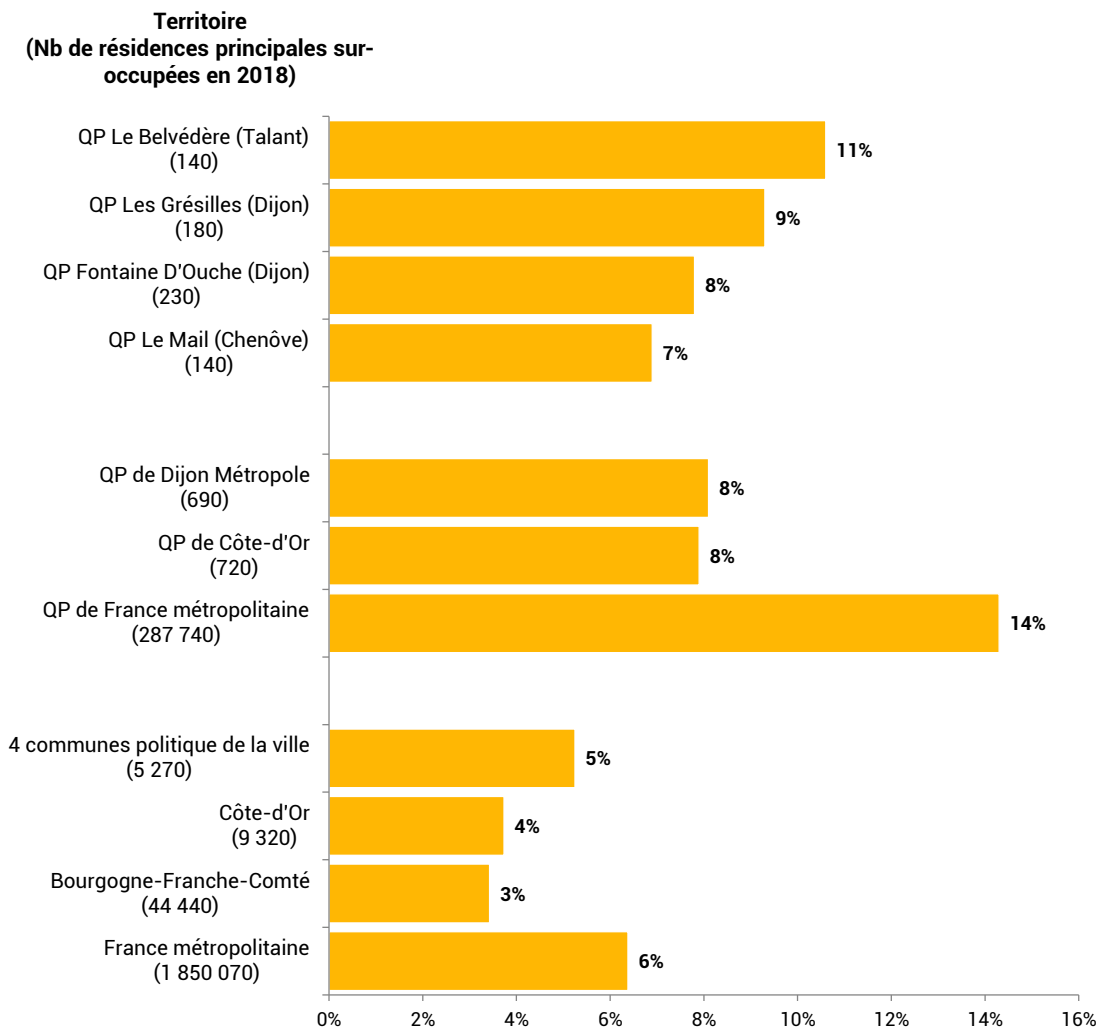
La hausse du nombre de personnes par logement s'accompagne d'une augmentation de personnes vivant dans un logement surpeuplé. Face à cette progression du nombre de personnes par ménage, les logements ne s'agrandissent pas.

Cependant, ce constat ne s'applique pas dans tous les quartiers prioritaires. Nous observons dans de nombreux quartiers, une hausse simultanée de la part des logements sur-occupés et des ménages isolés. La faible présence de couples sans enfant explique, en partie, ce phénomène. Les couples sans enfant dans les quartiers prioritaires ne sont pas les mêmes que des les autres quartiers. Il s'agit moins souvent de jeunes couples d'actifs aux ressources financières élevées que de personnes de plus de 55 ans qui ont vu leurs enfants quitter le domicile familial.

Compte tenu de la pression sur le marché de l'immobilier, ils ne parviennent pas toujours à quitter leur logement pour un nouveau en adéquation avec leurs besoins, ce qui mène à des situations de sous-occupation des logements. Les couples sans enfant représentent 12% des ménages locataires du parc social mais leur part est de 21% parmi ceux qui ont un bail depuis plus de 15 ans (Ancols, 2021). De même, la part de femmes seules est plus prononcée parmi les locataires du parc social installés depuis longtemps, correspondant à des mères monoparentales qui n'hébergent plus leurs enfants.

Part des résidences principales sur-occupées

Source : Insee, estimations démographiques QP 2018 et RP 2018

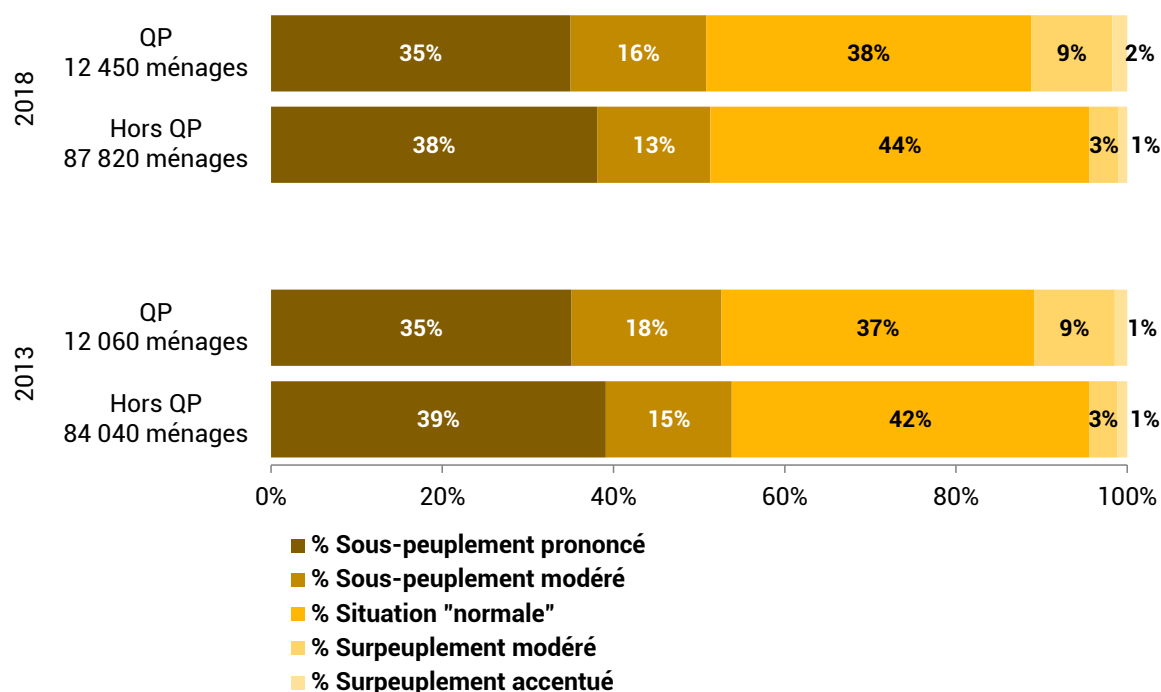


Lecture : En 2018, 11% des résidences principales du QP Le Belvédère (Talant) sont sur-occupées.

Approfondissement par l'approche iris

Évolution du peuplement dans les résidences principales

Source : Insee, fichiers détail 2013-2018



Lecture : En 2018, 11% des 12 450 ménages des QP sont en situation de sur-peuplement dans leur logement (modéré ou accentué), contre 4% des 87 820 ménages hors QP.

MÉTHODOLOGIE

Indice de peuplement : Les fichiers détail de l'Insee permettent de construire des indicateurs de peuplement basés sur le nombre de pièces et la composition des ménages.

Pour réaliser notre estimation, le nombre de pièces nécessaires au ménage est décompté de la manière suivante :

- Une pièce de séjour pour le ménage,
- Une pièce pour chaque couple,
- Une pièce pour chaque adulte (personne de 19 ans et plus) non en couple,
- Une pièce pour deux enfants s'ils ont moins de 6 ans, quel que soit leur sexe,
- Une pièce par enfant de 6 à 18 ans.

Exception : une personne seule en studio est réputée satisfaire la norme.

Pour chaque norme d'occupation, on retient l'écart entre le nombre de pièces réel et le nombre de pièces nécessaires. On associe à chacun de ces écarts relatifs un indicateur de peuplement (IP).



Quels enjeux liés à l'isolement dans les QP ?

L'isolement résidentiel est l'une des problématiques importantes découlant du vieillissement observé dans les quartiers prioritaires. L'isolement résidentiel est plus prononcé chez les seniors car ces derniers restent dans le logement qu'ils occupaient après le décès de leur conjoint ou le départ de leurs enfants. Compte tenu de la hausse du prix des loyers sur le parc privé, et la tension liée à la forte demande sur le marché locatif social, ces seniors ou jeunes seniors aux faibles ressources sont contraints de rester dans leurs logements. Ces configurations sont aussi problématiques pour les familles qui, contraintes de résider dans des logements ayant un coût plus faible se retrouvent en situation de sur-occupation de leurs logements.

A ces inadéquations entre l'offre et le besoin s'ajoute une réduction/diminution des rotations au sein du parc social, du fait de la crise sanitaire. Un des enjeux essentiels dans les quartiers prioritaires est donc de parvenir à fluidifier les parcours résidentiels au sein du parc social pour permettre une meilleure adéquation entre la taille et les besoins des ménages et les caractéristiques du logement. 28% des locataires du parc social depuis 15 ans ou plus sont en situation de sous-occupation prononcée contre 40% pour ceux qui sont locataires depuis au moins 30 ans (Ancols, 2021).

Cet enjeu apparaît comme un des points essentiels à cibler pour la politique de la ville, notamment par le développement de solidarités locales, atténuant l'impact de l'isolement résidentiel. La question de l'adaptation des logements aux besoins de seniors isolés, en potentielle perte d'autonomie se pose aussi (logements connectés, appartements partagés, mise en place de visites régulières, ...).

L'isolement résidentiel ne concerne pas que les seniors. Entre 30 et 59 ans, l'isolement est avant tout masculin et de manière encore plus marquée dans les QP qu'en dehors. Cette sur-représentation masculine doit interpeller nos politiques publiques mais aussi nos modes de réponse. Celles-ci sont fréquemment orientées vers les femmes : questions liées à l'éducation, groupes de paroles, ... Les hommes isolés d'âge actif sont souvent « invisibles » des acteurs sociaux. Comment approcher les hommes isolés dans les quartiers prioritaires ? Quelle réponse sociale proposer ?

La proportion de personnes ayant éprouvé un sentiment d'abandon pendant le confinement est 4 fois plus élevée parmi les plus modestes que les plus aisés.

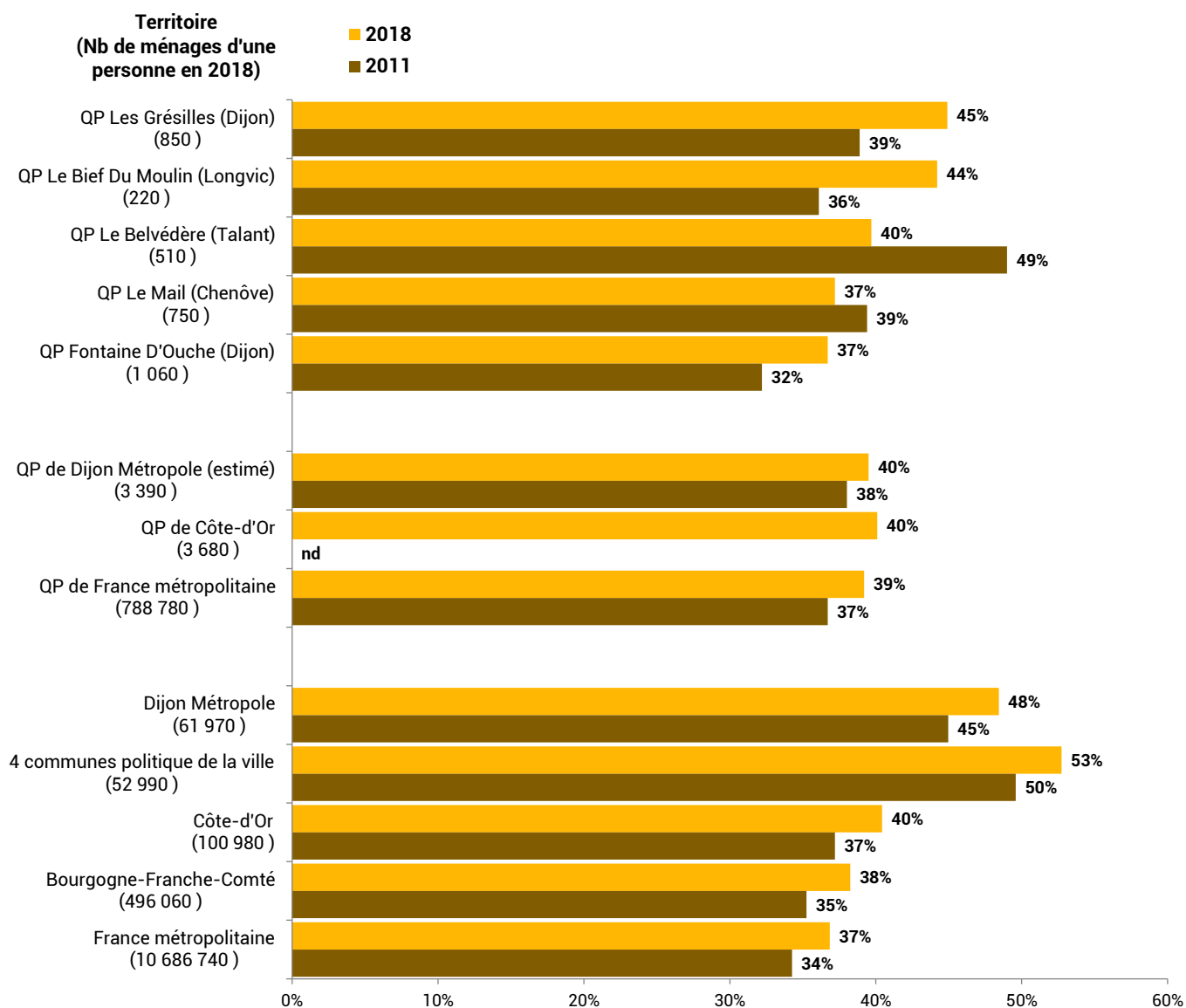
De plus, les quartiers prioritaires comprennent une part moins importante de 60 ans et plus et d'étudiants, qui sont les deux catégories de populations qui vivent le plus souvent seules.

Paradoxalement, les logements ont plus fréquemment qu'ailleurs été construits pour accueillir des familles. Cela conduit donc à un écart entre la taille des logements et le nombre de personnes qui y demeurent. L'isolement est un enjeu d'intervention important pour les acteurs de la politique de la ville sur ces quartiers.

Ce problème d'isolement résidentiel a été accentué avec les confinements successifs que nous avons vécus. Pendant le confinement 6% des personnes appartenant aux ménages les plus aisés ont éprouvé un sentiment d'abandon, contre 22% de celles appartenant aux ménages les plus modestes (Insee, 2021).

Part des ménages d'une seule personne

Source : Insee, estimations démographiques, 2011-2018 et RP 2018



Lecture : En 2018, 45% des ménages du QP Les Grésilles (Dijon) sont des ménages d'une seule personne contre 39% en 2011.

Approfondissement par l'approche iris

Évolution de la part des ménages d'une seule personne selon le sexe

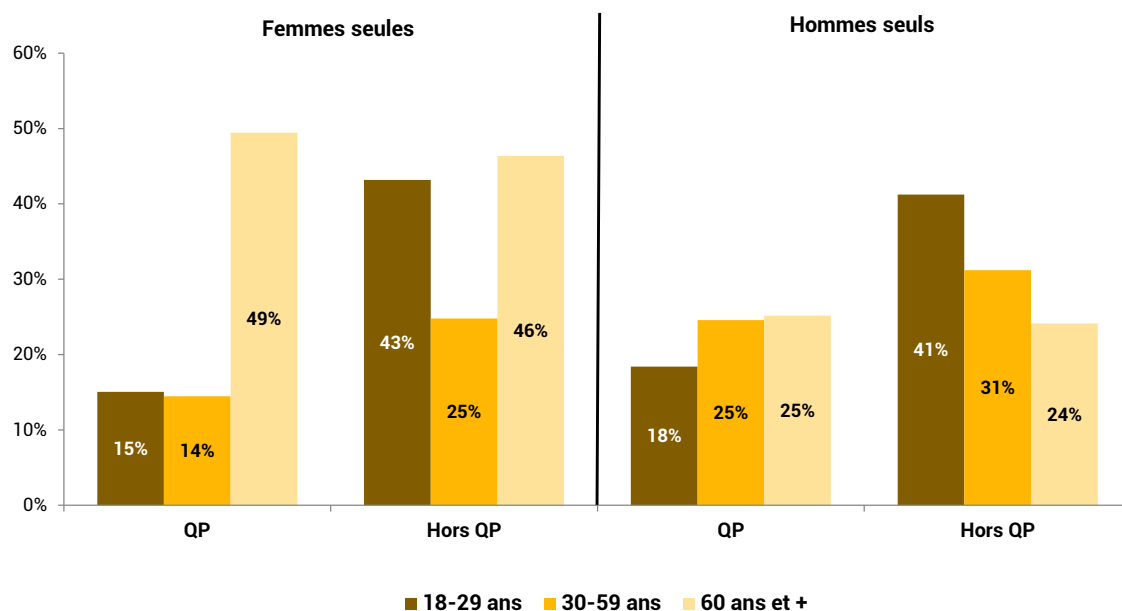
Source : Insee RP, 2013-2018

	Part des femmes seules parmi l'ensemble des ménages (%)			Evolution 2013 - 2018 (en points)	Part des hommes seuls parmi l'ensemble des ménages (%)			Evolution 2013 - 2018 (en points)
	2013	2018			2013	2018		
QP Le Mail (Chenôve)	23,4	24,3		+0,9	13,3	13,5		+0,2
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	21,2	20,9	-0,3		12,1	16,0	+3,8	
QP Les Grésilles (Dijon)	24,0	24,3	+0,3		20,8	23,5	+2,7	
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	16,5	23,8	+7,3		16,5	13,9	-2,6	
QP Le Belvédère (Talant)	27,4	23,9	-3,5		16,8	17,3	+0,5	
QP de Dijon métropole (Iris)	23,4	23,4	+0,1		16,0	17,7	+1,7	
Iris hors QP 4 communes PV	29,6	30,9	+1,3		21,7	23,5	+1,8	
Dijon Métropole	26,6	27,8	+1,2		18,7	20,7	+1,9	
4 communes politique de la ville	28,8	30,0	+1,2		21,0	22,7	+1,8	
Côte-d'Or	21,6	22,7	+1,1		16,0	17,7	+1,6	
Bourgogne-Franche-Comté	20,3	21,3	+1,0		15,6	16,9	+1,3	
France métropolitaine	20,0	20,9	+0,8		14,8	16,0	+1,2	

Lecture : La part des femmes seules parmi l'ensemble des ménages est de 24,3% en 2018 dans le QP Le Mail (Chenôve), soit +0,9 point par rapport à 2013.

Isolement selon le sexe et l'âge

Source : Insee RP, 2018



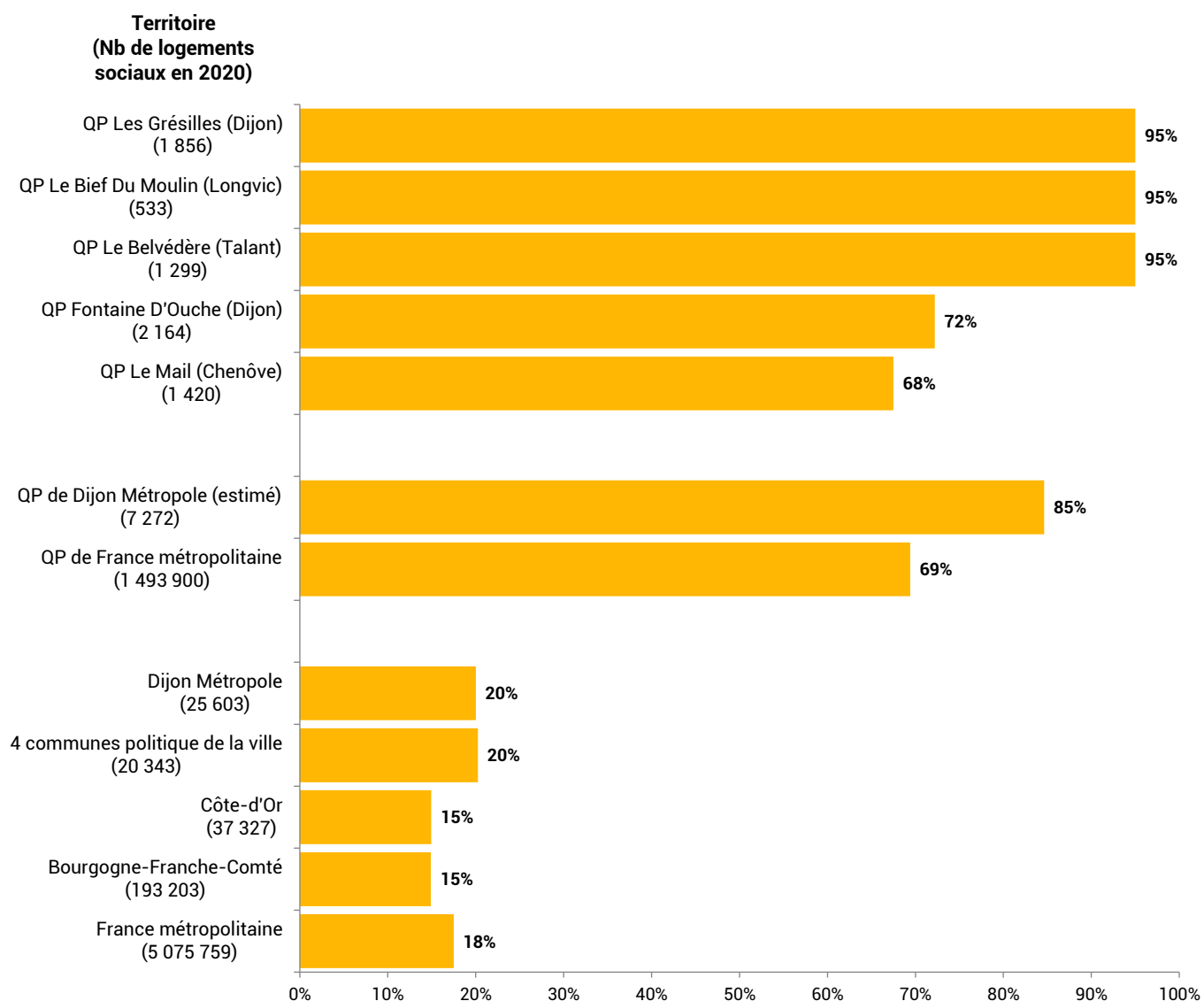
Lecture : En 2018, 49% des femmes âgées de 60 ans et plus vivant en QP vivent seules contre 25% des hommes du même âge vivant également en QP.

Quel rôle joue le logement social dans les QP ?

L'accès à un logement social est l'un des déterminants de l'installation des ménages dans les quartiers prioritaires. Les logements sociaux sont, en effet, sur-représentés dans les quartiers prioritaires. Ces logements permettent d'accueillir des ménages avec des enfants en bas âge, qui ne pourraient supporter le coût d'un logement au nombre de pièces suffisant dans le parc privé.

Part des logements sociaux au sein des résidences principales

Source : RPLS 2020



Lecture : En 2017, les 1 856 logements sociaux du QP Les Grésilles (Dijon) représentent 95% des résidences principales du QP.

MÉTHODOLOGIE

Le mode de calcul tel qu'utilisé par la loi SRU prend en compte davantage de logements que le seul parc des bailleurs sociaux. En effet, au sens de la loi SRU, sont pris en compte les logements sociaux, les logements sociaux vendus à leur occupant, pendant une durée maximale de 10 ans, les logements en accession via les dispositifs de PSLA (prêt social location accession - pendant la phase locative, et pendant une durée de 5 ans à compter de la levée d'option), et de BRS (bail réel solidaire). A la différence de la loi SRU, la notion de logement social utilisée par l'Insee repose sur du déclaratif.

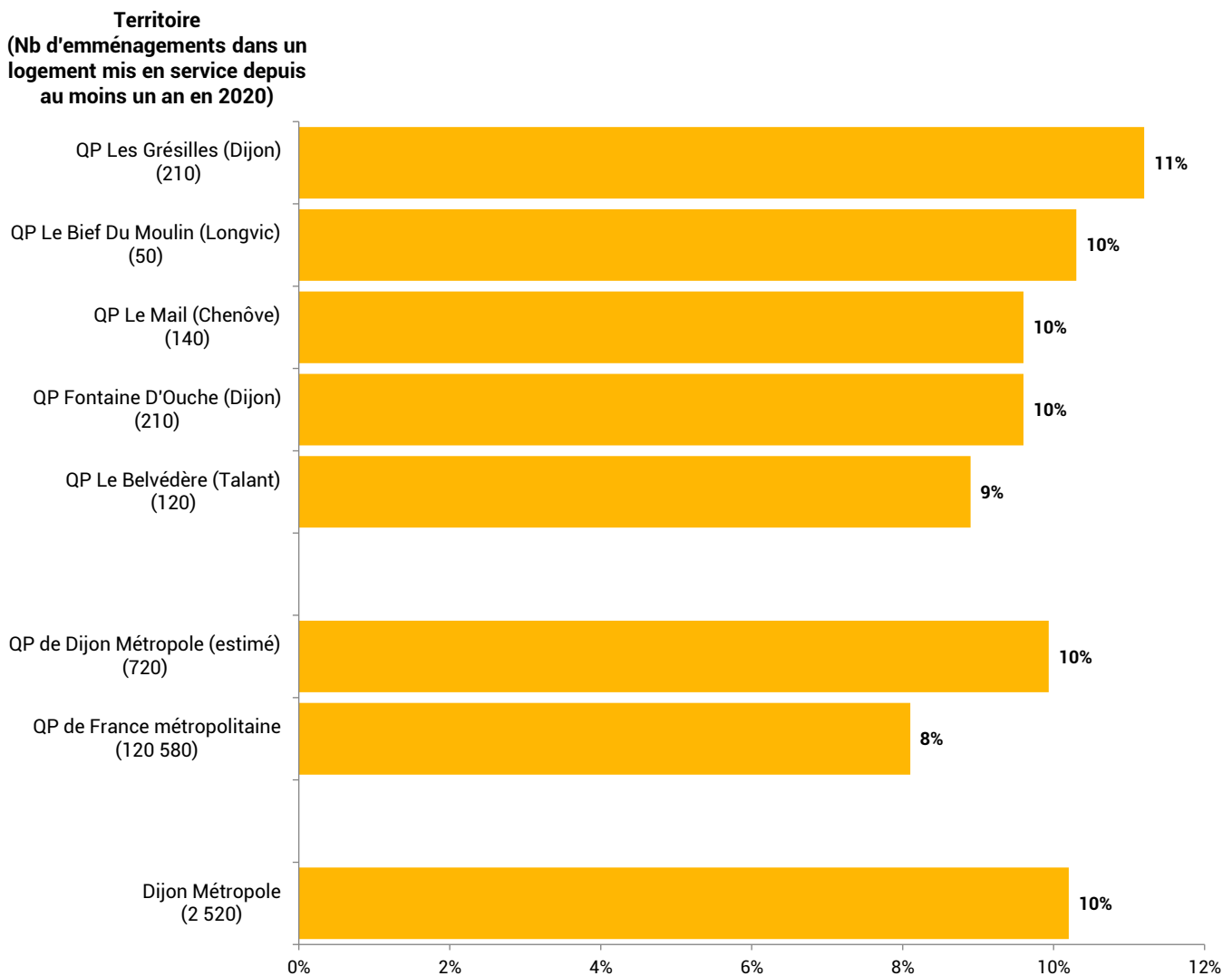


Les logements sociaux jouent donc un rôle d'accueil des nouveaux habitants dans les quartiers prioritaires. Il peuvent aussi jouer un rôle de nasse pour ceux qui y résident déjà. Par exemple, parmi les résidents des quartiers prioritaires de Grenoble, 80% de ceux qui sont restés dans leur logement résident dans le parc social contre moins de 50% de ceux qui ont quitté leur logement.

Deux tiers des personnes résidant en logement social dans un quartier prioritaire de France métropolitaine et qui changent de logement, restent dans un logement social. La localisation des logements sociaux dans la ville influe donc directement sur les possibilités de parcours résidentiels offertes aux ménages ayant les plus faibles ressources.

Taux de rotation dans les logements sociaux

Source : RPLS 2020



Lecture : Au 1^{er} janvier 2020, le taux de rotation, c'est à dire la part d'emménagés dans les logements sociaux mis en service depuis au moins un an, est de 11% dans le QP Les Grésilles (Dijon).

DÉFINITION

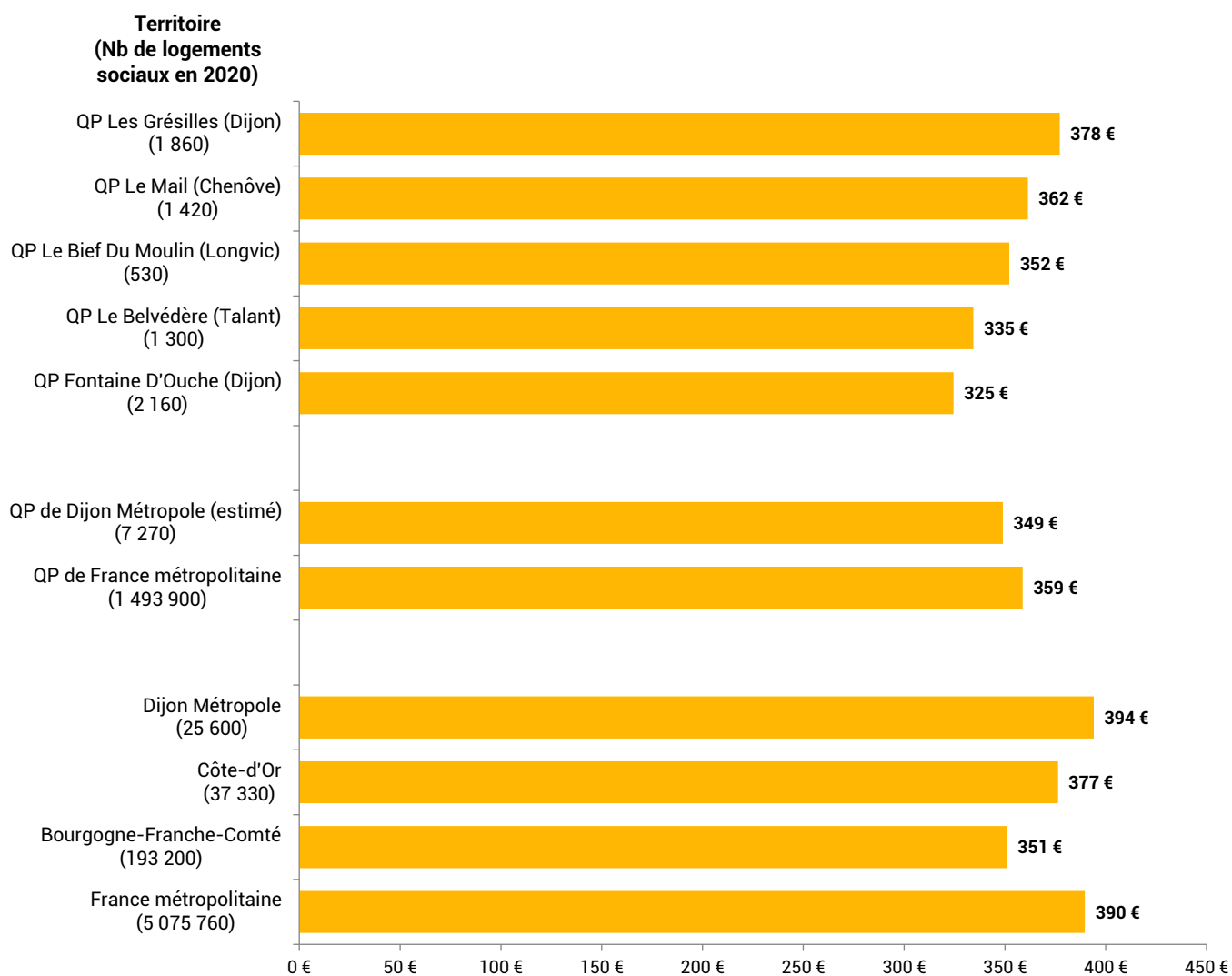
Taux de rotation : Nombre d'emménagements dans les logements proposés à la location depuis un an ou plus, rapportés au nombre de logements proposés à la location depuis un an ou plus. Les nouvelles mises en service ne sont pas intégrées dans le calcul de ce taux. Si plusieurs emménagements ont lieu la même année pour un logement donné, seul le dernier emménagement est pris en compte. Un logement est considéré comme ayant fait l'objet d'un emménagement si le bail est en cours au 1^{er} janvier 2019 et a pris effet dans le courant de l'année 2018.

Logement

La présence de logements sociaux est plus marquée dans les QP que sur le reste du territoire. Malgré des loyers plus faibles, les dépenses de logement des locataires du parc social en QP représentent 32% de leur revenu contre 28% pour les locataires du parc social hors QP. Une fois les aides au logement prises en compte, ce taux d'effort représente 24% du revenu des locataires du parc social dans les QP comme sur le reste du territoire (ONPV, 2018). Le coût plus faible des logements sociaux en QP a pour conséquence une moindre possibilité de mobilité pour les locataires.

Loyer moyen mensuel des logements sociaux

Source : RPLS 2020



Lecture : En 2020, le loyer mensuel moyen est de 378€ pour les logements sociaux localisés dans le QP Les Grésilles (Dijon).

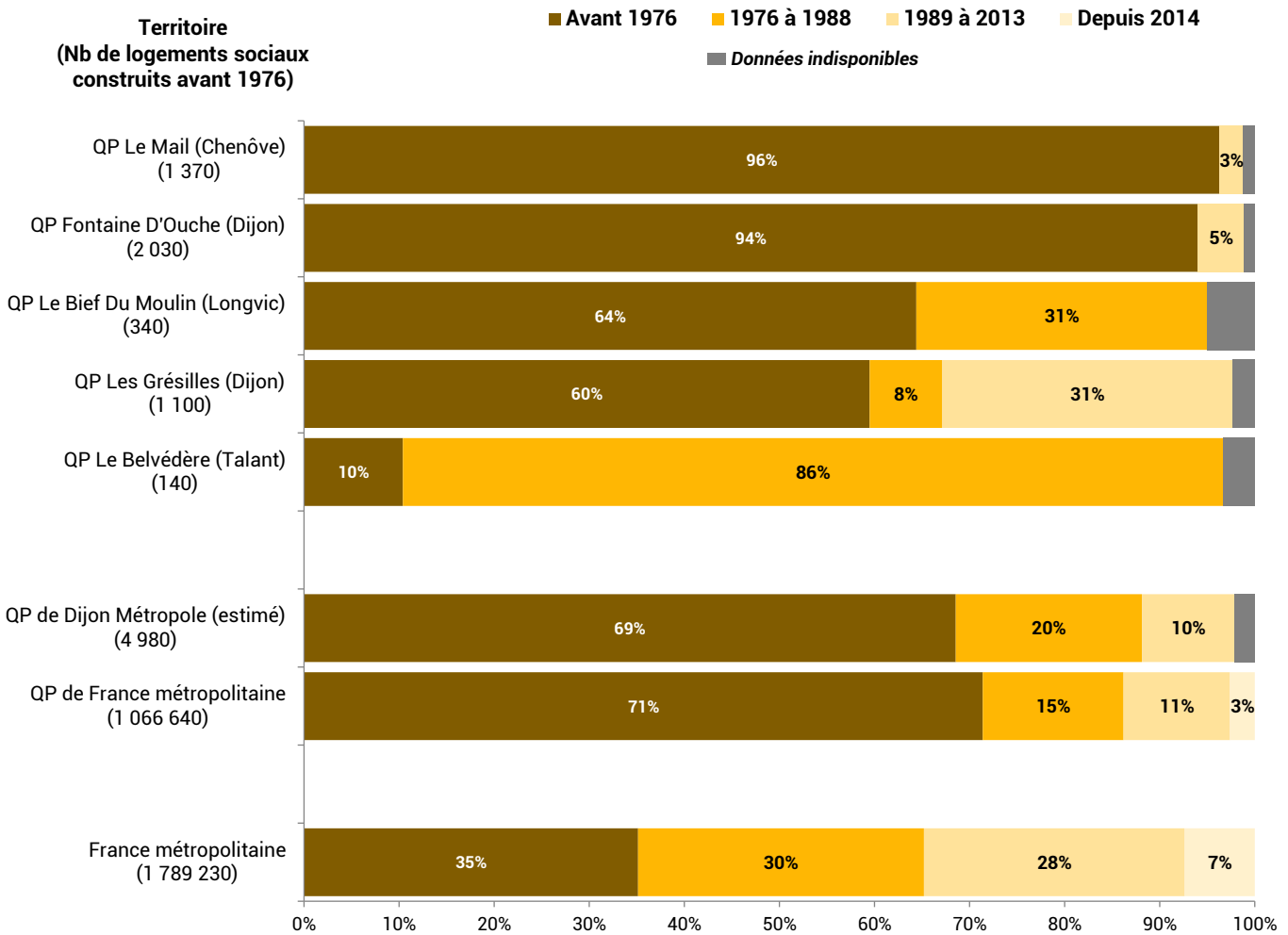
MÉTHODOLOGIE

La surface moyenne des logements sociaux des QP n'est pas fournie par l'Insee. Selon l'ONPV, la surface moyenne d'un logement social est de 66m². Cette surface moyenne est appliquée à l'ensemble des territoires afin d'obtenir une estimation du loyer moyen mensuel.



Année de construction des logements sociaux

Source : RPLS, 2020



CADRE DE VIE - REN. URBAIN

Lecture : En 2020, 96% des logements sociaux du QP Le Mail (Chenôve) ont été construits avant 1976.

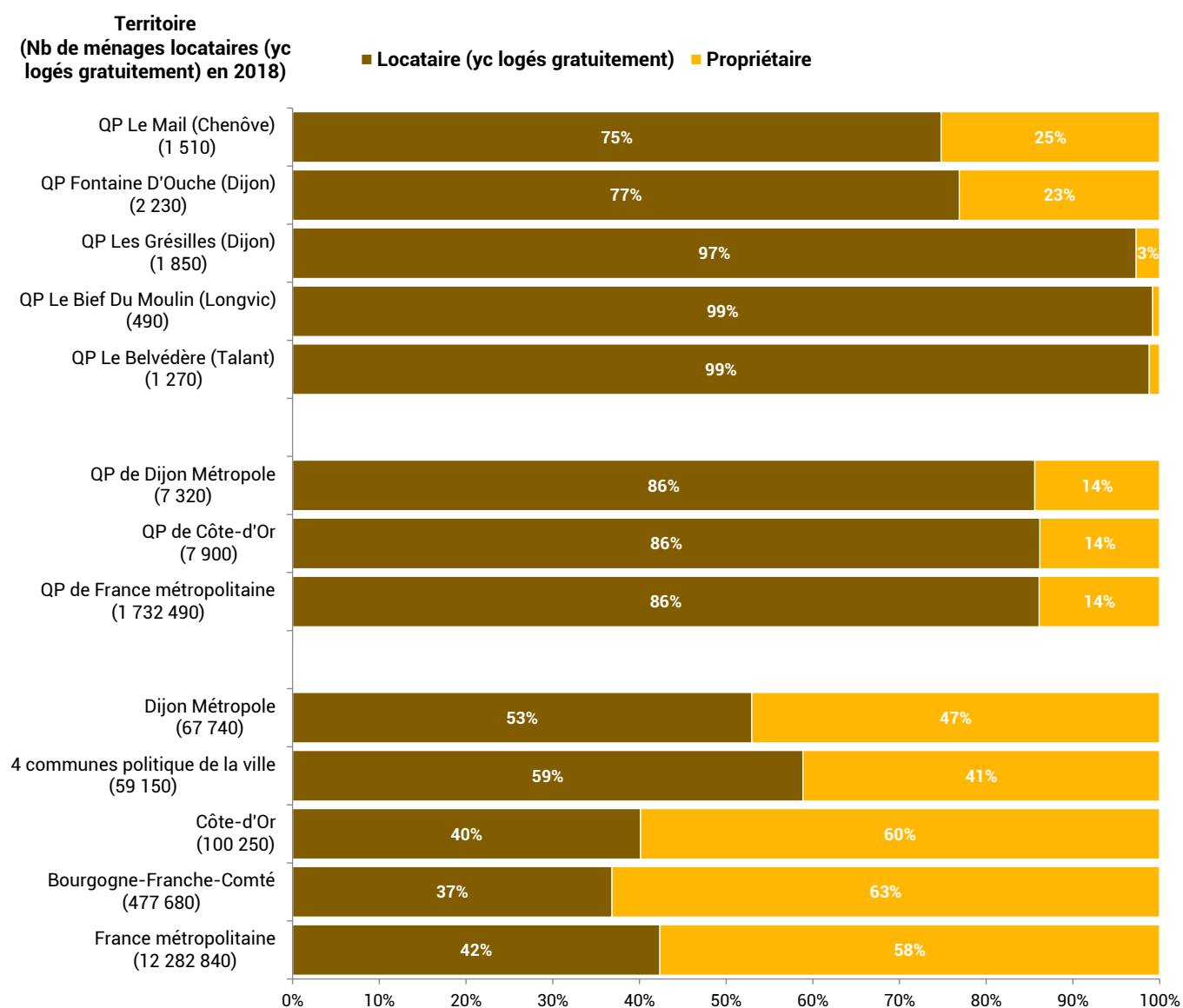
Quelles perspectives d'accession à la propriété pour les habitants des QP ?

La part de propriétaires occupant leur logement est plus faible dans les quartiers prioritaires que sur le reste du territoire. Cela s'explique par des ressources financières plus réduites des habitants mais aussi par la sur-représentation du parc locatif social au sein des quartiers prioritaires. Pour accéder à la propriété, il faut le faire en dehors du quartier. L'accession à la propriété était mentionnée comme motivation principale par 13% des personnes ayant emménagé en dehors d'un quartier prioritaire comme motivation principale, contre moins de 4% dans les quartiers prioritaires (ONPV, 2018).

Depuis 2015, la TVA a été réduite de 20% à 5,5% lors de l'achat d'un bien immobilier neuf, pour y résider, afin de favoriser l'accession à la propriété au sein des quartiers prioritaires et améliorer l'attractivité de ces territoires en attirant des ménages aux profils plus variés.

Statut d'occupation des résidences principales

Source : RPLS 2020



Lecture : En 2018, 75% des ménages du QP Le Mail (Chenôve) sont locataires.



L'offre de parcours résidentiel dit «ascendant» aux habitants des quartiers prioritaires est un enjeu de la politique de la ville :

- Quelles sont les perspectives d'achats immobiliers auxquelles les habitants des quartiers prioritaires font face pour accéder à la propriété ?
- Peuvent-ils accéder à la propriété autour de leur quartier ?
- Les ménages ayant connu une amélioration de leur situation économique peuvent-ils accéder à la propriété dans leur commune ou sont-ils contraints de le faire dans leur quartier ?

L'exploitation de données exhaustives sur les transactions immobilières des dernières années nous a permis d'apporter des éléments de réponse à ces questionnements. Nous pouvons ainsi confronter les différentiels de niveaux de vie dans les quartiers aux écarts de prix de l'immobilier sur le territoire.

Les habitants des QP auraient pu disposer de moins de 5% des transactions immobilières autour de leur quartier à Paris, alors qu'ils peuvent accéder à plus de 55% des ventes en Saône et Loire.

L'analyse fait apparaître de grandes disparités dans les possibilités d'accession à la propriété entre les quartiers. Plusieurs configurations s'observent : dans certains territoires, les prix de l'immobilier sont relativement peu élevés mais le trop faible niveau de vie des habitants des quartiers prioritaires les empêche d'accéder à la propriété ; à l'inverse, en région parisienne, malgré un niveau de vie légèrement supérieur dans les quartiers prioritaires, le coût très élevé de l'immobilier le rend inaccessible pour une grande partie des ménages résidants dans un quartier prioritaire.

MÉTHODOLOGIE

La Base de Demandes de Valeurs Foncières (DVF) contient l'historique des transactions immobilières réalisées en France (à l'exception de la Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin). Les ventes immobilières entre 2018 et 2021 ont été compilées afin d'obtenir une analyse plus robuste pour l'analyse des transactions immobilières autour des quartiers prioritaires.

Deux indicateurs ont été calculés :

- La part des transactions immobilières effectuées sur la période qui auraient été accessibles aux ménages des quartiers prioritaires
- Le nombre de m² auquel peuvent prétendre les habitants des quartiers prioritaires selon leur capacité d'achat

Pour obtenir la capacité d'achat des ménages des QP, nous avons d'abord calculer la capacité d'emprunt en considérant la moyenne du revenu disponible médian du QP (2017-2018-2019). Nous considérons qu'il n'y a pas d'apport propre pour l'achat immobilier. 35% de ce revenu peut être consacré au remboursement de l'emprunt sur une période maximale de 25 ans. Nous avons ensuite calculé le montant des intérêts totaux sur la période d'emprunt (25 ans). Le taux d'intérêts est obtenu en réalisant la moyenne observée des taux d'intérêts sur la période 2018-2021. Nous retirons ensuite les frais de notaires et obtenons donc la capacité maximale d'achat d'un ménage touchant le revenu médian du territoire considéré.

La capacité d'achat des ménages des QP est calculée pour l'environnement proche (300 mètres autour du quartier), la commune et l'EPCI.

Accessibilité à l'achat des logements par les habitants des QP

Source : Demandes de Valeurs Foncières, Bases cumulées 2017-2021

Territoires	Nombre de transactions immobilières réalisées dans et autour du QP entre 2018 et 2021	Capacité d'achat sans apport propre d'un ménage habitant le QP (€)	Part des transactions immobilières accessibles			Nombre de m ² accessibles		
			Dans et autour du QP (%)	Dans la commune (%)	Dans l'EPCI (%)	Dans et autour du QP (m ²)	Dans la commune (m ²)	Dans l'EPCI (m ²)
QP Le Mail (Chenôve)	398	95 150	52	44	28	75	54	40
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	316	95 679	82	32	28	109	40	40
QP Les Grésilles (Dijon)	394	91 950	33	30	26	48	38	38
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	68	93 331	24	18	27	45	40	39
QP Le Belvédère (Talent)	170	98 809	33	19	29	61	43	41
QP de Dijon Métropole (estimé)	1 346	474 920	223	143	137	337	216	199
QP de Dijon Métropole	1 346	474 920	nd	nd	nd	337	216	199
QP de Côte-d'Or	1 464	576 353	nd	nd	nd	393	262	249
QP de France métropolitaine	nd	nd	25	15	12	nd	nd	nd

Lecture : Un ménage touchant le revenu médian dans le QP Le Mail (Chenôve) peut investir jusqu'à 95 150€ pour acquérir un bien immobilier sans apport.

Ce montant lui aurait permis d'accéder à 52% des transactions réalisées autour du quartier entre 2018 et 2021, 44% des transactions dans la commune et 28% des transactions de l'ensemble de l'EPCI.

Ce montant lui permet d'accéder à un logement de 75m² autour du quartier, de 54m² dans la commune et 40m² dans l'EPCI.



L'offre de commerces locaux s'est-elle revitalisée et diversifiée dans les QP ?

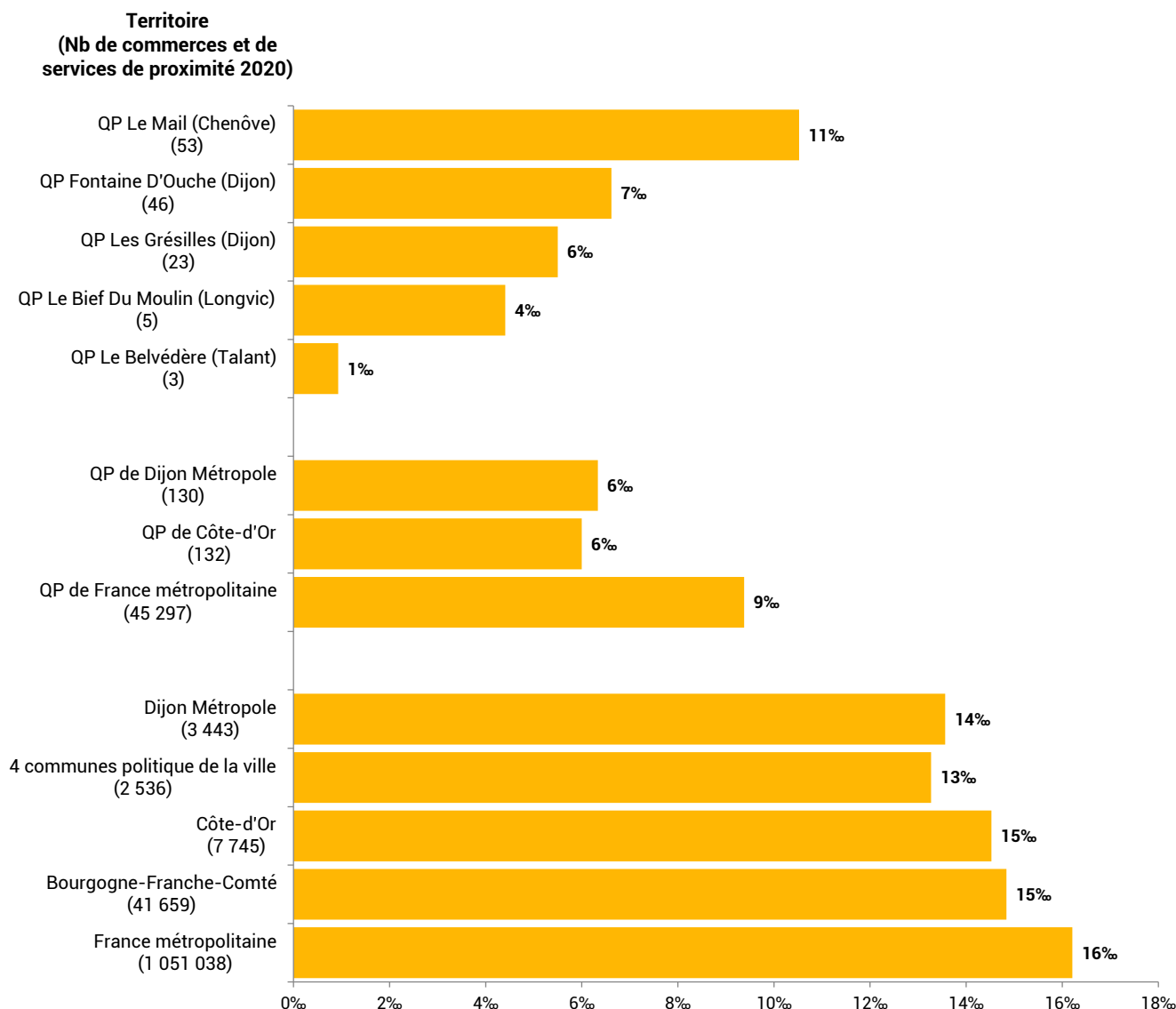
L'enjeu est de permettre le développement d'une activité économique de proximité dans ces quartiers où le faible niveau de vie des habitants ne permet pas nécessairement de faire vivre les commerces.

Le vieillissement de la population des quartiers prioritaires, mêlé à la faible mobilité de ces populations et de leur éventuelle perte d'autonomie, accentue la nécessité d'avoir des commerces accessibles à proximité du quartier.

Les périodes de confinement que nous avons vécues ont mis en lumière l'importance des commerces de proximité. En outre, l'un des enjeux de la politique de la ville est celui de la mobilité. Faut-il offrir tous les services à proximité ou permettre aux habitants de sortir de leur quartier ? Cela rejoint la question de la mixité sociale dans les collèges des QP : faut-il conserver les collèges des quartiers de la politique de la ville ou permettre aux élèves de s'ouvrir vers les autres quartiers ?

Nombre de commerces et services de proximité pour 1 000 habitants

Source : Base permanente des équipements 2020



Lecture : Le nombre de commerces et services de proximité est de 53 dans le QP Le Mail (Chenôve), soit un taux de 11 pour 1 000 habitants.

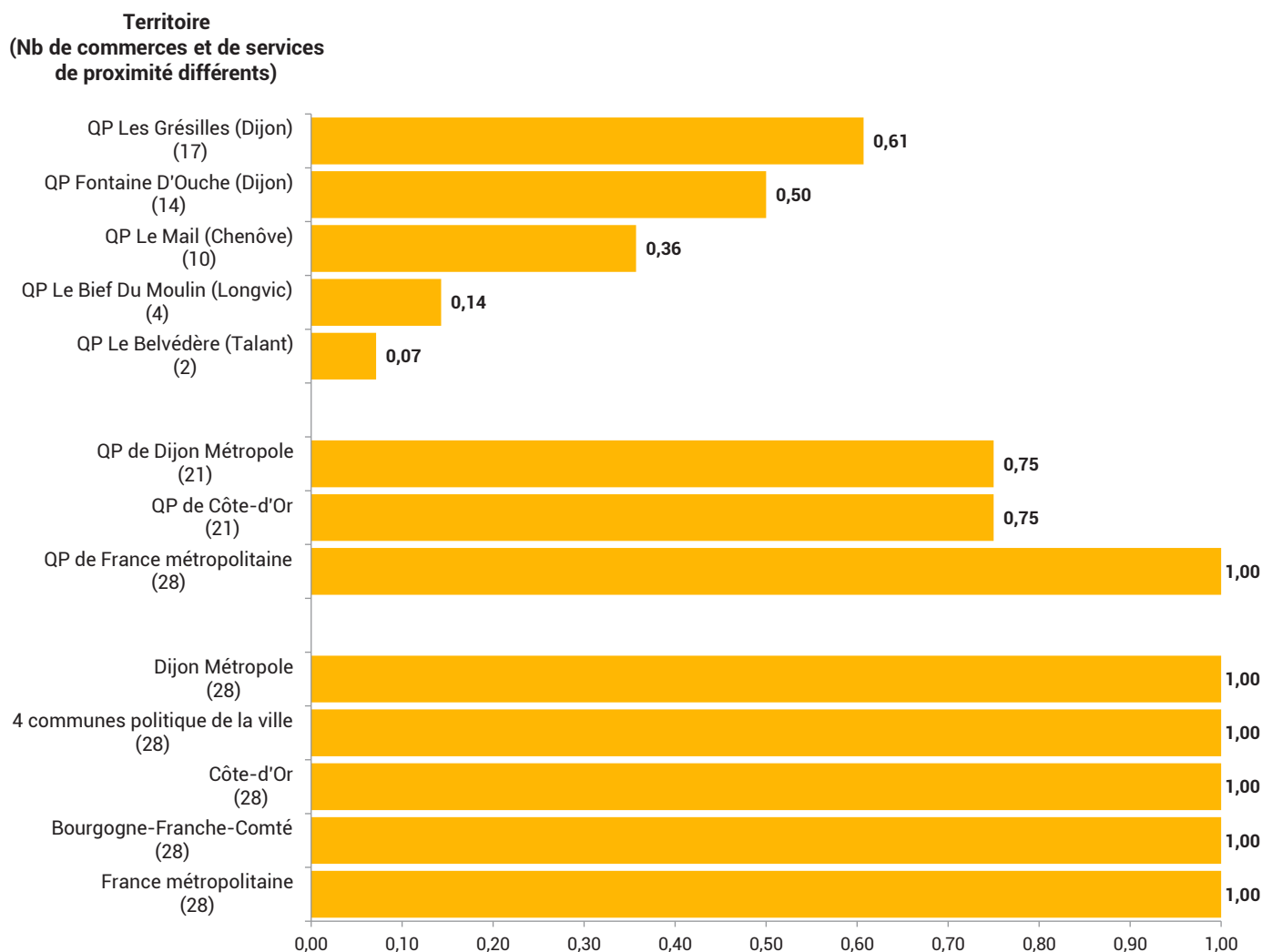
CADRE DE VIE - REN. URBAIN

La mixité fonctionnelle est-elle assurée dans les QP ?

La mixité fonctionnelle, comprise comme la présence sur un même territoire d'activités diverses (entreprises, services publics, etc.) est un des facteurs clefs de l'attractivité des quartiers prioritaires. Elle joue à la fois sur le cadre de vie des habitants d'aujourd'hui et contribue à attirer les habitants de demain.

Indice de diversité des équipements de proximité

Source : Insee, Base permanente des équipements 2020 - indice © Compas



Lecture : Dans le QP Les Grésilles (Dijon), on observe une diversité des commerces et services de proximité de 0,61 (plus cette valeur est proche de 0, moins la diversité est élevée dans le quartier).

MÉTHODOLOGIE

La Base Permanente des Équipements permet de recenser le nombre de commerces et de services situés dans les QP. Nous avons sélectionné 28 commerces et services de proximité, que nous pensons essentiels à la vie quotidienne (indice © Compas). Dans le graphique ci-dessus, plus la valeur est proche de 0, moins la diversité en termes d'équipements de proximité est élevée dans le quartier.

Exemple : Pôle Emploi, banques, bureaux de poste, supérettes ou supermarchés, boulangeries, pharmacies, coiffeurs, infirmiers, médecins...

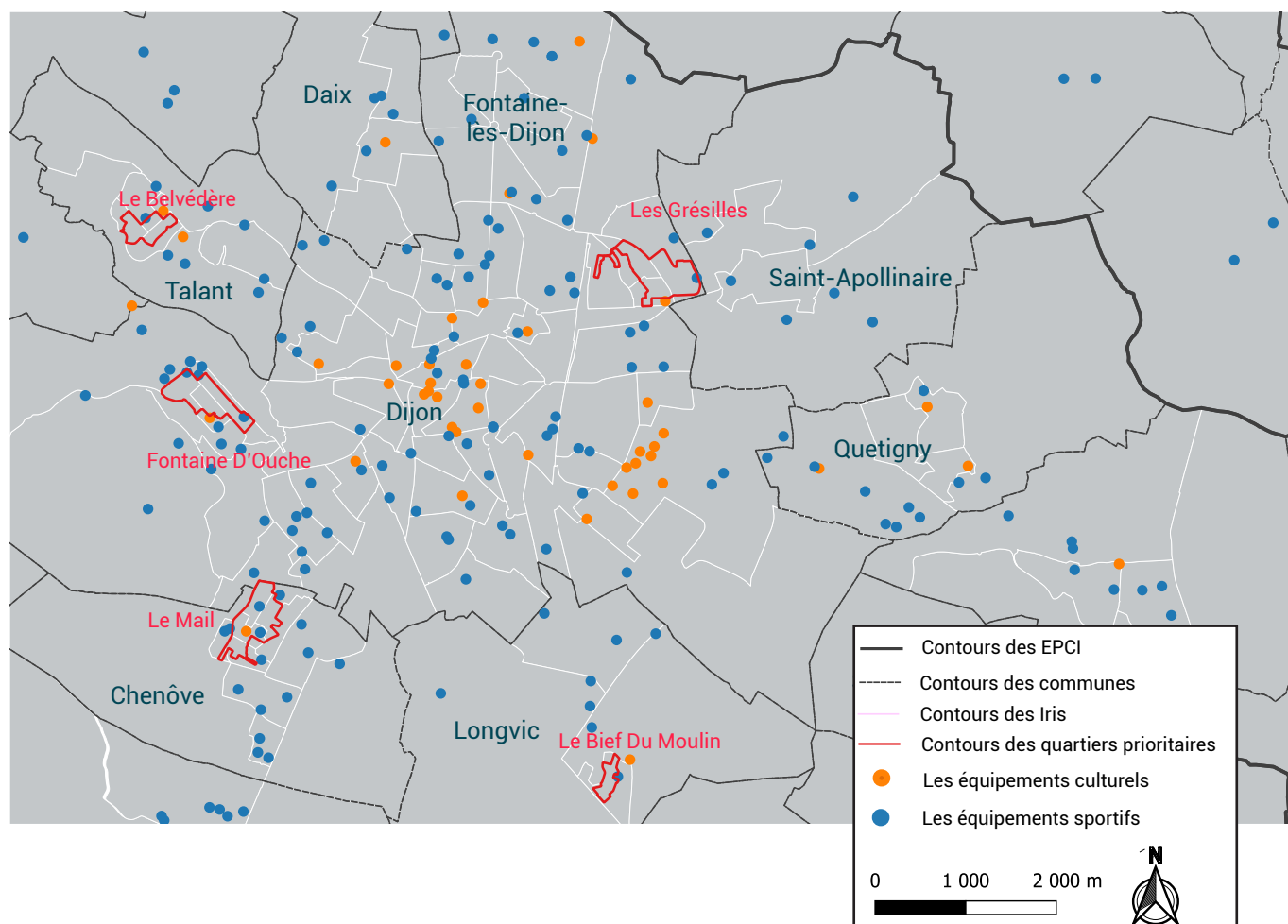


L'accès aux services publics est-il garanti pour les habitants des QP ?

Au-delà des actions menées dans le cadre de la politique de la ville, se pose la question de l'importance du droit commun dans les quartiers prioritaires. Bien que des actions « hors les murs » soient menées au sein des quartiers prioritaires, l'accès à certaines infrastructures sportives ou culturelles reste un des enjeux importants pour améliorer la qualité de vie dans ces quartiers. La proximité des infrastructures favorise l'accessibilité pour les habitants, bien qu'elle ne la garantisse pas. Au-delà du simple accès à ces infrastructures, se pose la question des horaires d'ouverture pour s'adapter aux contraintes des travailleurs ayant des horaires atypiques ainsi que des services adaptés offerts aux publics.

Localisation des infrastructures sportives et culturelles

Source : Insee, Base permanente des équipements 2020



MÉTHODOLOGIE

Les données propres à la localisation des lieux culturels ont été valorisées à partir d'OpenStreetMap. Elles concernent les théâtres, musées, cinémas et bibliothèques ouvertes au 31 mars 2022. Ces données ont l'avantage d'être très récentes, même s'il est possible que certains lieux ne soient pas renseignés. La qualité et la fraîcheur de ces données nous ont conduit à préférer cette source à la Base Permanente des Équipements de l'Insee.

Les données concernant la localisation des équipements sportifs sont issues du ministère des Sports. Ces données recensent de façon exhaustive les équipements opérationnels en 2019. Nous avons exclu les équipements à usage scolaire uniquement. Pour assurer une certaine homogénéité de l'analyse, nous avons aussi exclu certains équipements tels que les boucles de randonnées.

L'accès aux services publics est-il garanti pour les habitants des QP ?

Au-delà des actions menées dans le cadre de la politique de la ville, se pose la question de l'importance du droit commun dans les quartiers prioritaires. Bien que des actions « hors les murs » soient menées au sein des quartiers prioritaires, l'accès à certaines infrastructures sportives ou culturelles reste un des enjeux importants pour améliorer la qualité de vie dans ces quartiers. La proximité des infrastructures favorise l'accessibilité pour les habitants, bien qu'elle ne la garantisse pas. Au-delà du simple accès à ces infrastructures, se pose la question des horaires d'ouverture pour s'adapter aux contraintes des travailleurs ayant des horaires atypiques ainsi que des services adaptés offerts aux publics.

La localisation de certains services publics à proximité des quartiers prioritaires est essentielle. Elle permet de limiter les barrières de l'accès au droit et facilite l'accompagnement des publics cibles dans la réalisation de démarches administratives, et ainsi lutter contre la fracture numérique face à la dématérialisation croissante. L'accès à ces services publics soulève aussi des enjeux liés au droit commun dans ces quartiers. Le rapport Borloo publié en 2018 pointait du doigt l'absence de certains services publics élémentaires à proximité des quartiers prioritaires (bureaux de poste, guichet Pôle Emploi, Caf, CPAM...).

3 QP sur 10 n'ont pas de bureau de poste à moins de 500m

7 QP sur 10 n'ont pas de Pôle emploi à moins de 500m

8 QP sur 10 n'ont pas de Caf à moins de 500m

7 QP sur 10 n'ont pas de CPAM à moins de 500m

7 QP sur 10 n'ont pas de Maison France Service à moins de 500m

8 QP sur 10 n'ont pas de Mission Locale à moins de 500m

Recensement des services publics pour les démarches administratives

Source : Annuaire de l'administration et OpenData de la Poste, Juillet 2022 - indice © Compas

Territoires	Nb de services publics recensés à moins de 500 mètres du QP					
	Bureaux de Poste	Caf	CPAM	Maisons France Service	Mission Locale	Pôle Emploi
QP Le Mail (Chenôve)	1	0	0	1	0	0
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	1	0	0	0	0	1
QP Les Grésilles (Dijon)	1	0	0	0	0	0
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	1	0	0	0	0	0
QP Le Belvédère (Talent)	1	0	0	0	0	0
QP de Dijon Métropole	5	0	0	1	0	1
QP de Côte-d'Or	6	1	1	1	0	1
QP de France métropolitaine	1 552	266	291	325	226	291
Dijon Métropole	29	1	1	1	1	4
4 communes politique de la ville	18	1	1	1	1	3
Côte-d'Or	135	5	4	20	12	7
Bourgogne-Franche-Comté	830	36	31	162	44	44
France métropolitaine	14 587	791	718	1 899	675	786

Lecture : En janvier 2022, on recense 1 bureau de poste dans un rayon de 500 mètres autour du QP Le Mail (Chenôve).

MÉTHODOLOGIE

La localisation des services publics a été obtenue via l'annuaire de l'administration (service-public.fr). Nous avons pu localiser les agences Caf, CPAM, Pôle emploi, missions locales et Maisons France service, dans un rayon de 500 mètres autour des QP. La localisation des bureaux de poste a quant à elle été obtenue via la plateforme Open Data de la Poste.

L'analyse a été réalisée en juillet 2022 pour l'ensemble des QP ainsi que les communes ayant un quartier prioritaire.

Cohésion sociale

Pauvreté et niveau de vie	75
Enfance et éducation	83
Santé.....	94
Participation à la vie collective et citoyenne.....	100

Précarité des habitants

Le taux de pauvreté est trois fois plus élevé dans les quartiers prioritaires qu'à l'échelle nationale

Le taux de pauvreté au seuil de 60% (soit 1 102€ mensuel par unité de consommation en 2019) atteint 44% dans les QP, soit trois fois plus qu'en moyenne en France métropolitaine (15%).

Ces données nuancent une thèse de plus en plus répandue, selon laquelle la pauvreté et la précarité frapperaient d'abord les populations de l'habitat périurbain périphérique et des petites villes. Bien que des difficultés sociales s'observent dans ces territoires, la forte densité de la population résidant dans les quartiers prioritaires conduit à une concentration des personnes faisant face à des difficultés.

La dégradation de la situation économique et sociale des quartiers prioritaires s'explique facilement. La crise touche les populations les moins qualifiées, les jeunes et les populations de nationalité étrangère qui ne peuvent prétendre aux emplois publics. Trois catégories qui sont sur-représentées dans ces quartiers.

Il faut noter que depuis le début de la crise sanitaire la demande d'emploi a progressé moins fortement que dans beaucoup d'autres territoires. Cela s'explique notamment par la plus faible proportion d'actifs dans ces quartiers qui travaillent dans les secteurs de la restauration, du tourisme ou encore des loisirs ou de l'hôtellerie. Cela peut aussi s'expliquer par la baisse des niveaux de revenus de remplacement, notamment pour les jeunes, et donc leur plus grande difficulté à aller s'inscrire à Pôle Emploi.

Les conséquences de la crise sont graves dans les quartiers prioritaires. L'ampleur des difficultés et les écarts avec les quartiers débouchent logiquement sur des tensions sociales. Les politiques publiques (notamment la protection sociale) amortissent en partie le choc mais n'empêchent pas le décrochage des plus démunis.

La faiblesse des niveaux de vie met en exergue les difficultés que peuvent rencontrer les ménages qui vivent dans les quartiers de la politique de la ville. Ces difficultés mettent en évidence l'importance de l'action publique afin d'aider au maintien dans le logement, à l'accès à une couverture santé, à la poursuite des études des enfants et des jeunes, à la mobilité, ...

Les ménages de ces quartiers ont un besoin renforcé de services publics afin d'accéder à l'emploi, à la formation, au logement, à un minimum de bien-être en général. De nombreux leviers sont enclenchables au niveau local pour améliorer le quotidien de ces habitants : tarification scolaire et autres services publics, dispositifs «d'aller vers» pour lutter contre le non-recours aux droits...



Les conditions financières des habitants des QP se sont-elles améliorées ?

Les contours des territoires de la politique de la ville ont été déterminés sur la base des niveaux de revenus carroyés estimés par l'Insee. Les niveaux de vie présentés dans ce document intègrent d'une part les prestations sociales et d'autre part le montant net de l'impôt sur le revenu (qui est donc retiré du revenu). Il est donc tout à fait logique d'observer que ces niveaux de vie sont très faibles dans les QP avec un taux de pauvreté très nettement au-dessus de celui des autres niveaux de comparaison.

34% des habitants des quartiers prioritaires estiment que leur situation financière s'est dégradée durant le confinement contre 28% dans les autres quartiers (Drees, 2020).

Au-delà de la paupérisation de certains résidents dans les quartiers prioritaires, les mobilités résidentielles participent à la paupérisation de ces territoires. En effet le niveau de vie de ceux qui arrivent dans les quartiers est en général inférieur à celui de ceux qui y résident. Ainsi, les personnes qui quittent les quartiers sont en moyenne dans une meilleure situation socio-économique que celles qui y restent (ONPV, 2018).

Dispersion des niveaux de vie

Source : Insee, *Filosofi 2013 et 2019*

Territoires	Niveaux de vie en 2019 (en €)			Evolution des niveaux de vie entre 2013 et 2019 (en €)			Evolution de l'écart interquartile (Q3-Q1) en €
	1er Quartile	Médiane	3ème Quartile	1er Quartile	Médiane	3ème Quartile	
QP Le Mail (Chenôve)	928	1 168	1 472	+65	+47	+39	-27
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	912	1 165	1 554	+39	+37	+66	+27
QP Les Grésilles (Dijon)	902	1 131	1 431	+78	+51	+94	+17
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	894	1 122	1 398	+8	+18	+14	+7
QP Le Belvédère (Talent)	984	1 239	1 568	+97	+97	+126	+30
QP de Dijon Métropole (estimé)	924	1 168	1 502	+61	+51	+71	+10
QP de France métropolitaine	891	1 168	1 556	+76	+80	+117	+41
Dijon Métropole	1 359	1 857	2 455	+66	+116	+113	+47
4 communes politique de la ville	1 300	1 795	2 406	+58	+107	+111	+53
Côte-d'Or	1 430	1 883	2 431	+113	+145	+153	+40
Bourgogne-Franche-Comté	1 367	1 803	2 336	+114	+147	+172	+59
France métropolitaine	1 341	1 828	2 439	+107	+145	+163	+56

Lecture : En 2019, le niveau de vie médian du QP Le Mail (Chenôve) est de 1 168€, soit +47€ par rapport à 2013.

DÉFINITION

Le Niveau de vie est l'ensemble du revenu disponible du ménage fiscal (quelle que soit l'origine des revenus, tous foyers fiscaux confondus) rapporté au nombre d'unités de consommation vivant dans ce ménage. Dans le revenu disponible les prestations sociales sont comprises, et les impôts déduits.

Unité de consommation : Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont calculées de la façon suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Cette échelle d'équivalence (dite de l'OCDE) permet de tenir compte des économies d'échelle au sein des ménages.

La politique de la ville vise à améliorer les conditions des habitants des quartiers prioritaires et à réduire les écarts de développement observés avec le reste du territoire. Le taux de pauvreté dans les QP de France métropolitaine est trois fois plus élevé que sur le reste du territoire et il a tendance à augmenter dans ces quartiers.

Par construction, les quartiers prioritaires sont des territoires où la pauvreté est plus prononcée. Le développement de l'aide alimentaire au cours de la crise sanitaire a été une des manifestations de cette précarité. Une étude récente exploitant des données bancaires a montré que 80% des clients étudiés résidant en quartier prioritaire ont dépensé plus de 80% de leur revenu avant le 15 du mois (Terra Nova, 2021). La part des dépenses essentielles aurait augmenté d'environ 10% parmi ces ménages.

Personnes en situation de pauvreté

Source : *Filosofi 2013 et 2019*

Territoires	Nombre de personnes en situation de pauvreté	Répartition des personnes pauvres par QP	Evolution 2013 -2019	
			Nb	%
QP Le Mail (Chenôve)	2 161	24,5	+289	+15,4
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	3 045	34,6	+111	+3,8
QP Les Grésilles (Dijon)	1 902	21,6	+82	+4,5
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	519	5,9	+90	+21,0
QP Le Belvédère (Talent)	1 185	13,4	+231	+24,3
QP de Dijon Métropole (estimé)	8 812	100,0	+804	+10,0
QP de France métropolitaine	2 105 553	-	+36 877	+1,8
Dijon Métropole	35 033	-	+4 294	+14,0
4 communes politique de la ville	30 177	-	+3 283	+12,2
Côte-d'Or	59 721	-	+979	+1,7
Bourgogne-Franche-Comté	359 399	-	-6 794	-1,9
France métropolitaine	9 402 385	-	+166 364	+1,8

Lecture : En 2019, le QP Le Mail (Chenôve) compte 2 161 personnes en situation de pauvreté, soit une augmentation de 15,4% entre 2013 et 2019.

DÉFINITION

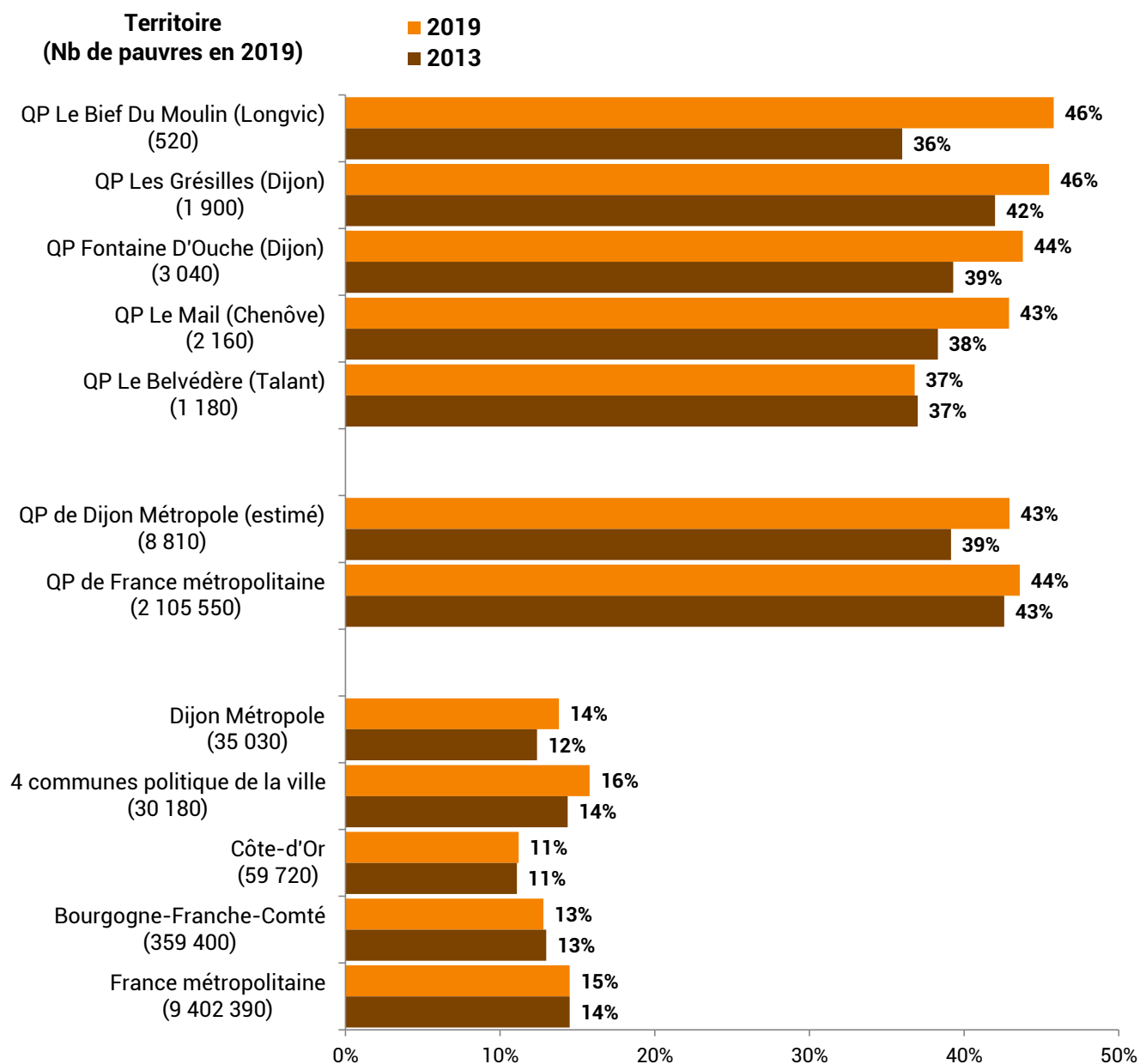
Le taux de pauvreté représente la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national (soit un niveau de vie inférieur à 1 102€ par mois en 2019). Compte tenu de la prise en compte des structures familiales (nombre d'unités de consommation) :

- Une personne seule est pauvre si elle vit avec moins de 1 102€ par mois ;
- Un couple sans enfant à charge est pauvre s'il vit avec moins de 1 653€ par mois en cumulant l'ensemble des ressources du ménage ;
- Une famille monoparentale avec un enfant (moins de 14 ans) est pauvre dès lors qu'elle présente un niveau de vie inférieur à 1 433€ par mois ;
- Un couple avec deux enfants (moins de 14 ans) est pauvre si la somme des ressources du ménage n'atteint pas 2 314€ par mois.



Taux de pauvreté

Source : Filosofi 2013 et 2019



Lecture : En 2019, le taux de pauvreté du QP Le Bief Du Moulin (Longvic) est de 46% ; il était de 36% en 2013.

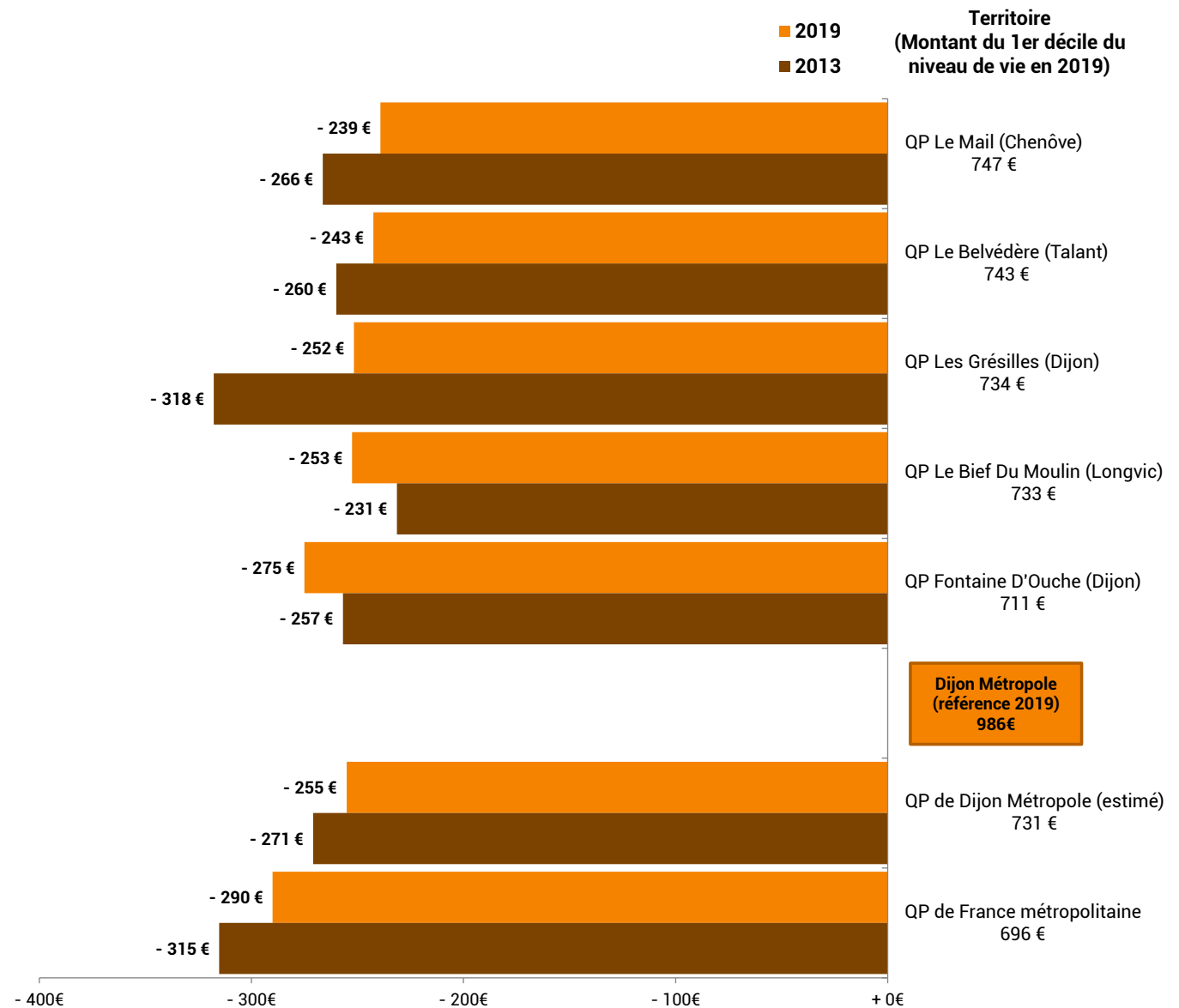
Comment a évolué l'écart de la situation financière des habitants des QP et ceux hors QP ?

Force est de constater que l'écart de revenu médian entre les quartiers prioritaires et le reste du département est en hausse entre 2013 et 2018. Cette dynamique ne semble pas s'inverser puisque 30% des ménages les plus modestes (1^{er} quintile de niveau de vie) estiment que leur situation financière s'est dégradée durant le confinement contre 10% des ménages les plus aisés (5^{ème} quintile de niveau de vie, Insee, 2020).

Nous observons, de plus, une détérioration de la situation financière des habitants de ces quartiers dans les dernières années relativement au reste du territoire, malgré le rôle important des mécanismes redistributifs qui contribuent à limiter cette évolution.

Écart de niveau de vie entre les 10 % les plus pauvres du QP et celui de l'EPCI

Source : Filosofi 2013 et 2019

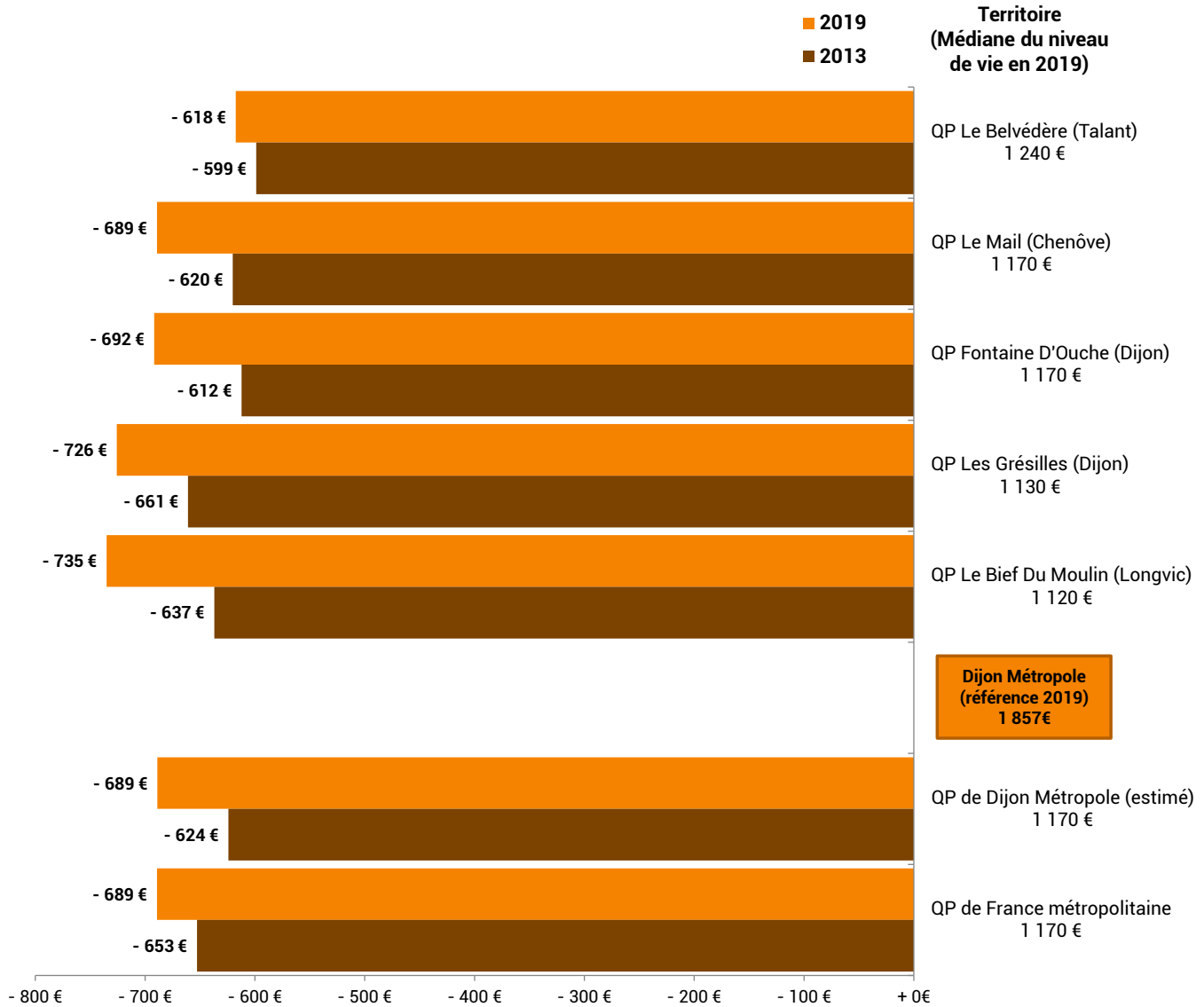


Lecture : En 2019, le niveau de vie du 1er décile est de 747€ dans le QP Le Mail (Chenôve), soit 239€ de moins que pour Dijon Métropole.



Écart de niveau de vie entre la médiane du QP et celui de l'EPCI

Source : Filosofi 2013 et 2019



COHÉSION SOCIALE

Lecture : En 2019, l'écart entre le niveau de vie médian du QP Le Belvédère (Talant) et Dijon Métropole est de 618€. Cet écart était de 599€ en 2013.

Quel rôle jouent les mécanismes redistributifs dans le revenu des habitants des QP?

La lecture fréquemment faite est imprégnée de l'image d'une population vivant en QP dépendante des prestations, et donc majoritairement « assistée ». Or, l'analyse des sources de revenus met en évidence que les QP vivent principalement de l'activité économique de leurs habitants. Certes, 62% d'un niveau de revenu faible (voir tableau ci-dessous) ne permet pas d'avoir un bon salaire, mais c'est cette activité qui permet aux territoires de la politique de la ville de vivre et non les revenus de substitution (retraites ou prestations sociales).

Il n'est pas rare de constater que la part des salaires dans les revenus des ménages est plus importante dans les QP que dans les autres territoires. Cela est le fait d'une combinaison de plusieurs facteurs : la population comprend moins de personnes très âgées; la part des retraites dans les revenus des habitants est donc plus faible. La part des revenus est plus importante que ce que ne laisse entendre l'analyse générale, même si elle n'est pas au niveau de celle des territoires hors QP, elle est tout de même supérieure à 50% des revenus dans tous les QP. Avant impôts et prestations sociales, les 20% les plus aisés ont un niveau de vie 8 fois supérieur aux 20% les plus modestes en France. En prenant en compte la redistribution, ce ratio est divisé par deux. Les transferts sociaux jouent donc un rôle important dans le budget des ménages résidant dans les quartiers prioritaires. Le taux d'effort lié au coût du logement est de 30% en quartiers prioritaires contre 20% dans les autres quartiers. En prenant en compte les aides au logement, cette dépense représente 23% du revenu dans les quartiers prioritaires contre 19% ailleurs.

Composantes du revenu disponible dans les QP - en proportion

Source : *Filosofi 2019*

Territoires	Revenus d'activités* (en %)	Retraites, rentes (en %)	Revenus du patrimoine (en %)	Ensemble des prestations sociales (en %)	Impôts (en %)
QP Le Mail (Chenôve)	54,6	27,3	2,3	23,6	-7,8
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	51,4	31,0	2,6	23,5	-8,5
QP Les Grésilles (Dijon)	56,3	22,6	1,4	27,1	-7,4
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	52,9	27,1	1,9	25,1	-7,0
QP Le Belvédère (Talant)	58,1	22,7	1,6	25,7	-8,1
QP de Dijon Métropole (estimé)	54,3	26,9	2,1	24,7	-8,0
QP de France métropolitaine	61,6	21,2	2,8	23,9	-9,5
Dijon Métropole	71,7	31,1	9,1	6,2	-18,1
4 communes politique de la ville	72,0	30,3	8,9	6,9	-18,0
Côte-d'Or	71,5	30,7	9,9	5,2	-17,3
Bourgogne-Franche-Comté	69,3	32,4	8,5	5,7	-15,9
France métropolitaine	73,5	28,3	10,1	5,8	-17,7

* revenus d'activités (salariées et non salariées), y compris indemnités chômage

Lecture : En 2019, les revenus d'activités représentent 54,6% du niveau de vie médian dans le QP Le Mail (Chenôve).

Composantes du revenu disponible dans les QP - en euro

Source : *Filosofi 2019*

Territoires	Revenus d'activités* (en €)	Retraites, rentes (en €)	Revenus du patrimoine (en €)	Ensemble des prestations sociales (en €)	Impôts (en €)
QP Le Mail (Chenôve)	637	319	27	276	-91
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	599	361	30	274	-99
QP Les Grésilles (Dijon)	637	256	16	306	-84
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	593	304	21	282	-79
QP Le Belvédère (Talant)	720	281	20	318	-100
QP de Dijon Métropole (estimé)	634	314	24	288	-93
QP de France métropolitaine	719	248	33	279	-111
Dijon Métropole	1 331	577	169	115	-336
4 communes politique de la ville	1 292	544	159	123	-323
Côte-d'Or	1 346	578	186	98	-326
Bourgogne-Franche-Comté	1 250	584	153	103	-287
France métropolitaine	1 343	517	185	106	-323

* revenus d'activités (salariées et non salariées), y compris indemnités chômage

Lecture : En 2019, le montant des revenus d'activités est de 637€ dans le QP Le Mail (Chenôve).



En 2019, en France métropolitaine, le taux de pauvreté est de 15%. Ce taux serait de 22% sans l'existence des transferts sociaux et fiscaux. De même, l'intensité de la pauvreté serait doublée en l'absence de tels dispositifs passant de 20% à 40% (Drees, 2020).

29% des ménages des quartiers prioritaires sont couverts par des minima sociaux dans les quartiers prioritaires, soit quatre fois plus qu'à l'échelle nationale.

Cette dépendance aux prestations sociales met en évidence l'importance du pouvoir d'achat offert par ces prestations puisqu'il s'agit d'une part non négligeable de l'équilibre économique des territoires. La baisse des prestations sociales a un impact économique plus fort dans les QP que dans les autres territoires. Or, une grande partie de l'activité économique dans les quartiers est au service des habitants (services d'entretien de logement, construction, restauration, commerces, services de proximité ...). Dès lors, une baisse de pouvoir d'achat des habitants a un effet fort sur les activités économiques des territoires.

Les revenus de solidarité sont alors la source principale de revenu pour les 10% des ménages ayant le niveau de revenu le plus faible. Or, les prestations ont, en termes de montant, progressé moins vite que l'inflation.

Selon une première approche, on peut indiquer qu'il s'agit « des politiques publiques déployées indistinctement sur l'ensemble des territoires, y compris sur les quartiers prioritaires, par opposition à l'action spécifique de la politique de la ville limitée aux seuls territoires de la géographie prioritaire ». On peut rappeler que les politiques publiques peuvent s'adresser à des publics cibles (personnes âgées, jeunes ou ménages dont le revenu est inférieur à un certain plafond par exemple). Par ailleurs, il ne faut pas omettre le fait que ces politiques de droit commun ne relèvent pas uniquement de l'État et de ses opérateurs, mais concernent également les collectivités territoriales et leurs groupements dans leurs champs de compétences, ainsi que d'autres acteurs, tels que les bailleurs sociaux ou la Caf qui seront également signataires du contrat de ville. Il est enfin important de préciser que le droit commun ne se réduit pas à une approche financière mais passe aussi par l'adaptation qualitative des modes d'intervention aux spécificités des quartiers prioritaires visant à faciliter l'accès aux services publics pour tous les publics.

Allocataires des minima sociaux de la Caf (AAH et RSA)

Source : Cnaf, 2014 et 2020

Territoires	Nb d'allocataires des minima sociaux	Taux de couverture des ménages (en %)	Evolution 2014 -2020	
			Nb	%
QP Le Mail (Chenôve)	507	25,2	+104	+25,8
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	767	26,5	+66	+9,4
QP Les Grésilles (Dijon)	530	27,9	-1	-0,2
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	151	30,6	+13	+9,4
QP Le Belvédère (Talent)	392	30,4	+101	+34,7
QP de Dijon Métropole	2 347	27,4	+283	+13,7
QP de Côte-d'Or	2 486	27,1	+422	+20,4
QP de France métropolitaine	575 611	28,6	+20 177	+3,6
Dijon Métropole	11 427	8,9	+1 568	+15,9
4 communes politique de la ville	9 625	9,6	+1 196	+14,2
Côte-d'Or	18 844	7,5	+2 043	+12,2
Bourgogne-Franche-Comté	118 936	9,2	+8 216	+7,4
France métropolitaine	2 973 522	10,3	+254 849	+9,4

Lecture : En 2020, le QP Le Mail (Chenôve) compte 507 allocataires des minima sociaux, soit une évolution de 25,8% entre 2014 et 2020.

Bénéficiaires de l'allocation logement

Source : Cnaf, 2020

Territoires	Nb d'allocataires Caf percevant une allocation logement	Part parmi les allocataires Caf (en %)	Evolution 2014 -2020		Part des allocataires de l'APL parmi les allocataires percevant une allocation logement (en %)
			Nb	%	
QP Le Mail (Chenôve)	1 163	74,0	+201	+20,9	86,9
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	1 409	70,9	-36	-2,5	89,9
QP Les Grésilles (Dijon)	1 269	77,9	+116	+10,1	89,8
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	296	72,4	-10	-3,3	nd
QP Le Belvédère (Talant)	783	75,2	+104	+15,3	97,1
QP de Dijon Métropole	4 920	74,1	+375	+8,3	84,9
QP de Côte-d'Or	5 290	73,8	+745	+16,4	85,7
QP de France métropolitaine	1 098 992	70,5	+40 803	+3,9	72,8
Dijon Métropole	40 401	61,2	+4 227	+11,7	38,3
4 communes politique de la ville	36 452	66,1	+3 825	+11,7	35,5
Côte-d'Or	49 476	44,7	-2 475	-4,8	43,9
Bourgogne-Franche-Comté	226 992	42,4	-27 256	-10,7	50,1
France métropolitaine	5 846 598	43,4	-264 888	-4,3	49,2

Lecture : En 2020, sur le QP Le Mail (Chenôve), 1163 allocataires Caf perçoivent une allocation logement, soit 74% des allocataires Caf.

La démocratisation scolaire dans les quartiers prioritaires

Nous définissons la réussite éducative au sens large, comme un ensemble de compétences qui garantissent l'autonomie. Elle est liée au niveau de diplôme, mais ne s'y résume pas. La réussite éducative intègre la place des parents dans la co-éducation, mais aussi l'accès aux soins, la prévention ou encore l'accès aux loisirs, à la culture ou aux pratiques sportives.

Alors comment mesurer la réussite éducative des jeunes des quartiers prioritaires ? D'une manière générale, le niveau de formation s'élève en France. Au début des années 1980, un quart des générations accédait au niveau du bac, contre plus des trois quarts aujourd'hui. Entre le milieu des années 1980 et la fin des années 2000, la durée moyenne de scolarisation a progressé de 17 à 18,6 ans. Cet allongement a été particulièrement important chez les filles qui ont rattrapé les garçons, même si leurs diplômes restent différenciés.

Les niveaux de diplôme atteints par les populations les plus jeunes en général plus élevés que ceux de leurs aînés du fait de la démocratisation scolaire. Nous observons donc une situation paradoxale dans les quartiers prioritaires : à la fois une plus faible présence de seniors et une sur-représentation d'individus sans diplôme.

Des difficultés scolaires toujours prégnantes

Cette évolution cache des progrès dans certaines matières (technologie et les langues notamment) et des reculs (en orthographe). Si le niveau s'est accru, les qualifications requises par le marché du travail aussi. De plus en plus de métiers demandent des savoirs formels complexes et, en période de chômage, les entreprises sont de plus en plus exigeantes.

La situation des quartiers de la politique de la ville est particulière. Ils ont eux aussi profité de l'investissement scolaire réalisé par la France, mais le niveau des difficultés y est bien supérieur. Parmi les personnes non scolarisées de 15 ans et plus, 75% des habitants des quartiers prioritaires ont un niveau inférieur au Bac, contre 55% pour le reste des villes qui comprennent au moins un quartier prioritaire (données 2017). Il faut cependant tenir compte des mobilités de populations et raisonner en flux. Il est certain que beaucoup de jeunes qui accèdent aux formations supérieures quittent leur

quartier. Mais ce phénomène s'observe aussi dans les quartiers prioritaires qui appartiennent à des villes universitaires (c'est-à-dire des possibilités de poursuite d'études sans quitter le quartier d'origine).

28% des élèves socialement défavorisés dans les quartiers prioritaires arrivent en 6^{ème} avec du retard contre 22% pour les élèves du même milieu social dans les autres quartiers.

Parmi les collégiens entrant en 6^{ème} dans un collège public, 14% des élèves vivant en quartier prioritaire ont déjà redoublé au moins une fois, contre 7% hors de ces territoires (données 2021). Il faut aussi noter que chaque année, dans le cadre de la journée défense et citoyenneté, un jeune sur dix rencontre des difficultés pour comprendre un texte simple. Pour ces jeunes, l'insertion dans le marché du travail sera très difficile.

Le décrochage scolaire précoce est très important dans les QP. Cela reste l'un des enjeux futurs de la politique de la ville au travers du prisme «formation», mais aussi dans les relations avec l'Éducation Nationale qui dispose d'une plateforme de lutte contre le décrochage scolaire. Cette analyse met en évidence l'une des origines de « l'effet quartier » : habiter un quartier de la politique de la ville amplifie les difficultés de réussite scolaire pour les jeunes.

L'enfance et l'éducation sont certainement la porte d'entrée d'actions prioritaires à développer sur l'ensemble des QP. L'ampleur des besoins rend nécessaire une action forte, volontariste, mais aussi coordonnée de tous les acteurs (Caf, Ville, Intercommunalité, Éducation Nationale, secteur associatif, ...) afin que ces inégalités de départ puissent être compensées par des politiques publiques et actions fortes.

Un reflet des inégalités sociales ou l'influence du quartier ?

Les données reflètent les inégalités sociales face à l'école : les niveaux de diplôme et de ressources monétaires des parents ne sont pas identiques. Les écarts sont accentués par le système scolaire français, très académique et théorique. La situation des établissements de ces quartiers est souvent caricaturée, mais il n'en demeure pas moins que la rotation plus grande des enseignants – dans les établissements les plus difficiles – n'est pas favorable aux élèves. Les jeunes des quartiers sensibles sont surtout victimes d'un effet de groupe : la faible mixité sociale concentre des difficultés dans les classes et limite la présence d'élèves moteurs.

La réussite éducative au sens large dépend en réalité de bien des facteurs, dont une partie ne se joue pas à l'école. Niveau de langage, loisirs, pratiques culturelles, vacances, sociabilité, niveaux de vie, état de santé : bien des éléments, qui se complètent, influencent le destin des individus. Le fait d'avoir un réseau social étendu, par exemple, est souvent un complément fort utile au titre scolaire pour ouvrir les portes de l'emploi. Avoir un contact avec la culture scolaire hors de l'école (livres, musées, monuments, etc.) donne un sens concret au savoir enseigné par les professeurs, essentiel pour réussir, ce que tous les jeunes n'ont pas à leur disposition.

De nombreuses études et travaux insistent sur l'importance de la mixité sociale dans les établissements de l'Education Nationale afin de favoriser le parcours scolaire des jeunes. Les jeunes sont alors « tirés par le haut » en présence d'autres enfants ou jeunes qui vivent dans des situations familiales et urbaines différentes. Les tableaux contenus dans les pages qui suivent confortent cette réalité. Au-delà de la réussite scolaire des enfants, la mixité sociale à l'école permet de fonder les bases de la société de demain. Actuellement, avec la reprise de l'emploi, beaucoup de jeunes des quartiers décrochent de leurs études pour aller vers l'emploi, une situation déjà observée au début des années 2000.

La réussite éducative dépend enfin des moyens complémentaires d'insertion, hors du système de formation initiale. La démocratisation scolaire conduit à un déclassement d'une partie des diplômés, et ceux qui n'ont aucun diplôme se retrouvent au bout de la file d'attente, avec d'énormes difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Certains vont s'appuyer sur des réseaux familiaux, d'amis, ou s'inscrivent dans des dispositifs existants (Pôle emploi, mission locale, école de la 2^{ème} chance notamment). Mais d'autres sont beaucoup moins visibles et « galèrent ». Nombre d'entre eux habitent dans les quartiers prioritaires et vivent avec une grande amertume – quand il ne s'agit pas d'un sentiment de rejet – leur intégration dans l'univers professionnel. Ces « invisibles » peuvent échapper aux radars de l'action publique et s'orienter vers des options alternatives telles que des professions uberisées plutôt que de bénéficier d'aides à l'insertion sur le marché du travail plus formel et protecteur.



Qui sont les collégiens et lycéens des QP ?

Par définition, les quartiers prioritaires rassemblent les populations les plus modestes : 60% des élèves habitant dans un quartier prioritaire et scolarisés dans le public sont des enfants d'ouvriers et d'inactifs contre 25% hors des quartiers prioritaires (2021).

Effectifs d'écoliers, collégiens et lycéens

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2019-2020

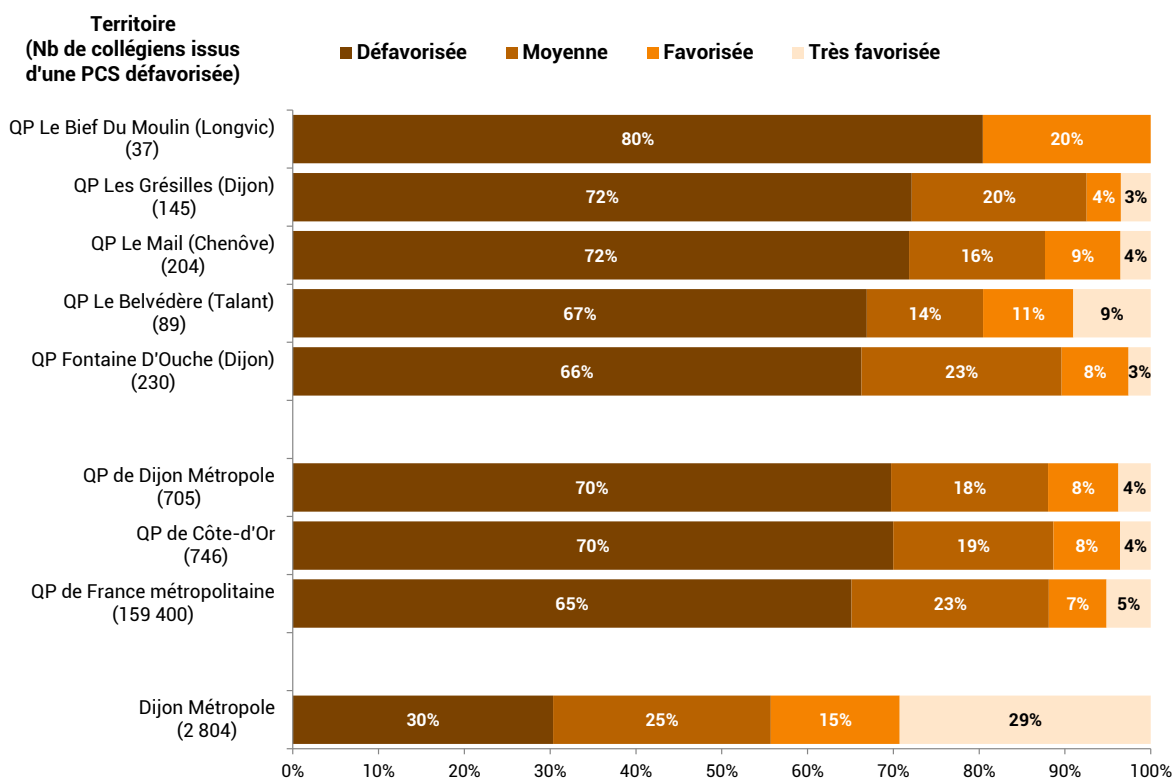
Territoires	Nb d'écoliers (maternelle et élémentaire)	Collégiens		Lycéens	
		Ensemble	Part dans le Public (en %)	Ensemble	Part dans le Public* (en %)
QP Le Mail (Chenôve)	1 088	350	85	195	93
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	696	442	93	308	89
QP Les Grésilles (Dijon)	571	250	100	106	100
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	252	67	91	40	60
QP Le Belvédère (Talent)	307	162	94	126	88
QP de Dijon Métropole	2 914	1 271	92	775	91
QP de Côte-d'Or	3 169	1 352	92	824	91
QP de France métropolitaine	nd	305 200	90	194 600	91
Dijon Métropole	21 757	10 446	78	7 414	76
4 communes politique de la ville	16 325	7 356	77	5 261	75

* Lycéens de formation générale ou technologique uniquement

Lecture : Pour l'année scolaire 2019-2020, le QP Le Mail (Chenôve) compte 350 collégiens, dont 85% sont inscrits dans le public.

Origine sociale des collégiens (PCS des parents)

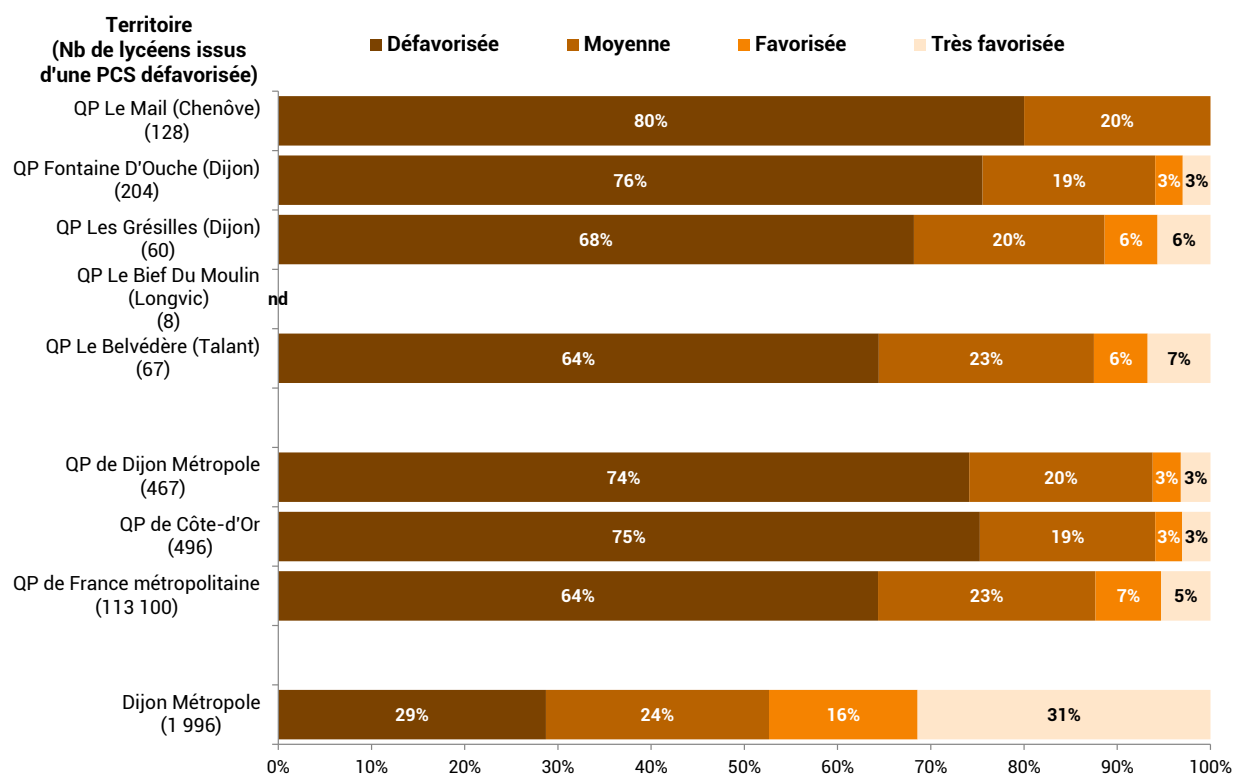
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2019-2020



Lecture : Pour l'année scolaire 2019-2020, les QP de Dijon Métropole comptent 70% de collégiens issus d'une PCS défavorisée.

Origine sociale des lycéens (PCS des parents)

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2019-2020



Lecture : Pour l'année scolaire 2019-2020, les QP de Dijon Métropole comptent 74% lycéens issus d'une PCS défavorisée.

DÉFINITION

Les Professions et Catégories Socioprofessionnelles des parents (PCS) :

Ces 4 regroupements de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles ont été définis par la Depp :

- Catégorie très favorisée : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Catégorie favorisée : Professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et retraités des professions intermédiaires.
- Catégorie moyenne : Agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Catégorie défavorisée : Ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.



Le quartier de résidence influence-t-il la réussite scolaire des élèves ?

Le quartier de résidence peut influencer le parcours scolaire des jeunes par le biais de différents mécanismes : effets de pairs (les risques d'échec scolaire étant plus prononcés si un élève fréquente d'autres jeunes en échec scolaire), caractéristiques des enseignants (plus souvent contractuels et donc moins souvent stables dans l'établissement, freinant la mise en place de projets d'établissements). Le lieu de résidence peut donc jouer un rôle propre sur la scolarité des enfants, au-delà de leurs difficultés personnelles. L'absence de diversité sociale dans les écoles limite aussi l'effet réseau. Or celui-ci est essentiel pour trouver un stage par exemple.

La non-scolarisation est davantage marquée chez les hommes que chez les femmes. Les effets de découragement, le sentiment de l'inutilité du diplôme pour l'accès à l'emploi, expliquent sans doute pour partie cette situation.

Ces études font aussi apparaître que les collégiens des grands quartiers de la politique de la ville, à situation sociale comparable, ont une réussite au brevet plus faible que les jeunes des QP qui vivent dans de petits quartiers de la politique de la ville (en nombre d'habitants). Il s'agirait ici d'un effet lié à l'absence de brassage social dans les collèges. Les jeunes des grands quartiers étudient dans des établissements dont le périmètre de recrutement se limite au QP. A l'opposé, quand les QP ont peu d'habitants, les collèges sont plus mixtes et les réussites scolaires meilleures.

Taux de scolarisation des 15-24 ans

Source : Insee, estimations démographiques QP 2018

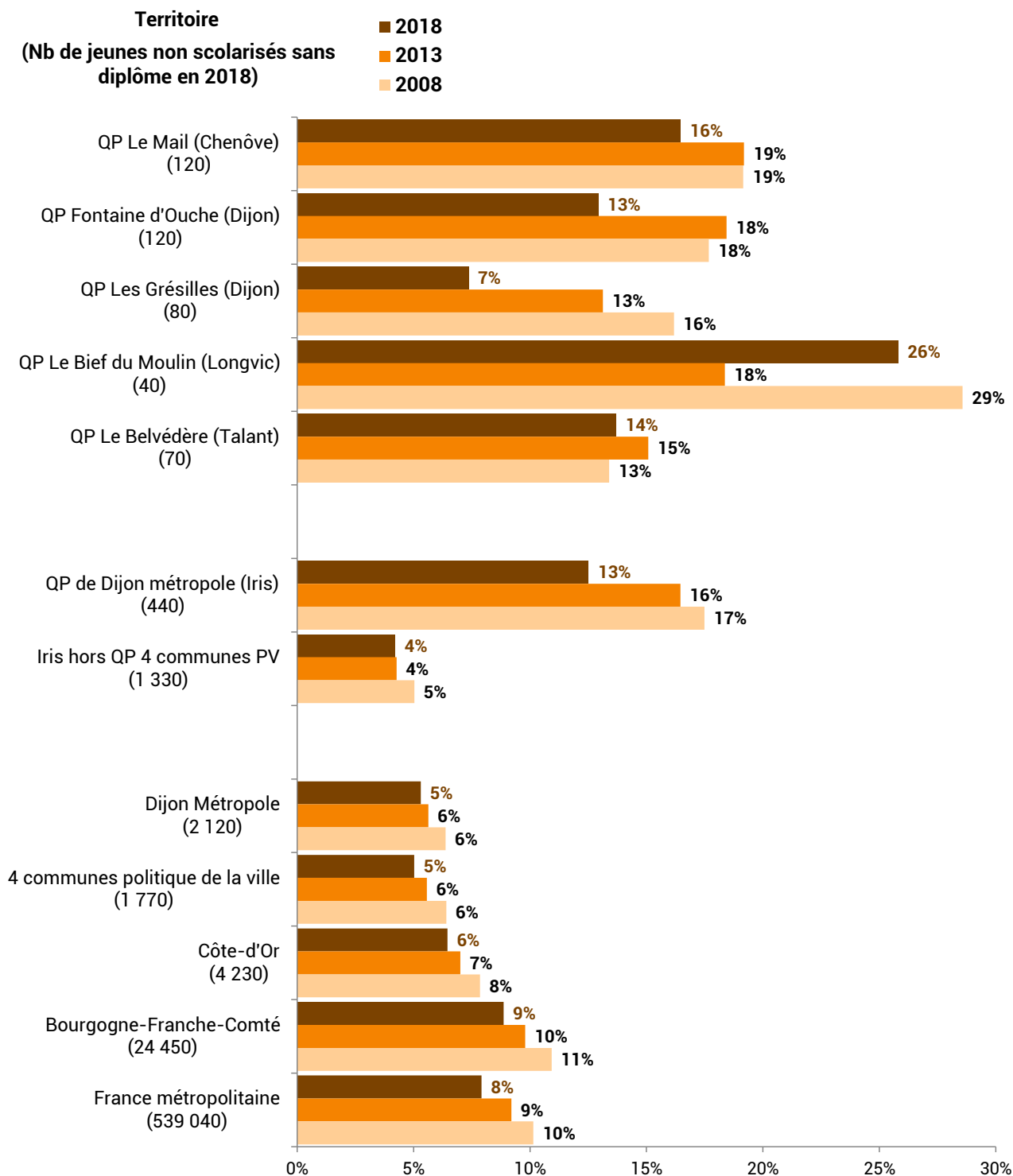
Territoires	Nb de 15-24 ans scolarisés	Taux de scolarisation des 15-24 ans (en %)	Taux de scolarisation des filles (en %)	Ecart de taux de scolarisation entre les filles et les garçons (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	354	59,5	69,2	+20,5
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	571	58,7	49,6	-17,0
QP Les Grésilles (Dijon)	293	63,1	63,6	+1,0
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	67	48,2	45,6	-5,1
QP Le Belvédère (Talent)	271	60,9	61,2	+0,6
QP de Dijon Métropole	1 551	59,5	58,8	-1,4
QP de Côte-d'Or	1 627	58,7	58,0	-1,3
QP de France métropolitaine	417 344	59,6	61,2	+3,2
Dijon Métropole	33 007	73,8	75,7	+4,0
4 communes politique de la ville	27 733	74,8	76,7	+4,1
Côte-d'Or	49 683	69,2	72,1	+5,7
Bourgogne-Franche-Comté	194 565	62,8	65,1	+4,4
France métropolitaine	5 041 451	66,2	68,6	+4,7

Lecture : En 2018, le taux de scolarisation des 15-24 ans du QP Le Mail (Chenôve) est de 59,5%. L'écart entre les filles et les garçons est de 20,5 points en faveur des filles.

Approfondissement par l'approche iris

Part des 16-24 ans non scolarisés sans diplôme

Source : Insee, fichiers détail 2018



Lecture : En 2018, 16% des jeunes de 16-24 ans non scolarisés du QP Le Mail (Chenôve) sont sans diplôme.



Retard scolaire en 3^{ème} et Terminale

Source : Ministère de l'Education Nationale, Depp 2019-2020

Territoires	Retard en 3 ^{ème}		Retard en Terminale	
	Nb de collégiens en 3 ^{ème}	Part des retards en 3 ^{ème} (en %)	Nb de lycéens en terminale	Part des retards en terminale (en %)
QP Le Mail (Chenôve)	66	34,8	52	21,2
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	91	25,3	79	43,0
QP Les Grésilles (Dijon)	42	23,8	26	26,9
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	11	45,5	6	nd
QP Le Belvédère (Talent)	41	26,8	35	42,9
QP de Dijon Métropole	251	28,7	198	33,8
QP de Côte-d'Or	266	27,1	206	32,5
QP de France métropolitaine	64 700	20,9	56 400	40,6
Dijon Métropole	2 302	12,6	2 300	28,1
4 communes politique de la ville	1 611	14,8	1 641	29,1

Lecture : En 2019-2020, le retard scolaire en 3^{ème} des collégiens du QP Le Mail (Chenôve) est de 34,8%.

DÉFINITION

Le retard scolaire :

L'Insee considère qu'un élève présente un retard scolaire lorsqu'il a au moins une année de retard par rapport à un cursus normal, c'est-à-dire une scolarité sans interruption ni redoublement ni saut de classe (un élève rentre ainsi au CP l'année de ses six ans, au collège l'année de ses onze ans et au lycée l'année de ses quinze ans).

Le taux de retard scolaire dans un niveau est calculé en divisant le nombre d'élèves en retard scolarisés dans ce niveau par le nombre total d'élèves scolarisés dans ce niveau.

Le quartier de résidence influence-t-il l'orientation scolaire des élèves ?

Au-delà de la réussite scolaire, le quartier de résidence est susceptible d'influencer le parcours scolaire des jeunes par le biais de leur orientation. Cet enjeu se présente dès les stages de 3^{ème}, première occasion de découverte du milieu professionnel, durant lesquels les enfants ne disposant pas de personnes occupant des professions variées dans leur entourage ou voisinage sont contraints de faire un stage dans un commerce du quartier alors que le stage aurait pu être une opportunité pour sortir du territoire.

60% des élèves socialement défavorisés des quartiers prioritaires s'orientent vers une filière professionnelle contre 49% des élèves du même milieu social dans les autres quartiers.

L'influence du quartier sur l'orientation scolaire des enfants s'observe au moment du choix du lycée. A origine sociale similaire, les élèves résidant dans un quartier prioritaire s'orientent plus fréquemment vers des filières professionnelles. De même, les élèves des quartiers prioritaires sont sous-représentés en classes préparatoires. Il ne s'agit pas de dévaloriser les formations professionnelles au profit des grandes écoles, puisqu'elles sont essentielles au bon fonctionnement du pays et à l'épanouissement de nombreux jeunes. Il s'agit simplement de se baser sur ce constat pour se demander dans quelle mesure ces choix sont contraints ou subis. En 2016, 37% des bacheliers résidant dans un quartier prioritaire ayant obtenu une mention Très bien au baccalauréat candidaient pour une classe préparatoire en premier vœu dans APB (Admission Post Bac, remplacé par Parcoursup en 2017) contre 45% dans les autres quartiers (ONPV), reflétant des comportements d'auto-censure dans les quartiers prioritaires.

A caractéristiques identiques, les jeunes résidant dans un quartier prioritaire au moment de passer leur bac ont moins de chances de poursuivre leurs études que ceux qui résident dans un autre quartier (Cereq, 2020).

Lycéens selon la filière

Source : Ministère de l'Education Nationale, Depp 2019-2020

Territoires	Nb de lycéens scolarisés	Répartition des lycéens selon la filière (en %)	
		générale ou technologique	professionnelle
QP Le Mail (Chenôve)	195	62,6	37,4
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	308	55,5	44,5
QP Les Grésilles (Dijon)	106	54,7	45,3
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	40	37,5	62,5
QP Le Belvédère (Talent)	126	58,7	41,3
QP de Dijon Métropole	775	56,8	43,2
QP de Côte-d'Or	824	56,8	43,2
QP de France métropolitaine	194 600	55,2	44,8
Dijon Métropole	7 414	75,4	24,6
4 communes politique de la ville	5 261	74,8	25,2

Lecture : Pour l'année scolaire 2019-2020, le QP Le Mail (Chenôve) compte 195 lycéens, dont 37,4% sont inscrits dans une filière professionnelle.



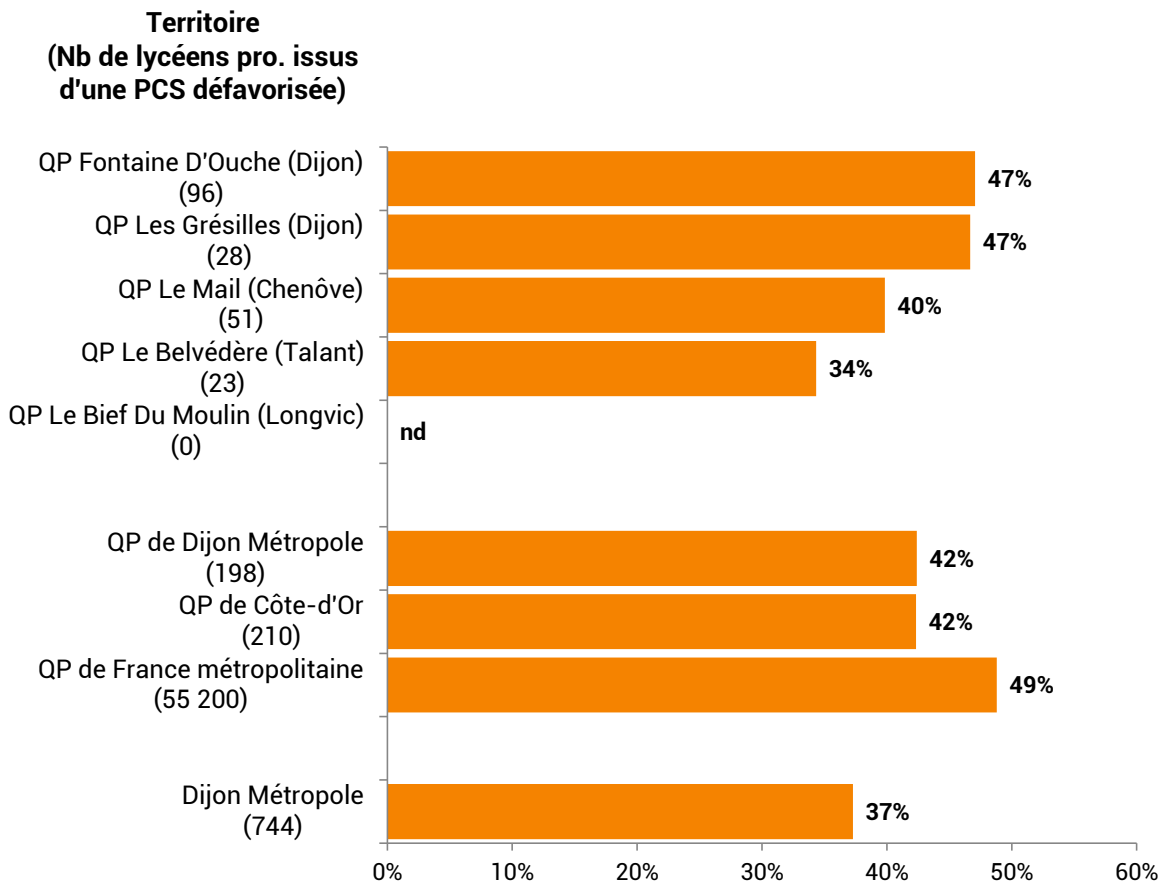
35% des bacheliers des quartiers prioritaires mentionnent la contrainte financière comme frein principal à la poursuite d'études supérieures contre 23% dans les autres quartiers.

En 2016, la part des lycéens issus de quartiers prioritaires n'ayant pas obtenu de proposition sur Admission Post bac (remplacé par ParcoursSup en 2017) est presque deux fois supérieure à celle observée dans les autres quartiers (9,2% contre 5,8%). L'ensemble de ces constats nous mène à nous questionner sur l'accompagnement pouvant être fourni aux jeunes dans le cadre de leur orientation : quel soutien aux stages ? Quel accompagnement des parents ? Comment permettre l'accès à la connaissance de l'entreprise et des perspectives d'emplois ou conditions d'emplois pour les enfants dont les parents n'ont pas de travail et sont donc en dehors des réseaux professionnels ?

Cette question de l'accès à l'enseignement supérieur est certainement l'une des questions clés des quartiers de la politique de la ville. Elle interroge l'Education Nationale, mais aussi l'ensemble des dispositifs liés à la qualification des jeunes (Mission Locale, dispositifs de formation, alternance, ...).

Proportion des lycéens en filière professionnelle issus d'une classe défavorisée

Source : Ministère de l'Education Nationale, Depp 2019-2020



COHÉSION SOCIALE

Lecture : Pour l'année scolaire 2019-2020, les QP de Dijon Métropole compte 198 lycéens en filière professionnelle issus d'une PCS défavorisée, soit 42% des lycéens du QP issus d'une PCS défavorisée.

Quelles ressources éducatives pour les jeunes scolarisés dans les QP ?

L'Education Nationale se base principalement sur la politique d'éducation prioritaire pour combler les difficultés dans les établissements qui concentrent le plus de jeunes d'origine sociale défavorisée. Les élèves bénéficient d'un meilleur encadrement des enseignants avec des tailles de classes plus petites. Il y a en général 2 élèves de moins par classe au collège dans les quartiers prioritaires en 2018. Cette tendance s'est accentuée dans les écoles avec les politiques de dédoublement des classes de CP et CE1. Il ne faut, cependant, pas confondre quartiers et territoires de l'éducation prioritaire. Plus d'un jeune sur trois vivant dans un quartier politique de la ville n'étudie pas dans un établissement prioritaire. Inversement, les établissements situés dans les quartiers de l'éducation prioritaire n'accueillent pas seulement des élèves de quartier : ils recrutent davantage hors des frontières du quartier.

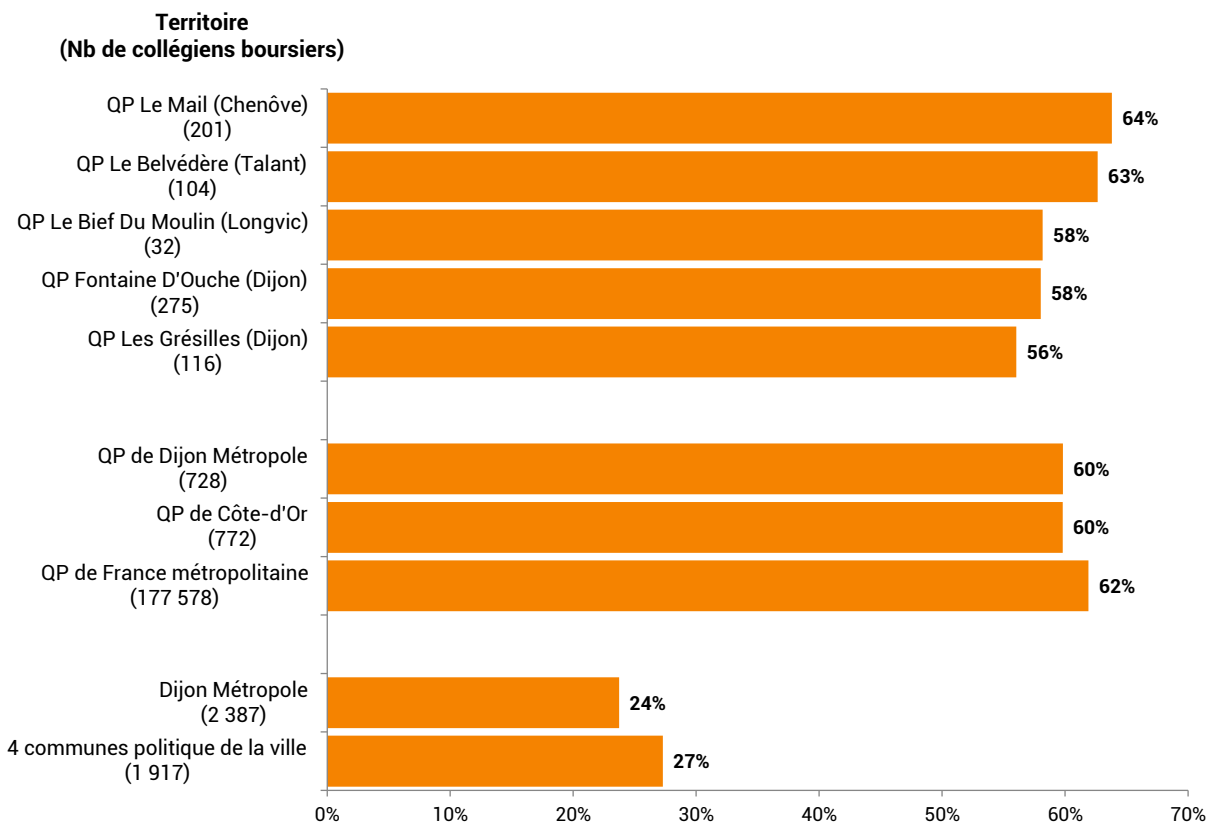
En 2018, 35% des enseignants dans les collèges des quartiers prioritaires ont moins de 35 ans contre 23% dans les autres quartiers.

Au-delà de ces ressources supplémentaires, la dépense par élève dans les quartiers prioritaires peut être plus faible que dans les autres quartiers. En effet, les enseignants sont en général plus jeunes, et plus souvent contractuels. Leur salaire est donc moins élevé que des enseignants plus âgés agrégés. Les équipes éducatives sont en général moins stables dans les établissements situés à proximité de quartiers prioritaires, freinant la mise en place de projets d'établissements de long terme.

42% des professeurs des écoles sont en poste depuis moins de 2 ans dans les quartiers prioritaires contre 37% en dehors des quartiers prioritaires.

Part des collégiens boursiers

Source : Ministère de l'Education Nationale, Depp 2019-2020



Lecture : Pour l'année scolaire 2019-2020 le QP Le Mail (Chenôve) compte 201 collégiens boursiers, soit 64% des collégiens du QP.



Au-delà de l'éducation prioritaire, les cités éducatives permettent de mettre en place des projets suivant les élèves tout au long de leur scolarité, de 0 à 25 ans. Cette réunion d'acteurs divers (parents, associations, collectivités, services de l'Etat, habitants, ...) permet une fédération autour de projets communs concernant l'éducation scolaire ou l'organisation du temps périscolaire.

L'école est aussi un des enjeux centraux du droit commun pour la politique de la ville. Les ménages les moins aisés bénéficient d'aides pour différents services tels que la restauration scolaire. Le coût d'un repas d'un élève est donc croissant avec les ressources de ses parents. Cependant, les élèves des QP n'utilisent pas autant ces services.

La moitié des élèves des familles les plus modestes ne vont pas à la cantine contre un quart des élèves pour les familles les plus aisées

En prenant en compte les dispositifs péri et extra-scolaires, ces disparités sont d'autant plus importantes : la part des élèves restant à la cantine et à l'accueil est trois fois plus élevée parmi les familles aisées que modestes (31% contre 11%). Ainsi, bien que le coût individuel soit moins élevé pour les familles modestes, leur faible recours à ces dispositifs conduit à une situation où les collectivités investissent davantage d'argent pour les élèves de familles aisées que modestes. Il est nécessaire de réfléchir aux actions pouvant être mises en place pour favoriser l'accès à ces dispositifs aux familles les plus modestes.

Élèves inscrits dans un établissement d'éducation prioritaire (REP et REP+)

Source : Ministère de l'Education Nationale, Depp 2019-2020

Territoires	Nb de collégiens	Public et privé		REP		REP +	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%
QP Le Mail (Chenôve)	350	162	46,3	0	-	188	53,7
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	442	155	35,1	280	63,3	7	1,6
QP Les Grésilles (Dijon)	250	250	100,0	0	-	0	-
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	67	67	100,0	0	-	0	-
QP Le Belvédère (Talent)	162	162	100,0	0	-	0	-
QP de Dijon Métropole	1 271	796	62,6	280	22,0	195	15,3
QP de Côte-d'Or	1 352	877	64,9	280	20,7	195	14,4
QP de France métropolitaine	305 200	118 200	38,7	96 400	31,6	90 600	29,7
Dijon Métropole	10 446	9 745	93,3	415	4,0	286	2,7
4 communes politiques de la ville	7 356	6 743	91,7	341	4,6	272	3,7
France métropolitaine	1 158 811	809 287	69,8	230 774	19,9	118 750	10,2

Lecture : Pour l'année scolaire 2019-2020, le QP Fontaine D'Ouche (Dijon) compte 287 collégiens en éducation prioritaire (REP ou REP+), soit 65% des collégiens du QP.

DÉFINITION

Deux types de réseaux ont été identifiés :

- Les REP+ qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire,
- Les REP, plus mixtes socialement, qui rencontrent des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire.

Tous les réseaux d'éducation prioritaire construisent un projet fondé sur le référentiel de l'éducation prioritaire qui prend en compte l'ensemble des facteurs contribuant à la réussite des élèves et offre un cadre structurant permettant aux personnels d'exercer leur liberté pédagogique en s'appuyant sur des repères solides et fiables.

En mai 2020, les résidents des QP étaient deux fois plus fréquemment positifs au covid que sur le reste du territoire (Drees, 2020)

La récente pandémie a mis en lumière les inégalités sociales de santé. Les populations les plus défavorisées ont été davantage touchées du fait de nombreux facteurs. Les conditions de logement et particulièrement le sur-peuplement accentuent les risques de contamination. De plus, les habitants des quartiers prioritaires ont été davantage exposés au virus dans le cadre de leur activité professionnelle (plus de déplacements en transports en commun, exposition aux publics, moins de télétravail, ...).

La mise en place de la politique vaccinale au début de l'année 2021 a révélé les difficultés de prise de rendez-vous sur les plateformes numériques pour les habitants des quartiers prioritaires, faute d'accès à internet ou de maîtrise des outils. Par exemple, les centres de vaccination de la Seine Saint Denis ont vu arriver des seniors venant des Hauts de Seine. Le développement du numérique pour les prises de rendez-vous accentue les inégalités sociales dans l'accès aux soins.

Ces inégalités ne datent pas de la pandémie. La probabilité de mourir avant 75 ans est supérieure dans les quartiers prioritaires du Grand Est que dans les quartiers les plus aisés (ORS Grand Est, octobre 2018). Parmi les décès comptabilisés, 45% surviennent avant 75 ans dans les quartiers prioritaires, soit une part de décès prématurés supérieure à celle de l'ensemble de la région (34%, ONPV-2019). Des études similaires menées dans d'autres communes de l'ouest de la France par exemple, confirment cette observation. Les habitants des QP y meurent plus jeunes que dans d'autres territoires. Les AVC sont plus fréquents et entraînent des conséquences plus graves chez les personnes les plus modestes (Drees, 2022).

Globalement, la France reste l'un des pays au monde où la qualité des soins est la meilleure. Mais les moyennes masquent des écarts entre milieux sociaux que l'on retrouve amplifiés dans les quartiers prioritaires. L'égalité, dans le domaine de la santé, reste encore loin et cela se manifeste dans les territoires. La santé est un axe transversal dans le cadre de la politique de la ville, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un approfondissement dans ce document. La pauvreté, l'emploi et sa précarité, l'isolement des adultes et la monoparentalité, les conditions de logement, la faiblesse des niveaux de formation, l'importance de l'immigration et de la langue, ... sont autant de freins à lever afin de permettre pleinement l'accès de tous à une bonne santé.

Des inégalités sociales de santé qui s'observent dès le plus jeune âge

Cette question de la santé prend aussi une réalité particulière dans les QP au regard des autres territoires. Ainsi, dans les QP, la part des moins de trois ans est plus importante que dans les autres territoires. Or, les besoins de soins et d'actions de prévention sont très importants pour cette tranche d'âge. L'action de la PMI dans les QP y apparaît donc essentielle.

En 2017, 25% des élèves scolarisés en éducation prioritaire se trouvent en surcharge pondérale contre 17% des élèves hors éducation prioritaire. De même, alors que la proportion d'élèves ayant des problèmes dentaires est plus forte parmi ceux en éducation prioritaire, 25% ont un appareil dentaire contre 40% en dehors de l'éducation prioritaire. La cause de ces inégalités est multifactorielle : accès aux professionnels de santé, contraintes financières, alimentation, etc. Cependant, des actions sont menées et restent à développer pour réduire ces inégalités.

Reflet des inégalités sociales ou rôle propre du quartier sur la santé ?

Cette situation n'est pas forcément liée au quartier lui-même mais à la composition sociale de la population. L'attention au corps, et notamment par le biais de la prévention ou les pratiques alimentaires, n'est pas la même selon les milieux. Les conditions de travail des catégories sociales populaires sont beaucoup plus difficiles, ce qui affecte directement leur santé, leur mode de vie et leur alimentation. L'espérance de vie est ainsi liée à la pénibilité physique des métiers exercés.

Cependant, le quartier peut jouer un rôle propre sur la santé des individus. Une étude de l'ONPV souligne que les habitants des quartiers prioritaires perçoivent leur état de santé comme étant plus souvent dégradé qu'en dehors de ces quartiers. Ces différences s'observent toujours à profil identique des individus (même âge, sexe, niveau d'étude, PCS, couverture maladie, etc.). Le quartier de résidence et l'environnement dans lequel nous vivons influence donc notre santé.

ENJEUX : LA SANTE

Il est établi que le cadre de vie influence la probabilité d'être en surpoids, par le biais de l'offre alimentaire (fast-foods ou primeurs), les infrastructures sportives ou encore l'exposition à la pollution atmosphérique ou sonore (stress, troubles du sommeil).

La santé mentale est aussi un des enjeux de santé publique dans les quartiers prioritaires. La santé psychique peut en effet être impactée par le parcours de vie de certains habitants (perte de lien social associée à la perte d'un emploi ou de l'échec scolaire par exemple). Les maladies mentales sont susceptibles d'être moins prises en charge dans les quartiers prioritaires du fait de freins psychologiques ou financiers. Les confinements successifs ont accru l'importance de cette thématique et en fait un des enjeux fondamentaux pour la politique de la ville de demain.

Quelle réponse à ces inégalités de santé dans les quartiers prioritaires ?

Cependant, beaucoup de territoires de la politique de la ville ont développé ces dernières années des contrats locaux de santé. Dans un grand nombre de quartiers, des maisons pluridisciplinaires de santé ont été mises en place afin de compenser ces inégalités.

Il est impossible dans le cadre d'un document comme celui-ci de pouvoir travailler sur des indicateurs de santé en raison de l'absence de données à l'échelle des quartiers et des faibles effectifs occasionnant du secret statistique notamment. Pour autant, il est réaliste de mettre en avant les difficultés d'accès aux soins et l'importance des populations fragiles. Les indicateurs contenus dans ce document peuvent, tous à leur niveau, faire écho à la notion de bien-être qui est sous-jacente aux questions de santé.

La part des plus de 65 ans étant légèrement plus faible dans les QP, la demande en soins de santé des seniors y sera donc potentiellement moindre sauf à considérer que les besoins sanitaires y soient plus importants au regard des conditions de vie qu'ont pu avoir ces personnes âgées tout au long de leur vie (pénibilité du travail, moindre accès aux soins, aux actions de prévention, ...). De plus, le vieillissement de la population, observé dans de nombreux quartiers prioritaires laisse penser que la santé des seniors dans ces quartiers sera l'un des enjeux primordiaux des années à venir.

Les QP bénéficient-ils d'un accès à des professionnels de santé similaire au reste du territoire ?

L'état de santé des individus dépend de facteurs individuels, socio-économiques et de l'environnement dans lequel ils se trouvent. Parmi ces facteurs, l'accès à des services de santé est un déterminant clef de la consultation effective de professionnels de santé.

45% des habitants d'un quartier prioritaire ont consulté un dentiste lors des 12 derniers mois contre 57% dans les autres quartiers.

En 2014 à l'échelle nationale, 88% des habitants des quartiers prioritaires ont eu recours à un médecin généraliste au cours des 12 derniers mois, soit une proportion équivalente à ce qui est observé dans les autres quartiers. En revanche, 45% ont fréquenté un dentiste contre 57% dans les autres quartiers (Onpv).

Offre médicale au sein de l'espace vécu

Source : Annuaire de santé, 2022

Territoires	Nb de professionnels de santé situés dans un rayon de 300 mètres autour des QP pour les territoires ayant un QP				
	Dentistes	Gynécologues/ sages-femmes	Médecins généralistes	Ophtalmologues	Pédiatres
QP Le Mail (Chenôve)	5	4	31	1	2
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	1	0	6	0	0
QP Les Grésilles (Dijon)	2	1	8	0	0
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	2	0	3	0	0
QP Le Belvédère (Talent)	2	0	7	0	0
QP de Dijon Métropole	12	5	55	1	2
QP de Côte-d'Or	12	5	55	1	2
QP de France métropolitaine	3 547	1 671	8 377	752	473
Dijon Métropole	131	61	254	40	23
4 communes politique de la ville	99	54	188	38	17
Côte-d'Or	202	92	472	43	25
Bourgogne-Franche-Comté	972	397	2 109	155	77
France métropolitaine	28 249	10 557	51 991	4 973	2 557

Lecture : En mai 2022, 31 médecins généralistes sont situés dans un rayon de 300 mètres autour du QP Le Mail (Chenôve).

MÉTHODOLOGIE

Les données propres aux praticiens de santé proviennent de l'Annuaire Santé recensant l'ensemble des professionnels de santé en activité en mai 2022.



Toutes les populations n'ont pas la même facilité d'accès aux soins. Pour une partie, du fait d'un déficit d'information, il n'est pas toujours simple de s'y retrouver dans le dédale des dispositifs et des services de santé.

La part de personnes qui disposent d'une couverture de qualité est moins grande dans les catégories populaires du fait de l'offre médicale. Comme le note l'Observatoire national de la politique de la ville, l'offre de proximité (généralistes, dentistes, infirmiers libéraux) est 1,8 fois moins présente dans les quartiers prioritaires qu'au sein de leurs unités urbaines. Les écarts sont encore plus grands pour les spécialistes qui sont 3,2 fois moins présents dans les quartiers prioritaires que dans les unités urbaines englobantes. Comme le note toujours l'ONPV, ces données ne portent pas sur l'accessibilité réelle, compte tenu des besoins de la population : les déserts médicaux existent aussi dans ces quartiers urbains des grandes villes.

Pour se rapprocher de l'accès réel aux soins, nous devons nous poser la question des heures de présence des professionnels de santé, au-delà de leur accessibilité. Les écarts sont notables selon que le médecin assure des consultations tous les jours ou ne propose des créneaux que certains jours de la semaine, à des horaires restreints. Dans une approche plus prospective, il convient aussi de se questionner sur l'âge des médecins en vue de leur départ à la retraite : la lutte contre les déserts médicaux doit s'anticiper.

Nombre d'habitants par praticien de santé

Source : Annuaire de santé, 2022

Territoires	Nombre d'habitants pour un professionnel de santé situé dans un rayon de 300 mètres autour des QP pour les territoires ayant un QP				
	Dentistes	Gynécologues/ sages-femmes	Médecins généralistes	Ophthalmologues	Pédiatres
QP Le Mail (Chenôve)	1 007	1 259	162	5 037	2 519
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	6 952	Aucun	1 159	Aucun	Aucun
QP Les Grésilles (Dijon)	2 090	4 180	523	Aucun	Aucun
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	567	Aucun	378	Aucun	Aucun
QP Le Belvédère (Talent)	1 610	Aucun	460	Aucun	Aucun
QP de Dijon Métropole	1 710	4 104	373	20 522	10 261
QP de Côte-d'Or	1 833	4 400	400	21 999	11 000
QP de France métropolitaine	1 362	2 890	576	6 422	10 210
Dijon Métropole	1 938	4 162	999	6 346	11 037
4 communes politique de la ville	1 930	3 539	1 017	5 029	11 242
Côte-d'Or	2 640	5 796	1 130	12 400	21 329
Bourgogne-Franche-Comté	2 889	7 073	1 331	18 115	36 465
France métropolitaine	2 295	6 142	1 247	13 039	25 359

Lecture : En mai 2022, on compte 162 habitants pour un médecin généraliste dans le QP Le Mail (Chenôve).

Les habitants des QP bénéficient-ils plus souvent d'allocations ?

Il reste important pour les acteurs de relever le défi de l'accès aux droits d'une population très fragile. Celui de l'accès aux soins est particulier car il est très lié aux approches culturelles des habitants. De même, il est nécessaire que les actions d'information et de sensibilisation soient fortement développées dans les QP.

40% des habitants des quartiers prioritaires ont renoncé au moins à un soin pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois contre 26% dans les autres quartiers.

Les aides financières sont extrêmement importantes car elles sont l'un des déterminants majeurs de la consultation effective de professionnels de santé. Ainsi, la qualité de la couverture complémentaire exerce un rôle central : au niveau national, 41% des personnes ne disposant pas d'une couverture maladie complémentaire privée ont renoncé à aller chez le dentiste au moins une fois en 2016, contre 16% des personnes couvertes par une complémentaire, selon l'Irdes.

Le taux d'accès à la C2S illustre l'importance de ce dispositif qui permet de garantir un accès aux soins pour les habitants les plus pauvres. Le seuil d'éligibilité de la C2S est environ un tiers plus bas que le seuil de pauvreté. Ce constat reflète des situations de non-recours ou le fait que ce sont les populations les plus démunies qui bénéficient de cette aide.

Il faut noter que les enfants et les adolescents sont le plus fréquemment bénéficiaires de la C2S (les parents font aussi beaucoup plus souvent la demande d'accès à la C2S car celle-ci est essentielle pour ces tranches d'âges). Ce constat rejoint celui de nombreuses études nationales qui pointent la très forte proportion d'enfants pauvres en France.

Population couverte par la C2S

Source : Cnam, 2021

Territoires	Population couverte par la C2S	Taux de couverture des assurés sociaux (en %)			
		Moins de 18 ans	25-49 ans	50-59 ans	Total
QP Le Mail (Chenôve)	1 897	52,7	34,9	34,8	37,6
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	2 440	57,1	38,6	30,8	37,5
QP Les Grésilles (Dijon)	1 611	57,8	38,0	37,2	40,8
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	393	49,3	34,5	24,6	34,9
QP Le Belvédère (Talent)	988	52,0	33,6	30,8	34,5
QP de Dijon Métropole	7 329	54,8	36,5	32,4	37,6
QP de Côte-d'Or	7 700	54,1	35,9	31,1	36,9
QP de France métropolitaine	1 537 398	48,0	29,9	26,8	32,6
4 communes politique de la ville	22 730	27,7	13,6	11,4	14,0

Lecture : En 2021, le QP Le Mail (Chenôve) compte 1 897 allocataires de la C2S, soit un taux de couverture des assurés sociaux de 37,6%.

DÉFINITION

La Complémentaire Santé Solidaire (C2S ou CSS) a remplacé la Couverture Maladie Universelle - Complémentaire (Cmuc) et l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (Acs) le 1^{er} novembre 2019. Son objectif reste le même : aider les personnes aux ressources modestes dans leurs dépenses de santé.

La C2S est reconduite automatiquement chaque année pour les allocataires du RSA et du minimum vieillesse (Aspa), contrairement à la Cmuc.



De même, nous observons qu'une plus forte part de la population est couverte par l'allocation aux adultes handicapés (AAH) dans les quartiers prioritaires.

Cela peut s'expliquer en partie par une plus forte présence de logements thérapeutiques et par le coût du logement dans les QP qui est adapté au niveau de revenu procuré par l'allocation. De même beaucoup d'ex bénéficiaires du RSA sont de nouveaux bénéficiaires de l'AAH. La progression du nombre d'allocataires de l'AAH dans les quartiers prioritaires est souvent très forte au cours des dernières années.

Bénéficiaires de l'AAH

Source : Cnaf, 2014-2020

Territoires	Nb d'allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	Taux de couverture des ménages (en %)	Evolution 2014 -2020	
			Nb	%
QP Le Mail (Chenôve)	221	11,0	+44	+24,9
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	245	8,5	+13	+5,6
QP Les Grésilles (Dijon)	153	8,1	+1	+0,7
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	53	10,7	+2	+3,9
QP Le Belvédère (Talent)	152	11,8	+24	+18,8
QP de Dijon Métropole	824	9,6	+84	+11,4
QP de Côte-d'Or	877	9,6	+137	+18,5
QP de France métropolitaine	175 973	8,7	+23 512	+15,4
Dijon Métropole	4 474	3,5	+574	+14,7
4 communes politique de la ville	3 595	3,6	+418	+13,2
Côte-d'Or	8 198	3,3	+933	+12,8
Bourgogne-Franche-Comté	56 339	4,3	+6 698	+13,5
France métropolitaine	1 156 612	4,0	+183 265	+18,8

Lecture : En 2020, le QP Le Mail (Chenôve) compte 221 bénéficiaires de l'AAH, soit une évolution de 24,9% entre 2014 et 2020.

ENJEUX : PARTICIPATION A LA VIE CITOYENNE

A l'heure où l'image stigmatisante du repli communautaire est pointée du doigt dans certains quartiers prioritaires, il convient de rétablir quelques vérités. Tout d'abord, l'entre-soi est plus fort parmi les quartiers les plus aisés (France Stratégie, 2020). La société française est bien plus divisée du fait d'une volonté des populations les plus favorisées de vivre entre elles, que leurs enfants fréquentent les mêmes écoles, qu'ils se socialisent dans les mêmes espaces publics etc. L'école de la République, socle commun de la future société française de demain est bien plus évitée hors des quartiers prioritaires qu'en leur sein.

En effet, en 2016, 18% des élèves résidant hors des quartiers prioritaires sont scolarisés dans une école privée contre 6% au sein des quartiers prioritaires. De même, 26% des collégiens vivant hors de la géographie prioritaire sont inscrits dans un établissement privé contre 11% au sein des quartiers prioritaires.

La part des élèves scolarisés dans le privé est deux fois plus élevée hors des quartiers prioritaires

Les regards stigmatisants portés sur les quartiers prioritaires passent sous silence la richesse de la vie associative dans ces quartiers. La récente crise sanitaire a mis la lumière sur de nombreuses actions prises par les habitants des quartiers prioritaires pour lutter contre l'isolement de certaines personnes, distribuer des outils informatiques pour suivre l'école à distance ou encore assurer une aide alimentaire de proximité. Les habitants des quartiers prioritaires sont avant tout des citoyens prêts à s'investir dans la vie de la Cité.

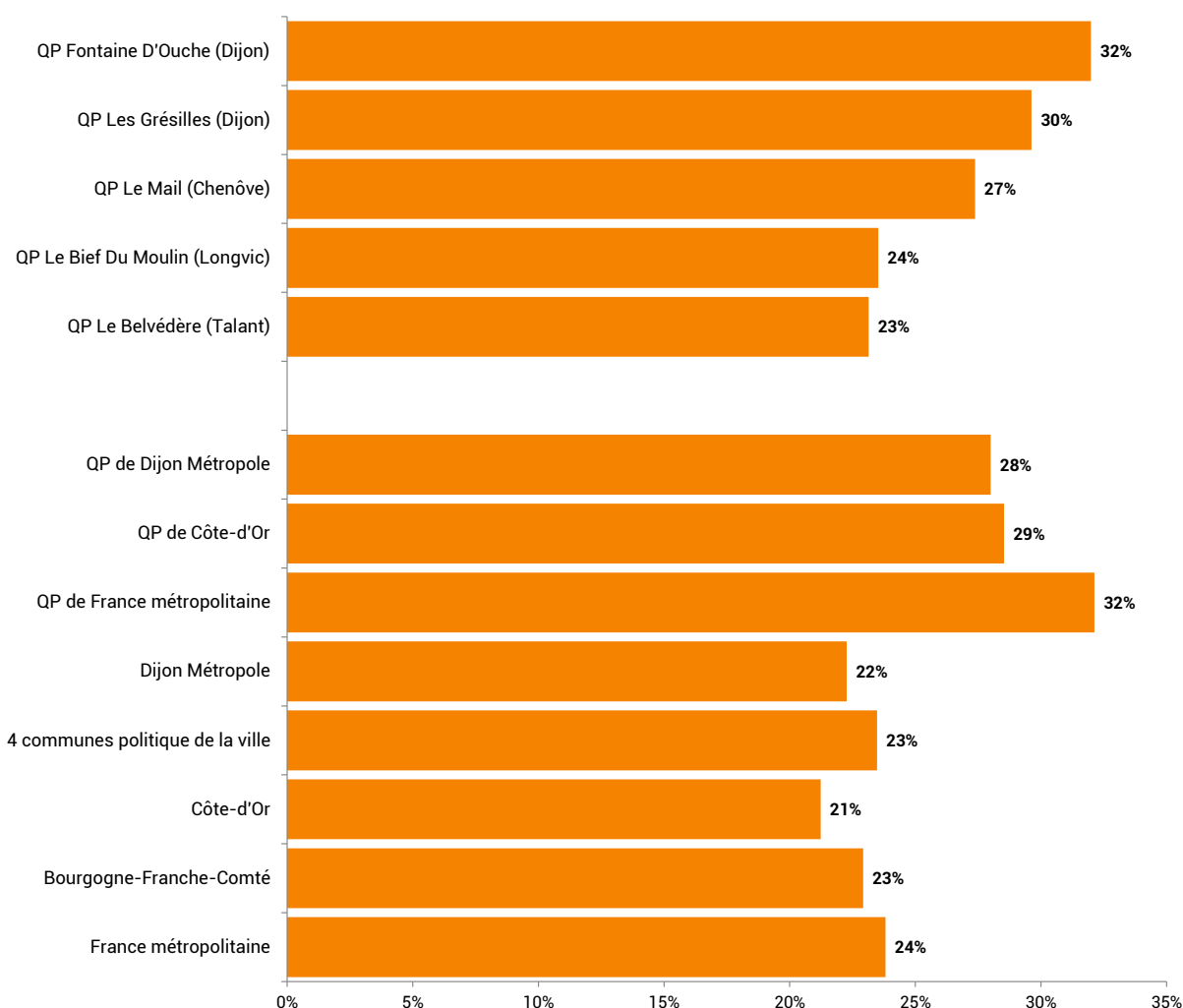


Quelles disparités en termes de participation aux élections observe-t-on entre les QP et le reste du territoire ?

Aux élections présidentielles de 2017, la participation était plus faible dans les bureaux de vote des quartiers prioritaires que dans les autres quartiers. Cette participation s'élevait à 68% au premier tour dans les quartiers prioritaires contre 75% dans les autres quartiers. En moyenne le taux de participation dans les bureaux de vote des quartiers prioritaires est inférieur de 10 points à celui des bureaux de vote des autres quartiers de la même commune. Il en va de même pour l'élection présidentielle de 2022 : l'abstention est plus élevée dans les quartiers prioritaires qu'ailleurs (voir-dessous).

Part de l'abstention au 1^{er} tour des élections présidentielles

Source : Ministère de l'Intérieur, 2022



COHÉSION SOCIALE

Lecture : Au 1^{er} tour de l'élection présidentielle 2022, la part de l'abstention est de 27% dans le QP Le Mail (Chenôve). L'abstention est de 24% à l'échelle de la France métropolitaine.

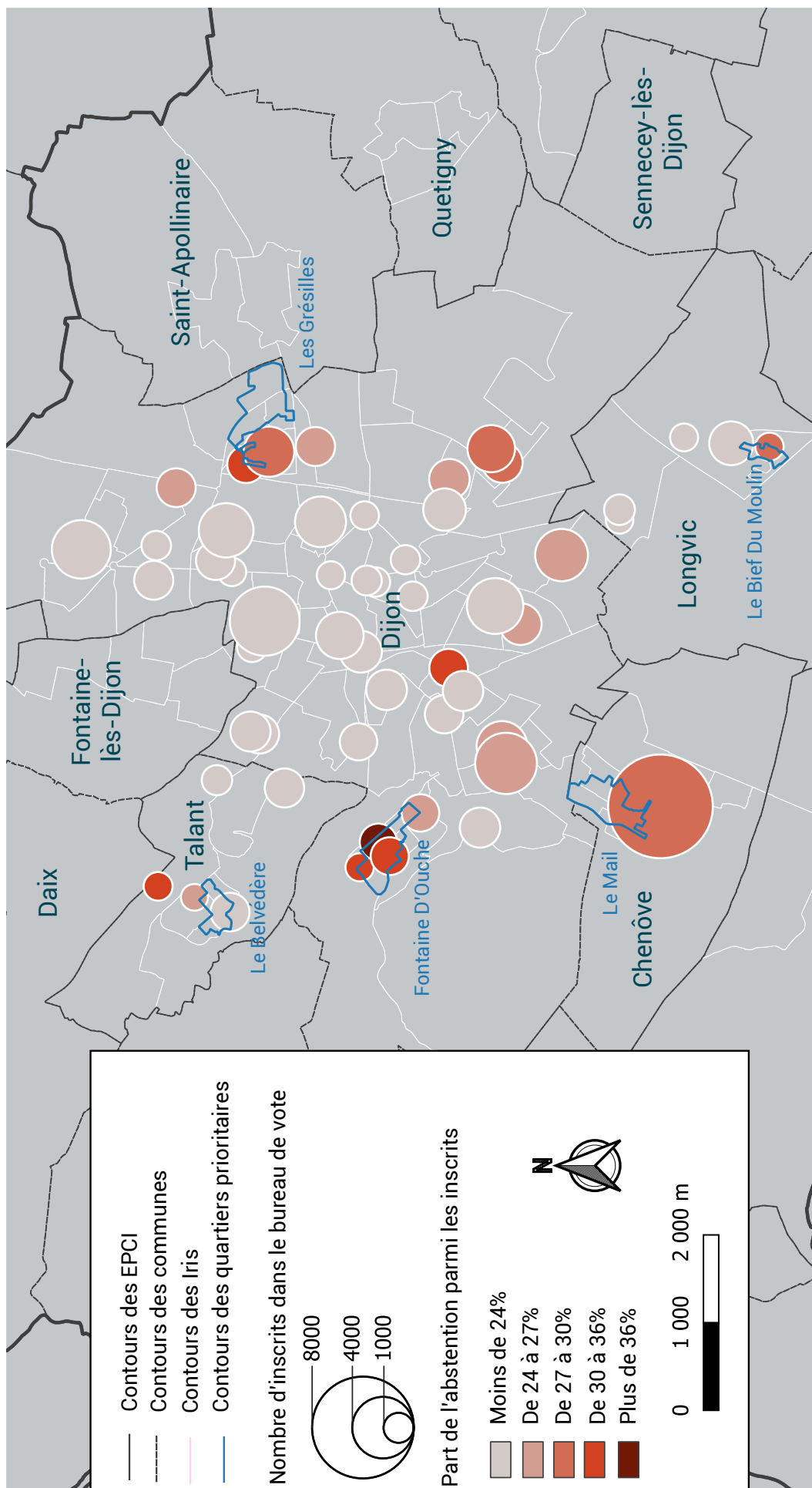
MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées se rapportent au 1^{er} tour des élections présidentielles de 2022. Pour chaque quartier prioritaire, les résultats des bureaux de votes localisés dans le quartier ou à moins de 300 mètres autour ont été regroupés.

Les limites des secteurs électoraux ne correspondent pas parfaitement à celles des quartiers prioritaires. L'étude des bureaux de vote situés à proximité des quartiers prioritaires doit donc être lue comme une approximation du comportement électoral des habitants des quartiers prioritaires. Certains bureaux de vote n'ont pas pu être géolocalisés et sont donc absents de l'analyse.

Abstention au 1^{er} tour des élections présidentielles

Source : Ministère de l'Intérieur, 2022





La part des licenciés sportifs en QP est-elle aussi importante que sur le reste du territoire ?

L'analyse des licences sportives est très éclairante à la fois pour l'approche de la participation citoyenne et pour les questions de santé. Les habitants des quartiers prioritaires pratiquent moins souvent un sport dans une fédération. Alors que les habitants des quartiers prioritaires représentent 8% de la population française, ils ne comptent que pour 4% des licences sportives dans les fédérations. Ce constat est encore plus vrai pour les femmes. Les inégalités sociales se reflètent dans la pratique sportive puisque la part des licenciés en football est deux fois supérieure dans les quartiers prioritaires que sur le reste du territoire. A l'inverse, la part des licenciés de tennis est trois fois inférieure dans les quartiers prioritaires que sur le reste du territoire.

Un licencié sur quatre fait du football dans les quartiers prioritaires contre 1 sur 10 sur le reste du territoire

Licenciés sportifs selon le sexe et le lieu d'habitation

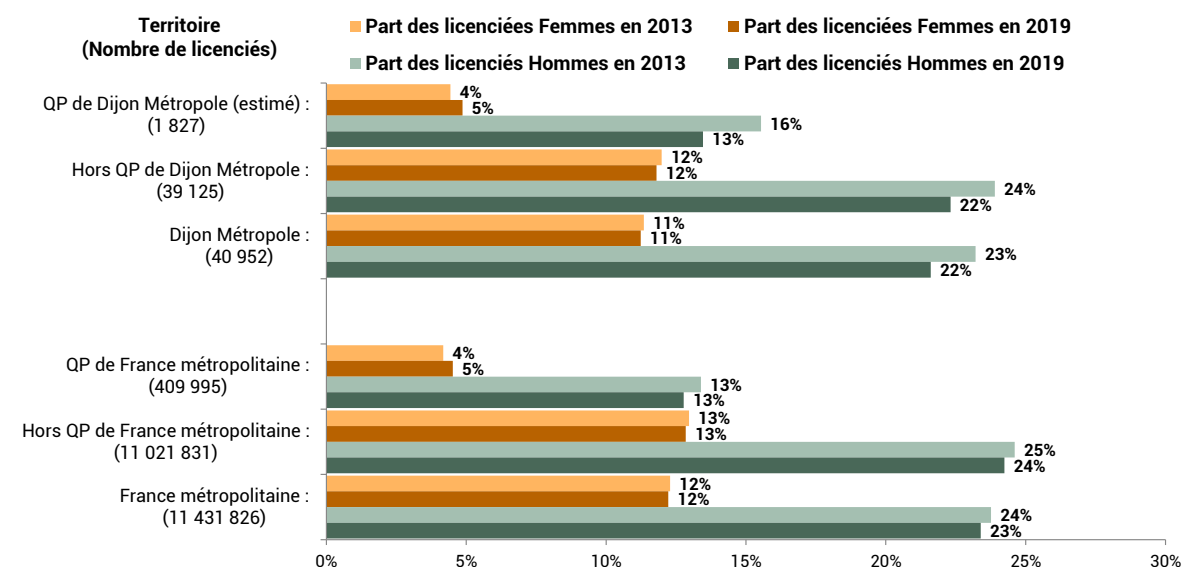
Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Meos 2019-2020

Territoires	Femmes			Hommes			Ensemble		
	Nb de licenciés	Part des licenciées dans la population féminine (en %)	Evolution du nb de licenciées entre 2013 et 2019 (en %)	Nb de licenciés	Part des licenciés dans la population masculine (en %)	Evolution du nb de licenciés entre 2013 et 2019 (en %)	Nb de licenciés	Part des licenciés dans la population (en %)	Evolution du nb de licenciés entre 2013 et 2019 (en %)
QP de Dijon Métropole (estimé)	530	4,9	+9,5	1 297	13,5	-12,4	1 827	8,9	-7,0
Hors QP de Dijon Métropole	14 529	11,8	+2,2	24 596	22,3	-3,5	39 125	16,8	-1,5
Dijon Métropole	15 059	11,2	+2,5	25 893	21,6	-4,0	40 952	16,1	-1,7
Part des licenciés dans les QP de Dijon métropole (%)		3,5			5,0			4,5	
QP de France métropolitaine	113 215	4,5	+7,1	296 780	12,8	-4,7	409 995	8,5	-1,7
Hors QP de France métropolitaine	3 976 722	12,8	+1,2	7 045 109	24,2	+0,4	11 021 831	18,4	+0,7
France métropolitaine	4 089 937	12,2	+1,3	7 341 889	23,4	+0,2	11 431 826	17,6	+0,6
Part des licenciés dans les QP de France métropolitaine (%)		2,8			4,0			3,6	

Lecture : En 2019, le nombre de licenciés sportifs est de 1827 dans les QP de Dijon Métropole (estimé), soit une part de licenciés parmi ces QP de 4,5%. Le nombre d'inscrits a évolué de -7% entre 2013 et 2019.

Évolution des licenciés sportifs par sexe

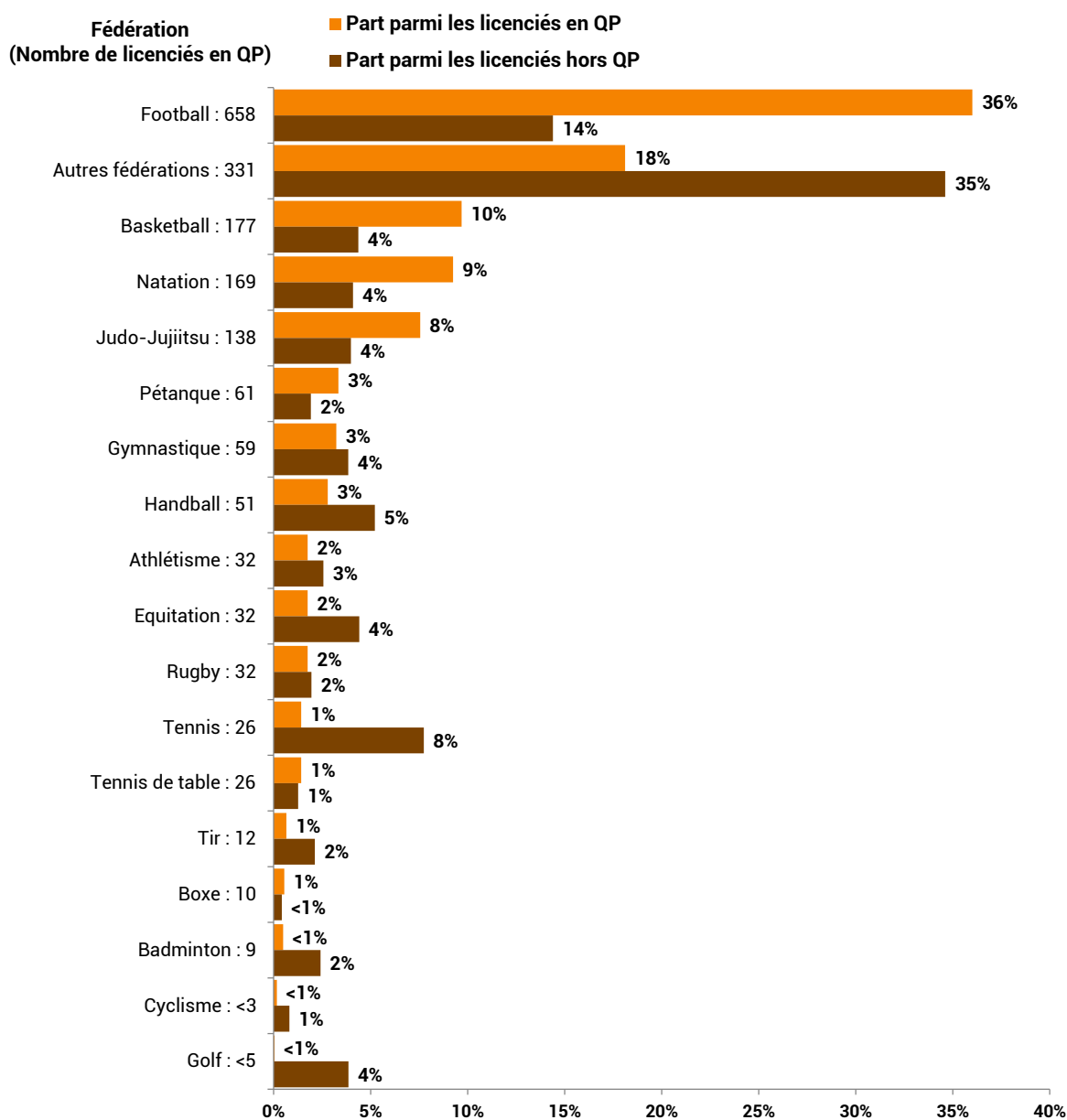
Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Meos 2019-2020



Lecture : En 2019, la part des femmes licenciées sportives est de 5% dans les QP de Dijon Métropole (estimé).

Licenciés sportifs selon les principales fédérations sportives

Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Meos 2019-2020



Lecture : On dénombre 658 licenciés de Football dans les QP de Dijon Métropole en 2019, soit 36% du total des licenciés.

MÉTHODOLOGIE

Licenciés sportifs : Cette base de données recense tous les licenciés et clubs pour la saison 2019-2020. Une personne peut posséder une ou plusieurs licences dans différentes fédérations. Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires, mais à l'ensemble des quartiers prioritaires de la commune.

Dans les indicateurs développés, nous avons mis de côté les fédérations scolaires, universitaires et professionnelles (UNSS, UNSEPD, FSGT, ASPTT, UFOLEP...). Elle représentent 30% des licences sportives en 2019-2020 dans les QP et 23% des licences hors QP. L'objectif étant, pour nous, d'analyser les écarts en terme de pratiques en dehors de celles quotidiennes à l'école, au collège, au lycée ou au travail.

Dans le graphique ci-dessus, les sports figurants sont ceux comportant le plus d'inscrits dans les quartier prioritaires de France métropolitaine. Dans la rubrique «autres fédérations sportives», il s'agit de sports comprenant moins de 4 000 licenciés (volley-ball, voile, danse, cyclisme, escrime, ski...).



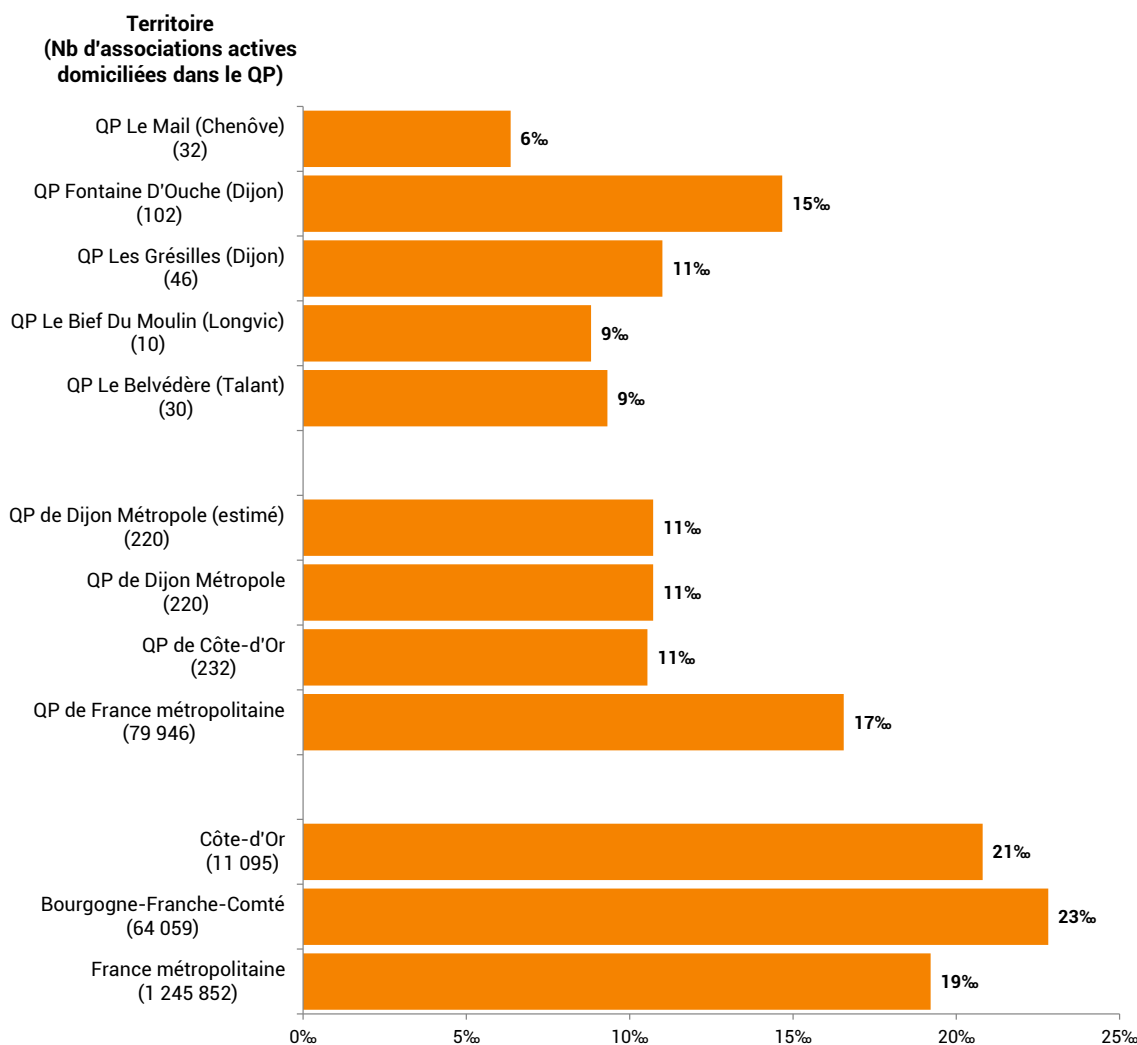
La vie associative dans les QP est-elle aussi importante que sur le reste du territoire ?

Les associations jouent un rôle fondamental dans la vie des habitants des quartiers prioritaires. La crise sanitaire récente a souligné à quel point leur action est essentielle au quotidien dans des champs aussi variés que l'aide alimentaire, le soutien scolaire ou encore la lutte contre l'isolement. Chaque année environ 15 000 porteurs de projets sont recensés dont 10 000 étaient des associations (Rapport de la commission nationale chargée de la réflexion sur les prochains contrats de ville, 2022). Les associations jouent donc le rôle de « dernier kilomètre » de l'action publique dans le cadre de la politique de la ville.

Au-delà du rôle de cohésion sociale, les associations remplissent une fonction économique dans les quartiers prioritaires. En effet, 90% des associations liées à la politique de la ville emploient au moins un salarié contre 15% de l'ensemble des associations françaises (Rapport de la commission nationale chargée de la réflexion sur les prochains contrats de ville, 2022).

Nombre d'associations actives domiciliées dans les QP (pour 1 000 habitants)

Source : Répertoire national des associations, 2017

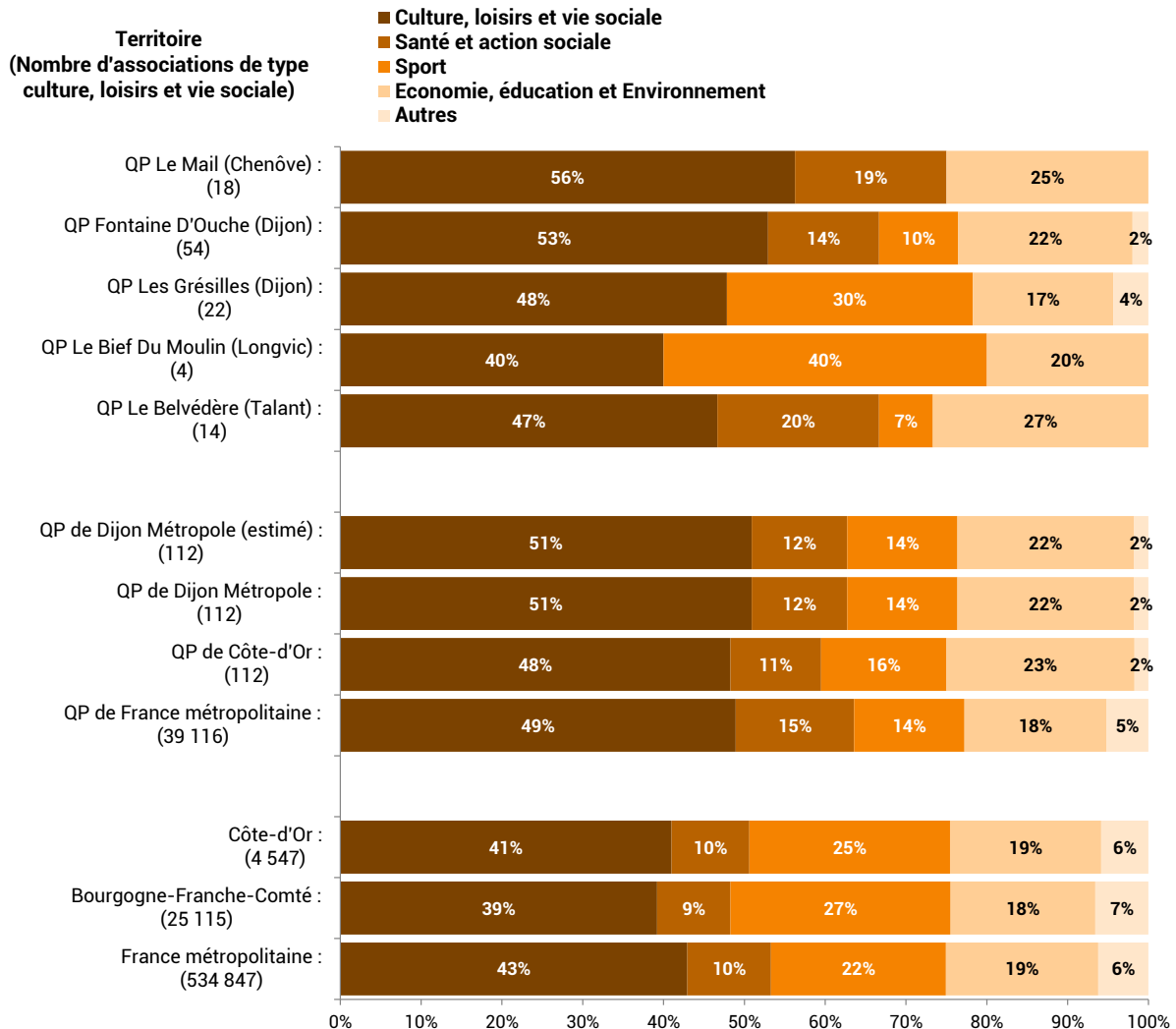


Lecture : En 2017, le QP Le Mail (Chenôve) compte 32 associations actives domiciliées dans le QP, soit 6 pour 1 000 habitants.

L'analyse des champs d'intervention des associations fait apparaître une sous-représentation des associations qui interviennent dans le secteur du sport dans les QP.

Répartition des associations selon le champs d'intervention

Source : Répertoire national des associations, 2017



Lecture : Dans le QP Le Mail (Chenôve), la part des associations actives dans le domaine de la culture, loisirs et vie sociale est de 56%.

MÉTHODOLOGIE

Répertoire National des Associations : Cette base recense l'ensemble des associations de France actives en 2017 (excepté celles situées dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le comptage se réalise à partir des sièges sociaux des associations. Il s'agit de la base géocodée la plus récente à l'échelle des QP.

Il a été choisi de ne travailler que sur les associations qui se sont manifestées auprès de la Préfecture au cours des 7 dernières années (soit création au cours des 7 dernières années, soit envoi du compte de l'AG, modification du bureau de l'association, ...). Logiquement chaque association active est tenue de faire part à la Préfecture de son activité (AG, bureau, Présidence, ...). Cette période de 7 années est pertinente pour analyser le dynamisme des associations.

Certes, cet indicateur a des limites puisqu'un certain nombre d'associations intervenant dans les QP ont leur siège social situé à l'extérieur. Mais la situation inverse pourrait également se constater (des associations situées dans les QP intervenant à l'extérieur). La règle étant la même entre les différents territoires, cela permet donc d'avoir des taux de comparaison fiables.

Développement économique et accès à l'emploi

Emploi et activité.....	108
Freins et difficultés d'accès à l'emploi	120
Développement économique local	134

Faible accès à l'emploi dans les quartiers prioritaires, un problème lié aux territoires ou aux habitants

Entre 2008 et 2017, le taux de chômage dans les quartiers prioritaires est passé de 17% à 23% alors que dans le reste des unités urbaines, où ces quartiers sont implantés, le taux est passé de 8% à 10%. C'est sans compter qu'une partie des actifs de ces quartiers, et notamment des femmes, ne recherche même plus d'emploi compte tenu de la faiblesse des offres et des conditions proposées (salaire, contrat précaire...) ou de découragement face aux discriminations, à l'insuffisance des modes de garde, aux problématiques de mobilité... Plus de 20% des actifs habitant dans un quartier prioritaire sont en emploi précaire, contre 14% en dehors.

La mobilité est un enjeu essentiel pour les habitants des QP. En effet, pour les travailleurs précaires, le besoin de mobilité est essentiel par le fait de changer régulièrement de lieu de travail (pour des personnes en intérim par exemple ou en CDD courts qui se succèdent).

Les quartiers prioritaires sont marqués par de très faibles taux d'emploi. Une part importante de la population est inactive ou au chômage : 41% des 15-64 ans sont inactifs, contre 28% dans les villes englobantes, alors qu'il y a très peu d'étudiants dans les quartiers prioritaires. D'où proviennent ces problèmes d'insertion sur le marché du travail ? Est-ce lié aux caractéristiques des habitants (moins de diplômés) ou celles de l'environnement des quartiers (faible présence d'entreprises à proximité) ?

Ces deux effets sont liés. La composition sociale de ces territoires, caractérisée par la présence plus importante de populations moins diplômées, accentue encore les effets du manque d'emplois. Les difficultés liées à la mobilité accentuent encore la faiblesse de l'accès à l'emploi des habitants des QP.

Cibler les personnes

La meilleure connaissance du profil des demandeurs d'emplois permet de mieux appréhender l'adéquation entre leurs caractéristiques et celles des emplois disponibles sur le territoire dans l'optique de mettre en place les dispositifs d'aides les plus adaptés.

Les missions locales permettent ainsi d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi. Cependant, de nombreuses structures ne parviennent pas à atteindre les jeunes éloignés de l'emploi, se confrontant à la problématique grandissante des invisibles. Ainsi, de nombreux jeunes s'orientent vers l'auto-entrepreneuriat, ou des professions uberisées, une solution de repli qui les maintient dans la précarité. L'accès au premier emploi pour les jeunes des quartiers prioritaires est une étape clé dans leur parcours de vie, leur premier pas vers l'autonomie. Cependant, la faiblesse d'accès à l'autonomie (appartement, véhicule, etc.) peut constituer un frein à l'insertion sur le marché du travail. A l'inverse, l'absence d'emploi stable est l'un des freins majeur à l'accès à des ressources financières stables et donc à l'autonomie.

Cibler les lieux

Le faible tissu économique ne facilite en général pas le retour vers l'emploi. L'auto-entrepreneuriat ou la mobilité des résidents étant souvent une condition nécessaire à l'obtention d'un emploi.

L'économie des territoires de la politique de la ville dépend pour l'essentiel du dynamisme global de l'agglomération dans laquelle ils s'inscrivent. Les mesures fiscales d'exonération n'ont pas eu d'impact important sur l'emploi local, notamment parce que les entreprises installées en zone franche urbaine ne recrutent pas nécessairement les personnes du quartier dans lequel elles sont installées.

Emploi et activité

En matière d'emploi, dans l'immense majorité, l'enjeu pour les habitants des quartiers prioritaires se situe hors de ces territoires et dépend de paramètres très nombreux : implantations locales, offre et demande de main d'œuvre, etc. Dès lors, deux questions apparaissent. D'une part, quelle est l'évolution de l'emploi au niveau du bassin d'emploi et d'autre part les actifs des quartiers sensibles ont-ils les moyens d'accéder à ces emplois : niveau de qualification, connaissance des offres, mobilité, etc. ?

Nous évoquons fréquemment l'absence d'emploi dans les quartiers prioritaires, ce qui est une réalité. En revanche, nous laissons souvent sous silence le rôle clef qu'occupent les travailleurs des quartiers prioritaires dans le bon déroulé de la vie du pays au jour le jour. Santé, éducation, alimentaire et sa distribution, propreté sont autant de domaines où les travailleurs des quartiers prioritaires jouent un rôle important.

L'avenir des quartiers prioritaires passera par l'emploi et le développement économique au-delà même des quartiers. Dans les grandes villes ou les métropoles, l'emploi qui se développe est un emploi de cadres ou de professions intermédiaires. Ces formes d'emploi ne sont pas accessibles aux populations à plus bas niveau de qualification qui sont sur-représentées dans les QP.

L'emploi accessible se situe de plus en plus loin des agglomérations (à proximité des nœuds autoroutiers). Il peut aussi s'agir de certains emplois de services, comme le nettoyage ou encore les livraisons qui nécessitent alors des horaires flexibles et une très grande mobilité. Ces territoires et leurs habitants doivent pouvoir bénéficier des dynamiques des métropoles dans lesquelles ils sont situés. A chaque crise, nous observons un délai entre la reprise économique dans le pays et dans les quartiers prioritaires. Il faut donc amplifier les réponses que les acteurs publics, comme privés, peuvent apporter dans ces territoires.

Pendant la crise du Covid, quatre travailleurs sur dix dans les quartiers prioritaires occupent un emploi de première nécessité

Ces travailleurs-clés que nous avons applaudis lors de la crise sanitaire, sont dans des conditions de travail aussi précaires aujourd'hui qu'avant la crise sanitaire. Cette dernière a en effet amplifié les difficultés d'emploi de certaines professions. Ainsi, 27% des individus en emploi dans les quartiers prioritaires sont nouvellement vulnérables contre 17% à l'échelle nationale.

L'insertion professionnelle des habitants des QP s'est-elle améliorée ?

Le taux d'activité est plus faible dans les quartiers prioritaires qu'ailleurs. La problématique de l'inactivité dans les quartiers prioritaires concerne principalement les femmes, plus que dans les autres territoires. En effet, 71% des hommes dans les quartiers prioritaires sont actifs contre 77% des hommes en France métropolitaine (-6 points). Pour les femmes, le taux d'activité est de 59% dans les quartiers prioritaires contre 71% en France métropolitaine (-12 points).

Le taux d'inactivité des 15-24 ans est par ailleurs de 40% dans les quartiers prioritaires de France métropolitaine, comme dans le reste du pays. Les différences en termes de taux d'inactivité chez les jeunes sont relativement faibles entre les territoires. L'inactivité des jeunes peut cependant cacher des réalités très diverses. En 2016, parmi les jeunes de moins de 30 ans, le taux d'inactifs qui n'étaient pas en études ou formation était plus de deux fois plus élevé dans les quartiers prioritaires que dans les quartiers environnants (19% contre 8%). Il se pose dès lors la question de l'accompagnement qui peut être offert à ces jeunes pour les accompagner vers leur premier emploi ou lutter contre le décrochage vis à vis de la formation.

Parmi les jeunes de moins de 30 ans, le taux d'inactifs qui n'étaient pas en études ou formation était plus de deux fois plus élevé dans les quartiers prioritaires que dans les quartiers environnants

Taux d'activité selon l'âge

Source : Insee, estimations démographiques 2018 et RP 2018

Territoires	Nb d'actifs de 25-54 ans	Taux d'activité (en %)	Taux d'activité par âge		
			15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
QP Le Mail (Chenôve)	1 629	66,3	36,7	82,5	44,2
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	2 224	64,7	39,0	78,8	53,1
QP Les Grésilles (Dijon)	1 566	68,4	37,5	83,6	40,2
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	402	67,3	46,0	81,5	46,3
QP Le Belvédère (Talent)	1 100	70,2	47,7	80,4	63,0
QP de Dijon Métropole	6 924	68,4	40,1	81,1	49,5
QP de Côte-d'Or	7 557	67,3	41,0	81,6	49,5
QP de France métropolitaine	1 626 414	70,2	39,8	77,6	51,0
Dijon Métropole	83 921	70,8	36,8	90,9	59,2
4 communes politique de la ville	63 217	69,3	35,8	89,8	59,1
Côte-d'Or	180 642	74,1	39,7	92,6	57,3
Bourgogne-Franche-Comté	917 273	74,3	44,2	91,2	53,9
France métropolitaine	22 246 364	74,3	40,3	90,6	56,7

Lecture : En 2018, le QP Le Mail (Chenôve) enregistre 1 629 actifs de 25-54 ans, soit un taux d'activité de 66,3%.

DÉFINITION

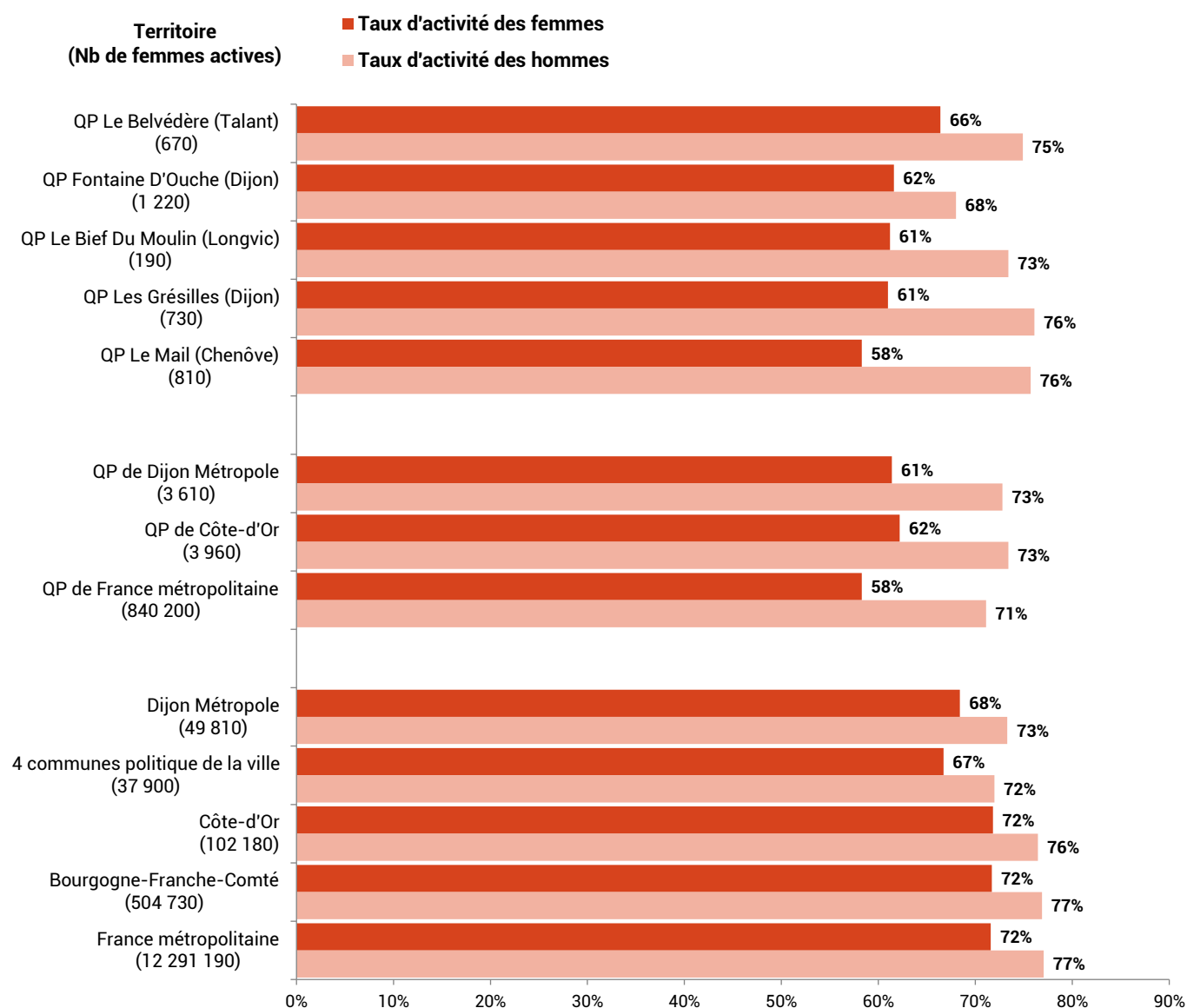
Taux d'activité : Le taux d'activité rapporte le nombre d'actifs en emploi ou au chômage d'une tranche d'âge donnée à l'ensemble de la population de cette même tranche d'âge.



L'inactivité ne doit pas être perçue comme un choix volontaire d'éloignement du marché du travail, ou comme un souhait de ne pas vouloir travailler pour s'occuper de ses enfants par exemple. Le découragement de certaines personnes ayant vu leur candidature refusée lors de plusieurs entretiens d'embauche peut en effet les conduire à devenir inactives. La frontière entre chômeur et inactif n'est donc pas très claire. L'Insee estime ainsi que 18% des inactifs dans les quartiers prioritaires se trouvent dans ce « halo autour du chômage » contre moins de 12% dans les autres quartiers. Ces personnes sont celles qui nécessitent le plus d'accompagnement puisqu'un simple levier (validation de compétences, formations courtes, ...) peut leur permettre de trouver un emploi.

Taux d'activité des 15-64 ans selon le sexe

Source : Insee, estimations démographiques 2018 et RP 2018



DEV. ECO. ET ACCÈS A L'EMPLOI

Lecture : En 2018, le taux d'activité des femmes est de 66% dans le QP Le Belvédère (Talent).

Le taux d'emploi a-t-il augmenté ?

Globalement le taux d'emploi est moins élevé dans les quartiers prioritaires. En effet, le taux d'emploi des 15-64 ans en France métropolitaine est de 64% contre 46% en moyenne dans l'ensemble des QP nationaux. Il s'agit d'un indicateur intéressant car il souligne, par contraste, le chômage et l'inactivité. Le taux d'emploi dans les quartiers prioritaires est, en outre, plus faible pour les femmes que pour les hommes.

Dans les quartiers prioritaires, quatre femmes sur dix sont en emploi contre cinq hommes sur dix

Au-delà du taux d'actifs en emploi, le type d'emploi occupé diffère grandement entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire. Ainsi, les travailleurs-clés (occupant un métier essentiel durant la crise du covid) sont sur-représentés parmi les actifs en emploi dans les quartiers prioritaires. Il s'agit souvent d'actifs ayant des conditions de travail très précaires. En 2017, 42% des actifs en emploi dans les quartiers prioritaires étaient des ouvriers ou employés non-qualifiés contre 18% dans les autres quartiers (ONPV). Cette sur-représentation des emplois moins qualifiés dans les quartiers prioritaires est liée aux caractéristiques des habitants (diplômes moins élevés notamment). Il apparaît aussi qu'un « effet quartier » joue sur les chances d'occuper un emploi peu qualifié. Ainsi, une fois le sexe, l'âge, la nationalité et le niveau de diplôme pris en compte, les personnes en emploi dans les quartiers prioritaires occupent plus souvent des emplois non-qualifiés que dans les autres quartiers. Cela peut notamment s'expliquer par des dynamiques de réseau ne permettant pas d'accéder à des professions plus diverses.

Taux d'emploi des 15-64 ans

Source : Insee, estimations démographiques 2018 et RP 2018

Territoires	Nb de 15-64 ans en emploi	Taux d'emploi des 15-64 ans (en %)	Evolution depuis 2011 (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	1 341	47,9	-2
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	1 760	42,4	-8
QP Les Grésilles (Dijon)	1 061	42,1	+3
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	330	47,8	-1
QP Le Belvédère (Talent)	956	49,9	-3
QP de Dijon Métropole (estimé)	5 448	45,1	-3
QP de Côte-d'Or	5 994	46,0	nd
QP de France métropolitaine	1 361 599	45,5	-2
Dijon Métropole	101 615	61,2	-1
4 communes politique de la ville	75 108	58,8	-2
Côte-d'Or	219 070	65,4	=
Bourgogne-Franche-Comté	1 104 519	65,3	+1
France métropolitaine	26 056 272	64,6	+1

Lecture : En 2018, le QP Le Mail (Chenôve), enregistre 1 341 personnes en emploi, soit un taux d'emploi des 15-64 ans de 47,9%.

DÉFINITION

Taux d'emploi : Le taux d'emploi rapporte le nombre d'actifs en emploi d'une tranche d'âge donnée (ici les 15-64 ans) à l'ensemble de la population de cette même tranche d'âge.



Taux d'emploi des 15-64 ans selon le sexe

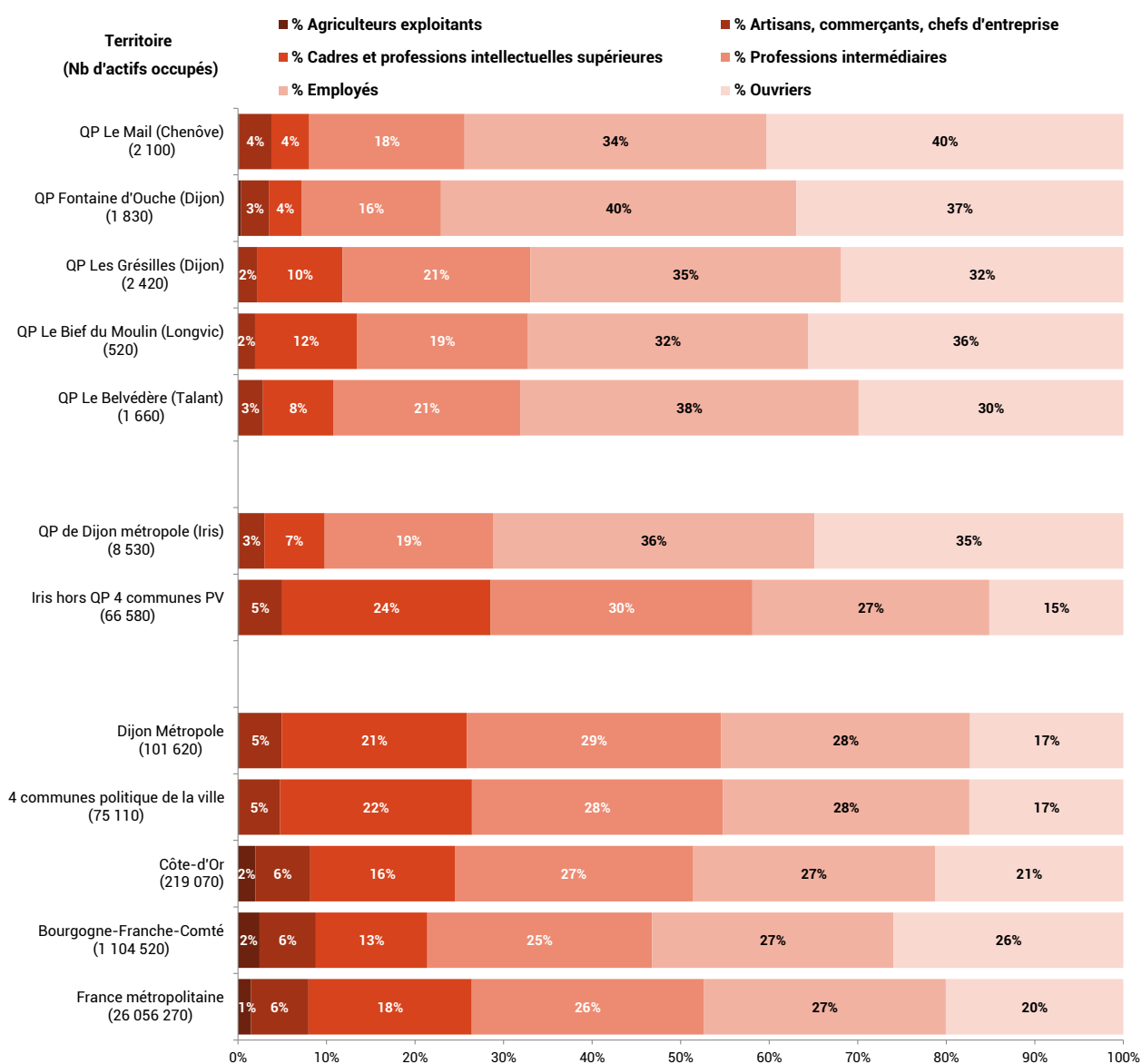
Source : Insee, estimations démographiques 2018 et RP 2018

Territoires	2011			2018		
	Taux d'emploi des femmes (en %)	Taux d'emploi des hommes (en %)	Ecart du taux d'emploi des femmes et des hommes (en points)	Taux d'emploi des femmes (en %)	Taux d'emploi des hommes (en %)	Ecart du taux d'emploi des femmes et des hommes (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	45,4	55,0	-9,6	42,1	55,0	-13
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	45,1	45,9	-0,8	39,2	45,9	-7
QP Les Grésilles (Dijon)	32,2	47,4	-15,2	37,4	47,4	-10
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	45,8	52,9	-7,1	43,0	52,9	-10
QP Le Belvédère (Talent)	52,6	55,1	-2,5	45,7	55,1	-9
QP de Dijon Métropole	nd	50,1	nd	40,8	50,1	-9
QP de Côte-d'Or	nd	50,8	nd	41,9	50,8	-9
QP de France métropolitaine	42,2	51,0	-9	40,4	51,0	-11
Dijon Métropole	59,8	65,5	-6	59,0	63,4	-4
4 communes politique de la ville	58,3	64,3	-6	56,5	61,2	-5
Côte-d'Or	62,4	68,9	-6	63,4	68,1	-5
Bourgogne-Franche-Comté	60,5	67,8	-7	62,6	68,0	-5
France métropolitaine	60,1	67,3	-7	61,8	67,5	-6

Lecture : En 2018, dans le QP Le Mail (Chenôve), le taux d'emploi des femmes est de 42,1%, contre 55% pour les hommes.

Répartition des actifs en emploi selon leur PCS

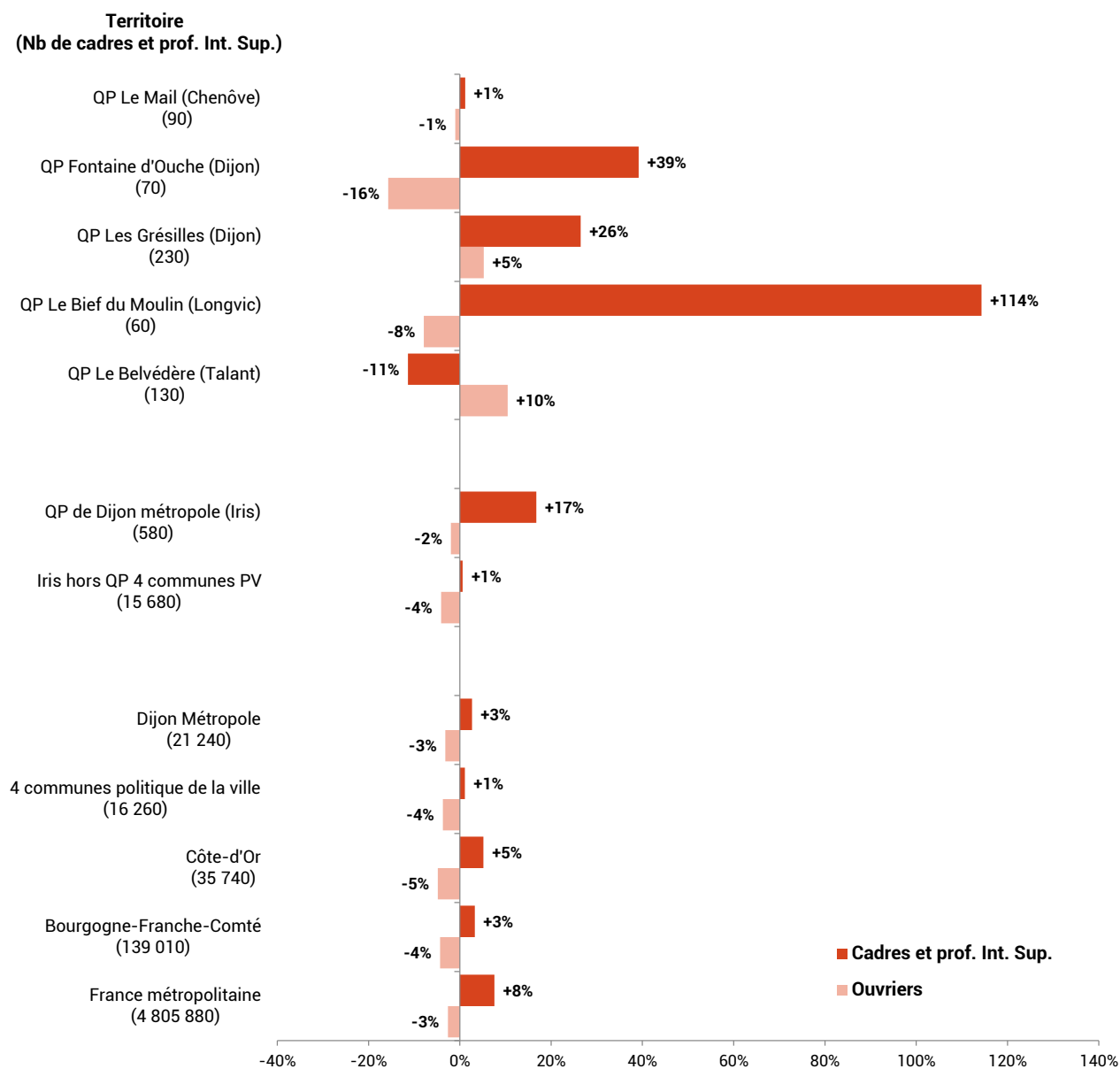
Source : Insee RP 2018



Lecture : Parmi les 2 100 actifs occupés du QP Le Mail (Chenôve) en 2018, 4% sont des cadres ou professions intellectuelles supérieures et 40% sont des ouvriers.

Évolution des cadres/professions intellectuelles supérieures et des ouvriers

Source : Insee RP 2013-2018



Lecture : Entre 2013 et 2018, le QP Le Mail (Chenôve) a enregistré une évolution de +1% de ses cadres et professions intellectuelles supérieures et une évolution de -1% de ses ouvriers.

Quel est le niveau de précarité de l'emploi dans les QP ?

La part des salariés en emploi précaire est de 23% en moyenne dans l'ensemble des QP nationaux, contre 14% en moyenne en France métropolitaine. La précarité de l'emploi dans les QP fait écho au profil des habitants mais aussi aux emplois accessibles. Les réformes de l'assurance chômage auront un effet plus important dans les quartiers prioritaires compte tenu de la plus grande part d'emplois précaires. Se pose dès lors la question des dispositifs d'aides pertinents pour favoriser un accès à des formes plus stables d'emplois.

Deux fois plus de sous-emploi dans les quartiers prioritaires

Le développement des plateformes type «Uber», «Amazon», «Deliveroo» va modifier fondamentalement la structure des emplois précaires en France dans les prochaines années. Avec les confinements successifs, nous avons assisté à une très forte hausse des livraisons d'achats ou de nourriture. Ces livreurs sont auto-entrepreneurs et vendent leurs services aux grands groupes tels que «Uber» ou «Deliveroo». Une étude exclusive permet de montrer que la plupart de ces livreurs résident dans des quartiers prioritaires. Ces plateformes défendent le fait qu'elles offrent des perspectives d'emploi à des jeunes, exclus de formes plus traditionnelles d'emploi. Devons-nous nous satisfaire de cette orientation ? Le statut d'auto-entrepreneur est associé à une plus faible protection sociale. Selon le Haut Conseil du financement de la protection sociale, près de 7 micro entrepreneurs sur 10 n'avaient validé aucun trimestre pour leur retraite en 2018. Le développement de ces nouvelles formes d'emploi entraînera des conséquences à long terme, d'où l'intérêt de se questionner au plus vite sur l'émergence de ces nouvelles formes de vulnérabilité.

L'emploi précaire

Source : Insee, estimations démographiques, 2011-2018 et RP 2018

Territoires	Nb d'emploi précaire	Taux d'emploi précaire (en %)	Evolution du taux d'emploi précaire depuis 2011 (en points)	Taux d'emploi précaire des femmes (en %)
QP Le Mail (Chenôve)	354	26,4	+2	42,1
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	465	26,4	+5	39,2
QP Les Grésilles (Dijon)	339	31,9	-1	37,4
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	104	31,4	+8	43,0
QP Le Belvédère (Talent)	240	25,1	+3	45,7
QP de Dijon Métropole (estimé)	1 501	27,5	+3	41,0
QP de France métropolitaine	315 891	23,2	+2	40,4
Dijon Métropole	16 839	16,6	+1	33,2
4 communes politique de la ville	13 523	18,0	=	36,1
Côte-d'Or	30 479	13,9	+1	28,3
Bourgogne-Franche-Comté	153 940	13,9	+1	29,0
France métropolitaine	3 530 468	13,5	=	28,0

Lecture : En 2018, le QP Le Mail (Chenôve), enregistre 354 personnes en emploi précaire, soit un taux d'emploi précaire de 26,4%.

DÉFINITION

L'emploi précaire : Sont considérés comme contrat précaire les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, l'apprentissage et les stages rémunérés. La part des salariés en contrat précaire donne une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population salariée résidant sur le territoire.

Approfondissement par l'approche iris

Actifs en emploi à temps partiel

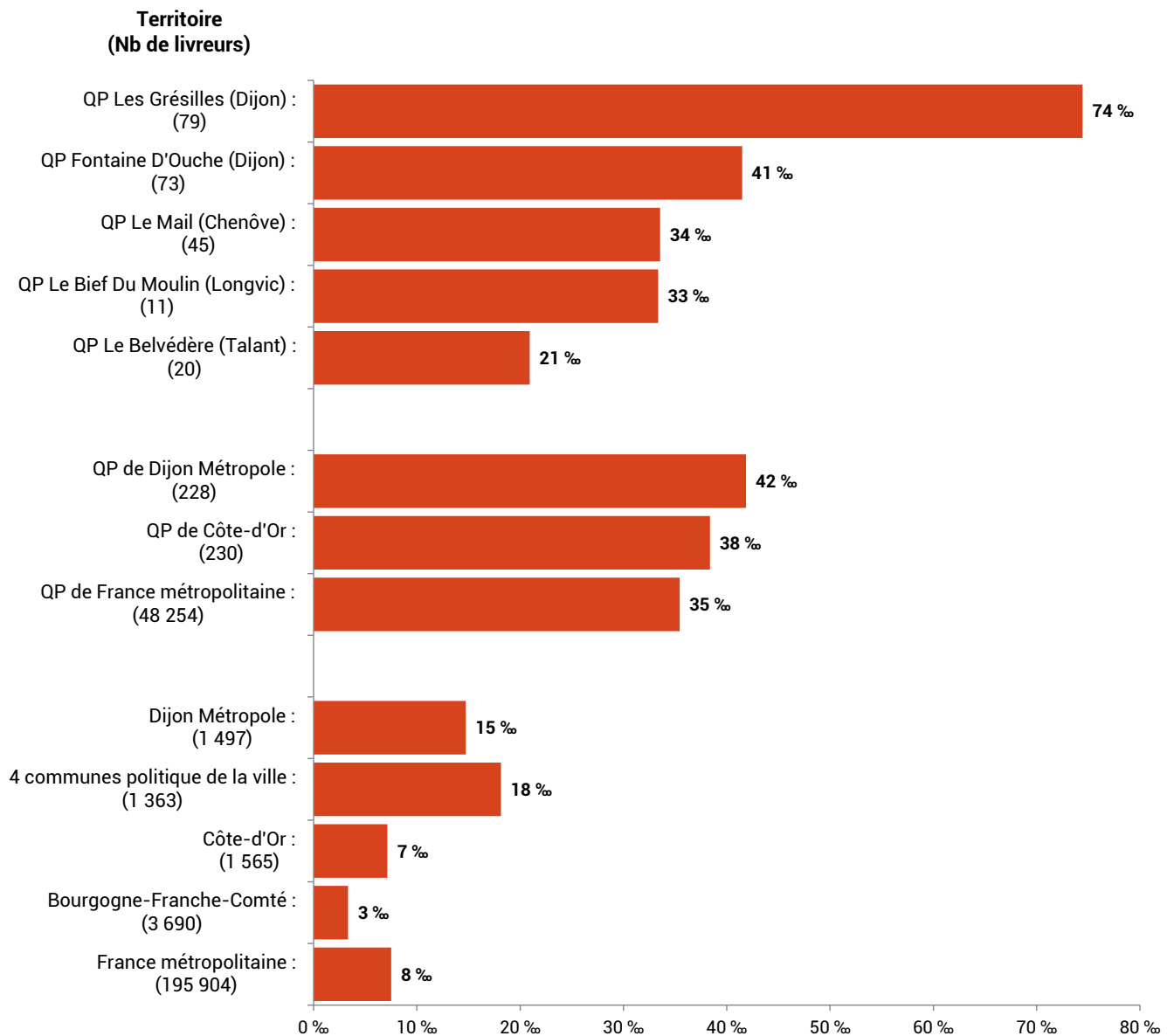
Source : Insee, fichiers détail 2008-2018

Territoires	Salariés de 15 ans et plus à temps partiel							
	Nombre de salariés à temps partiel				Part des temps partiel (%) parmi les salariés de 15 ans et plus			
	2008	2013	2018	Evolution 2008-2018 (en %)	2008	2013	2018	Evolution 2008-2018 (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	565	503	582	+2,8	23,0	25,6	28,6	+5,7
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	593	550	460	-22,4	24,0	27,7	26,6	+2,5
QP Les Grésilles (Dijon)	529	535	542	+2,6	23,6	23,8	23,2	-0,4
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	127	116	133	+4,7	22,5	24,6	25,3	+2,8
QP Le Belvédère (Talent)	349	298	316	-9,5	19,1	18,8	20,1	+1,0
QP de Dijon métropole (Iris)	2 163	2 002	2 033	-6,0	22,6	24,3	24,8	+2,2
Iris hors QP 4 communes PV	11 710	11 357	10 869	-7,2	17,8	18,2	18,1	+0,2
Dijon Métropole	17 958	17 503	16 575	-7,7	18,1	18,5	17,9	-0,2
4 communes politique de la ville	13 873	13 358	12 902	-7,0	18,4	18,9	18,9	+0,4
Côte-d'Or	36 427	35 793	33 523	-8,0	18,0	18,1	17,2	-0,8
Bourgogne-Franche-Comté	189 565	187 470	179 332	-5,4	18,6	18,9	18,4	-0,2
France métropolitaine	4 099 594	4 118 967	3 980 844	-2,9	17,9	18,1	17,3	-0,6

Lecture : Avec 582 salariés à temps partiel en 2018, le QP Le Mail (Chenôve) enregistre une évolution de +2,8% par rapport à 2008. De plus, la part des temps partiel parmi les salariés de 15 ans et plus est de 28,6% en 2018 contre 23,0% en 2008.

Part des livreurs auto-entrepreneurs pour 1 000 actifs occupés

Source : Sirene, 1er janvier 2022



Lecture : Au 01/01/2022, le QP Le Mail (Chenôve), compte 34 livreurs pour 1 000 actifs occupés.

MÉTHODOLOGIE

Les données mobilisées proviennent de la base de données Sirene (Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements) des établissements actifs au 1^{er} janvier 2022.

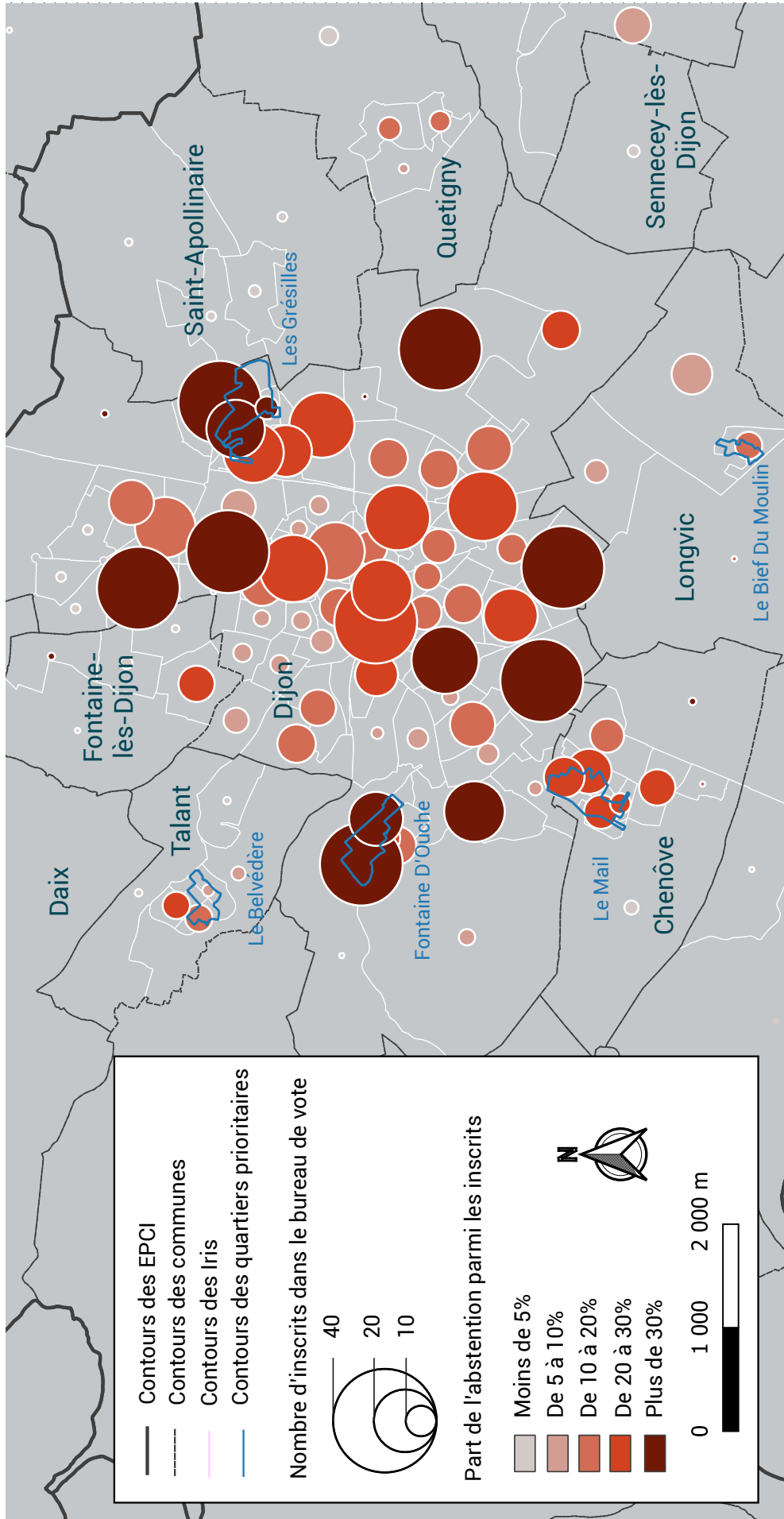
Les livreurs des plateformes ont le statut d'auto-entrepreneurs dans le secteur « 53.20Z - Autres activités de poste et de courrier ». Ils sont donc présents dans la base Sirene, localisés à l'adresse de leur domicile. Ainsi, il est possible de compter pour chaque iris ou QP le nombre de livreurs indépendants domiciliés dans ce territoire.

Les adresses où plus de 20 livreurs étaient domiciliés ont été retirées de l'analyse car il s'agit souvent de domiciliations administratives (CCAS, associations, etc.). Les résultats doivent être interprétés en ayant en tête que certaines domiciliations hors du domicile peuvent être présentes même s'il y a moins de 20 personnes inscrites à cette adresse. Il a été choisi de fixer ce seuil à 20 pour ne pas retirer les bâtiments d'habitation où de nombreux livreurs résident effectivement. La répartition des livreurs, en ne gardant que les adresses uniques, est très similaire à celle représentée ici.



Localisation des livreurs auto-entrepreneurs

Source : Sirene, 1er janvier 2022



ENJEUX : DIFFICULTÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI

Le sous-emploi s'avère également particulièrement prononcé dans les quartiers prioritaires. En effet, 13% des actifs occupés dans les quartiers prioritaires sont en situation de sous-emploi contre 6% dans les autres quartiers. Ce phénomène touche plus particulièrement les femmes puisque 17% des actives occupées sont en sous-emploi dans les quartiers prioritaires (contre 8% dans les autres quartiers).

Ces chiffres vont donc à l'encontre des idées reçues selon lesquelles dans les quartiers prioritaires, de nombreux habitants vivent des aides de l'Etat et se plaisent dans cette situation. Il existe en réalité de nombreux freins empêchant ces habitants d'exercer les professions qu'ils souhaitent ou autant de temps qu'ils aimeraient. Ces obstacles les poussent parfois à chercher des solutions alternatives.

Défini par le BIT comme « personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures sur une semaine donnée et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Le sous-emploi comprend également les personnes en situation de chômage technique ou partiel ».

La question de la mobilité des habitants est essentielle. Bien souvent la mobilité, dans toutes ses dimensions (y compris par les effets des freins psychologiques liés à la peur de sortir de son quartier), est plus faible pour les habitants des quartiers de la politique de la ville. Souvent, aux freins psychologiques, s'associent des difficultés d'accès aux réseaux de transports, mais aussi un plus faible accès à la voiture ou au permis de conduire.

La part des personnes possédant un permis de conduire parmi les habitants des QP est plus faible que celle observée hors des quartiers prioritaires (de -22 à -25 points selon la taille de l'unité urbaine, Cerema, 2018).

La moindre motorisation des ménages dans les QP peut constituer une contrainte supplémentaire pour s'insérer dans le marché du travail, en renforçant la dépendance aux emplois accessibles à proximité du quartier ou en accroissant le temps de trajet en transports en commun pour se rendre sur son lieu de travail. Cette question de la mobilité est d'autant plus importante que les personnes en emploi dans les quartiers prioritaires occupent plus souvent des postes qui doivent s'effectuer sur site. Ainsi, pendant le premier confinement, 12% des personnes ont pu télé-travailler dans les quartiers prioritaires contre 22% dans les autres quartiers.



La mobilité géographique est-elle une condition à l'accès à l'emploi pour les habitants ?

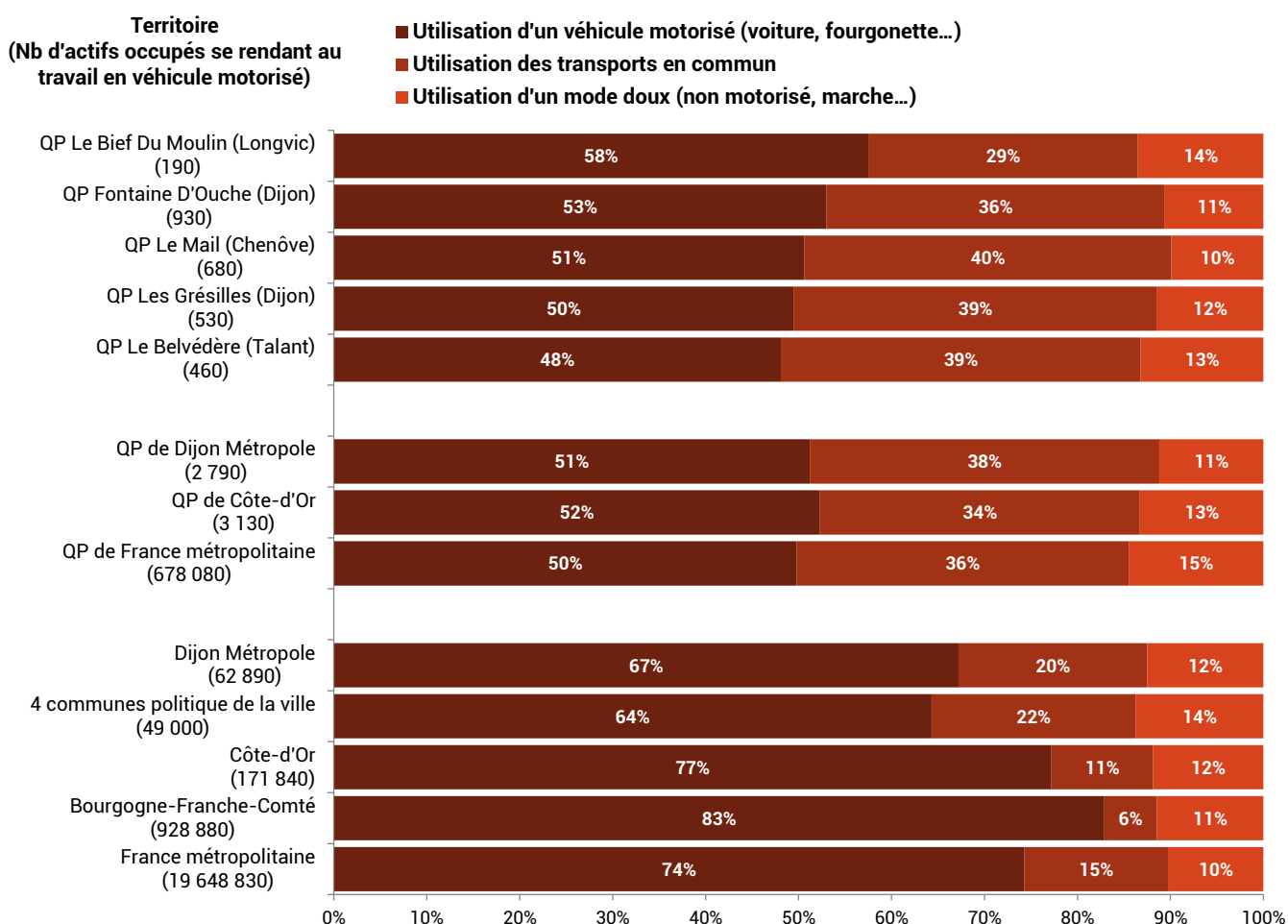
En 2019, 45% des habitants des quartiers prioritaires n'ont pas de voiture contre 19% hors quartiers prioritaires

La possession d'un véhicule modifie significativement la probabilité d'être au chômage. La corrélation entre les deux indicateurs est très forte. Il est cependant difficile de savoir si une personne est au chômage parce qu'elle n'a pas de voiture ou si c'est parce qu'elle n'a pas d'emploi qu'elle ne peut disposer d'un véhicule.

Cependant tous les emplois ne sont pas concernés dans d'égales proportions. Ainsi, les industries s'éloignant de plus en plus du centre des agglomérations, l'emploi ouvrier est l'un des premiers à subir une délocalisation massive de son point d'origine obligeant les salariés à devenir de plus en plus mobiles (acquisition d'un véhicule, jusqu'alors pas forcément nécessaire). Cette obligation pèse d'autant plus sur le budget des familles que cela concerne les PCS les moins favorisées. Dans les quartiers prioritaires, la mobilité devient une condition au maintien dans l'emploi. D'où l'intérêt de développer des aides financières au niveau local pour aider au financement de permis de conduire ou faciliter l'acquisition d'un véhicule. La voiture est remplacée par la marche à pied et l'usage des transports en commun, réduisant les emplois accessibles depuis les quartiers prioritaires. Dès lors, les habitants sont plus dépendants du contexte territorial autour du quartier. Une étude récente pour ResOVilles a souligné que la distance entre le lieu de résidence et d'emploi varie très fortement selon les quartiers

Utilisation d'un véhicule motorisé pour se rendre au travail

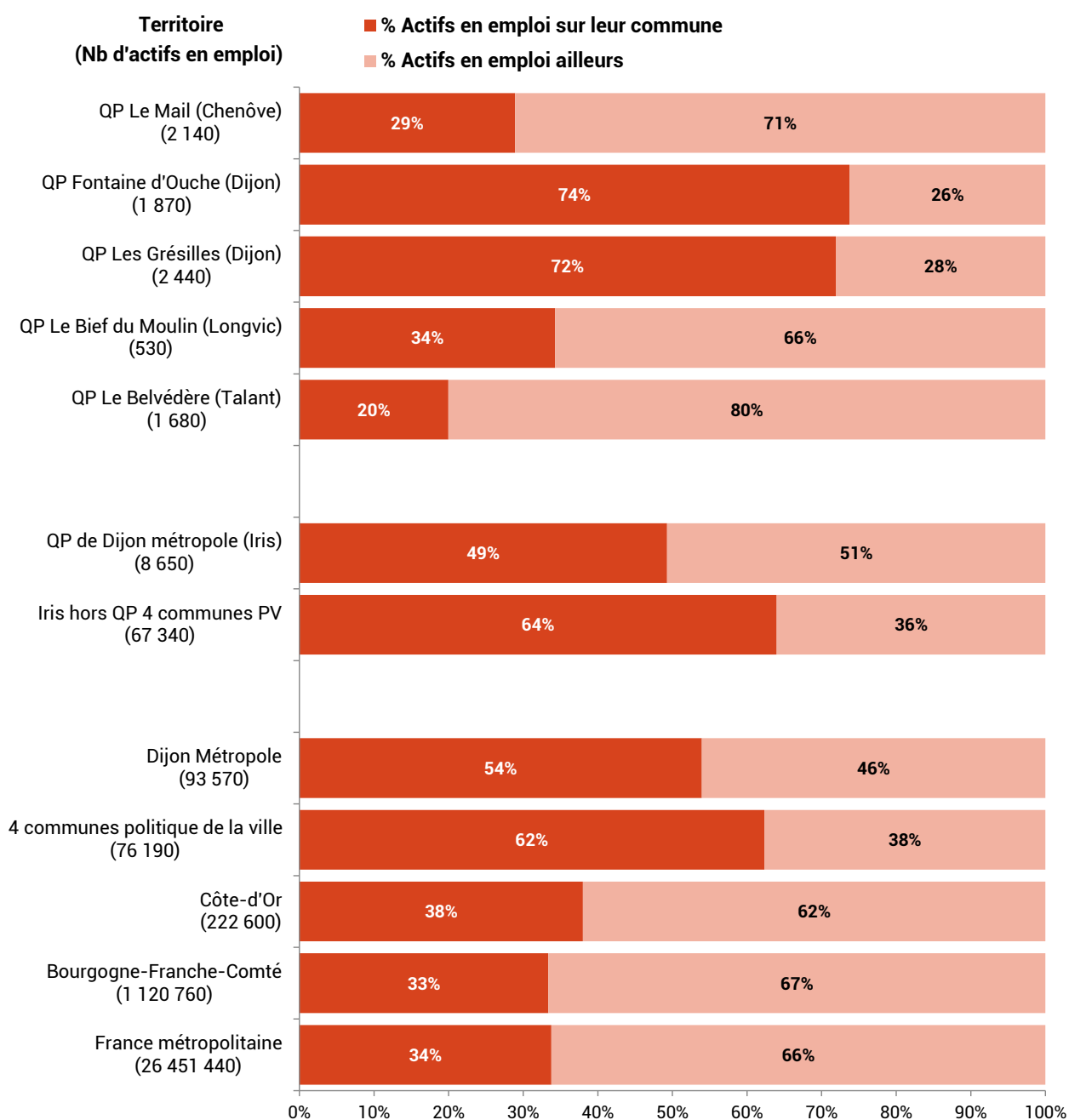
Source : Insee, estimations démographiques 2018 et RP 2018



Lecture : En 2018, le QP Le Mail (Chenôve), enregistre 679 actifs occupés se rendant au travail en voiture (ou autres véhicules motorisés), soit 51% des actifs occupés du QP.

Lieu de travail des actifs en emploi

Source : Insee, fichiers détail 2018

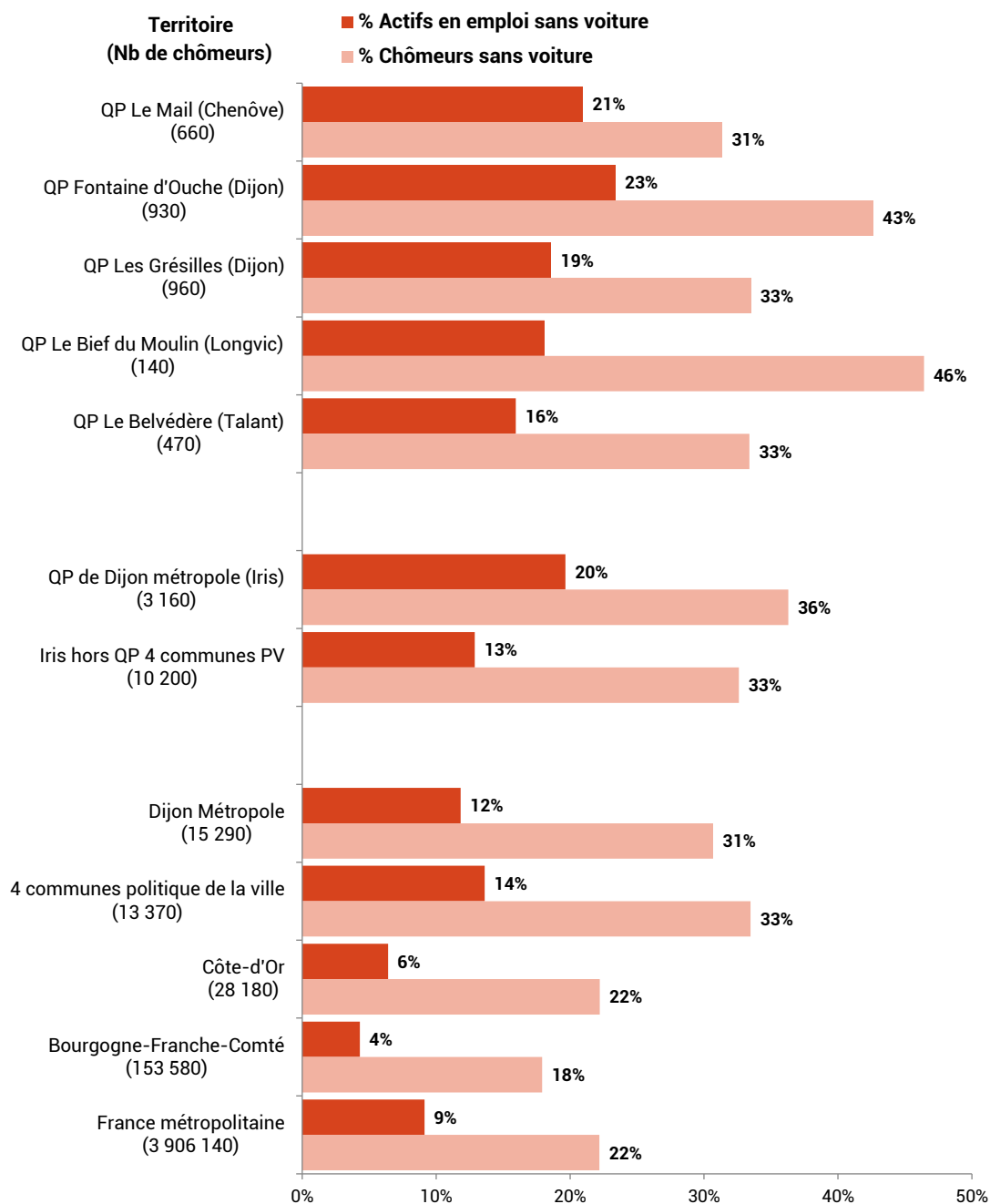


Lecture : Parmi les 2 140 actifs en emploi du QP Le Mail (Chenôve) en 2018, 29% travaillent sur leur commune, contre 71% en dehors.

Approfondissement par l'approche iris

Part des actifs n'ayant pas de voiture

Source : Insee, fichiers détail 2018



Lecture : En 2018, le QP Le Mail (Chenôve) enregistre 21% d'actifs en emploi sans voiture, contre 31% de chômeurs sans voiture.

L'absence de diplôme est-elle un frein à l'accès à l'emploi ?

La tertiarisation de l'économie modifie la structure du marché du travail. De plus en plus d'emplois nécessitent des diplômes de l'enseignement supérieur. En parallèle, leur démocratisation diminue la valeur des diplômes moins élevés sur le marché du travail. L'absence de diplôme peut donc constituer un frein dans l'accès à l'emploi pour de nombreux habitants des quartiers prioritaires.

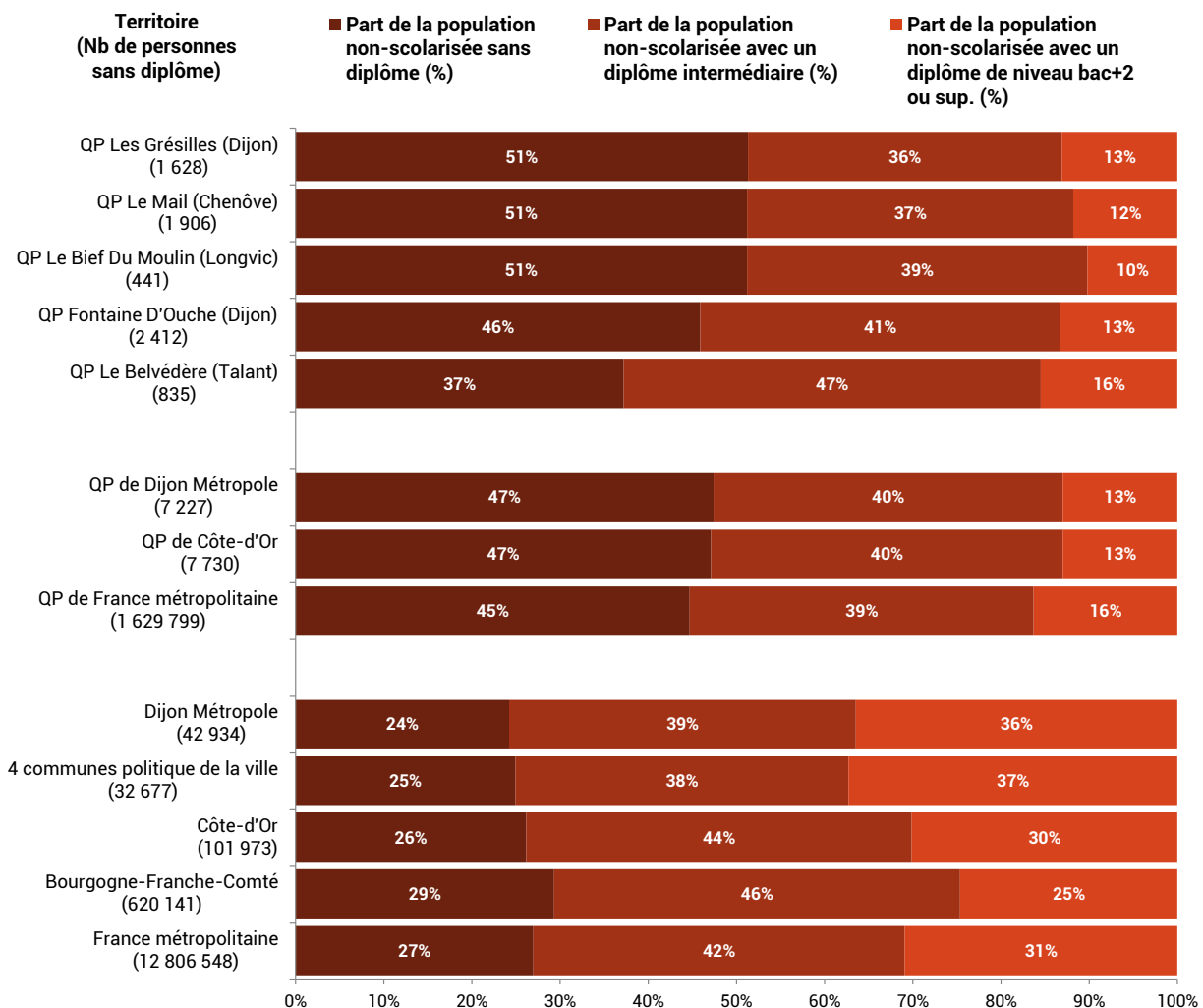
Cependant, l'accès à un diplôme élevé ne garantit pas automatiquement l'accès à un emploi. C'est en effet parmi les plus diplômés que nous observons les plus grandes différences de taux de chômage entre les habitants des quartiers prioritaires et ceux des autres quartiers. Alors que le taux de chômage des individus les moins diplômés est 1,7 fois supérieur au sein des quartiers prioritaires (28% contre 16%), il est près de 3 fois supérieur pour les plus diplômés (16% contre 6%) : ces écarts révèlent l'effet des discriminations liées au lieu de travail ou aux origines.

Un taux de chômage de 16% pour les diplômés des quartiers prioritaires titulaires d'un bac +2 ou plus, contre 6% en dehors

Même quand les diplômés du supérieur vivant dans les QP ont un emploi, ils occupent plus fréquemment un emploi d'ouvrier ou d'employé que dans les autres quartiers. L'accès au diplôme, bien qu'influençant le type d'emploi auquel les individus ont accès n'est donc pas le seul déterminant.

Niveau de diplôme des 15 ans et plus ayant terminé leurs études

Source : Insee, estimations démographiques 2018 et RP 2018



Lecture : En 2018, le QP Les Grésilles (Dijon), enregistre 1 628 personnes sans diplôme, soit 51% des 15 ans ou plus non scolarisés du QP.

Approfondissement par l'approche iris

Hauts niveaux de formation

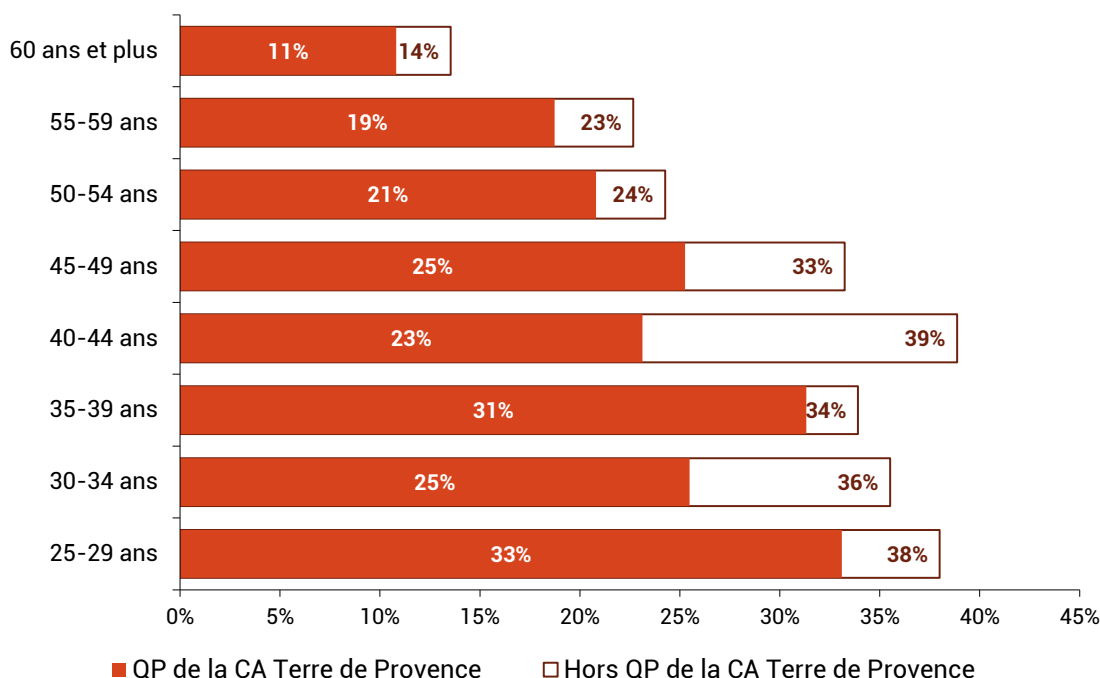
Source : Insee, fichiers détail 2008-2018

Territoires	Population de 15 ans et plus de haut niveau de formation (bac + 2 et plus)							
	Nombre de personne de haut niveau de formation				Part des hauts niveaux de formation parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)			
	2008	2013	2018	Evolution 2008-2018 (en %)	2008	2013	2018	Evolution 2008-2018 (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	481	512	726	+51,1	9,5	10,8	15,2	+5,7
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	505	454	636	+25,8	10,3	9,6	13,5	+3,2
QP Les Grésilles (Dijon)	547	858	1 004	+83,3	11,2	16,8	19,2	+8,0
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	124	145	204	+64,5	10,2	12,3	16,8	+6,6
QP Le Belvédère (Talent)	539	650	724	+34,3	15,5	20,0	22,1	+6,6
QP de Dijon métropole (Iris)	2 197	2 619	3 294	+49,9	11,2	13,8	17,1	+5,9
Iris hors QP 4 communes PV	37 313	41 214	45 594	+22,2	33,8	37,3	40,8	+6,9
Dijon Métropole	50 972	57 620	64 632	+26,8	29,7	33,1	36,5	+6,8
4 communes politique de la ville	39 511	43 833	48 888	+23,7	30,4	33,9	37,3	+6,9
Côte-d'Or	89 069	103 732	117 429	+31,8	23,7	27,0	30,1	+6,4
Bourgogne-Franche-Comté	392 250	458 912	521 182	+32,9	18,9	21,8	24,6	+5,8
France métropolitaine	10 721 441	12 566 979	14 698 528	+37,1	23,8	27,1	30,9	+7,1

Lecture : Avec 726 personnes de 15 ans et plus non scolarisées ayant un haut niveau de formation en 2018, le QP Le Mail (Chenôve) enregistre, une évolution de +51,1 % par rapport à 2008. La part des hauts niveaux de formation parmi les 15 ans et plus non scolarisés est de 15,2% en 2018, +5,7 points par rapport à 2008.

Part de hauts niveaux de formation par âge

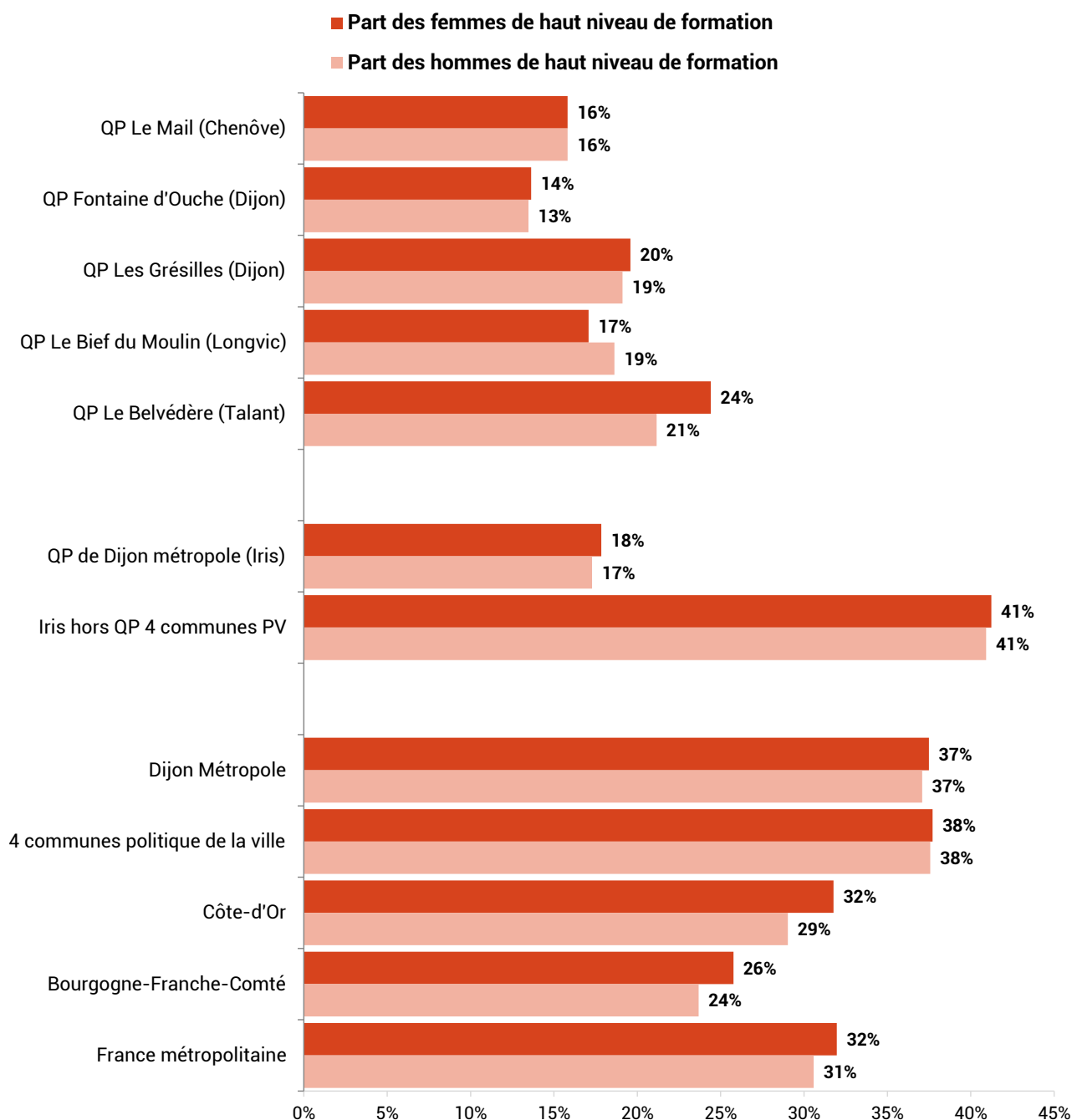
Source : Insee, fichiers détail 2018



Lecture : La part des hauts niveaux de formation pour les 25-29 ans est de 33% en QP et de 38% hors QP en 2018

Hauts niveaux de formation selon le sexe

Source : Insee, fichiers détail 2018

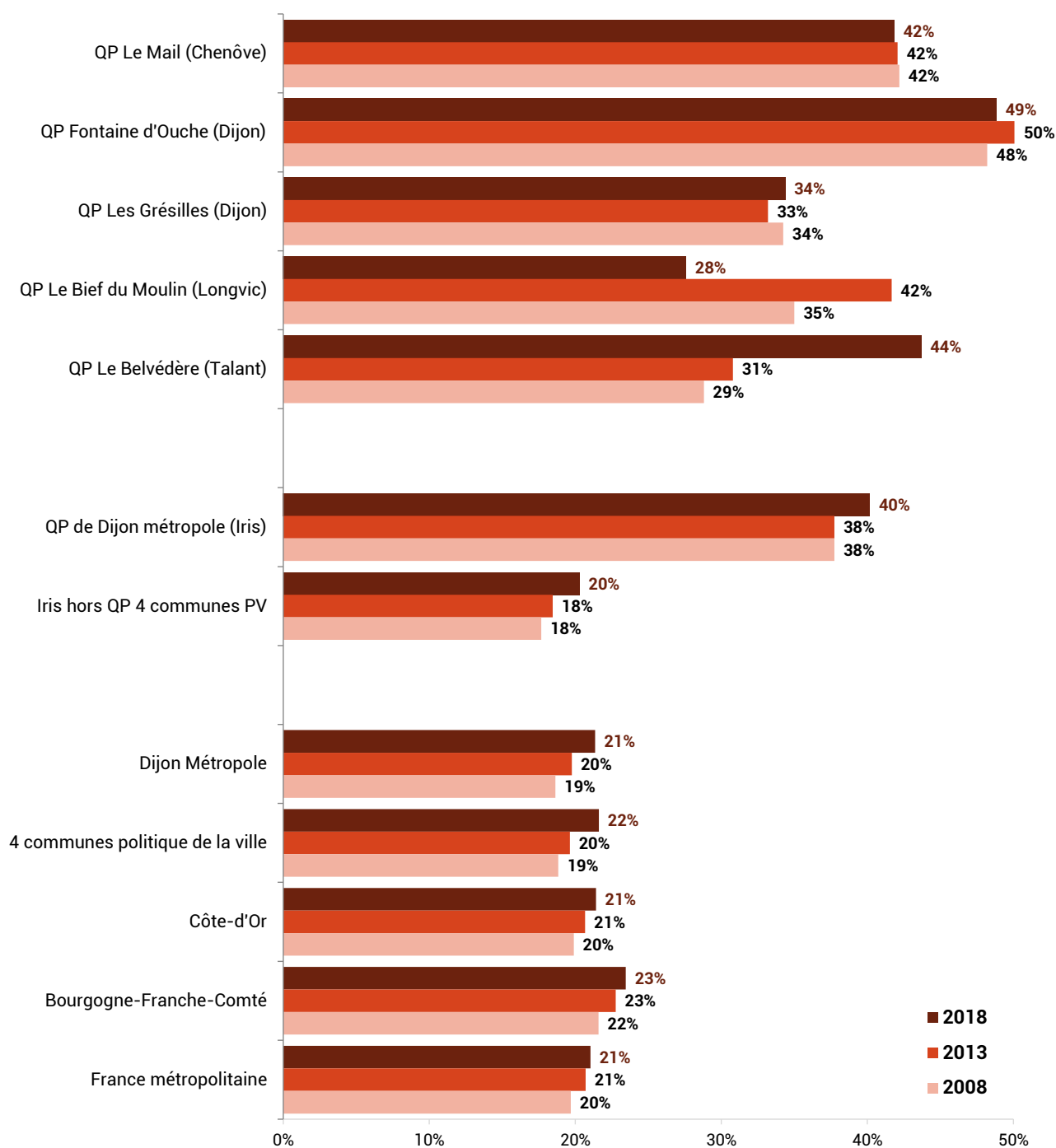


Lecture : En 2018, la part des femmes ayant un haut niveau de formation est de 16% pour le QP Le Mail (Chenôve), comme pour les hommes.

Approfondissement par l'approche iris

Taux de déqualification des actifs de 15 ans ou plus ayant terminé leurs études

Source : Insee, fichiers détail 2008-2018



Lecture : Le taux de déqualification du QP Le Mail (Chenôve) est de 42% en 2018, comme en 2008.

DÉFINITION

Déqualification : La déqualification considère le nombre d'actifs ayant terminé leurs études avec au minimum un bac+2 et occupant un poste d'employé ou d'ouvrier

Quelles sont les spécificités des demandeurs d'emploi dans les QP?

Depuis la crise de 2008, le nombre de DEFM n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2016. Il s'est ensuite stabilisé et a progressé très fortement avec le confinement en 2020. Depuis, le nombre de DEFM diminue continuellement. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois de catégorie A de moins de 26 ans a diminué de plus de 30% entre le dernier trimestre 2016 et 2021 en France métropolitaine. En revanche, cette baisse n'a été que de 7% au sein des quartiers prioritaires de France Métropolitaine. Les jeunes en recherche d'emploi dans les quartiers prioritaires ont donc moins bénéficié de la reprise économique d'après crise sanitaire que sur le reste du territoire.

Il apparaît que les DEFM résidant dans un quartier prioritaire ont des caractéristiques qui les distinguent des autres demandeurs d'emploi.

Quatre demandeurs d'emploi sur dix ont le bac ou un diplôme supérieur au sein des quartiers prioritaires contre sept sur dix en France métropolitaine.

Caractéristiques des DEFM

Source : Insee, Pôle Emploi (données annuelles) au 31/12/2021

Territoires*	Nb de DEFM de catégories ABC au 31/12/2021	Part des DEFM de catégorie A (en %)	Part des DEFM femmes (en %)	Part des DEFM de nationalité étrangères (en %)	Part des DEFM bénéficiaires du RSA (en %)
QP Le Mail (Chenôve)	843	61,2	46,9	40,1	29,3
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	1 202	63,3	47,8	36,9	36,8
QP Les Grésilles (Dijon)	762	61,8	44,1	45,5	36,0
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	203	68,0	nd	34,5	41,4
QP Le Belvédère (Talant)	505	63,4	55,0	31,3	35,0
QP de Dijon Métropole	3 515	62,8	45,0	38,6	34,8
QP de Côte-d'Or	3 767	62,4	45,6	37,6	34,1
QP de France métropolitaine	743 100	69,7	46,0	31,7	33,5
4 communes politique de la ville	18 570	58,8	48,9	20,1	13,8
Côte-d'Or	41 140	55,1	52,1	9,8	10,5
Bourgogne-Franche-Comté	222 310	56,6	51,0	7,3	10,3
France métropolitaine	5 779 960	63,2	51,2	11,8	11,8

* Non disponible pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Lecture : Au 31 décembre 2020, le QP Le Mail (Chenôve), enregistre 843 demandeurs d'emploi de catégories ABC, dont 46,9% sont des femmes.

DÉFINITION

DEFM : Demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle Emploi.

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

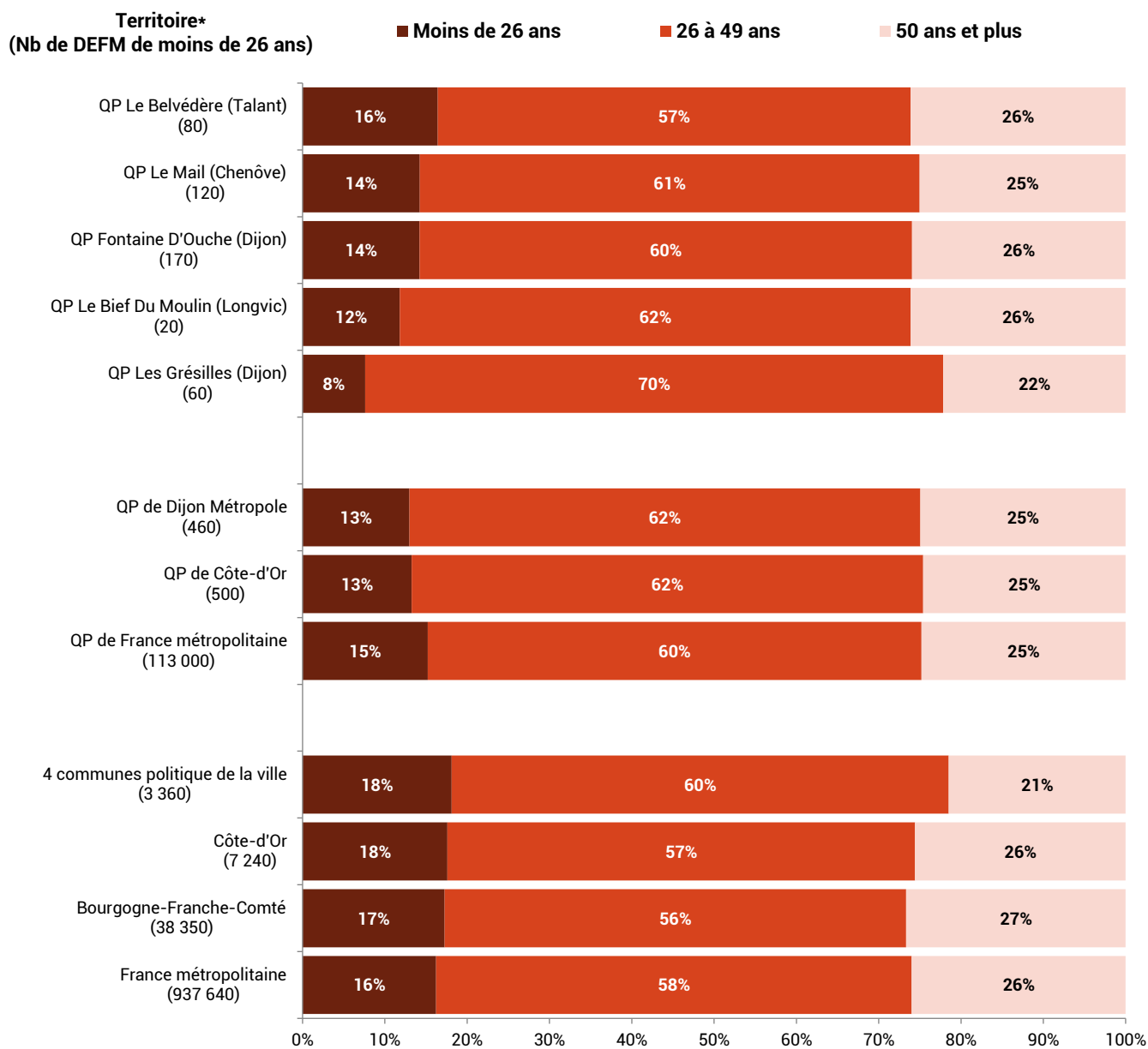
Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).



Répartition des DEFM selon l'âge

Source : Insee, Pôle Emploi (données annuelles) au 31/12/2020

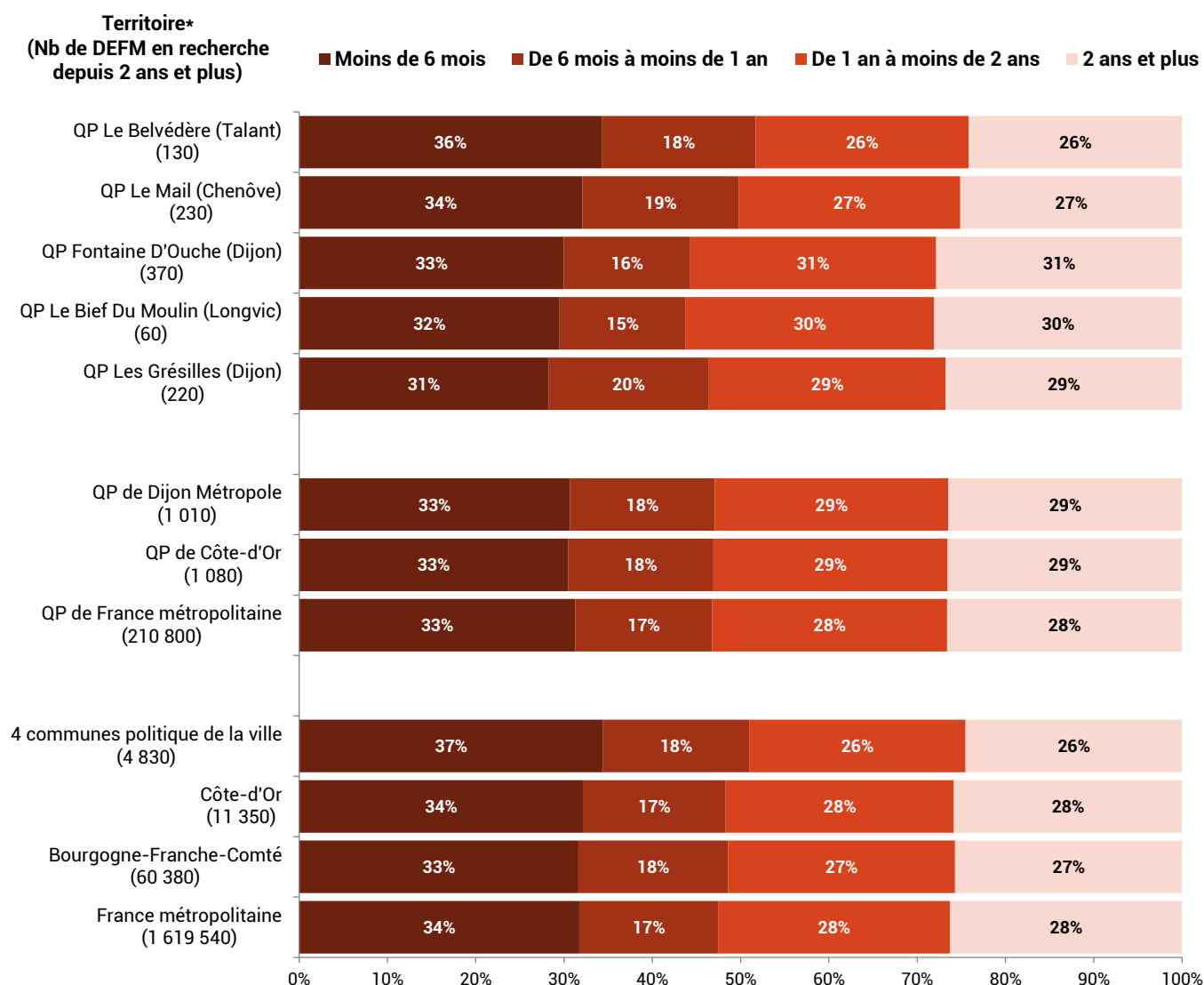


* Non disponible pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Lecture : Au 31 décembre 2020, le QP Le Mail (Chenôve), enregistre 120 DEFM de cat. ABC âgés de moins de 26 ans, soit 14% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de cat. ABC.

Répartition des DEFM selon l'ancienneté d'inscription

Source : Insee, Pôle Emploi (données annuelles) au 31/12/2020



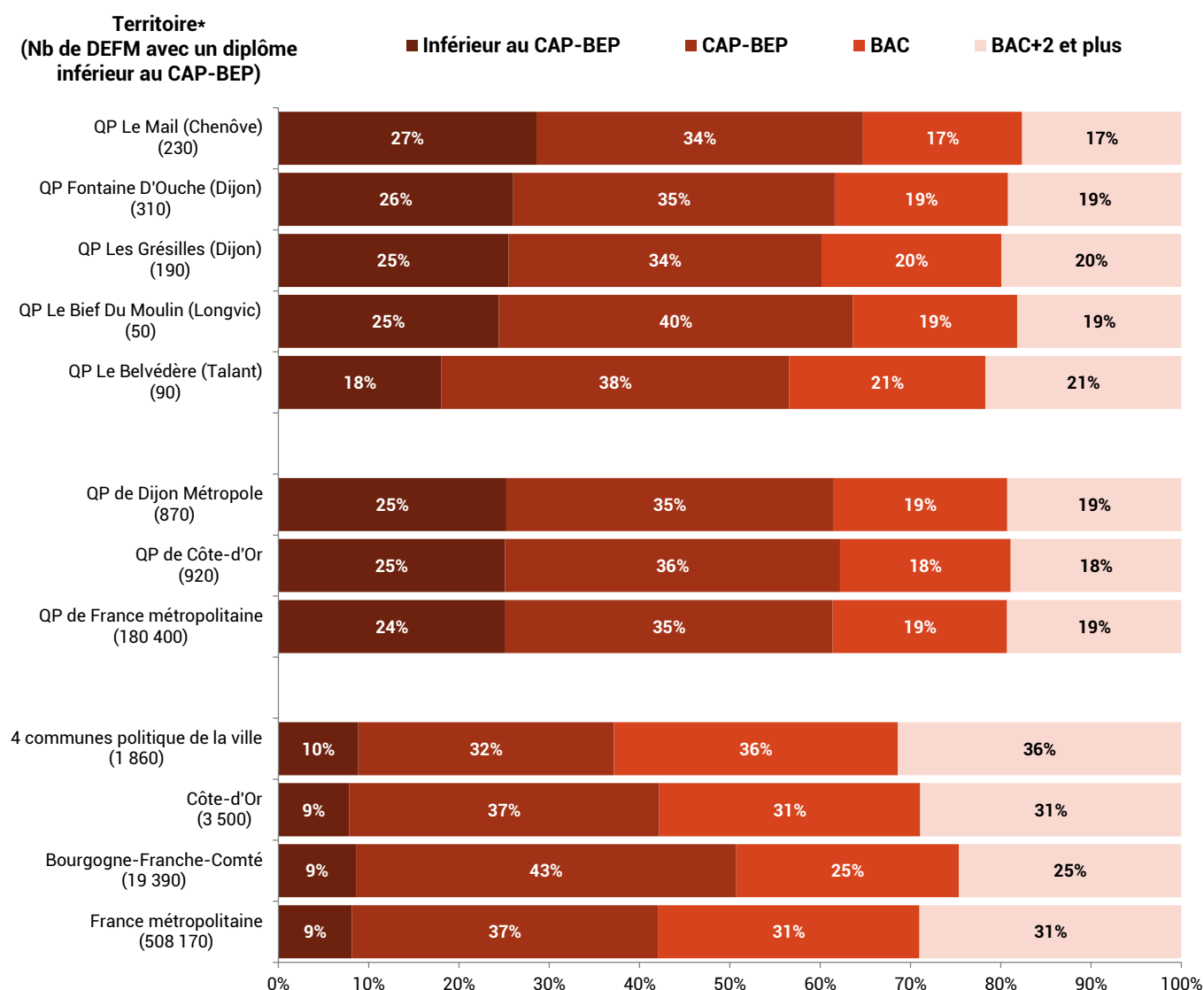
* Non disponible pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Lecture : Au 31 décembre 2020, le QP Le Belvédère (Talant), enregistre 130 DEFM de cat. ABC en recherche d'emploi depuis 2 ans ou plus, soit 36% des DEFM de cat. ABC.



Répartition des DEFM selon le niveau de formation

Source : Insee, Pôle Emploi (données annuelles) au 31/12/2020



* Non disponible pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Lecture : Au 31 décembre 2020, le QP Le Mail (Chenôve), enregistre 230 DEFM de cat. ABC ayant un diplôme inférieur au CAP-BEP, soit 27% des DEFM de cat. ABC.

Évolution des DEFM de catégorie ABC

Source : Insee, Pôle Emploi au 4ème trimestre, 2016-2021

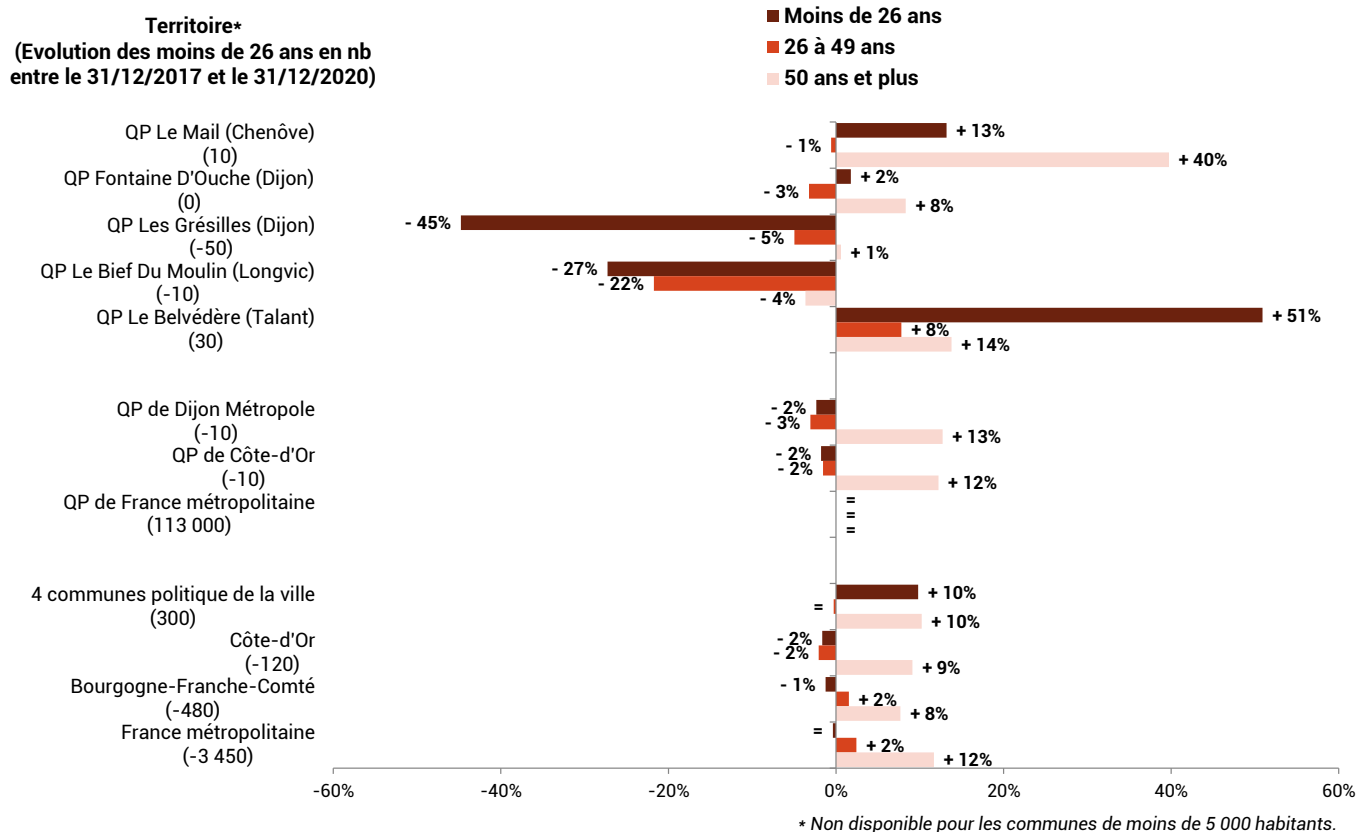
Territoires*	DEFM catégorie A au 4 ^{ème} trim. 2021		Evolution 4 ^{ème} trim. 2016/2021		DEFM de moins de 26 ans catégories ABC au 4 ^{ème} trim. 2021		Evolution 4 ^{ème} trim. 2016/2021	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%		
QP Le Mail (Chenôve)	414		-77	-15,7	110		4	3,8
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	694		-144	-17,2	183		15	8,9
QP Les Grésilles (Dijon)	409		-149	-26,7	64		-41	-39,0
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	112		-48	-30,0	21		-11	-34,4
QP Le Belvédère (Talent)	291		10	3,6	68		13	23,6
QP de Dijon Métropole	1 920		-408	-17,5	446		-20	-4,3
QP de Côte-d'Or	2 040		-419	-17,0	482		-25	-4,9
QP de France métropolitaine	451 024		-72 136	-13,8	101 913		-11 645	-10,3
4 communes politique de la ville	9 350		-1 900	-16,9	2 990		-70	-2,3
Côte-d'Or	19 200		-5 290	-21,6	6 430		-930	-12,6
Bourgogne-Franche-Comté	107 180		-24 750	-18,8	33 910		-4 920	-12,7
France métropolitaine	3 133 650		-396 020	-11,2	812 980		-128 110	-13,6

* Non disponible pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Lecture : Entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2021, le nombre de DEFM de catégorie A du QP Le Mail (Chenôve) a diminué de 15,7 % (soit -77 personnes).

Évolution des DEFM de catégorie ABC selon l'âge

Source : Insee, Pôle Emploi (données annuelles) au 31/12/2020



Lecture : Au 31 décembre 2020, dans le QP Le Mail (Chenôve), le nombre de DEFM de moins de 26 ans a évolué de 13% par rapport au 31/12/2017 (soit +10 personnes).



Indice de fragilité des DEFM de catégorie ABC

Source : Insee, Pôle Emploi (données annuelles) au 31/12/2020 - indice © Compas

Territoires*	Indice de chômage (en %)	5 variables pour décrire les difficultés dans la recherche d'emploi					Indice de fragilité des DEFM ABC
		Durée de la recherche d'emploi : plus de 2 ans (%)	Niveau de formation : inférieur au Baccalauréat (%)	Niveau de qualification : ouvrier spécialisé ou employé non qualifié (%)**	Age : 50 ans et plus (%)	DEFM de nationalité : étrangère (%)**	
QP Le Mail (Chenôve)	27,1	26,9	61,0	51,1	25,0	37,1	
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	34,0	30,6	60,9	50,7	26,0	38,0	
QP Les Grésilles (Dijon)	38,0	29,4	59,4	53,9	22,2	45,4	
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	28,7	30,0	65,5	56,7	26,1	34,0	
QP Le Belvédère (Talent)	28,8	25,5	55,2	44,6	26,1	31,9	
QP de Dijon Métropole	32,1	28,7	60,1	51,0	25,0	38,3	
QP de Côte-d'Or	31,4	28,7	60,7	50,8	24,6	37,1	
QP de France métropolitaine	29,2	28,4	59,3	43,3	24,8	30,8	Référence
Dijon Métropole	13,6	26,1	42,5	33,2	22,1	18,7	
4 communes politique de la ville	15,1	25,9	42,4	34,1	21,6	20,1	
Côte-d'Or	11,3	27,7	46,1	34,4	25,7	18,8	
Bourgogne-Franche-Comté	12,1	27,5	51,9	36,9	26,7	17,2	
France métropolitaine	13,0	28,4	45,8	29,3	26,2	19,2	Référence

* Non disponible pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Lecture : Au 31 décembre 2020, dans le QP Le Mail (Chenôve), le taux de chômage est de 27,1%, avec un indice de fragilité des DEFM ABC très fort.

Faible fragilité
Fragilité intermédiaire
Forte fragilité
Très forte fragilité

MÉTHODOLOGIE

Pôle Emploi fournit des indicateurs sur les demandeurs d'emplois dans les quartiers politique de la ville (Données Urbaines Pôle Emploi). Ces données annuelles, dont la dernière parution a eu lieu en août 2021 pour l'année 2020, permettent de caractériser les demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires. L'indice de fragilité © Compas des demandeurs d'emploi de catégorie ABC est construit à partir de 5 variables discriminantes.

Nous avons retenu les modalités qui influent le plus sur la difficulté de trouver un emploi, à savoir :

- La durée de la recherche d'emploi : plus de deux ans
- Le niveau de formation : inférieur au Baccalauréat
- Le niveau de qualification : ouvrier spécialisé ou employé non qualifié
- L'âge : 50 ans et plus
- La nationalité : étrangère

Chaque territoire est ainsi comparé aux valeurs de la France métropolitaine : plus l'indice s'éloigne de la valeur de référence, plus la fragilité des DEFM est élevée.

ENJEUX : DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Le découpage des QP est souvent restreint aux quartiers résidentiels. Il est donc logique que les taux d'établissements rapportés à la population soient plus faibles que ceux observés dans les autres territoires et notamment dans les territoires qui peuvent comprendre des grandes zones commerciales ou des zones économiques.

Les quartiers prioritaires jouent principalement un rôle d'accueil résidentiel des salariés dans la ville. Les activités économiques présentes dans ces quartiers sont majoritairement des commerces de proximité. Cependant, il faut aller au-delà de cette représentation uniforme des quartiers. Ces derniers participent à la création de richesse. Leur contribution au développement économique local est déterminée par les caractéristiques de ces territoires (localisation, desserte en transports en commun, enclavement, disponibilité de locaux pour l'accueil d'entreprises, etc.)



A-t-on assisté à un développement de l'activité économique locale dans les QP ?

Dans ce contexte, le dynamisme du nombre d'entreprises ne doit pas faire illusion. Certes, en 2017, on comptait 79 000 établissements implantés dans les zones franches urbaines, contre 61 000 en 2012. Cette évolution résulte pour partie du développement du nombre d'auto-entrepreneurs. Elle n'est pas nécessairement synonyme d'un plus grand dynamisme économique.

Le taux de chômage augmente autant dans ces territoires que dans l'ensemble des quartiers prioritaires. Une partie des auto-entrepreneurs sont des salariés à qui on impose cette forme de travail pour réduire le niveau de charges sociales, notamment dans le secteur de la construction ou dans celui de la livraison par exemple ou encore du transport de particuliers. Ce statut professionnel n'est pas toujours choisi mais peut aussi être subi. Le nombre important d'établissements dans les quartiers prioritaires ne doit pas être lu directement comme un signe de bonne santé économique de ces territoires, bon nombre de ces établissements étant des auto-entrepreneurs.

Dans un certain nombre de territoires, les QP se situent dans les centres villes. Il est alors tout à fait logique que le nombre et la part des établissements, rapportés à la population soient importants. Dans ce cas, il faut prendre les données avec précaution. Ces situations mettent aussi en évidence que la présence d'entreprises et d'emplois dans le quartier ne suffit pas à faire diminuer le nombre de demandeurs d'emploi du quartier.

Évolution des établissements

Source : Sirene, 2015-2019

Territoires	Nb d'établissements	Evolution entre 2015 et 2019		Part pour 1 000 habitants (‰)
		Nb	%	
QP Le Mail (Chenôve)	226	+30	+15,3	44,9
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	183	+50	+37,6	26,3
QP Les Grésilles (Dijon)	108	+38	+54,3	25,8
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	21	+5	+31,3	18,5
QP Le Belvédère (Talent)	53	+1	+1,9	16,5
QP de Dijon Métropole	591	+124	+26,6	28,8
QP de Côte-d'Or	613	+129	+26,7	27,9
QP de France métropolitaine	258 727	+62 973	+32,2	53,6
Dijon Métropole	22 645	+3 755	+19,9	89,2
4 communes politique de la ville	17 391	+2 825	+19,4	91,0
Côte-d'Or	52 340	+7 083	+15,7	98,2
Bourgogne-Franche-Comté	254 928	+28 665	+12,7	90,8
France métropolitaine	6 770 034	+1 063 017	+18,6	104,4

Lecture : Entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2019, le nombre d'établissements présents sur le QP Le Mail (Chenôve) a augmenté de 15,3% (soit +30 établissements).

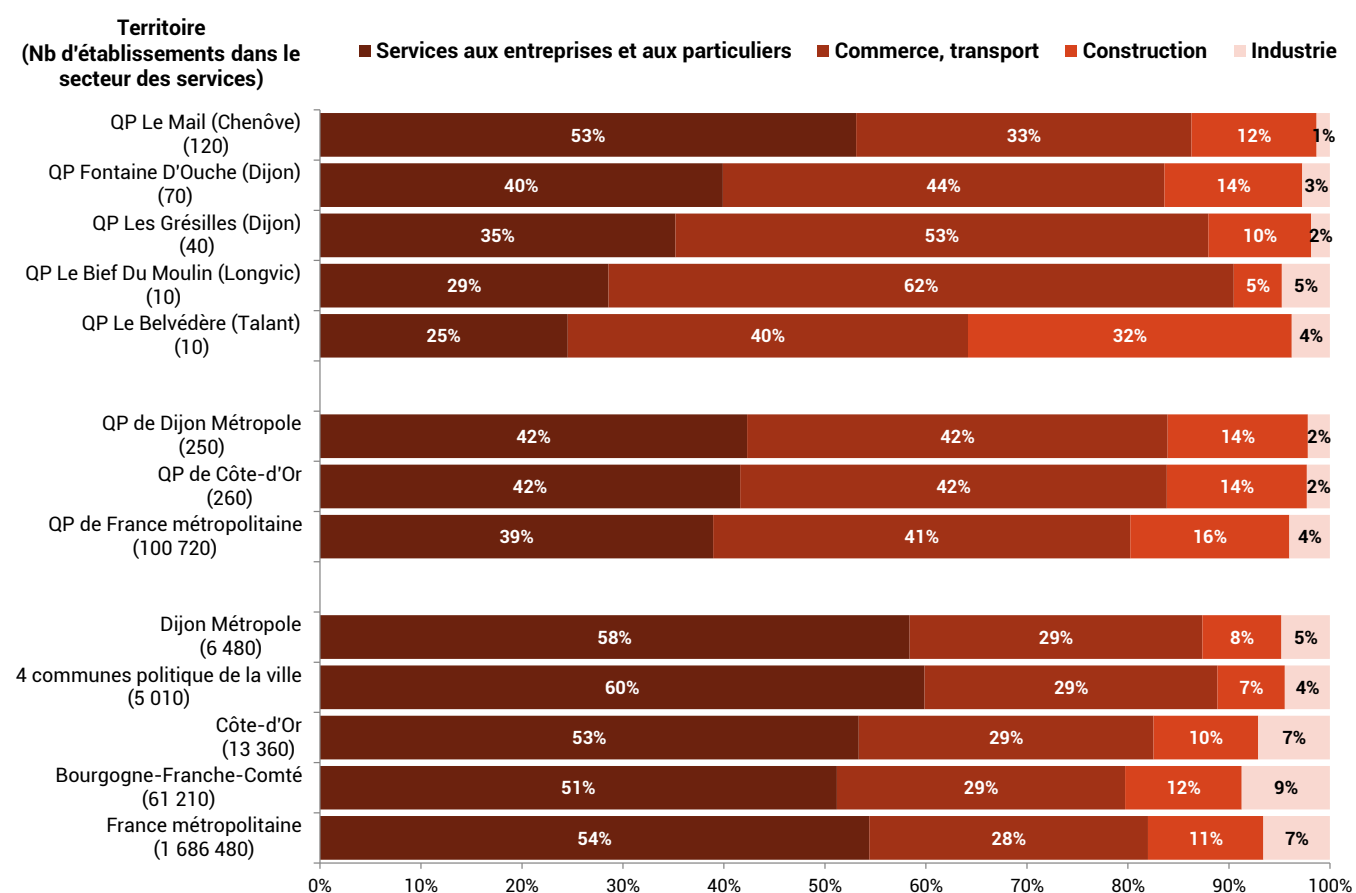
La présence d'entreprises sur les quartiers politique de la ville participe à la mixité fonctionnelle des territoires. Ces derniers ne doivent pas en effet être seulement des lieux de logement mais également d'activité, d'accès aux commerces, aux équipements, à la culture, aux loisirs... Ainsi, plus l'indicateur présentant le nombre d'établissements pour 1 000 habitants est élevé, plus le quartier politique de la ville remplit sa fonction d'emploi.

De façon générale dans les quartiers prioritaires, la répartition entre entreprises individuelles et sociétés se distingue peu des tendances métropolitaines. Des disparités s'observent toutefois entre quartiers, certains concentrant une forte proportion d'entreprises individuelles, conjuguée souvent avec peu, voire pas de salarié(s). Cette sur-représentation observée sur certains quartiers et les nombreuses créations d'entreprises constatées depuis 2008 s'expliquent en grande partie par le dynamisme des auto-entreprises et le dispositif des ZFU sur ces territoires.

L'analyse des secteurs d'activité met en évidence la forte dépendance en matière d'activité économique des secteurs du commerce et transports puis des services aux entreprises et aux particuliers.

Établissements selon le secteur d'activité

Source : Sirene, 31/12/2019



Lecture : Au 31/12/2019, le QP Le Mail (Chenôve), compte 120 établissements dans le secteur d'activité des services aux entreprises et aux particuliers, soit 53% de l'ensemble des établissements du QP.

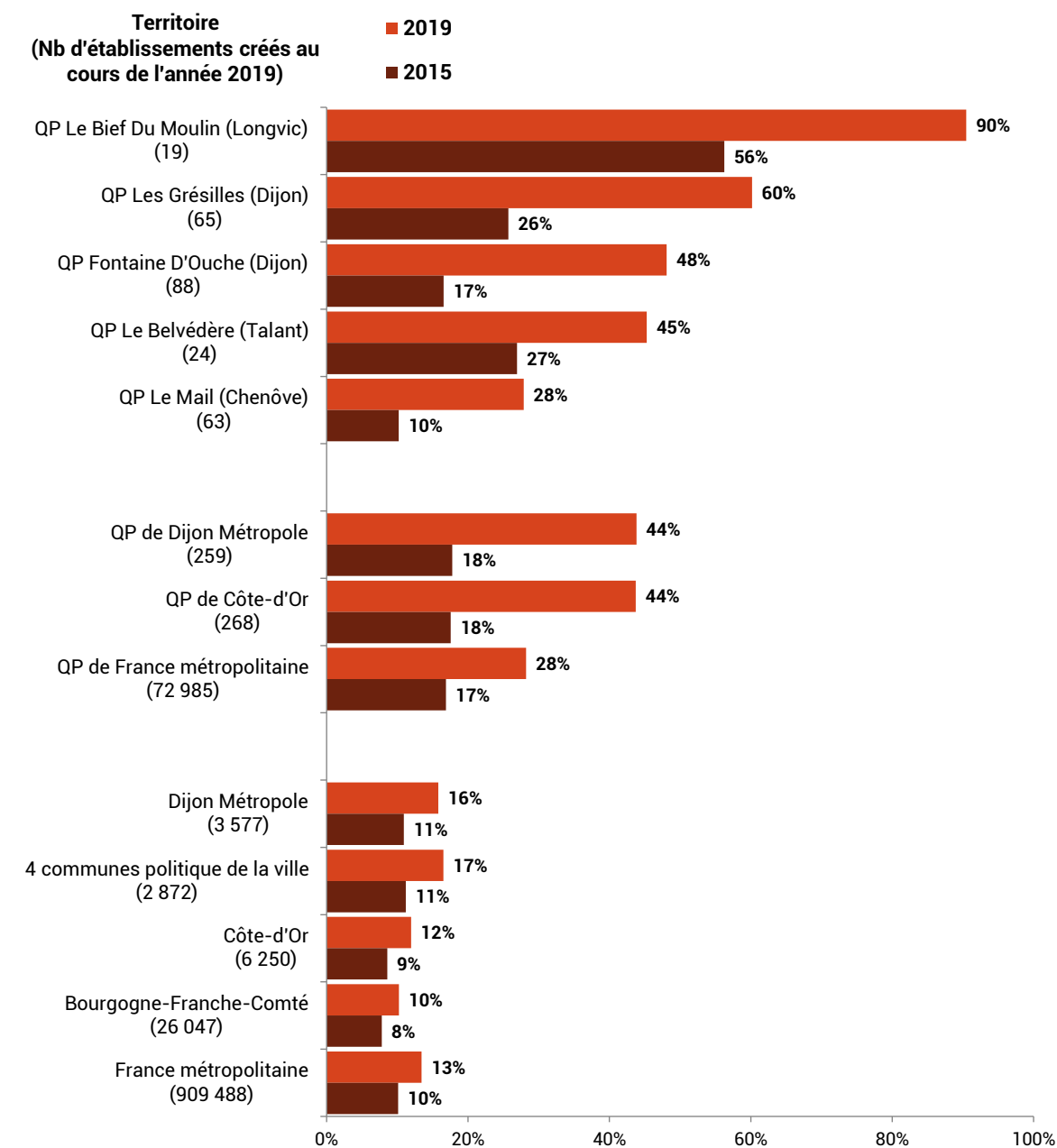
MÉTHODOLOGIE

La notion d'établissement permet d'intégrer à la fois les sièges sociaux des entreprises (c'est-à-dire les espaces de décision) et les succursales. Parmi les établissements, sont intégrés les auto-entrepreneurs qui n'ont pas nécessairement besoin de disposer d'un local (ils peuvent mener leur activité économique depuis leur domicile). Ainsi, une entreprise peut très bien n'employer personne (une personne qui mène une activité économique complémentaire à son emploi principal) ou n'avoir qu'un seul actif (le chef d'entreprise) ou employer plusieurs personnes.



Taux de création d'établissement

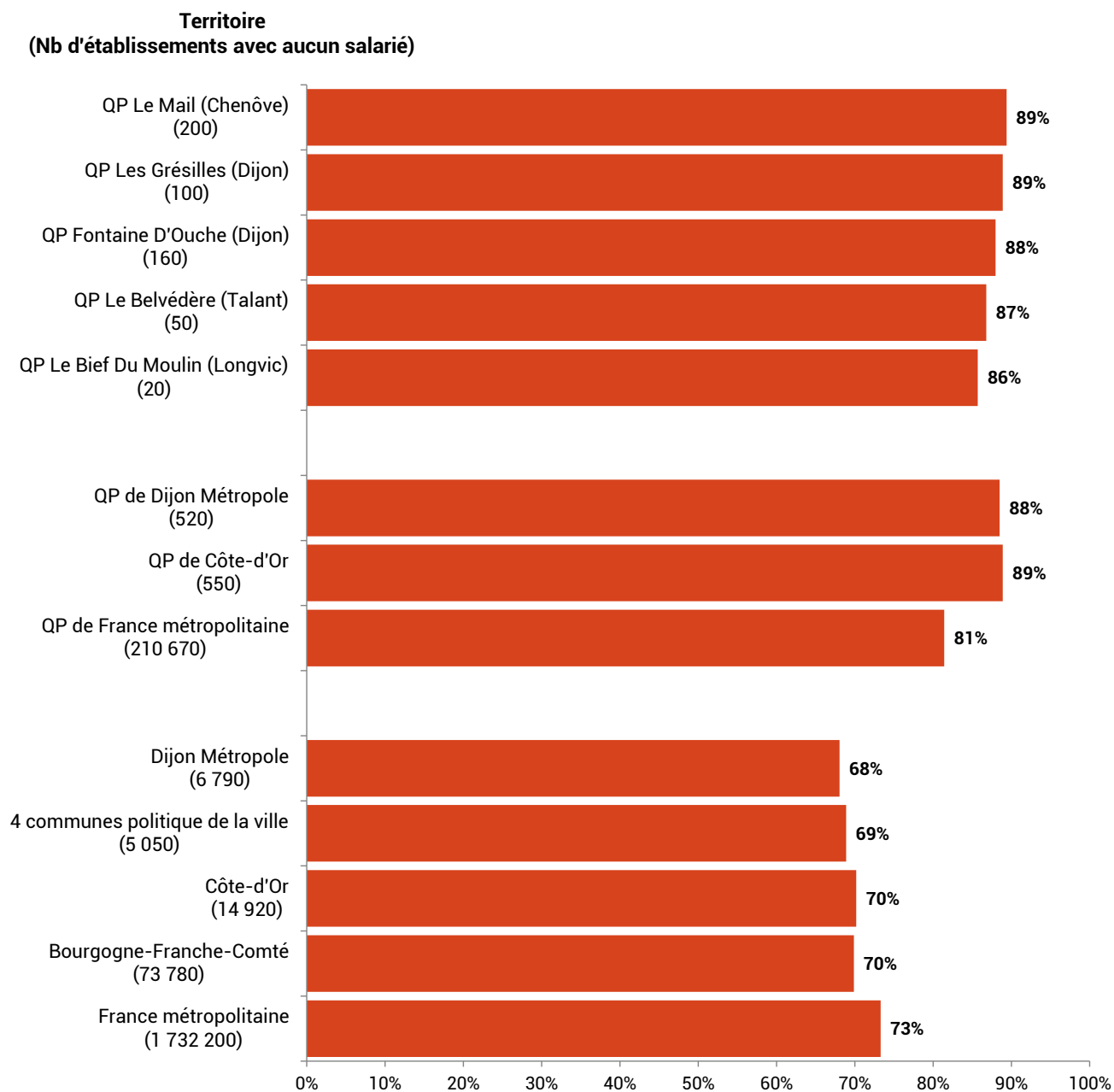
Source : Sirene, 31/12/2019



Lecture : Au cours de l'année 2019, le QP Le Bief Du Moulin (Longvic), compte 19 créations d'établissements, soit 90% des établissements présents dans le QP.

Part des établissements sans salarié

Source : Sirene, 31/12/2019



Lecture : Au 31 décembre 2019, le QP Le Mail (Chenôve), compte 200 établissements sans aucun salarié, soit 89% de l'ensemble des établissements du QP.



Quelle place occupe l'entrepreneuriat dans le développement économique local ?

Entreprendre parce qu'on a la bonne idée ou pour échapper au chômage et aux risques de discrimination lors d'entretiens d'embauche ? Les motivations menant à l'entrepreneuriat peuvent aussi différer selon les territoires. Contrairement aux idées reçues, les quartiers prioritaires sont des lieux où l'on entreprend beaucoup. Une étude récente de la BPI (2020) souligne que le taux de création d'entreprise dans la population active (2,2%) est supérieur à celui observé sur le territoire national (1,7%). La pérennité des entreprises créées dans les quartiers prioritaires est similaire à celle des entreprises créées sur le reste du territoire.

Un micro-entrepreneur sur quatre gagne moins de 100 euros par mois.

Cependant, la problématique de la précarité du statut d'auto-entrepreneur se pose encore plus au sein des quartiers prioritaires. Parmi les auto-entrepreneurs ayant démarré leur activité en 2014, seuls 33% sont toujours actifs cinq ans après, contre 53% des entrepreneurs individuels classiques (Insee, 2021). L'auto-entrepreneuriat, perçu comme substitut à l'activité salariale classique, n'est donc pas gage de stabilité, encore moins ces derniers temps avec la crise sanitaire.

Moins de vélo mais plus de livreurs à vélo

De nombreux micro-entrepreneurs sont des travailleurs de plateforme (livreurs à vélo, chauffeurs Uber, etc.). Dans les quartiers prioritaires, 17% des habitants ont un vélo en 2019 contre 34% sur le reste du territoire, mais plus de livreurs à vélo. De même dans les quartiers prioritaires, moins de personnes possèdent un permis de conduire mais nous observons une part plus élevée de chauffeurs Uber. Il s'agit de l'un des enjeux pour les années à venir, compte tenu du développement de ces emplois uberisés, favorisé par la crise sanitaire (notamment pour la livraison de nourriture). Ces travailleurs sont des invisibles pour les pouvoirs publics, il existe dès lors un risque de précarisation de ceux-ci, qui ne connaîtraient pas forcément leurs droits et les aides disponibles. La forte présence d'auto-entrepreneurs dans les quartiers se traduira par des démarches administratives qui peuvent rester complexes pour certaines personnes. Des aides doivent être mises en œuvre et pas seulement lors de la création ou dans l'année qui suit, mais bien au-delà. Ces aides peuvent aller jusqu'à accompagner administrativement à la fermeture d'une entreprise.

Pour les livreurs de repas ou de colis, la possession d'un vélo ou d'un scooter est essentielle. Pour autant, il n'y a souvent pas de parking à vélo qui soit gardé dans les QP. Les vélos peuvent monter dans l'ascenseur ou par l'escalier et être stockés dans les appartements, ce qui n'est pas possible pour les scooters.

Auto-entrepreneurs parmi la création d'entreprises

Source : Sirene, 2015-2020

Territoires	Nb d'auto-entrepreneurs parmi les créations d'établissements	Part des auto-entrepreneurs parmi les créations d'établissements (en %)	Evolution entre 2015 et 2020 (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	52	82,5	42,5
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	75	85,2	26,1
QP Les Grésilles (Dijon)	56	86,2	47,3
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	16	84,2	-4,7
QP Le Belvédère (Talent)	19	79,2	7,7
QP de Dijon Métropole	218	84,2	28,7
QP de Côte-d'Or	226	84,3	30,2
QP de France métropolitaine	55 030	75,4	19,4
Dijon Métropole	2 459	65,5	24,0
4 communes politique de la ville	1 975	66,2	24,2

Lecture : Au 31 décembre 2020, le QP Le Mail (Chenôve), compte 52 auto-entrepreneurs parmi les créations d'établissements, soit 82,5%.

Enjeux transversaux

Egalité femme-homme	141
Jeunes	152
Vieillesse de la population	165
Discriminations : immigration et accès à l'emploi ..	174
Transition écologique	181
Fracture numérique	187

ENJEUX : ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Egalité femme-homme

La problématique de la réduction des inégalités femmes-hommes n'est pas spécifique aux quartiers prioritaires. Cet enjeu a en revanche certaines spécificités dans ces quartiers prioritaires.

Tout d'abord, il est important d'avoir à l'esprit que le sujet des inégalités femmes-hommes est différent selon l'âge des habitants.

Pour les jeunes (en très grande majorité des femmes), cette question s'oriente autour des parcours scolaires et de l'orientation qui peuvent être différenciés selon le genre des élèves. La parentalité précoce, plus prononcée dans les quartiers prioritaires que sur le reste du territoire, constitue un frein supplémentaire pour les femmes souhaitant poursuivre des études supérieures ou s'insérer sur le marché du travail.

Pour les adultes, la monoparentalité constitue une des spécificités des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires. En effet, en 2020, 45% des familles sont monoparentales dans les quartiers prioritaires de France Métropolitaine contre 30% à l'échelle nationale (Cnaf). Dans plus de 9 cas sur 10, c'est une femme qui est à la tête d'une famille monoparentale. La monoparentalité, associée à de plus grands risques de pauvreté est donc une facette spécifique de l'inclusion des femmes dans les quartiers prioritaires et a des effets directs sur la situation professionnelle de celles-ci.

Les femmes des quartiers prioritaires sont bien plus souvent inactives que sur le reste du territoire alors que les différences sont moins marquées pour les hommes. En 2018, 42% des femmes de 15 à 64 ans sont inactives dans les quartiers prioritaires de France métropolitaine contre 28% à l'échelle nationale, soit un écart de 14 points (Insee). Pour les hommes, cet écart entre le taux d'inactivité dans les quartiers prioritaires et sur le reste du territoire n'est que de 6 points. L'inactivité des femmes a plusieurs racines : la parentalité et souvent la monoparentalité, la difficulté d'accès à un mode de garde petite enfance, etc. Cette inactivité a aussi des effets au quotidien pour ces femmes, avec un fort risque d'invisibilité. Gardons en tête que de nombreux enfants dont la mère ne travaille pas sont moins nombreux à la cantine, aux activités périscolaires ... et bénéficient donc moins des aides publiques qui y sont investies.

L'activité professionnelle, bien qu'apportant des ressources financières parfois indispensables et des liens sociaux, n'est pas une panacée pour les femmes dans les quartiers prioritaires. En effet, elles sont bien plus fréquemment à temps partiel, occupent plus souvent un emploi précaire que les hommes et les femmes en dehors des quartiers prioritaires. Les temps partiels sont bien souvent subis, du fait de contraintes liées à la (mono)parentalité. De plus, une plus grande part des travailleuses dans les quartiers prioritaires ont des horaires décalés, ce qui pose la question des modes de garde proposés à ces femmes qui occupent des professions «essentielles», tant valorisées lors de la crise sanitaire.

Par ailleurs, dans les quartiers prioritaires, les femmes font face à des difficultés liées à la mobilité qui les contraignent notamment dans le choix de leur emploi. Dans ces quartiers, les ménages ont moins souvent une voiture et c'est en général l'homme qui l'utilise pour des motifs professionnels. Les femmes sont ainsi contraintes à chercher un emploi plus proche du domicile, faute de pouvoir se déplacer et pour pouvoir s'occuper des enfants, hors des temps scolaires.

Entre 1975 et 2017, le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans est passé de 60 à 84%. De la santé au droit en passant par la communication, de nombreux secteurs se sont ouverts aux femmes et ces disparités femmes-hommes diminuent sur des périodes longues. Gardons toutefois en tête qu'elles sont encore bien présentes aujourd'hui.

Existe-t-il un déséquilibre démographique ?

L'invisibilité des femmes dans l'espace public ou parmi les bénéficiaires de certains dispositifs peut conduire à une sous-estimation des effectifs de femmes qui sont dans le besoin d'aide. Elles sont pourtant majoritaires dans l'ensemble des QP et représentent 52% de la population.

Présence des femmes dans les QP

Source : Insee, estimations démographiques, 2011-2018

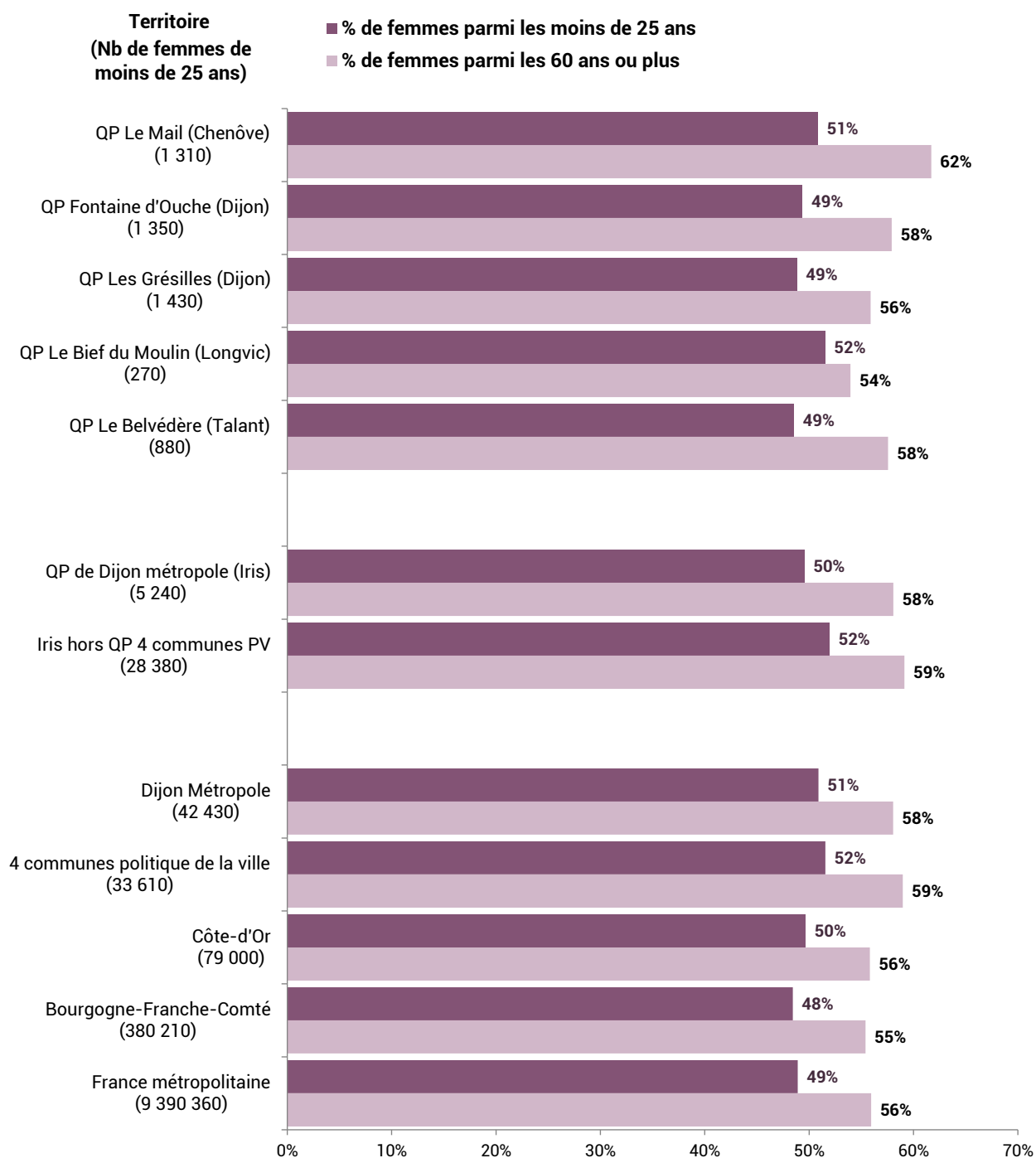
Territoires	Nb de femmes	Part des femmes dans la population (en %)	Evolution 2011 -2018	
			Nb	Part dans la population (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	2 765	54,9	+102	0,4
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	3 678	52,9	-324	-0,7
QP Les Grésilles (Dijon)	2 165	51,8	-79	=
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	583	51,4	+6	3,0
QP Le Belvédère (Talent)	1 700	52,8	+265	-2,9
QP de Dijon Métropole (estimé)	10 891	53,1	-31	-0,3
QP de France métropolitaine	2 506 381	51,9	-23 619	-0,2
Dijon Métropole	134 004	52,8	+4 544	0,1
4 communes politique de la ville	101 218	53,0	+2 529	-0,1
Côte-d'Or	275 961	51,8	+4 433	0,1
Bourgogne-Franche-Comté	1 440 820	51,3	-2 746	0,1
France métropolitaine	33 457 101	51,6	+929 057	=

Lecture : En 2018, le nombre de femmes dans le QP Le Mail (Chenôve) est de 2 765, soit une augmentation de 0,4% par rapport à 2011.

Approfondissement par l'approche iris

Part de femmes parmi les moins de 25 ans et parmi les 60 ans et plus

Source : Insee, RP 2018



Lecture : En 2018, le QP Le Mail (Chenôve) recense 51% de femmes parmi les moins de 25 ans et 62% de femmes parmi les 60 ans ou plus.

Quelles sont les spécificités du parcours scolaire des filles ?

A l'école en revanche, les jeunes filles des quartiers sensibles réussissent mieux que leurs homologues masculins. Mais elles se déclarent plus souvent (qu'en dehors des quartiers prioritaires) victimes de l'insécurité que les garçons.

Généralement dans les quartiers prioritaires, les niveaux de formation sont plus faibles, ce qui fait que les femmes des QP ont beaucoup plus d'écart dans l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur avec les femmes situées à l'extérieur, que les hommes des quartiers n'ont d'écart avec les hommes situés à l'extérieur des quartiers.

Lycéennes en filière professionnelle

Source : Ministère de l'Education Nationale, Depp 2019-2020

Territoires	Nb de lycéennes scolarisées en filière professionnelle	Part des lycéennes en filière professionnelle (en %)	Part des lycéens en filière professionnelle (en %)
QP Le Mail (Chenôve)	37	33,6	42,4
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	64	42,4	46,5
QP Les Grésilles (Dijon)	22	37,3	55,3
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	nd	-	70,8
QP Le Belvédère (Talent)	26	40,0	42,6
QP de Dijon Métropole	157	39,2	47,6
QP de Côte-d'Or	166	38,7	48,1
QP de France métropolitaine	36 900	37,7	52,1
Dijon Métropole	714	19,5	29,6
4 communes politique de la ville	537	20,4	30,1

Lecture : Pour l'année scolaire 2019-2020, le QP Le Mail (Chenôve) compte 37 lycéennes en filière professionnelle, soit 33,6% de l'ensemble des lycéennes (en lycée général, professionnel ou technologique).

Écart de la part des diplômés entre les femmes et les hommes

Source : Insee, estimations démographiques, 2011 et 2018

Territoires	Femmes ayant un haut niveau de formation			Ecart entre les femmes et les hommes (en points)
	Nb	Part (en %)	Evolution entre 2011 et 2018 (en points)	
QP Le Mail (Chenôve)	252	12,0	+2,5	+0,5
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	364	12,9	+4,2	-0,9
QP Les Grésilles (Dijon)	231	14,0	+6,9	+1,9
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	51	11,4	+4,7	+2,5
QP Le Belvédère (Talent)	230	18,4	+9,4	+6,6
QP de Dijon Métropole (estimé)	1 127	13,6	+5,1	+1,3
QP de France métropolitaine	316 095	16,4	+4,3	+0,2
Dijon Métropole	35 124	37,0	+5,5	+1,3
4 communes politique de la ville	26 429	37,7	+5,4	+0,9
Côte-d'Or	64 320	31,6	+5,1	+3,0
Bourgogne-Franche-Comté	283 918	25,8	+4,2	+2,4
France métropolitaine	7 911 097	31,9	+5,4	+1,9

Lecture : En 2018, le QP Le Mail (Chenôve) compte 252 femmes ayant un haut niveau de formation, soit 12%. L'écart entre les femmes et les hommes est de 0,5 point en faveur des femmes.



En quoi l'activité professionnelle des femmes est-elle spécifique ?

Le travail féminin reste marqué par le temps partiel, souvent contraint. Si les hommes travaillent plus souvent en intérim, les contrats à durée déterminée sont bien plus souvent féminins. En dépit d'un renversement complet en matière d'éducation, les femmes demeurent le plus souvent cantonnées à des postes de moindre responsabilité et de nombreux secteurs, de l'industrie à l'informatique, leur sont encore largement fermés. Dans la sphère privée, les inégalités de genre sont encore palpables, de l'inégale répartition des tâches domestiques à la pauvreté de nombreuses familles monoparentales. Durant le confinement, moins de 20% des femmes ont consacré moins d'une heure par jour aux tâches domestiques contre plus de 40% des hommes (Inserm-Drees, enquête Epicov, mai 2020).

Dans les quartiers politique de la ville, les écarts entre hommes et femmes sont encore plus grands qu'en dehors. L'écart entre le taux d'activité en quartiers prioritaires et dans les autres quartiers est deux fois plus important en faveur des hommes.

Pour accompagner les femmes vers l'emploi, il faut cibler les actions vers les femmes inactives. En effet, l'écart entre le taux d'activité des femmes en quartiers prioritaires et en dehors des quartiers prioritaires est de 18 points pour les femmes contre 9 points pour les hommes en 2019. Par contre, concernant les hommes, il faut plutôt se concentrer sur les chômeurs.

La problématique des femmes inactives est très importante dans les QP. En effet, le taux d'activité féminin a diminué de 2,7% entre 2014 et 2019 dans les quartiers prioritaires alors qu'il a augmenté de 1,8% dans les autres quartiers. Cela peut s'expliquer par le fait qu'une part croissante de femmes peu qualifiées ne recherche plus de travail du fait de la dégradation des conditions d'emploi et de la faiblesse de l'offre. Elles sont par ailleurs plus souvent sans expérience professionnelle : à l'échelle nationale, 11% des femmes non actives à la recherche d'un emploi déclarent n'avoir jamais travaillé, soit deux fois plus que dans les unités urbaines environnantes. Cette situation est accentuée par la crise.

Il ne faut pas concentrer notre attention exclusivement sur les femmes qui ne sont pas en emploi. Ainsi, à l'échelle nationale, moins d'une femme sur deux de 25 à 64 ans résidant dans un quartier prioritaire est en emploi – alors qu'elles sont plus de deux sur trois dans les unités urbaines englobantes (source ONZUS 2013). Par ailleurs, l'écart avec les hommes est beaucoup plus marqué dans les quartiers politique de la ville. De nombreuses femmes peu qualifiées occupent de façon contrainte un temps partiel, du fait de faibles qualifications ou de contraintes familiales (femmes seules avec enfant(s) à charge). Elles disposent alors d'un niveau de salaire souvent très faible.

17% des femmes en emploi dans les quartiers prioritaires occupent un temps partiel alors qu'elles aimeraient travailler plus, contre 7% dans les autres quartiers (2019)

La situation des femmes mérite une attention particulière. Plus formées que les hommes, celles-ci sont moins susceptibles d'occuper des emplois adaptés à leur formation.

L'accès à une voiture peut aussi constituer une contrainte à l'insertion professionnelle des femmes. En effet, les ménages modestes possèdent en général moins de voiture que la moyenne. Lorsqu'ils possèdent une voiture, c'est plus souvent l'homme qui s'en sert. Ainsi, une étude en région parisienne montre que les femmes en quartiers prioritaires effectuent moins de déplacements en voiture que les femmes qui résident hors de la géographie prioritaire (respectivement 40% et 57% - Cerema, 2017). La faible motorisation dans les quartiers prioritaires est donc le reflet du faible accès à l'automobile des femmes dans ces quartiers, constituant un frein à leur autonomie et leur insertion professionnelle.

Approfondissement par l'approche iris

Évolution du taux d'activité selon le sexe

Source : Insee, RP 2008-2018

Territoires	Taux d'activité des 25-54 ans (%)							
	Femmes				Hommes			
	2008	2013	2018	Evolution 2008-2018 (en points)	2008	2013	2018	Evolution 2008-2018 (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	80,1	78,5	76,7	-3,5	94,7	92,1	92,6	-2,1
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	80,8	76,5	72,6	-8,2	94,0	93,4	86,8	-7,2
QP Les Grésilles (Dijon)	75,9	79,2	80,9	+4,9	91,7	92,0	89,1	-2,6
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	73,6	79,1	79,7	+6,0	90,5	92,0	93,0	+2,5
QP Le Belvédère (Talant)	84,2	83,2	81,1	-3,1	95,0	94,7	89,3	-5,7
QP de Dijon métropole (Iris)	79,7	79,0	77,8	-1,9	93,6	92,8	89,7	-3,9
Iris hors QP 4 communes PV	89,3	90,6	89,7	+0,4	94,1	94,1	92,2	-2,0
Dijon Métropole	88,6	89,7	88,9	+0,3	94,8	94,7	93,0	-1,8
4 communes politique de la ville	87,8	88,8	87,9	+0,1	94,1	94,0	91,8	-2,2
Côte-d'Or	88,1	90,2	90,5	+2,4	95,6	95,7	94,8	-0,9
Bourgogne-Franche-Comté	85,8	87,7	88,2	+2,5	95,0	94,9	94,2	-0,7
France métropolitaine	85,1	87,1	87,6	+2,5	94,3	94,3	93,8	-0,5

Lecture : En 2018, le QP Le Mail (Chenôve) enregistre un taux d'activité des femmes de 25-54 ans de 76,7%, soit une diminution de 3,5 points par rapport à 2008 et un taux d'activité des hommes de 25-54 ans de 92,6%, soit une baisse de 2,1 points par rapport à 2008.

Évolution du temps partiel des femmes en emploi

Source : Insee, RP 2008-2018

Territoires	Part des temps partiel parmi les salariés de 15 ans ou plus (%)							
	Femmes				Hommes			
	2008	2013	2018	Evolution 2008-2018 (en points)	2008	2013	2018	Evolution 2008-2018 (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	37,7	38,8	38,5	+0,8	8,6	12,4	18,3	+9,7
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	37,2	39,9	37,5	+0,3	11,1	15,5	15,7	+4,7
QP Les Grésilles (Dijon)	38,4	33,2	31,7	-6,7	11,6	14,5	15,3	+3,7
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	36,7	38,8	40,8	+4,1	8,7	10,2	10,2	+1,4
QP Le Belvédère (Talant)	28,5	24,8	28,2	-0,3	7,4	12,3	11,0	+3,7
QP de Dijon métropole (Iris)	35,7	34,8	34,5	-1,2	9,8	13,6	15,0	+5,2
Iris hors QP 4 communes PV	26,5	25,5	24,4	-2,1	8,9	10,6	11,4	+2,5
Dijon Métropole	27,7	26,4	25,0	-2,7	8,2	10,3	10,5	+2,2
4 communes politique de la ville	27,6	26,6	25,6	-2,1	9,0	10,9	11,8	+2,8
Côte-d'Or	29,2	27,8	25,7	-3,5	6,8	8,2	8,4	+1,5
Bourgogne-Franche-Comté	31,7	31,0	29,2	-2,5	6,2	7,0	7,6	+1,4
France métropolitaine	29,4	28,6	26,6	-2,8	6,9	7,6	8,0	+1,1

Lecture : En 2018, le QP Le Mail (Chenôve) enregistre une part de femmes salariées à temps partiel de 38,5%, soit une hausse de 0,8 point par rapport à 2008 et une part d'hommes salariés à temps partiel de 18,3%, soit une augmentation de 9,7 points par rapport à 2008.

Approfondissement par l'approche iris

Évolution de la déqualification des femmes diplômées

Source : Insee RP, fichiers détail 2008-2018

Territoires	Taux de déqualification des actifs de 15 ans ou plus (%)							
	Femmes				Hommes			
	2008	2013	2018	Evolution 2008-2018 (en points)	2008	2013	2018	Evolution 2008-2018 (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	50,0	45,4	53,8	+3,8	33,6	38,3	29,3	-4,3
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	49,6	53,5	49,7	+0,1	46,7	46,3	47,8	+1,1
QP Les Grésilles (Dijon)	35,8	37,6	33,6	-2,2	32,6	28,4	35,2	+2,6
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	33,3	28,6	35,3	+2,0	37,5	60,0	16,7	-20,8
QP Le Belvédère (Talent)	34,1	38,1	48,5	+14,4	21,5	22,4	36,5	+15,1
QP de Dijon métropole (Iris)	41,2	41,7	44,1	+3,0	33,8	33,0	35,4	+1,6
Iris hors QP 4 communes PV	21,1	21,2	22,4	+1,4	13,8	15,3	17,8	+4,0
Dijon Métropole	22,0	22,9	23,7	+1,7	14,8	16,1	18,7	+3,8
4 communes politique de la ville	22,2	22,5	23,9	+1,7	15,0	16,4	19,0	+4,0
Côte-d'Or	24,5	24,2	24,1	-0,4	14,6	16,5	18,2	+3,6
Bourgogne-Franche-Comté	26,4	26,8	26,4	=	16,0	17,9	19,8	+3,8
France métropolitaine	24,2	24,6	24,2	=	14,7	16,2	17,4	+2,6

Lecture : En 2018, le QP Le Mail (Chenôve) enregistre un taux de déqualification de 54% pour les femmes, soit une hausse de 4 points par rapport à 2008 et un taux de déqualification de 29% pour les hommes, soit une baisse de 4 points par rapport à 2008.

Indice de chômage des 15-64 ans

Source : Insee RP, fichiers détail 2008-2018

Territoires	Indice de chômage des 15-64 ans (%)							
	Femmes				Hommes			
	2008	2013	2018	Evolution 2008-2018 (en points)	2008	2013	2018	Evolution 2008-2018 (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	21,2	28,1	24,3	+3,1	19,7	26,0	23,2	+3,5
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	25,2	34,1	35,1	+9,9	22,5	29,4	32,0	+9,6
QP Les Grésilles (Dijon)	28,5	28,2	28,2	-0,3	22,2	28,4	28,4	+6,2
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	17,1	28,5	21,4	+4,4	24,0	31,9	20,8	-3,2
QP Le Belvédère (Talent)	14,8	19,4	23,8	+8,9	17,7	19,6	20,1	+2,4
QP de Dijon métropole (Iris)	22,5	28,1	27,7	+5,2	21,0	26,8	26,2	+5,1
Iris hors QP 4 communes PV	9,1	12,2	13,4	+4,3	8,7	12,0	13,2	+4,5
Dijon Métropole	10,2	13,2	13,8	+3,6	9,7	12,9	13,5	+3,8
4 communes politique de la ville	10,9	14,4	15,3	+4,3	10,4	13,9	14,9	+4,5
Côte-d'Or	9,8	11,7	11,8	+2,0	8,2	10,6	10,9	+2,7
Bourgogne-Franche-Comté	11,5	12,9	12,7	+1,1	9,2	11,7	11,6	+2,3
France métropolitaine	12,2	13,7	13,6	+1,4	10,1	12,5	12,3	+2,2

Lecture : En 2018, le QP Le Mail (Chenôve) enregistre un indice de chômage des femmes de 24%, soit une augmentation de 3,1 points par rapport à 2008 et un indice de chômage des hommes de 23%, soit une hausse de 3,5 points par rapport à 2008.

La parentalité précoce, une contrainte pour les jeunes femmes ?

L'arrivée d'un enfant chez une jeune femme est souvent source d'arrêt dans la poursuite des études et bien évidemment de plus grandes difficultés pour l'accès à l'emploi. Pour autant, l'enfant est l'occasion pour des jeunes parents d'obtenir une place dans la société par la reconnaissance d'un statut familial et un accès au logement autonome. L'enfant est d'une part une source d'autonomie (constitution d'un ménage, accès à un statut social, aides publiques renforcées, priorité dans l'accès au logement) et d'autre part une difficulté dans l'accès à une autonomie élargie (arrêt des études et difficultés dans l'entrée sur le marché du travail).

Enfin, il y a un risque de retrait du marché du travail pour beaucoup de ces jeunes mamans alors même que le niveau de formation des jeunes femmes est plus important que celui des jeunes garçons. Dès lors, les actions dans les domaines de la formation, de l'accompagnement à l'emploi, de l'accès aux modes de garde sont essentielles pour ces jeunes femmes. La question de la parentalité dans les quartiers prioritaires est en effet très liée à la jeunesse. Une étude récente de l'Insee estime que les 10% des femmes les plus modestes ont leur premier enfant à 27 ans contre 30 ans pour les 10% des femmes les plus aisées.

Les femmes passent trois fois plus par l'école de leur enfant avant d'aller au travail que les hommes.

9% des déplacements domicile-travail des femmes se font en accompagnant un enfant à l'école contre seulement 3% des hommes (Insee, 2008). La parentalité peut dès lors constituer une contrainte sur le type et surtout la localisation de l'emploi des femmes s'il doit être à proximité de l'école de leur enfant.

La question de la parentalité dans les quartiers prioritaires doit être analysée en ayant en tête la question de la monoparentalité. En effet, dans 9 cas sur 10 c'est une femme qui est à la tête d'une famille monoparentale. La sur-représentation de ce type de ménage et leur grande fragilité fait de cette question l'un des enjeux importants de l'accès à l'autonomie des femmes dans les quartiers prioritaires.

Il faut aussi noter que dans 39% des situations, la parentalité avant 25 ans se traduit pour les mamans par une situation de monoparentalité (ce qui est largement au-delà d'un taux de monoparentalité pour de très jeunes enfants). Cette situation impose aux acteurs en lien avec la famille d'être présents dans les quartiers politique de la ville. Les enjeux autour de la parentalité, de l'accès des enfants aux services publics, sont essentiels pour ces jeunes familles. La question des modes de garde est un enjeu clé autour de cette problématique. Nous devons réfléchir à la façon d'offrir des opportunités de mode de garde à proximité du quartier, abordable financièrement et ouvert à des horaires adaptés aux horaires atypiques de nombreux travailleurs et travailleuses dans les quartiers. L'arrivée d'un enfant tôt dans la vie d'une femme se traduit souvent par l'arrêt des études et de la vie professionnelle.

Quelles options de mode de garde pouvons-nous offrir à une mère seule dont le métier est de garder les enfants de familles plus aisées loin de son domicile ?

En l'absence de mode de garde pertinent, les femmes sont immobiles au sein de leur quartier. Il apparaît en effet que les disparités en termes de mobilité entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers sont surtout le reflet d'inégalités touchant les femmes. Une étude sur la région parisienne estime que la part d'hommes n'ayant pas effectué de déplacement hors de leur quartier la veille de l'enquête est de 5% dans les quartiers prioritaires contre 6% dans les autres quartiers. Alors que 7% des femmes en dehors des QP étaient immobiles, soit un taux comparable à celui des hommes, elles étaient 14% au sein des quartiers prioritaires (Cerema).

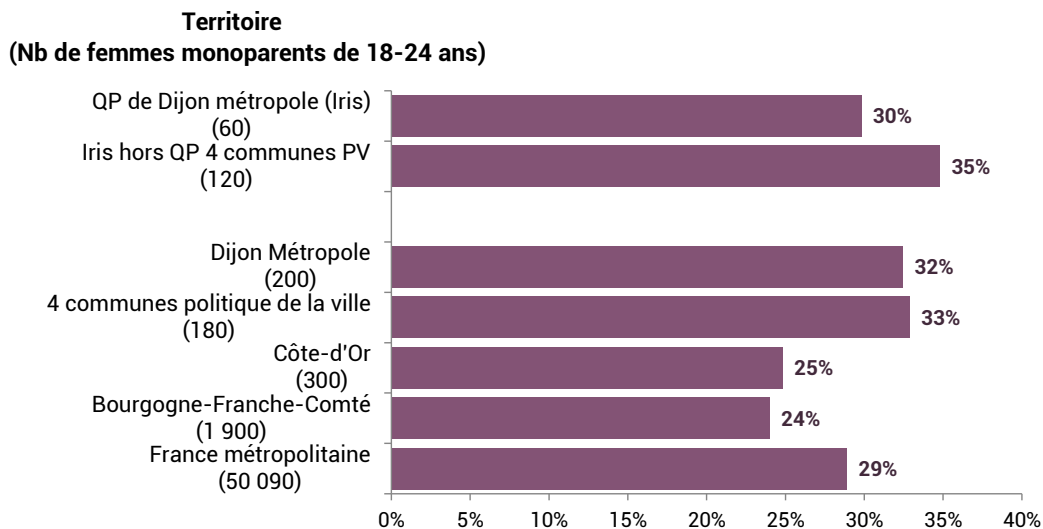
Traiter la faible mobilité des habitants des quartiers prioritaires revient principalement à se poser la question de la faible mobilité des femmes au sein de ces quartiers.

En raisonnant en flux de populations, nous remarquons, qu'au-delà de la plus forte part de femmes qui ont des enfants jeunes dans les quartiers prioritaires, ces quartiers attirent les familles monoparentales les plus démunies car ils offrent des possibilités de logements accessibles.

Approfondissement par l'approche iris

Part des femmes de 18-24 ans adultes d'une famille monoparentale

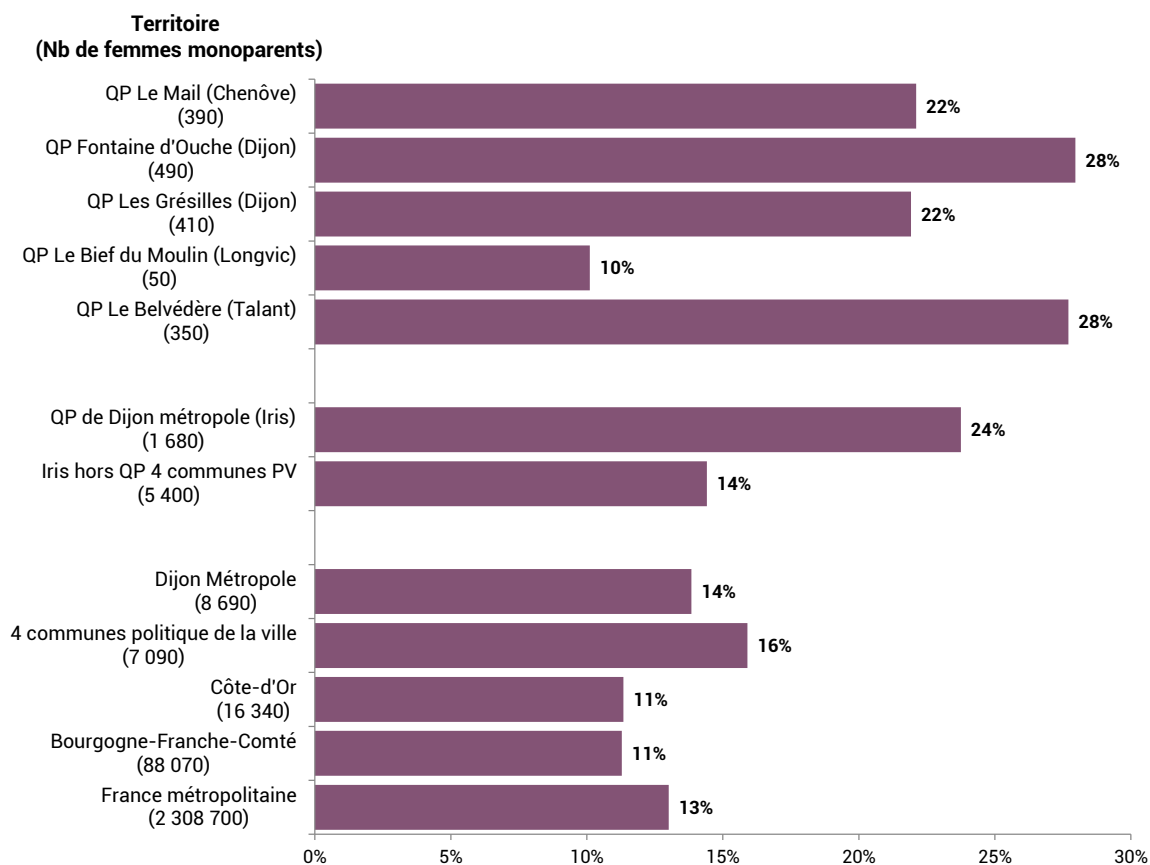
Source : Insee RP, fichiers détail 2018



Lecture : En 2018, dans les QP, 30% des femmes de 18-24 ans sont des femmes monoparents, contre 35% hors QP.

Part des femmes monoparents parmi l'ensemble des familles

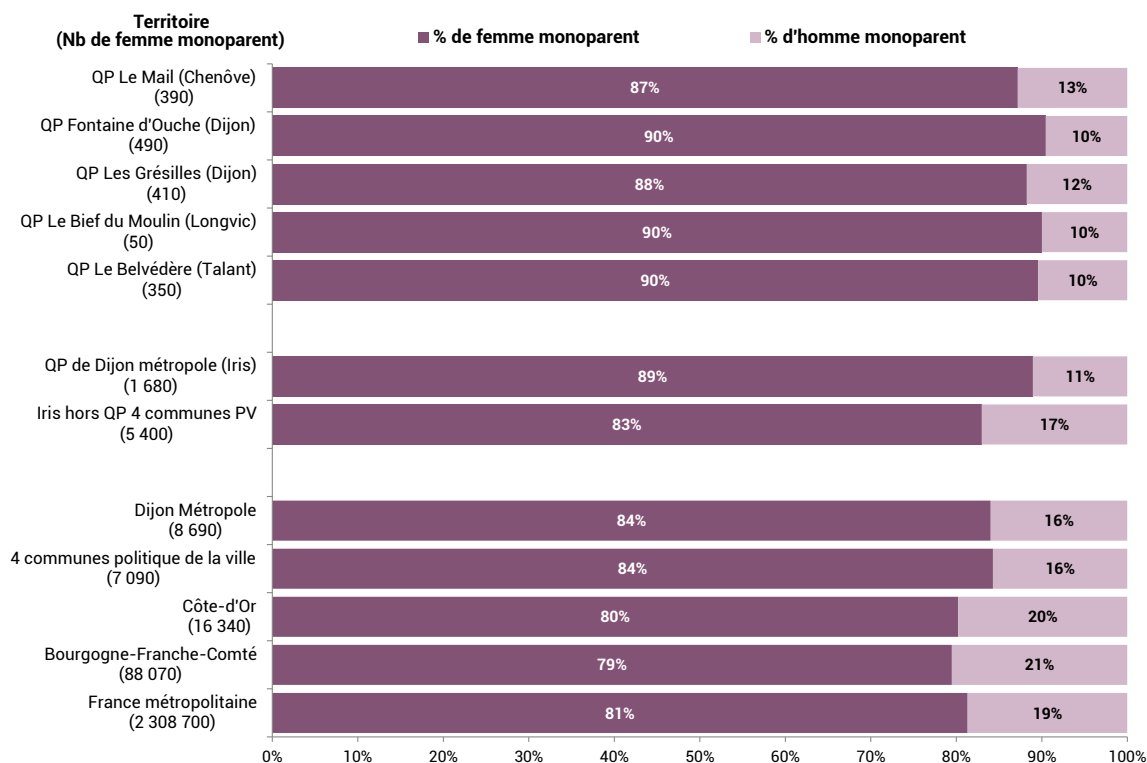
Source : Insee RP, fichiers détail 2018



Lecture : En 2018, les femmes monoparents représentent 22% de l'ensemble des familles du QP Le Mail (Chenôve)

Répartition des monoparents selon le sexe

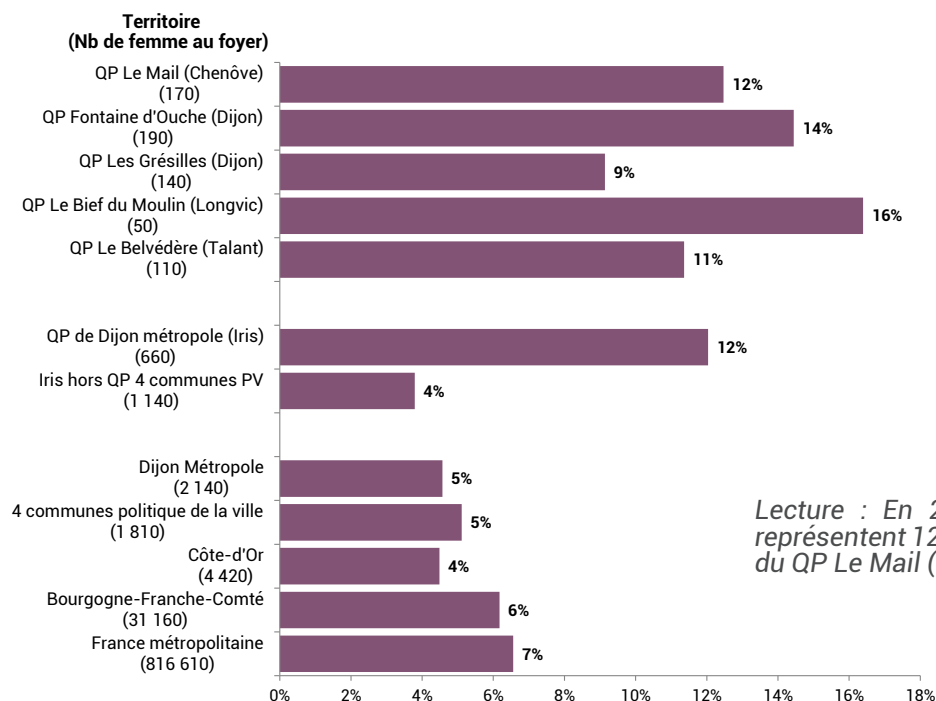
Source : Insee RP, fichiers détail 2018



Lecture : Les femmes représentent 87% des monoparents du QP Le Mail (Chenôve) en 2018, et les hommes 13%.

Femmes au foyer

Source : Insee RP, fichiers détail 2018



Lecture : En 2018, les femmes au foyer représentent 12% de l'ensemble des femmes du QP Le Mail (Chenôve)



Comment se reflètent les inégalités femme-homme dans la pratique sportive ?

La part des femmes parmi les licenciés sportifs est plus faible dans les quartiers prioritaires (27%) que sur le reste du territoire (35%). Il ne faut cependant pas en conclure une sous-représentation des femmes dans l'ensemble des fédérations sportives. En effet, ce constat est lié à la très forte place qu'occupe le football parmi l'ensemble des licenciés en football, une fédération où plus de 90% des licenciés sont des hommes en QP comme ailleurs.

Lorsque l'on détaille l'analyse par fédération sportive, nous observons que la mixité est bien souvent plus prononcée dans les QP que sur le reste du territoire. Ainsi, la part des femmes parmi les licenciés de Basket est plus élevée en QP (36%) que hors QP (27%). De même pour le Handball où 48% des licenciés sont des femmes en QP contre 32% hors QP.

Pour certaines fédérations, les inégalités sociales sont plus prononcées que les inégalités de genre, comme pour l'équitation par exemple.

Licenciées sportifs selon la fédération et le sexe

Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Meos 2019-2020

Principaux sports pratiqués dans les quartiers prioritaires	Femmes					
	En QP			Hors QP		
	Part parmi l'ensemble des licenciées en %	Part des femmes parmi les licenciés de la fédération sportive en %	Evolution du nb de licenciées entre 2013 et 2019	Part parmi l'ensemble des licenciées en %	Part des femmes parmi les licenciés de la fédération sportive en %	Evolution du nb de licenciées entre 2013 et 2019
Athlétisme : 11 licenciées en QP	2,1	34,4	+37,5	2,9	42,6	+34,2
Basketball : 66 licenciées en QP	12,5	37,3	-32,0	3,3	28,4	-7,1
Equitation : 22 licenciées en QP	4,2	68,8	-8,3	9,9	83,4	-23,0
Football : 40 licenciées en QP	7,5	6,1	+100,0	3,8	9,7	+125,1
Gymnastique : 50 licenciées en QP	9,4	84,7	+25,0	8,2	79,4	+16,8
Handball : 23 licenciées en QP	4,3	45,1	+27,8	5,1	36,4	+18,3
Judo-jujitsu : 42 licenciées en QP	7,9	30,4	+180,0	3,0	28,2	+10,8
Natation : 86 licenciées en QP	16,2	50,9	+126,3	6,7	60,5	+39,5
Pétanque : 16 licenciées en QP	0,9	26,2	-11,1	0,8	15,2	-11,6
Tennis : 8 licenciées en QP	1,5	30,8	-57,9	5,5	26,5	-26,3
Autres fédérations : 166 licenciées en QP	31,3	39,2	+31,7	60,7	39,7	+15,9
Total des fédérations : 530 licenciées en QP		29,0	+5,8		37,1	+2,0

Principaux sports pratiqués dans les quartiers prioritaires	Hommes					
	En QP			Hors QP		
	Part parmi l'ensemble des licenciés en %	Part des hommes parmi les licenciés de la fédération sportive en %	Evolution du nb de licenciés entre 2013 et 2019	Part parmi l'ensemble des licenciés en %	Part des hommes parmi les licenciés de la fédération sportive en %	Evolution du nb de licenciés entre 2013 et 2019
Athlétisme : 21 licenciés en QP	1,6	65,6	+40,0	2,3	57,4	+36,7
Basketball : 111 licenciés en QP	8,6	62,7	+23,3	5,0	71,6	+0,6
Equitation : 10 licenciés en QP	0,8	31,3	+42,9	1,2	16,6	-26,8
Football : 547 licenciés en QP	47,6	93,9	-18,7	20,7	90,3	-0,1
Gymnastique : 9 licenciés en QP	0,7	15,3	-18,2	1,3	20,6	-4,6
Handball : 28 licenciés en QP	2,2	54,9	+12,0	5,3	63,6	+4,7
Judo-jujitsu : 96 licenciés en QP	7,4	69,6	+15,7	4,6	71,8	-2,1
Natation : 83 licenciés en QP	6,4	49,1	+124,3	2,6	39,5	+7,1
Pétanque : 45 licenciés en QP	2,5	73,8	-35,7	0,0	84,8	+0,0
Tennis : 18 licenciés en QP	1,4	69,2	-18,2	9,0	73,5	-8,4
Autres fédérations : 258 licenciés en QP	19,9	60,8	+41,8	45,5	60,3	+34,5
Total des fédérations : 1297 licenciés en QP		71,0	-7,9		62,9	-3,8

Lecture : Dans les QP de Dijon Métropole, la part des femmes parmi les licenciés en QP d'une fédération est de 29%, contre 37,1% pour celle hors QP en 2019.

Jeunes

La sur-représentation des jeunes dans les quartiers prioritaires fait de cette thématique l'un des enjeux clés de la politique de la ville. Cette sur-représentation des jeunes dans les quartiers prioritaires s'explique d'une part par le fait qu'ils sont, en proportion, moins nombreux à quitter la commune (et donc leur quartier) pour réaliser des études supérieures. D'autre part, ils restent souvent plus longtemps chez leur(s) parent(s), rencontrant des difficultés pour accéder à l'autonomie. Parmi cette population se retrouvent également les jeunes ménages nouvellement arrivés dans ces quartiers du fait de la présence de logements abordables. Ces jeunes s'installent pour fonder une famille et contribuent ainsi au dynamisme démographique de ces territoires.

La vision d'une jeunesse homogène face à la crise reflète cependant mal la réalité. La population jeune est d'abord difficile à définir. A quel âge est-on jeune ? A quel âge passe-t-on dans le monde des adultes ? Surtout, elle rassemble des individus qui sont loin de n'avoir que des points communs. Entre 15 et 24 ans, on passe du lycée à la vie active et à la formation d'un couple. Les écarts sont considérables entre les jeunes qui quittent l'école à 16 ans pour entrer dans l'univers professionnel et ceux qui font de longues études. Comprendre les inégalités sociales est indispensable pour comprendre la jeunesse.

En règle générale, les sorties précoces du système éducatif résultent d'un décrochage scolaire progressif qui commence bien souvent dès le primaire. Une partie de ces jeunes sont repérés et accompagnés (les Missions Locales touchent davantage de jeunes au sein des quartiers prioritaires), tandis que d'autres sont inconnus des acteurs de l'éducation, de la formation ou du social, et sans projet d'insertion professionnelle. Ces « invisibles » échappent donc aux dispositifs mis en place pour leur venir en aide. Pour ces derniers, le décrochage scolaire s'accompagne d'un décrochage institutionnel.

Enfin, une confusion règne encore autour de la question de la jeunesse, en particulier celle issue des quartiers populaires, souvent considérée comme un « problème », un « danger » et stigmatisée. Son principal problème réside dans le manque d'emploi : plus du tiers des jeunes des quartiers prioritaires sont au chômage, contre 17% pour les autres quartiers des villes qui comprennent au moins un quartier prioritaire (données 2017).

Bien que ces jeunes poursuivent des trajectoires sociales et professionnelles moins favorables, ils sont encore trop souvent considérés comme étant en rupture avec la société alors qu'ils sont aussi victimes de phénomènes de rejets. Sans éluder les difficultés des relations entre l'univers des adultes et des jeunes et la part des responsabilités des uns et des autres dans les conflits qui naissent, souvent complexes, il s'agit bien plutôt de valoriser les ressources en considérant que ces jeunes (en difficulté ou non) ont des capacités à développer plutôt que des manques à combler.

Formation au numérique, insertion et accès au droit

La formation est essentielle dans notre monde et notre environnement numérique où tous les métiers sont fortement imprégnés des nouvelles technologies. Elle est alors un atout pour l'ensemble des jeunes en situation de recherche d'emploi ou d'évolution professionnelle. Les problèmes de formation informatique d'aujourd'hui sont les racines des problèmes d'accès au droit et d'insertion sur le marché du travail de demain. La plus forte capacité des jeunes à maîtriser les outils informatiques et les nouvelles technologies devrait leur donner un avantage au regard des autres générations. Si cela fonctionne pour de nombreux jeunes, manifestement, les équilibres entre générations ne se font pas au profit des plus jeunes.



Quelle précarité/fragilité rencontrent les jeunes ?

La précarité des jeunes est l'un des enjeux fondamentaux de la politique de la ville compte tenu de la sur-représentation des plus jeunes par rapport au reste du territoire. Alors que dans les médias ces jeunes sont souvent stigmatisés, il convient de percevoir la jeunesse de ces quartiers comme un potentiel à exploiter. Ils ont en effet besoin d'un accompagnement car ils font face, en général, à plus de difficultés que dans les autres quartiers.

Cette précarité peut se rapporter à des difficultés financières des familles dans lesquelles ils vivent (notamment les familles monoparentales particulièrement présentes dans les quartiers prioritaires). Cependant, les problèmes auxquels font face les jeunes des quartiers prioritaires sont multidimensionnels. Le Compas a donc développé un indicateur synthétique permettant de résumer ces multiples facettes de la précarité des jeunes.

Présence des jeunes de 15-24 ans

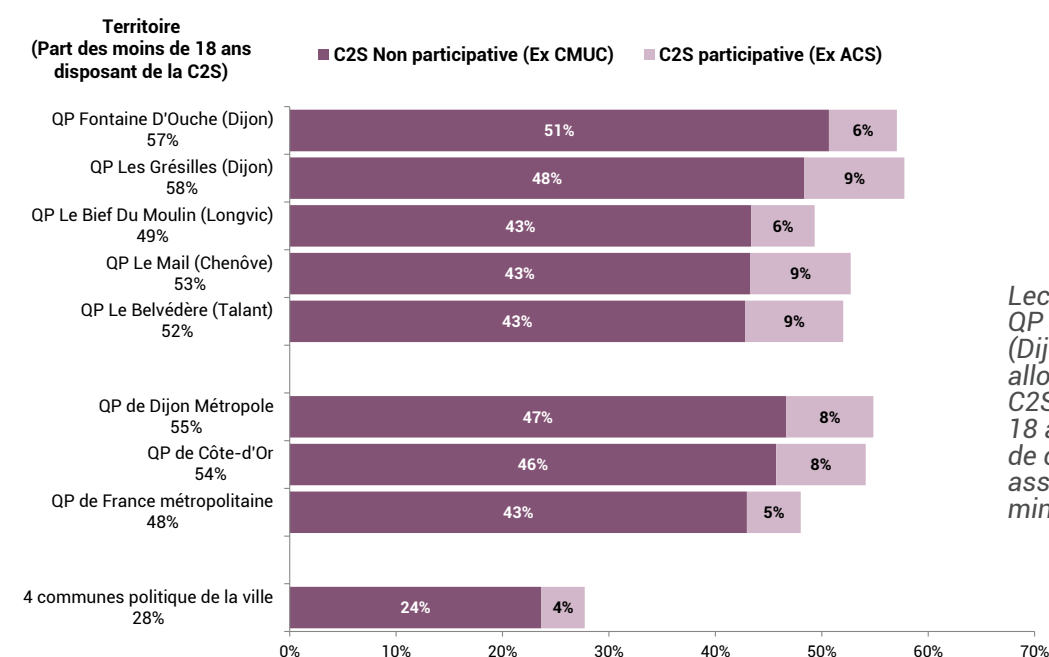
Source : Insee, estimations démographiques, 2011-2018

Territoires	Moins de 15 ans			15-24 ans		
	Nb	Part (en %)	Evolution 2011-2018 (en %)	Nb	Part (en %)	Evolution 2011-2018 (en %)
QP Le Mail (Chenôve)	1 315	26,1	22,8	594	11,8	-16,1
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	1 696	24,4	-10,6	973	14,0	-5,5
QP Les Grésilles (Dijon)	1 007	24,1	12,9	464	11,1	-21,3
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	272	24,0	-2,0	139	12,3	-20,4
QP Le Belvédère (Talent)	975	30,3	82,9	444	13,8	35,8
QP de Dijon Métropole (estimé)	5 266	25,7	12,8	2 615	12,7	-7,6
QP de France métropolitaine	1 183 166	24,5	0,3	700 241	14,5	-7,0
Dijon Métropole	38 640	15,2	6,0	44 726	17,6	2,2
4 communes politique de la ville	28 109	14,7	8,1	37 092	19,4	2,3
Côte-d'Or	87 354	16,4	-2,3	71 747	13,5	-0,5
Bourgogne-Franche-Comté	474 865	16,9	-4,2	309 971	11,0	-4,0
France métropolitaine	11 586 688	17,9	0,1	7 612 072	11,7	-0,9

Lecture : En 2018, le nombre de moins de 15 ans dans le QP Le Mail (Chenôve) est de 1 315, soit une augmentation de 22,8% par rapport à 2011.

Mineurs couverts par la C2S

Source : Cnam 2021



Lecture : En 2021, le QP Fontaine D'Ouche (Dijon) compte 1 010 allocataires de la C2S de moins de 18 ans, soit un taux de couverture des assurés sociaux mineurs de 57%.

Deux indices pour observer la fragilité des mineurs et des jeunes dans les quartiers prioritaires

MÉTHODOLOGIE

Indice de vulnérabilité des mineurs ©Compas :

Afin de mieux appréhender les besoins des mineurs et de compléter cette analyse sur les parcours éducatifs, le Compas a travaillé sur la création d'un « indice de vulnérabilité des mineurs ».

Dans le cadre de la politique de la ville, cet indicateur composite a deux intérêts particuliers : le premier est bien de recentrer les enjeux principaux de l'action des politiques publiques sur les questions éducatives (parentalité, réussite scolaire, accès aux soins, accès aux politiques publiques des enfants des QP), le second est d'accompagner les professionnels des Contrats de Réussite Éducative dans la définition des enjeux territoriaux.

Nous considérons qu'un enfant est vulnérable, et pourrait potentiellement avoir besoin d'un soutien scolaire, dès lors qu'il cumule 4 de ces 8 facteurs de risques :

- Vivre dans une famille avec au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire
- Vivre au sein d'une famille où « tous les parents » ont un bas niveau de formation (BEPC ou DNB au plus)
- Vivre dans une famille sans aucun adulte actif en emploi
- Vivre en appartement locatif privé dans un immeuble ancien
- Vivre en logement social
- Vivre dans une famille monoparentale
- Vivre dans une famille nombreuse (3 enfants ou plus)
- Vivre dans un logement sur-peuplé

Cet indice ©Compas a été testé notamment dans le cadre d'évaluation de contrats de réussite éducative et a été ainsi « validé » et « commenté » à de nombreuses reprises. Il concerne systématiquement plus d'enfants dans les QP qu'ailleurs.

Indice de fragilité des jeunes de 15-24 ans non scolarisés ©Compas :

Les 15-24 ans non scolarisés rencontrent fréquemment l'un ou l'autre de ces critères ci-dessous. La fragilité n'apparaît pas lorsqu'un seul facteur est rempli, mais sitôt qu'ils se cumulent.

Nous considérons le cumul d'au moins 4 des 10 facteurs de fragilité pour déterminer la fragilité des jeunes adultes non scolarisés :

- Ne pas avoir de diplôme
- Être en emploi précaire
- Être immigré ou de nationalité étrangère
- Avoir au moins un enfant à charge
- Vivre dans une famille monoparentale (en tant qu'adulte ou enfant de cette famille)
- Vivre dans un logement sur-peuplé
- Être inactif ou à la recherche d'un emploi
- Travailler à temps partiel
- Vivre dans un logement précaire ou hors logement ordinaire
- Vivre dans un ménage sans voiture
- Originaire des DROM

Approfondissement par l'approche iris

Indice de vulnérabilité des mineurs

Source : Insee RP, fichiers détail 2008-2018 - Traitements © Compas

Territoires	Mineurs vulnérables (cumulant au moins 4 facteurs de risque)		
	Nb	%	Evolution 2008-2018 (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	776	40,2	+4,1
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	852	43,3	+7,8
QP Les Grésilles (Dijon)	682	36,5	+0,8
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	95	25,0	-36,1
QP Le Belvédère (Talent)	542	39,0	+14,5
QP de Dijon métropole (Iris)	2 947	39,1	+3,3
Iris hors QP 4 communes PV	3 328	13,4	+6,9
Dijon Métropole	7 098	17,4	+6,2
4 communes politique de la ville	6 275	19,4	+6,8
Côte-d'Or	10 448	10,1	+2,8
Bourgogne-Franche-Comté	60 606	10,8	+1,9
France métropolitaine	1 747 200	12,8	+2,2

Lecture : Le QP Le Mail (Chenôve) compte 780 mineurs vulnérables, soit 40,2% des moins de 18 ans. C'est 4,1 points de plus qu'en 2008.

Facteurs de vulnérabilité des mineurs dans les QP

Source : Insee RP, fichiers détail 2018 - Traitements © Compas

Territoires	Facteurs de risque (%)							
	Parent(s) au chômage ou en contrat précaire	Parents sans diplôme	Parents sans emploi	Locatif privé dans collectif ancien	Locatif social	Famille mono-parentale	Famille nombreuse	Logement sur-peuplé
QP Le Mail (Chenôve)	42,7	25,8	22,8	3,7	75,5	24,6	55,7	47,8
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	54,7	27,1	31,6	7,3	78,1	30,5	49,2	46,0
QP Les Grésilles (Dijon)	53,8	17,9	26,1	0,6	72,2	23,7	46,3	45,3
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	51,3	15,8	17,1	5,3	73,7	14,5	30,3	31,6
QP Le Belvédère (Talent)	46,7	19,0	27,6	1,2	83,2	36,2	45,3	38,5
QP de Dijon métropole (Iris)	49,8	22,4	26,5	3,5	76,7	27,5	48,5	44,2
Iris hors QP 4 communes PV	27,3	7,9	10,5	12,8	28,7	25,9	26,4	23,4
Dijon Métropole	30,5	10,1	12,9	9,4	37,4	25,6	30,5	26,1
4 communes politique de la ville	32,5	11,3	14,2	10,6	39,8	26,2	31,6	28,2
Côte-d'Or	24,3	7,1	8,3	5,6	21,5	19,3	27,9	17,2
Bourgogne-Franche-Comté	26,8	8,6	10,5	6,0	19,0	19,6	30,7	16,5
France métropolitaine	27,6	9,3	11,4	7,2	23,4	20,1	30,7	24,1

Lecture : 75,5% des mineurs du QP Le Mail (Chenôve) vivent en logement social, 24,6% vivent au sein d'une famille monoparentale... selon l'indice ©Compas, un mineur est considéré vulnérable dès lors qu'il cumule au moins 4 de ces 8 facteurs de risque.

Approfondissement par l'approche iris

Indice de fragilité des jeunes non-scolarisés

Source : Insee RP, fichiers détail 2008-2018 - Traitements © Compas

Territoires	Jeunes de 15-24 ans non scolarisés fragiles (cumulant au moins 4 facteurs de risque)		
	Nb	%	Evolution 2008-2018 (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	75	21,4	-5,1
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	124	30,0	+10,8
QP Les Grésilles (Dijon)	67	18,6	-5,1
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	15	15,0	-1,0
QP Le Belvédère (Talent)	53	22,8	-4,2
QP de Dijon métropole (Iris)	334	22,9	-0,3
Iris hors QP 4 communes PV	658	8,4	+2,0
Dijon Métropole	1 095	10,1	+1,5
4 communes politique de la ville	1 000	10,7	+1,7
Côte-d'Or	1 640	7,4	+0,6
Bourgogne-Franche-Comté	8 672	7,5	+0,2
France métropolitaine	262 627	10,2	+0,8

Lecture : Le QP Le Mail (Chenôve) compte 75 jeunes fragiles, soit 21,4% des 15-24 ans non scolarisés. C'est 5,1 points de moins qu'en 2008.

Facteurs de vulnérabilité des jeunes non scolarisés dans les QP

Source : Insee RP, fichiers détail 2018 - Traitements © Compas

Territoires	Facteurs de risque (%)									
	Sans diplôme	En emploi précaire	Immigré et/ou étranger	Avec enfant(s) à charge	En famille mono-parentale	En sur-peuplement	En recherche d'emploi ou inactif	A temps partiel	En habitat précaire ou hors log. ordinaire	Sans voiture dans le ménage
QP Le Mail (Chenôve)	34,9	25,9	21,6	16,9	29,3	21,9	47,4	13,1	2,8	30,3
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	29,8	12,8	19,4	22,8	40,0	33,1	62,0	11,3	-	43,6
QP Les Grésilles (Dijon)	26,9	22,7	17,4	14,7	26,8	20,0	47,3	13,5	-	22,4
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	40,0	25,0	-	10,0	25,0	35,0	50,0	-	-	25,0
QP Le Belvédère (Talent)	30,0	19,7	11,7	30,7	34,0	23,4	47,5	12,5	-	29,5
QP de Dijon métropole (Iris)	31,1	20,3	17,3	19,8	32,2	25,7	51,7	12,1	1,4	31,6
Iris hors QP 4 communes PV	17,2	22,9	8,2	5,7	12,1	11,1	29,5	14,5	6,4	23,3
Dijon Métropole	19,9	22,1	8,8	7,9	15,8	13,5	33,5	33,5	5,1	22,5
4 communes politique de la ville	19,4	22,5	9,6	7,9	15,3	13,5	33,0	33,0	5,6	24,6
Côte-d'Or	19,6	23,4	5,9	8,5	15,9	10,8	33,0	33,0	5,1	15,1
Bourgogne-Franche-Comté	21,5	24,4	5,5	10,5	17,1	9,7	35,0	35,0	4,7	11,6
France métropolitaine	21,5	21,6	8,0	10,4	19,5	16,1	38,6	38,6	4,3	15,4

Lecture : 21,9% des jeunes de 15-24 ans non scolarisés du QP Le Mail (Chenôve) vivent dans un logement surpeuplé, 25,9% ont un emploi précaire... selon l'indice ©Compas, un jeune est considéré fragile dès lors qu'il cumule au moins 4 de ces 10 facteurs de risque.



Quelles inégalités liées à l'accès à l'autonomie observe-t-on entre les jeunes dans les QP et le reste du territoire ?

La période de la jeunesse est synonyme de prise d'autonomie par rapport aux parents : fin des études et accès à une indépendance économique en intégrant le marché du travail, décohabitation du domicile parental et accès à un logement indépendant, fondation de sa propre famille. Ces trois étapes sont bien sûr liées les unes aux autres.

Concernant l'accès à l'autonomie (familiale et résidentielle), les jeunes des quartiers, particulièrement les hommes, rencontrent plus de difficultés à quitter le domicile parental : entre 26 et 27 ans, près d'un garçon sur deux vit encore avec ses parents dans les quartiers prioritaires, alors que trois filles sur quatre de la même tranche d'âge ont quitté le foyer parental. Deux facteurs particulièrement présents dans les quartiers prioritaires freinent cette émancipation économique et résidentielle : le fort chômage des jeunes et le niveau de formation plus faible (les deux étant fortement corrélés). Ainsi, les cohabitations entre grands enfants et parents sont de plus en plus fréquentes dans les quartiers d'habitat social et sont bien souvent subies et non choisies.

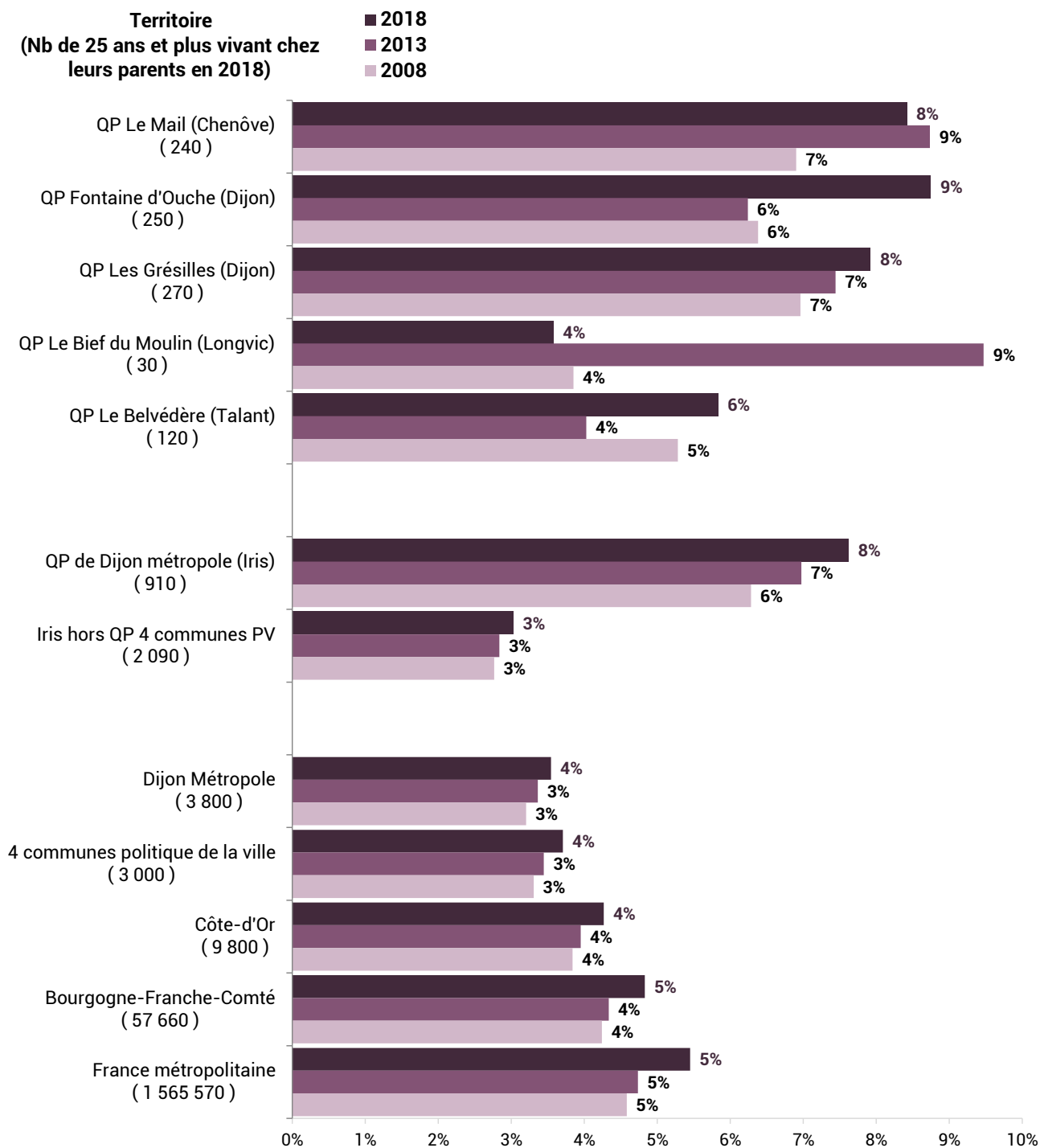
La décohabitation est un facteur explicatif de la non-poursuite d'étude de certains jeunes (dont les parents ne peuvent pas supporter le coût d'études dans une autre ville par exemple). De plus, la cohabitation est un bon indicateur de la liberté dont disposent les jeunes pour poursuivre leurs études : «si je dois rester vivre chez mes parents, je ne peux faire que les études supérieures qui sont accessibles depuis leur domicile». D'autre part, la cohabitation est une conséquence de l'arrêt prématuré du cursus scolaire, compliquant l'accès à une autonomie financière et résidentielle.

Les dynamiques actuelles sur le marché du logement compliquent l'accès des jeunes à un logement autonome. La hausse des loyers, mêlée aux faibles ressources des jeunes sans emploi rend l'accès à un logement privé quasi-impossible. En parallèle, la longue liste d'attente pour obtenir un logement social ainsi que la faible rotation au sein de ce parc complique l'accès à ces logements. Celui-ci est d'autant plus compliqué pour un jeune isolé sans ressources régulières ou pour un jeune couple sans enfant et avec des emplois précaires. Il faut aussi noter que dans les quartiers politiques de la ville, les jeunes sont souvent parents plus rapidement que dans les autres territoires. Parallèlement, la hausse du coût du logement est beaucoup plus forte pour les nouveaux locataires, notamment pour les jeunes couples. La jeunesse est finalement prise en étau entre mal emploi et mal logement. La pauvreté change de visage, avec une proportion croissante de jeunes.

Approfondissement par l'approche iris

Part des 25 ans et plus vivant chez leurs parents parmi les 25-59 ans (%)

Source : Insee RP, fichiers détail 2008-2018

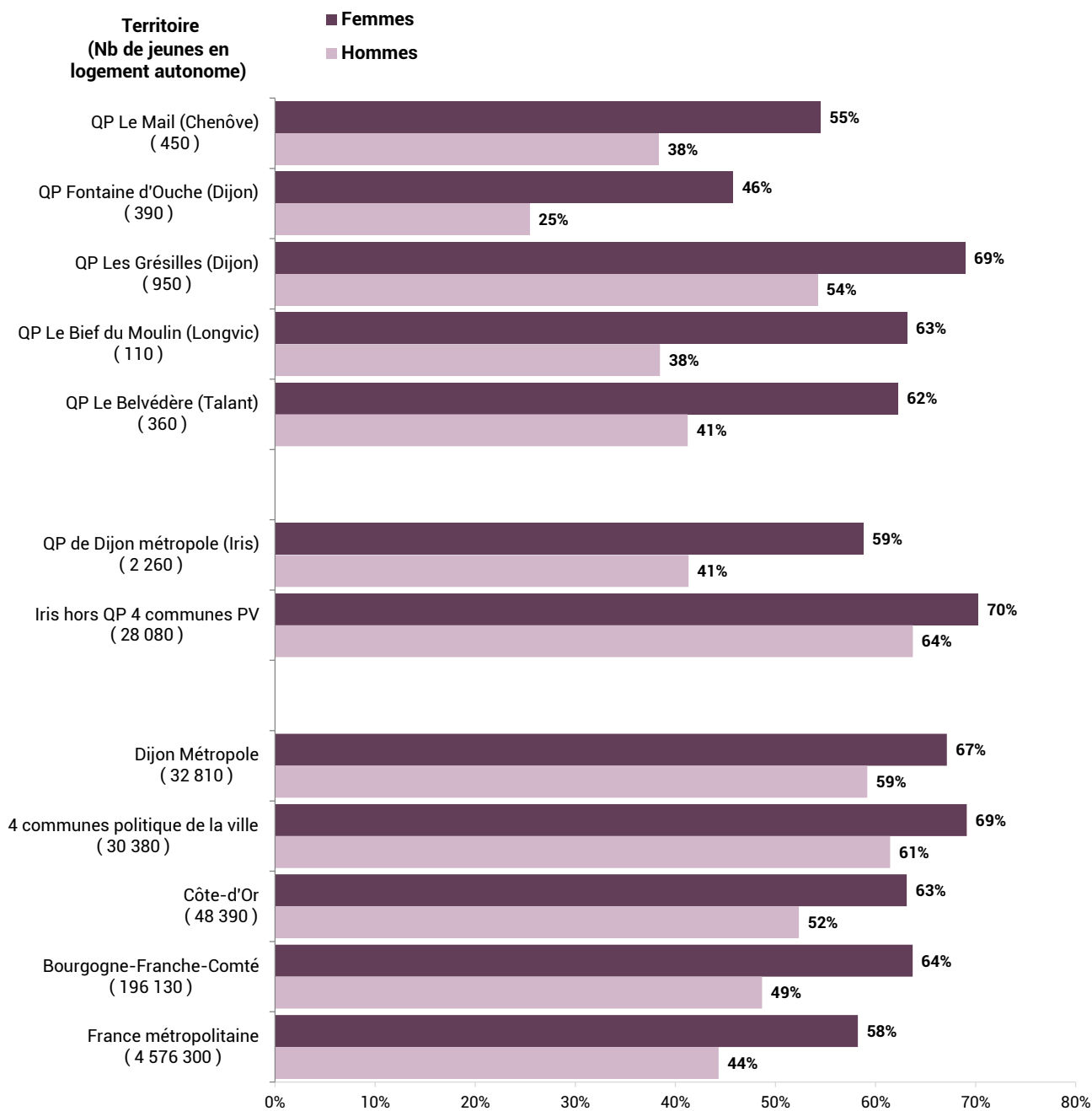


Lecture : En 2018, 8% des jeunes de 25 ans et plus du QP Le Mail (Chenôve) vivent chez leurs parents, soit une augmentation de presque 2 points par rapport à 2008.

Approfondissement par l'approche iris

Part des jeunes de 18-29 ans en logement autonome selon le sexe

Source : Insee RP, fichiers détail 2018



Lecture : En 2018, 55% des jeunes femmes de 18-29 ans du QP Le Mail (Chenôve) vivent en logement autonome, contre 38% des jeunes hommes du même âge.

Approfondissement par l'approche iris

Parentalité précoce : jeunes de 18-24 ans avec au moins un enfant à charge

Source : Insee RP, fichiers détail 2018

Territoires	Parentalité précoce : jeunes de 18-24 ans ayant au moins un enfant à charge (%)			
	Ensemble des jeunes de 18-24 ans		dont femmes de 18-24 ans	
	Nb	%	Nb	%
QP Le Mail (Chenôve)	52	9,6	47	16,4
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	81	11,8	61	17,8
QP Les Grésilles (Dijon)	41	4,1	36	7,7
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	10	8,3	nd	-
QP Le Belvédère (Talent)	71	17,6	66	29,5
QP de Dijon métropole (Iris)	256	9,3	215	15,7
Iris hors QP 4 communes PV	425	1,5	347	2,2
Dijon Métropole	781	2,2	621	3,3
4 communes politique de la ville	681	2,2	562	3,3
Côte-d'Or	1 671	3,2	1 209	4,4
Bourgogne-Franche-Comté	10 824	5,2	7 894	8,0
France métropolitaine	232 453	4,5	173 288	6,8

Lecture : En 2018, 9,6% des jeunes de 18-24 ans du QP Le Mail (Chenôve) ont au moins un enfant à charge, soit 52 jeunes dont 47 femmes (soit 16,4% de femmes de 18-24 ans).



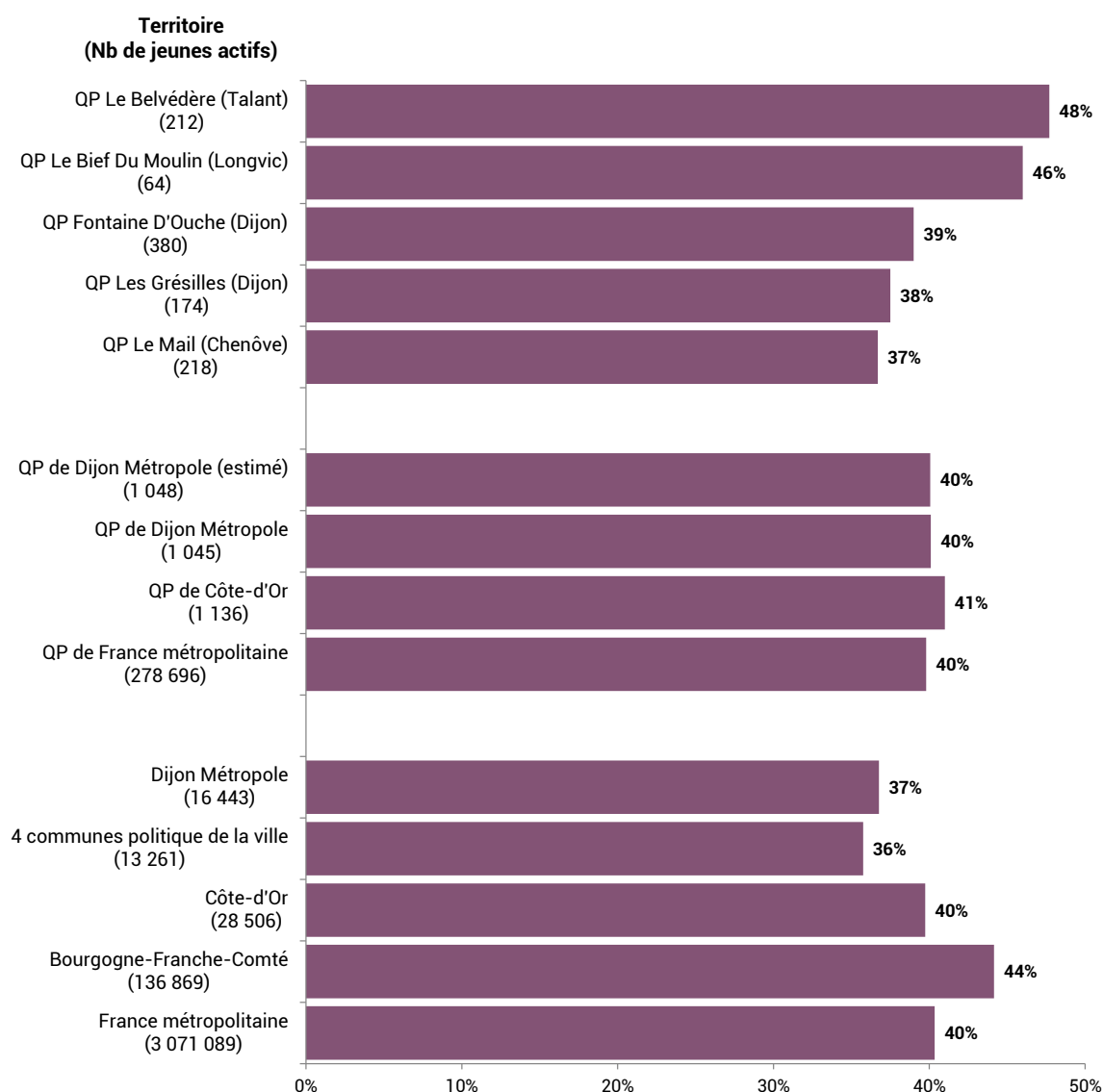
En quoi l'insertion professionnelle des jeunes des QP est-elle spécifique ?

La question centrale de l'intégration dans l'univers professionnel est très fortement influencée par le milieu d'origine. En effet, l'accès à l'emploi est déterminant sur le niveau et les conditions de vie, l'accès au logement, la fondation d'une famille par exemple. La situation économique des jeunes dépend pour beaucoup du soutien familial qu'ils peuvent - ou non - recevoir. En plus de concentrer les jeunes cumulant le plus de difficultés, les quartiers prioritaires peuvent jouer un rôle spécifique sur l'insertion professionnelle des jeunes. En effet, le manque de réseau et de voisins exerçant des professions diverses peut réduire les chances de s'insérer sur le marché du travail. L'effet du manque de réseau joue dès le stage de 3^{ème} et s'accroît au cours des années.

Les jeunes des quartiers prioritaires peuvent aussi faire face à des comportements discriminatoires, freinant leur insertion professionnelle. Les habitants de quartiers prioritaires les plus diplômés sont ceux qui déclarent le plus souvent avoir subi des comportements discriminatoires (22% pour les diplômés de niveau bac+2 ou supérieur, 17% pour les détenteurs du bac ou équivalent et 10% pour les titulaires d'un CAP, BEP ou équivalent).

Taux d'activité des 15-24 ans

Source : Insee, estimations démographiques 2018

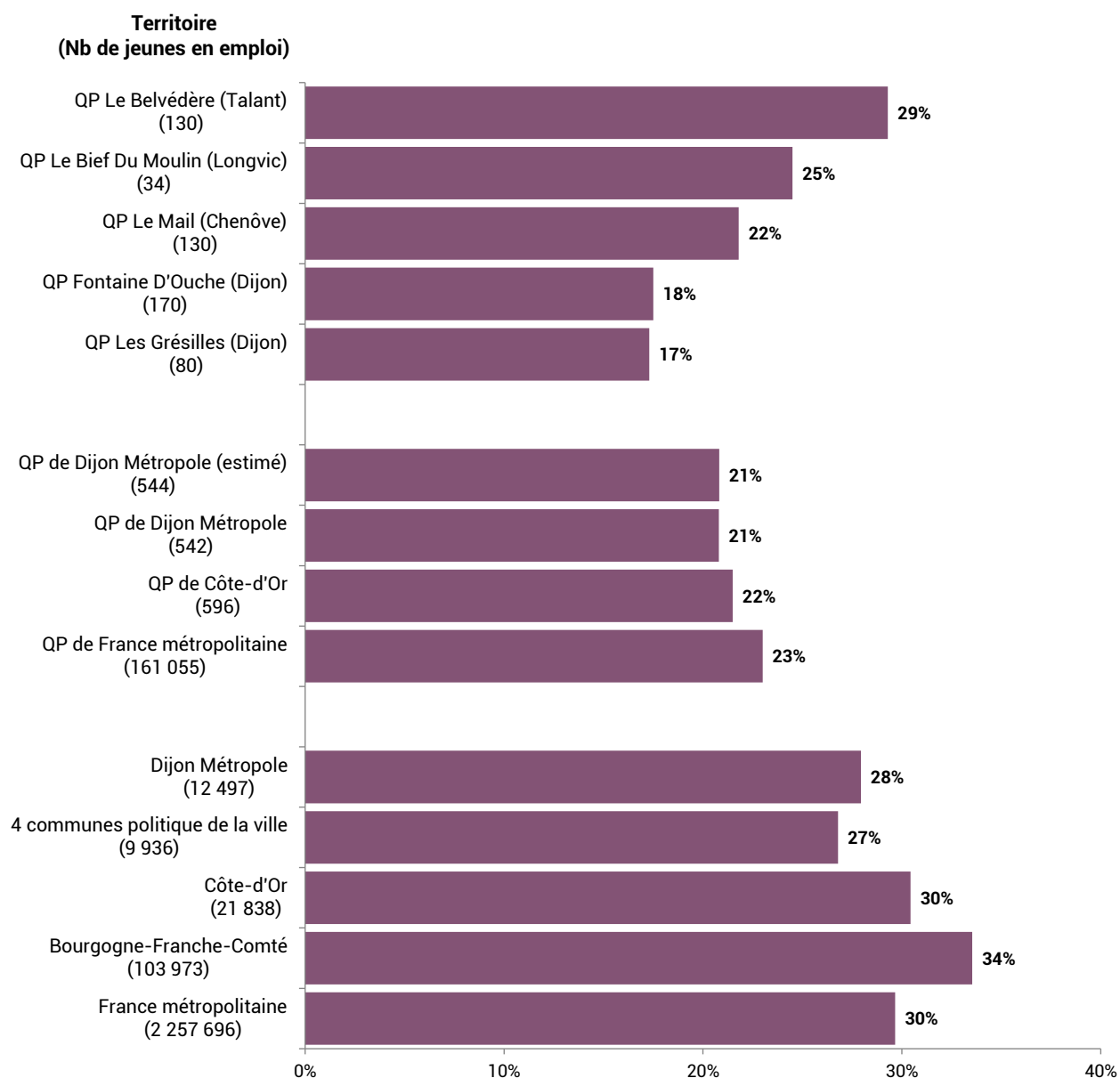


Lecture : En 2018, le QP Le Belvédère (Talent) compte 212 jeunes actifs, soit un taux d'activité des 15-24 ans de 48%.

La jeunesse subit de façon accentuée les effets de la crise : l'intégration dans l'emploi durable est lente et difficile pour tous, souvent marquée par les stages, le chômage et les bas salaires. Ces jeunes peuvent être captés par les professions « uberisées », en plein essor ces dernières années. Les démarches sont en effet assez simples pour obtenir le statut d'auto-entrepreneur et permettent d'éviter des entretiens d'embauche plus formels. Ces professions précaires permettent d'accéder à un minimum de ressources aux jeunes des quartiers prioritaires mais devons-nous nous satisfaire que nombre d'entre eux s'orientent vers cette voie de secours et ne parviennent pas à s'intégrer dans les dispositifs d'aides ?

Taux d'emploi des 15-24 ans

Source : Insee, estimations démographiques 2018



Lecture : En 2018, le QP Le Belvédère (Talent) compte 130 jeunes en emploi, soit un taux d'emploi des 15-24 ans de 29%.

Approfondissement par l'approche iris

Jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en étude

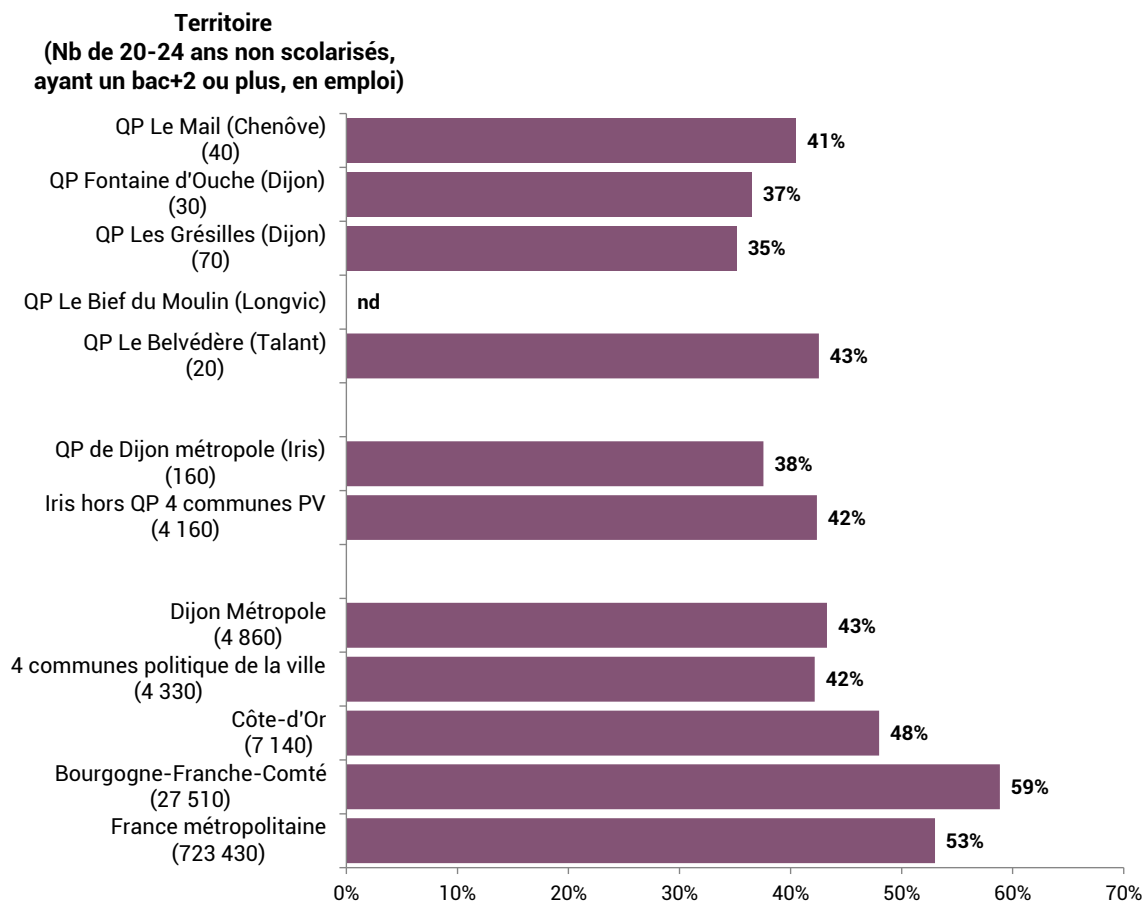
Source : Insee, RP fichiers détail 2008-2018

Territoires	Jeune de 15-24 ans ni en emploi ni en formation en 2018		Evolution 2008-2018 (en points)
	Nb	%	
QP Le Mail (Chenôve)	167	19,8	-0,1
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	258	25,2	+2,6
QP Les Grésilles (Dijon)	169	13,7	-2,8
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	50	28,6	+6,9
QP Le Belvédère (Talent)	110	19,4	+5,1
QP de Dijon métropole (Iris)	754	19,6	+0,9
Iris hors QP 4 communes PV	2 316	7,0	+0,6
Dijon Métropole	3 645	8,6	+0,8
4 communes politique de la ville	3 073	8,3	+0,5
Côte-d'Or	7 299	10,2	+0,9
Bourgogne-Franche-Comté	40 573	13,1	+0,9
France métropolitaine	991 252	13,0	+1,1

Lecture : En 2018, le QP Le Mail (Chenôve) compte 167 jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation. Ils représentent 19,8% des jeunes de cette tranche d'âge, comme en 2008.

Taux d'emploi des 20-24 ans non-scolarisés et ayant au moins un bac +2

Source : Insee, RP fichiers détail 2018



Lecture : En 2018, 41% des jeunes de 20-24 ans non scolarisés ayant un bac+2 ou plus du QP Le Mail (Chenôve) sont en emploi.

Approfondissement par l'approche iris

Indice de chômage des jeunes de 18-24 ans

Source : Insee RP, fichiers détail 2008-2018

Territoires	Indice de chômage des 18-24 ans (%)			Evolution 2008-2018 (en points)
	2008	2013	2018	
QP Le Mail (Chenôve)	35,9	46,9	33,1	-2,8
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	41,3	53,0	54,0	+12,8
QP Les Grésilles (Dijon)	34,7	42,5	40,7	+6,0
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	40,7	43,5	37,5	-3,2
QP Le Belvédère (Talant)	38,3	22,7	35,8	-2,5
QP de Dijon métropole (Iris)	37,5	43,3	41,3	+3,8
Iris hors QP 4 communes PV	15,3	22,0	22,7	+7,4
Dijon Métropole	18,2	24,0	24,8	+6,6
4 communes politique de la ville	18,0	24,4	24,7	+6,8
Côte-d'Or	19,7	24,7	24,0	+4,3
Bourgogne-Franche-Comté	22,5	27,3	24,8	+2,3
France métropolitaine	23,1	28,7	26,9	+3,8

Lecture : Le QP Le Mail (Chenôve) enregistre un indice de chômage des 15-24 ans de 33,1% en 2018, soit une diminution de 2,8 points par rapport à 2008.

Jeunes de 18-24 ans de haut niveau de formation occupant un emploi d'employé ou d'ouvrier = Déqualification

Source : Insee RP, fichiers détail 2008-2018

Territoires	Jeunes de 18-24 ans de haut niveau de formation occupant un emploi d'employé ou d'ouvrier = Déqualification en 2018		
	Nb	%	Evolution 2008-2018 (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	31	90,6	+58,2
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	<10	-	-
QP Les Grésilles (Dijon)	25	48,4	+30,9
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	<10	-	-
QP Le Belvédère (Talant)	<10	-	-
QP de Dijon métropole (Iris)	77	58,0	+24,1
Iris hors QP 4 communes PV	837	36,9	+4,4
Dijon Métropole	1 041	37,2	+5,2
4 communes politique de la ville	915	38,1	+5,4
Côte-d'Or	1 883	40,5	+5,2
Bourgogne-Franche-Comté	8 938	43,8	+3,1
France métropolitaine	187 638	38,8	+2,3

Lecture : En 2018, le QP Le Mail (Chenôve) compte 31 jeunes de 18-24 ans de haut niveau de formation occupant un emploi d'employé ou d'ouvrier. Ils représentent 90,6% des jeunes de 18-24 ans de haut niveau de formation occupant un emploi, soit une hausse de 58,2 points par rapport à 2008.

ENJEUX : VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Les quartiers prioritaires vieillissent aussi

La population française vieillit. L'âge moyen de la population est passé de 35 à 41,5 ans entre les années 1960 et 2017. La part des plus de 60 ans est passée de 16 à 25% depuis la fin des années 1950. Dans les années à venir, le phénomène va se poursuivre. Il serait au plus fort entre les années 2025 et 2050 : notre pyramide des âges ressent les effets du phénomène exceptionnel de « baby boom », poussée de natalité enregistrée entre la fin de la seconde guerre mondiale et le milieu des années 1970.

Ce vieillissement est dû, pour l'essentiel à l'allongement de la durée de vie et à la baisse de la fécondité survenue au début des années 1970. Deux bonnes nouvelles : le niveau de santé s'améliore et l'on contrôle mieux le nombre d'enfants que l'on met au monde. Ces effets sont souvent dramatisés. La notion d'âge s'est transformée : les sexagénaires des années 2012 sont différents de ceux des années 1950. On compare des modes de vie, une place des personnes âgées dans la société qui n'ont plus grand chose de commun. Le déclin physique marqué survient en moyenne au passage du cap des 80 ans. Entre la période d'activité professionnelle et la perte d'autonomie, un « troisième âge » s'est ouvert, même si, comme la jeunesse, la vieillesse est loin d'être uniforme.

Les territoires de la politique de la ville sont plus jeunes que la moyenne, pour deux raisons principales. Premièrement, les logements sociaux de ces quartiers ont été construits pour accueillir en priorité des familles qui ne pouvaient se loger ailleurs. Deuxièmement, ces logements sociaux sont destinés à servir de point d'entrée dans le logement pour un passage vers le parc privé quand les revenus deviennent suffisants.

Il n'en demeure pas moins que tous n'ont pas quitté les « cités », faute de revenus suffisants pour se loger ailleurs, mais aussi du fait des liens sociaux qui y sont tissés au fil du temps. La hausse du coût de l'immobilier, des loyers sur le parc privé et la forte demande de logements sociaux contribue à la faible mobilité résidentielle au sein des quartiers prioritaires.

Dès lors, les quartiers prioritaires (qui ne comprennent pas uniquement des logements sociaux) sont eux-aussi confrontés à la présence de personnes âgées en nombre croissant. Le décalage est grand entre la jeunesse de ces quartiers, parfois bouillonnante, et les aînés dont certains terminent leur vie dans des conditions de logement dégradées (parties communes, ascenseurs, etc.) et dans des logements qui n'ont pas été conçus pour eux (pas d'ascenseurs, mi-étage, baignoire sabot, ...). Les politiques sociales se sont concentrées sur les générations récentes, elles ne doivent pas pour autant oublier que les cités vieillissent aussi. En 2016, 20% des 29 000 actions financées dans le cadre des contrats de ville touchent les personnes âgées mais seulement 2% leurs sont exclusivement dédiées. 2% des 29 000 actions financées dans le cadre des contrats de ville ciblent exclusivement les personnes âgées alors qu'une action sur cinq vise au moins les seniors dans son public cible.

Des contraintes d'accessibilité

La question de l'accessibilité est importante. Dans beaucoup de territoires prioritaires, les logements ne sont pas adaptés au vieillissement de la population avec des mi-étages, avec des collectifs de 4 étages construits dans les années 60 sans ascenseur et sans possibilité d'en installer.

Parallèlement, dans les QP nous observons des taux de bénéficiaires d'AAH sans commune mesure avec les autres territoires englobants. Quelle prise en considération de cette population en situation de handicap ? A l'image du vieillissement, les quartiers prioritaires ont aujourd'hui des fonctions d'accueil de populations pour lesquelles ils n'ont pas été conçus.

Observe-t-on un phénomène de vieillissement de la population ?

Dans les quartiers prioritaires, la part des jeunes retraités (60-74 ans) est inférieure à celle observée sur l'ensemble du territoire. Pour autant, cette population connaît une nette progression, à la fois en nombre et en proportion, dû en grande partie à la sédentarité dans les quartiers. Quant au poids des aînés plus âgés (75 ans et plus), il est souvent faible dans les quartiers prioritaires mais tend également à augmenter, annonçant ainsi de nouveaux besoins à prendre en charge autour de la perte d'autonomie, du maintien à domicile par exemple. Le vieillissement dans les quartiers prioritaires est donc l'enjeu de demain.

200 quartiers prioritaires ont une proportion d'habitants de plus de 75 ans supérieure à la moyenne nationale

Les personnes âgées ne constituant pas une population homogène, il importe de distinguer les jeunes retraités (souvent moins exposés aux risques de dépendance) des plus âgés (davantage concernés par les interventions sociales). Au-delà des difficultés auxquelles font face les seniors, il est essentiel de percevoir le rôle que ces derniers peuvent jouer dans la création de lien social au sein du quartier. Les seniors ne constituent pas que des difficultés à gérer pour les quartiers mais aussi des ressources.

Présence des 60 ans et plus

Source : Insee, estimations démographiques 2011-2018

Territoires	60-74 ans			75 ans et plus			Indice d'évolution des générations âgées (60-74 ans / 75 ans et plus)
	Nb	%	Evolution 2011-2018 (en %)	Nb	%	Evolution 2011-2018 (en %)	
QP Le Mail (Chenôve)	695	13,8	-4	458	9,1	+51	1,5
QP Fontaine D'Ouche (Dijon)	1 064	15,3	+18	396	5,7	=	2,7
QP Les Grésilles (Dijon)	552	13,2	-16	288	6,9	+1	1,9
QP Le Bief Du Moulin (Longvic)	171	15,1	+53	59	5,2	+41	2,9
QP Le Belvédère (Talent)	312	9,7	+7	116	3,6	-36	2,7
QP de Dijon Métropole (estimé)	2 794	13,6	+4	1 318	6,4	+9	2,1
QP de France métropolitaine	589 169	12,2	+20	265 609	5,5	+1	2,2
Dijon Métropole	39 144	15,4	+17	24 134	9,5	+9	1,6
4 communes politique de la ville	27 254	14,3	+14	17 786	9,3	+3	1,5
Côte-d'Or	91 613	17,2	+19	52 794	9,9	+7	1,7
Bourgogne-Franche-Comté	522 430	18,6	+18	306 434	10,9	+5	1,7
France métropolitaine	10 797 645	16,7	+19	6 122 915	9,4	+7	1,8

Lecture : En 2018, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus dans le QP Le Mail (Chenôve) est de 458, soit 9,1% parmi la population totale.



Quelle fragilité connaissent les seniors ?

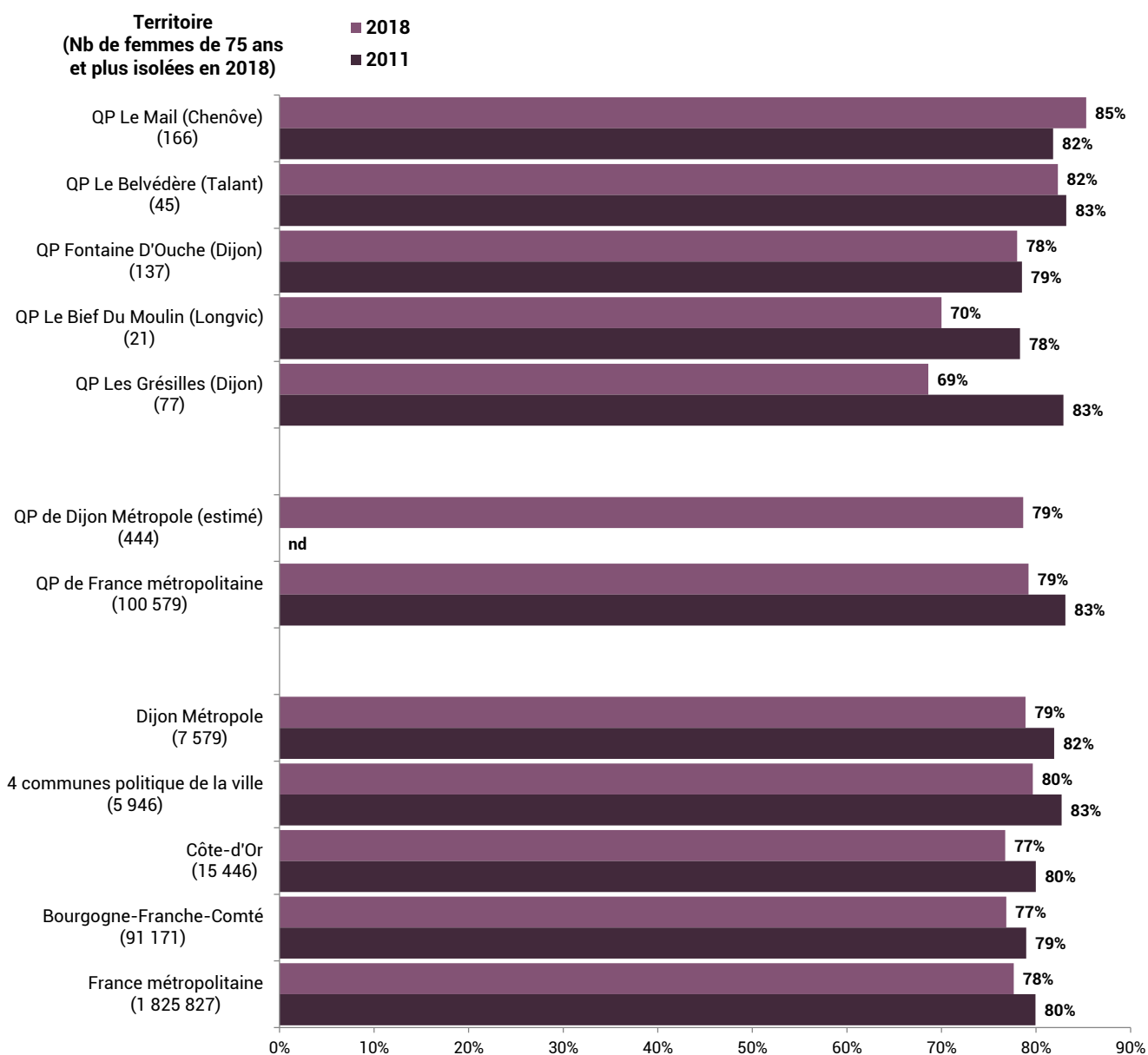
La proportion de personnes âgées vivant seules à leur domicile augmente avec l'âge, du fait du veuvage et des séparations. Cette situation devrait se poursuivre dans les dix années qui viennent. En effet, l'importance des familles monoparentales dans les quartiers se traduira dans le temps par une progression des personnes âgées isolées. Cette situation est un facteur d'isolement même si toutes les personnes seules ne sont pas coupées de leurs relations sociales et n'ont pas nécessairement un sentiment d'isolement. Vivre seul(e) dans son logement complique la possibilité de maintien à domicile lorsque cela se conjugue avec la dépendance. Se posent en particulier les questions de l'adaptation du logement, de la mobilité ou de l'accessibilité aux services. Pour les personnes seules la peur de l'environnement est renforcée ainsi que la peur de la nuit, la peur de tomber ou la peur du voisinage. Dans les QP, les personnes seules dans leur logement progresseront plus qu'ailleurs avec notamment la plus forte proportion d'hommes seuls d'âge actif et aussi avec un taux de familles monoparentales élevé. Pour ces dernières, le départ des enfants se traduit par une personne seule dans son logement.

Dans les quartiers prioritaires, les personnes de nationalité étrangères sont surreprésentées parmi les 60-74 ans. Elles représentent 25% de cette classe d'âge contre 19% tous âges confondus. Cet écart s'explique par le vieillissement des travailleurs arrivés en France dans les années 1960. Dans les années à venir, les étrangers seront donc surreprésentés parmi les 75 ans ou plus. La forte présence des immigrés/étrangers parmi les seniors des quartiers prioritaires nécessite la mise en place d'actions spécifiques pour les accompagner dans ces territoires. Pour certaines personnes de nationalité étrangère, la situation de travailleur âgé (les Chibanis) associée au bénéfice de l'ASAP (le minimum vieillesse) engendre la domiciliation obligatoire sur le territoire français pour conserver ses droits. Cette forme d'assignation à résidence se traduit par un isolement qui peut être important pour des seniors qui réduisent au maximum leurs dépenses afin de pouvoir transférer des ressources vers la famille qui vit dans le pays d'origine.

Dans les QP, les personnes âgées ont connu, pour beaucoup d'entre elles, des parcours de vie difficiles (emplois pénibles, emplois précaires, accès aux soins difficiles, parcours de vie compliqués pour les migrants et parfois une absence de soins avant l'arrivée en France, ...). Dans beaucoup de travaux menés par le Compas, les données provenant des Conseils départementaux mettent en évidence des taux de recours à l'APA beaucoup plus importants et souvent plus jeunes (entre 70 et 74 ans) que ceux qui sont observés dans les autres territoires. L'isolement concerne avant tout, parmi les personnes âgées, les femmes. Ainsi, dans les QP, la part de femmes isolées parmi les personnes isolées après 75 ans est de 78% en moyenne nationale.

Isolement résidentiel des femmes âgées de 75 ans et plus

Source : Insee, estimations démographiques 2011-2018

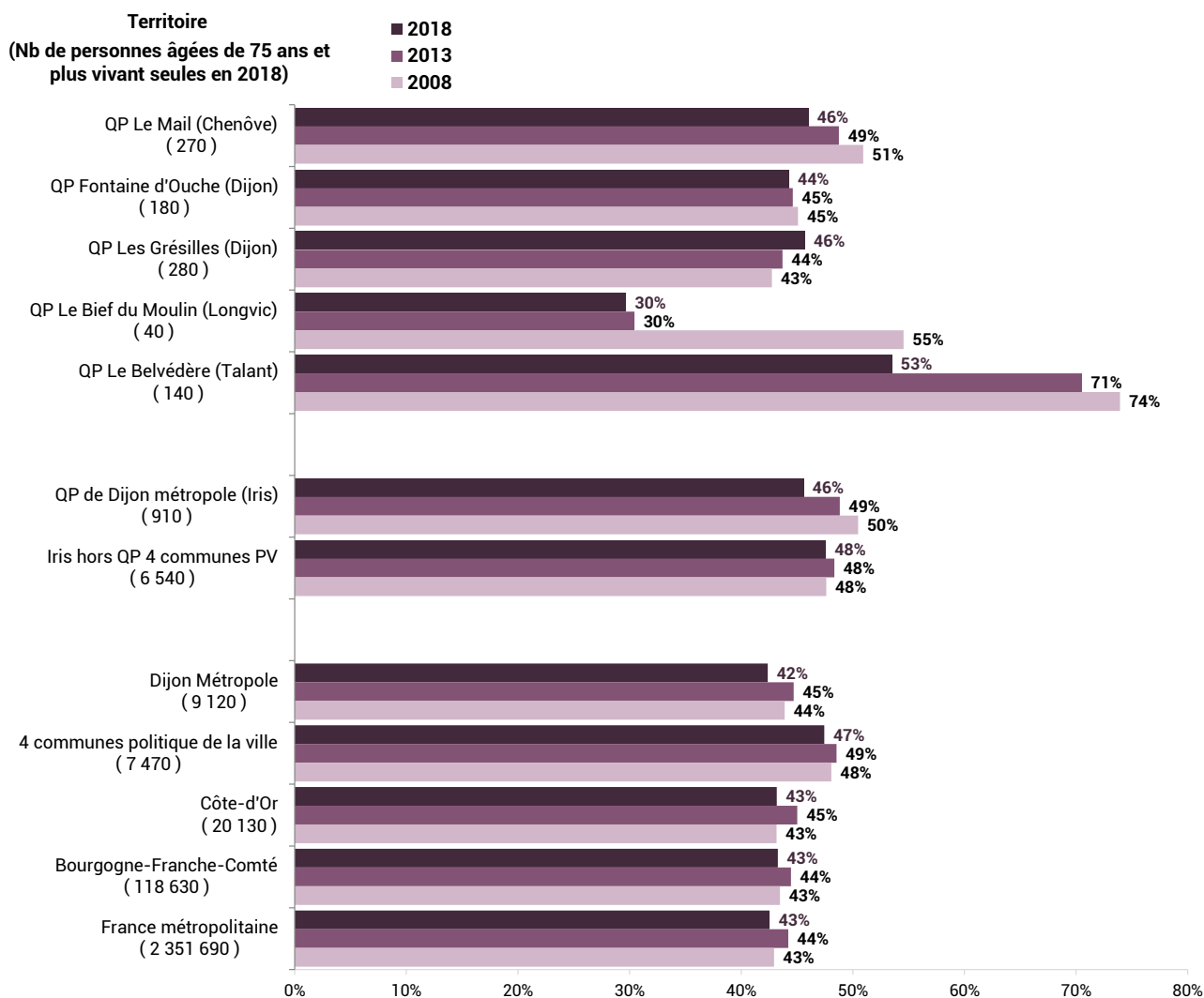


Lecture : En 2018, 166 femmes âgées de 75 ans et plus vivent seules dans le QP Le Mail (Chenôve), soit 85% des ménages d'une personne de 75 ans et plus.

Approfondissement par l'approche iris

Personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à domicile

Source : Insee RP, fichiers détail 2008-2018



Lecture : En 2018, 46% des personnes âgées de 75 ans et plus du QP Le Mail (Chenôve) vivent seules, soit une diminution de 5 points par rapport à 2008.

MÉTHODOLOGIE

Indice de fragilité des personnes âgées ©Compas :

Nous considérons qu'une personnes âgée est fragile dès lors qu'elle cumule 5 de ces 7 facteurs de risque :

- Vivre dans un logement ancien de 4 pièces ou plus
- Vivre dans un logement collectif sans ascenseur
- Vivre dans un logement social, précaire ou ancien
- La personne référente du ménage (PRM) possède un bas niveau de formation
- Vivre seule dans son logement
- Vivre dans un ménage non équipé d'une voiture
- La personne référente du ménage (PRM) est immigrée

Approfondissement par l'approche iris

Indice de fragilité des personnes âgées de 75 ans et plus

Source : Insee RP, fichiers détail 2008-2018 - Traitements © Compas

Territoires	Personnes âgées de 75 ans et plus fragiles (cumulant au moins 5 facteurs de risque)		
	Nb	%	Evolution 2008-2018 (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	256	43,1	-1,2
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	124	31,2	-2,6
QP Les Grésilles (Dijon)	281	45,8	+3,7
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	29	24,6	-13,3
QP Le Belvédère (Talant)	41	15,5	-15,1
QP de Dijon métropole (Iris)	731	36,8	-2,2
Iris hors QP 4 communes PV	2 494	18,1	-5,0
Dijon Métropole	3 890	18,1	-5,2
4 communes politique de la ville	3 224	20,5	-4,5
Côte-d'Or	7 751	16,6	-4,8
Bourgogne-Franche-Comté	46 499	17,0	-5,3
France métropolitaine	899 242	16,3	-5,5

Lecture : Le QP Le Mail (Chenôve) compte 256 personnes âgées fragiles, soit 43,1% des 75 ans et plus. C'est 1,2 point de moins qu'en 2008.

Facteurs de risque des personnes âgées

Source : Insee RP, fichiers détail 2018 - Traitements © Compas

Territoires	Facteurs de risque (%)						
	Logement ancien de 4 pièces ou +	Logement collectif sans ascenseur	Logement social, précaire ou locataire dans un collectif privé ancien	PRM* de bas niveau de formation	Personne vivant seule	Ménage sans voiture	PRM* immigrée
QP Le Mail (Chenôve)	55,1	44,5	51,4	77,3	46,0	49,9	25,8
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	55,6	12,5	67,2	68,2	44,3	46,6	29,2
QP Les Grésilles (Dijon)	38,1	50,1	62,3	78,3	45,7	52,1	38,4
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	64,4	15,3	50,0	61,0	43,2	28,0	28,0
QP Le Belvédère (Talant)	45,0	12,2	51,2	47,1	53,5	36,0	12,0
QP de Dijon métropole (Iris)	49,2	33,8	57,8	70,8	46,4	46,8	28,7
Iris hors QP 4 communes PV	54,9	22,3	18,3	49,3	47,7	33,8	7,3
Dijon Métropole	59,0	19,8	19,7	51,2	44,9	31,5	9,1
4 communes politique de la ville	54,2	23,7	23,3	52,0	47,5	35,5	10,0
Côte-d'Or	66,4	13,1	14,3	57,8	43,4	27,3	6,8
Bourgogne-Franche-Comté	66,7	11,9	15,1	60,8	43,4	26,2	6,4
France métropolitaine	60,6	12,0	16,9	57,5	42,5	28,8	8,0

* PRM = Personne de référence du ménage

Lecture : 55,1% des personnes âgées de 75 ans et plus du QP Le Mail (Chenôve) vivent dans un logement ancien de 4 pièces ou plus, 46,0% vivent seules... selon l'indice ©Compas, un senior est considéré fragile dès lors qu'il cumule au moins 5 de ces 7 facteurs de risque.



Quel est le taux d'activité des seniors ?

Au-delà des problématiques de lutte contre l'isolement, d'accompagnement en cas de perte d'autonomie et d'offre culturelle, le vieillissement des quartiers prioritaires pose la question de l'emploi pour les jeunes seniors.

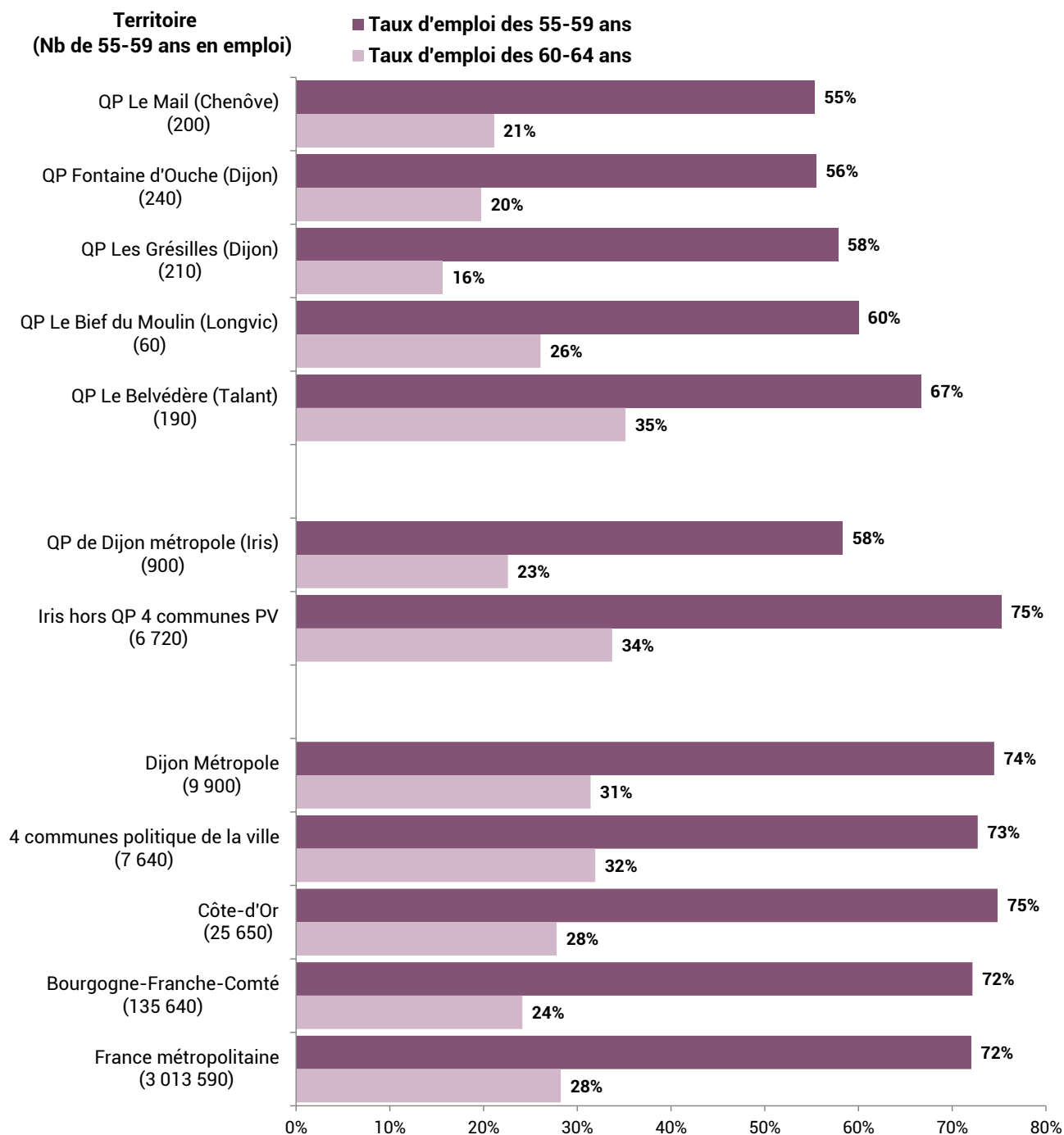
Depuis 20 ans, le taux d'activité des 60-64 ans a été multiplié par 3,5.

Entre 2000 et 2019, le taux d'activité des 55-59 ans est passé de 52% à 77% alors que celui des 60-64 ans est passé de 10% à 35%. Cette forte hausse du taux d'activité des jeunes seniors s'explique notamment par le recul de l'âge légal de départ à la retraite et d'autres réformes du système de retraite. Se pose la question du type d'emploi occupé par les jeunes seniors et la précarité qui en découle.

Approfondissement par l'approche iris

Taux d'emploi des 55-59 ans et des 60-64 ans

Source : Insee RP, fichiers détail 2013-2018

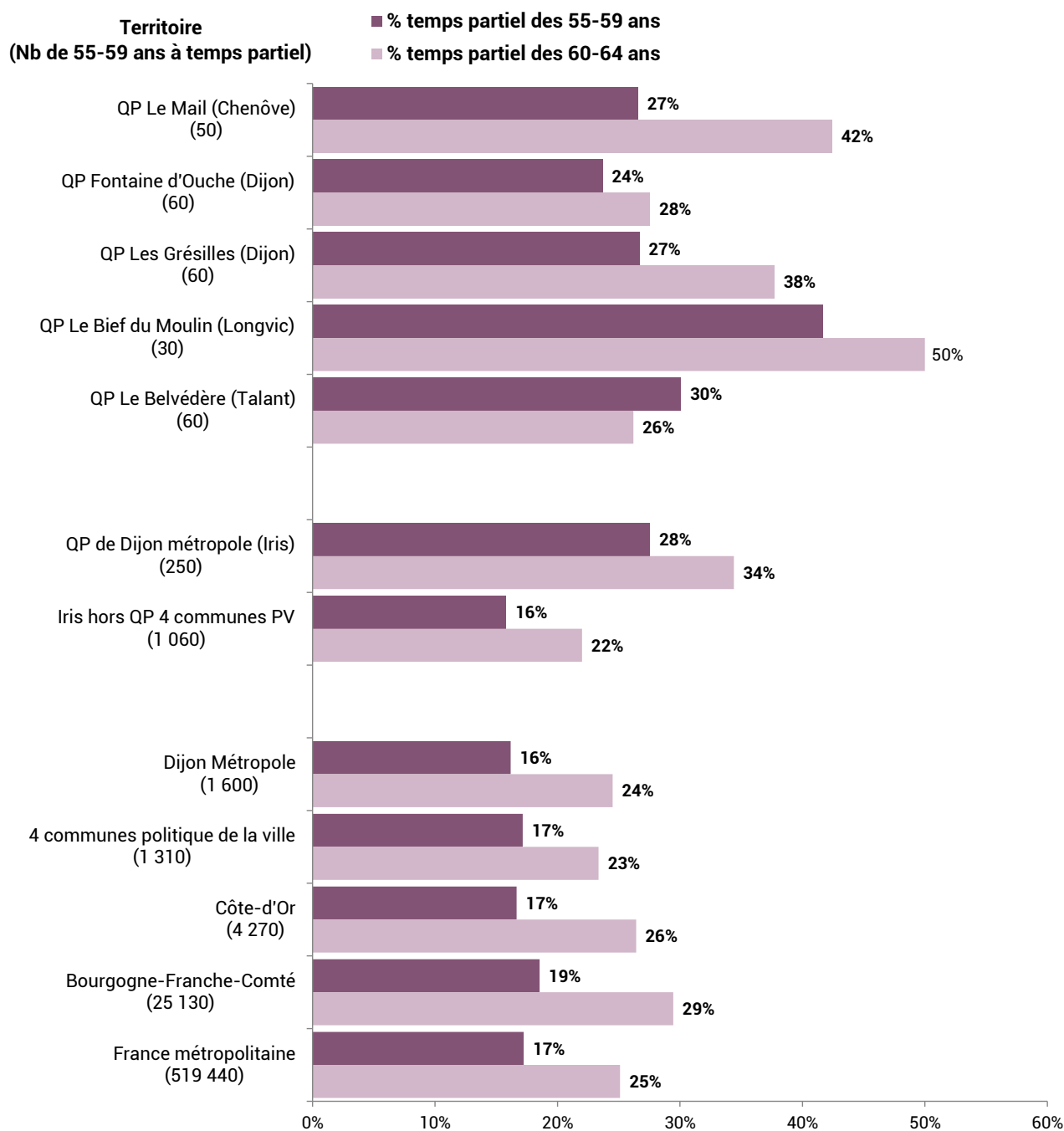


Lecture : Les 55-59 ans en emploi représentent 55% des 55-59 ans du QP Le Mail (Chenôve) en 2018, et les 60-64 ans 21%.

Approfondissement par l'approche iris

Part de temps partiel parmi les actifs occupés de 55-59 ans et de 60-64 ans

Source : Insee RP, fichiers détail 2013-2018



Lecture : Les 55-59 ans travaillant à temps partiel représentent 27% des 55-59 ans en emploi du QP Le Mail (Chenôve) en 2018, et les 60-64 ans 42%.

ENJEUX : DISCRIMINATIONS

Quartier, sexe, origine : de nombreux critères de discrimination

Les discriminations peuvent se baser sur plusieurs caractéristiques des individus, observées (sexe) ou supposées (origine). Au-delà de l'injustice subie par les personnes discriminées, ces comportements peuvent décourager certains d'investir dans des projets : «à quoi bon faire des études supérieures si je sais que je n'obtiendrai pas un emploi à la hauteur de mes qualifications ?». Il existe, dès lors, un risque de voir des personnes moins compétentes prendre la place des personnes plus compétentes mais victimes de discriminations.

Le quartier joue un double rôle au regard des discriminations. Il peut servir de base à des comportements discriminatoires (lors de l'obtention d'un emploi par exemple) et accueille plus de personnes soumises à des discriminations que les autres quartiers. La concentration, dans les mêmes quartiers, d'individus ayant fait l'expérience de discrimination peut diffuser des comportements de découragement. Ainsi, une personne ayant obtenu un diplôme et ne trouvant pas d'emploi à hauteur de ce diplôme aura un impact fort sur le regard que les plus jeunes pourront porter sur la réussite scolaire : les «dégâts» risquent d'être nombreux. «A quoi cela sert-il de faire des études si le voisin qui a un bac+5 est vigile devant le commerce de proximité ?» ou encore «Ma sœur est diplômée mais elle fait les ménages».

Ce risque est amplifié par les effets de mobilité des jeunes diplômés ayant obtenu un bon emploi s'ils quittent le territoire. Ne restent alors comme image pour les plus jeunes que ceux qui ne peuvent pas partir. Comment valoriser les parcours scolaires et universitaires (ou autres écoles supérieures) des jeunes qui réussissent professionnellement ?

Des discriminations dans la vie de tous les jours

De nombreuses études renseignent la présence de discriminations en France dans des domaines très variés. Bien que difficiles à mesurer, ces discriminations sont repérées par le biais d'études dites de testing, en envoyant de fausses candidatures à des entretiens (d'embauche, pour une visite de logement, etc.) en faisant varier une seule caractéristique dans les candidatures (leur sexe, leur nom, etc.).

Ainsi pour louer un logement, les jeunes résidant en quartier prioritaire ont en moyenne moins de chance d'accéder à une visite de location que des jeunes

résidant hors de la géographie prioritaire (65% contre 76%, Injep - 2018). Des discriminations ont aussi été observées dans le secteur de l'hébergement de loisir : un jeune de quartier prioritaire doit envoyer 22 messages pour obtenir 10 réponses contre 16 envois pour un quadragénaire résidant dans un autre quartier (Bunel, 2016). Le coût d'une assurance automobile, est aussi, en moyenne, plus élevé pour les habitants des quartiers prioritaires, jouant un rôle de double peine : alors que ce sont des personnes qui ont moins de ressources financières, elles sont contraintes de payer une assurance plus chère, du fait de la mauvaise réputation de leur quartier (Injep, 2018).

Discrimination sur le marché de l'emploi

La concentration des immigrés dans les quartiers prioritaires, fait de la lutte contre la discrimination un enjeu sous-jacent de la politique de la ville. Les actifs immigrés sont davantage victimes que les autres du manque d'emploi : 30% sont au chômage dans les quartiers prioritaires contre 9% pour les non-immigrés, non descendants d'immigrés qui habitent les quartiers des villes comprenant au moins un quartier prioritaire (données 2017).

Cet écart provient du fait que la population n'est pas la même, mais aussi de comportements discriminatoires. Selon une étude du Ministère de l'Emploi réalisée au niveau national, 45% des immigrés et 30% de leurs descendants sont sans diplôme, contre 24% des personnes non issues de l'immigration. Les descendants d'immigrés sont par ailleurs beaucoup plus jeunes que la moyenne : 40% ont entre 15 et 29 ans contre 27,5% des non-immigrés. Or le diplôme et l'âge sont des facteurs massifs de chômage en France.

Cela n'explique pas tout. Les personnes issues des minorités visibles sont victimes de discriminations à l'embauche qui leur ferment des portes : une partie des employeurs ne souhaitent pas recruter d'immigrés. Dans les quartiers prioritaires, s'y ajoute la mauvaise réputation du quartier. Le taux de chômage des personnes ayant au moins un bac+2 est de 16% dans les quartiers prioritaires, contre 7% dans les villes aux alentours, fruit d'un ensemble de stigmatisations. Un candidat dont le nom est à consonance maghrébine doit envoyer en moyenne 1,5 fois plus de candidatures qu'une personne ayant le même profil mais dont le nom est à consonance française pour recevoir le même nombre de réponses positives (IPP, 2021).

ENJEUX : DISCRIMINATIONS

Un candidat dont le nom est à consonance maghrébine doit envoyer en moyenne 1,5 fois plus de candidatures

Une situation particulièrement violente pour les victimes et qui heurte profondément nos valeurs. Mais elle montre aussi que des facteurs plus profonds sont à l'œuvre.

Tout d'abord, environ un cinquième des emplois – notamment dans la fonction publique – sont interdits aux étrangers hors Union Européenne. Il faut aussi tenir compte des spécificités des formations : les filières suivies par les jeunes ne sont pas les mêmes selon leur lien avec l'immigration.

L'effet de réseau social joue également un rôle majeur en matière d'insertion professionnelle. Les immigrés, plus récemment arrivés, ont moins de contacts pour cela.

Enfin, le racisme est persistant chez certains employeurs, qui discriminent dès la lecture du CV.

Ces personnes originaires d'un autre pays, doivent surmonter un ensemble d'obstacles qui se conjuguent et qui font que, mis bout à bout, elles occupent des positions sociales nettement moins favorisées.

Le niveau de diplôme des immigrés constitue-t-il un frein à leur insertion sur le marché du travail ?

Les hauts diplômés sont significativement moins nombreux parmi les immigrés qui vivent dans les QP que parmi les immigrés qui vivent en dehors des QP. Ces derniers ont toutefois un taux de diplômes de l'enseignement supérieur moins important que celui des non-immigrés qui vivent dans les quartiers. Le territoire a donc un effet très fortement amplificateur sur l'accès aux diplômes pour les personnes immigrées.

Globalement au sein des QP, les femmes immigrées disposent moins souvent d'un haut niveau de diplôme que les hommes. Par contre, elles disposent plus fréquemment que les hommes d'un haut niveau de formation si elles sont non immigrées.

MÉTHODOLOGIE

L'analyse de cette partie dissocie deux concepts que sont d'une part les personnes de nationalité étrangère (celles qui n'ont pas la nationalité française) et d'autre part les personnes immigrées.

Les personnes ayant une double nationalité, dont la nationalité française, sont considérées comme de nationalité française. L'immigration comprend par contre l'ensemble des personnes qui sont nées étrangères à l'étranger, donc toutes les personnes qui sont arrivées en France (quel que soit leur âge de première arrivée sur le territoire) en n'ayant pas la nationalité française.

Il faut aussi noter l'écart entre population immigrée et population étrangère. La population immigrée est globalement une population étrangère ayant obtenu la nationalité française. L'écart entre les deux groupes représente donc la population immigrée n'ayant pas obtenu ou n'ayant pas demandé la nationalité française (immigration récente ou souhait de ne pas accéder à la nationalité française ou encore une population ne pouvant pas y accéder pour des raisons ou motifs administratifs ou ayant des difficultés avec la langue française).

Cet écart s'explique par l'accueil dans les QP de populations immigrées récentes, donc n'ayant pas eu la possibilité d'accéder à une demande de naturalisation.

Approfondissement par l'approche iris

Population immigrée et de nationalité étrangère

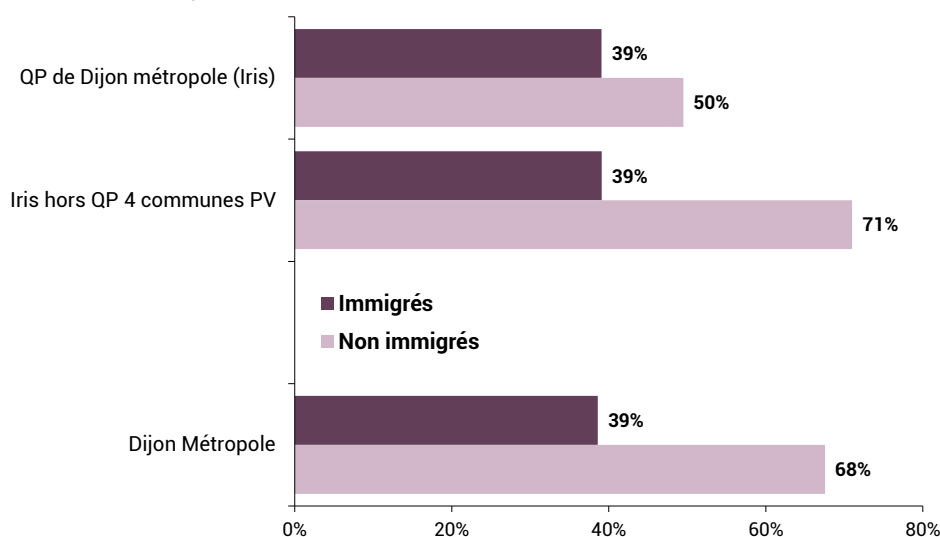
Source : Insee RP, fichiers détail 2008-2018

Territoires	Population de nationalité étrangère en 2018			Population immigrée (personnes nées étrangères à l'étranger) en 2018		
	Nb	%	Evolution 2008-2018 (en points)	Nb	%	Evolution 2008-2018 (en points)
QP Le Mail (Chenôve)	1 812	25,6	+8,2	2 120	30,0	+5,1
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	1 557	22,0	+9,6	1 952	27,5	+8,1
QP Les Grésilles (Dijon)	1 900	24,0	+4,9	2 273	28,7	+4,5
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	325	19,4	+7,4	401	24,0	+4,3
QP Le Belvédère (Talent)	718	14,6	+7,9	937	19,1	+7,0
QP de Dijon métropole (Iris)	6 312	22,0	+7,6	7 683	26,8	+6,0
Iris hors QP 4 communes PV	12 190	7,5	+2,7	15 895	9,8	+2,7
Dijon Métropole	20 572	8,1	+2,7	27 878	11,0	+2,6
4 communes politique de la ville	18 502	9,7	+3,4	23 578	12,3	+3,2
Côte-d'Or	27 709	5,2	+1,4	38 682	7,3	+1,4
Bourgogne-Franche-Comté	136 050	4,8	+0,7	197 308	7,0	+0,9
France métropolitaine	4 587 647	7,1	+1,3	6 353 808	9,8	+1,4

Lecture : En 2018, le QP Le Mail (Chenôve) enregistre une part de population de nationalité étrangère de 25,6%, soit une hausse de 8,2 points par rapport à 2008 et une part de population immigrée de 30%, soit une augmentation de 5,1 points par rapport à 2008.

Part des 18-24 ans ayant au moins le bac selon le statut lié à l'immigration

Source : Insee RP, fichiers détail 2018



Lecture : En 2018, 39% des 18-24 ans immigrés non scolarisés des QP ont au moins le niveau bac contre 50% des non immigrés du même âge dans les QP. Ces pourcentages sont respectivement de 39% et de 71% hors QP du territoire.

Approfondissement par l'approche iris

Niveau de diplôme des 15 ans ou plus non scolarisés selon le statut lié à l'immigration

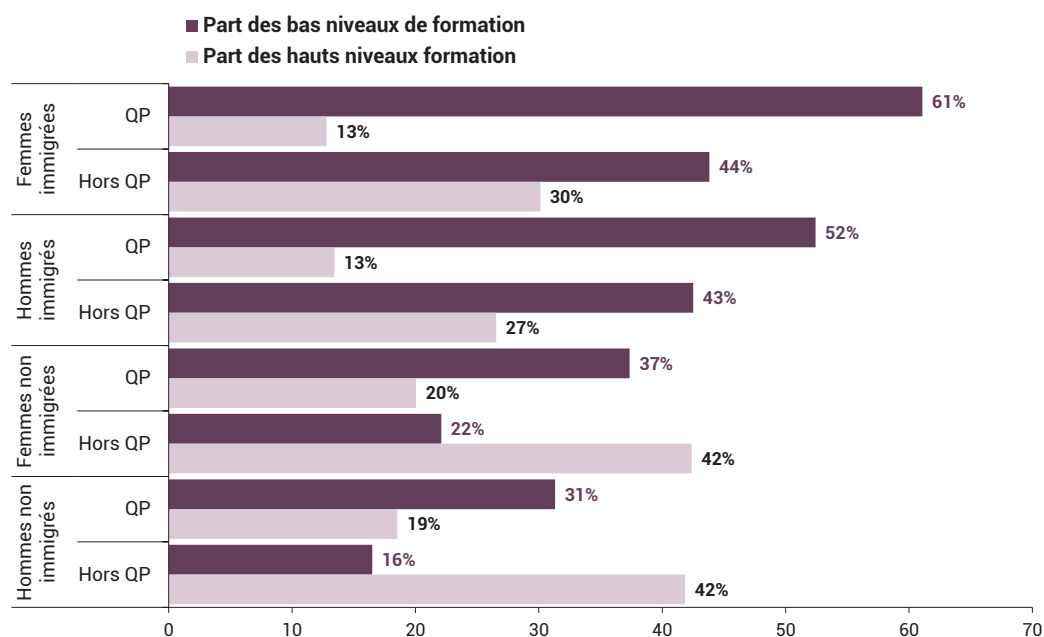
Source : Insee RP, fichiers détail 2018

Territoires	Part des bas niveaux de formation (%)		Part des hauts niveaux de formation (%)	
	Immigrés	Non immigrés	Immigrés	Non immigrés
QP Le Mail (Chenôve)	61,2	38,2	10,4	18,5
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	56,1	39,9	13,7	13,4
QP Les Grésilles (Dijon)	60,2	33,4	12,4	23,4
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	56,7	28,1	10,4	19,7
QP Le Belvédère (Talent)	40,9	28,1	21,0	22,4
QP de Dijon métropole (Iris)	57,0	34,7	13,1	19,4
Iris hors QP 4 communes PV	43,2	19,5	28,3	42,1
Dijon Métropole	47,4	21,1	23,2	39,0
4 communes politique de la ville	48,0	21,2	23,0	39,6
Côte-d'Or	46,3	24,5	23,1	30,8
Bourgogne-Franche-Comté	48,1	27,7	20,4	25,0
France métropolitaine	42,5	25,0	27,4	31,4

Lecture : En 2018, 61,2% des personnes immigrées de 15 ans ou plus non scolarisées du QP Le Mail (Chenôve) disposent de bas niveau de formation contre 38,2% des personnes non immigrées du QP. La part des hauts niveaux de formation est de 10,4% pour les personnes immigrées de ce QP contre 18,5% pour les personnes non immigrées.

Part des 15 ans et plus non scolarisés selon niveau de formation, le sexe et le statut lié à l'immigration (%)

Source : Insee RP, fichiers détail 2018



Lecture : En 2018, la part des femmes immigrées ayant un bas niveau de formation est de 61% dans les QP contre 44% hors QP. La part des femmes immigrées ayant un haut niveau de formation est de 13% dans les QP contre 30% hors QP.



Les immigrés occupent-ils un emploi à la hauteur de leur niveau de qualification ?

La précarité touche l'ensemble des habitants des QP quand ils occupent un emploi, qu'ils soient ou non immigrés. Cependant, ce phénomène touche plus les personnes immigrées et cela est particulièrement vrai pour les jeunes.

Celle-ci est mesurée dans ce document par la part des actifs (pour rappel, un actif est soit en emploi soit en recherche d'emploi) ayant un diplôme de l'enseignement supérieur et étant soit au chômage soit occupant un emploi d'ouvrier ou d'employé. Il faut noter que les diplômes obtenus à l'étranger et notamment dans les pays situés à l'extérieur de l'UE ne sont pas toujours reconnus en France. Par conséquent une personne peut être diplômée dans son pays sans qu'il n'y ait reconnaissance en France. Cet éclairage ne peut suffire à expliquer tous les écarts.

Les personnes ayant un bon niveau de formation peuvent sans doute trouver un emploi et quitter alors les quartiers politique de la ville. Ne restent alors que ceux qui ne parviennent pas à valoriser leurs diplômes (là encore cela peut expliquer une part non négligeable des écarts). Enfin, les diplômes ne sont sans doute pas toujours les mêmes selon les territoires. L'effet est encore plus fort pour les immigrés non originaires de l'Union Européenne à qui l'on interdit de très nombreux emplois, notamment dans la fonction publique. Beaucoup de concours administratifs ne sont en effet accessibles qu'avec la nationalité française. Un certain nombre d'emplois de la fonction publique sont ouverts aux ressortissants communautaires et très peu aux autres étrangers (enseignement supérieur, recherche, médecine hospitalière). D'autres sont interdits à ceux qui ne disposent pas d'un diplôme de l'Union Européenne.

Approfondissement par l'approche iris

Déqualification des actifs de haut niveau de formation selon le statut lié à l'immigration

Source : Insee RP, fichiers détail 2018

Territoires	Nb d'actifs occupés de haut niveau de formation en 2018		Actifs de haut niveau de formation occupant un emploi d'employé ou d'ouvrier = Déqualification			
	Immigrés	Non immigrés	Immigrés		Non immigrés	
			Nb	%	Nb	%
QP Le Mail (Chenôve)	176	419	69	39,0	129	30,7
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	176	329	72	40,6	124	37,6
QP Les Grésilles (Dijon)	224	730	71	31,7	181	24,7
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	30	120	20	66,7	20	16,7
QP Le Belvédère (Talant)	130	420	58	44,8	128	30,4
QP de Dijon métropole (Iris)	736	2 018	289	39,3	581	28,8
Iris hors QP 4 communes PV	3 314	36 521	834	25,2	6 383	17,5
Dijon Métropole	4 606	46 880	1 266	27,5	8 436	18,0
4 communes politique de la ville	4 061	38 593	1 124	27,7	6 968	18,1
Côte-d'Or	6 551	92 996	1 682	25,7	17 651	19,0
Bourgogne-Franche-Comté	27 526	398 067	7 004	25,4	81 796	20,5
France métropolitaine	1 256 746	11 005 079	303 208	24,1	1 967 454	17,9

Lecture : En 2018, 69 actifs immigrés ayant un haut niveau de formation occupent un emploi d'employé ou d'ouvrier dans le QP Le Mail (Chenôve), soit 39% des actifs immigrés ayant un haut niveau de formation du QP. Ce taux est de 30,7% pour les actifs non immigrés de haut niveau de formation du QP.

ENJEUX : TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Derrière la question du changement climatique, se pose aussi la question de la justice environnementale : qui pollue le plus ? Qui subit le plus les conséquences de la pollution ?

En France, l’empreinte carbone des 10% les plus riches est 2,3 fois supérieure à celle des 10% les plus pauvres.

En Île-de-France, 22% des habitants des quartiers prioritaires sont concernés par un point noir environnemental contre 12% de la population des autres quartiers. Ces nuisances concernent la pollution de l’air, le bruit, la pollution des sols et de l’eau ou encore les émissions industrielles. La proximité de certains quartiers prioritaires à des sites industriels peut accentuer ces risques.

D’autre part, l’enclavement géographique de certains quartiers, en plus de restreindre les déplacements, peut affecter l’exposition à la pollution (proximité d’une autoroute, ...).

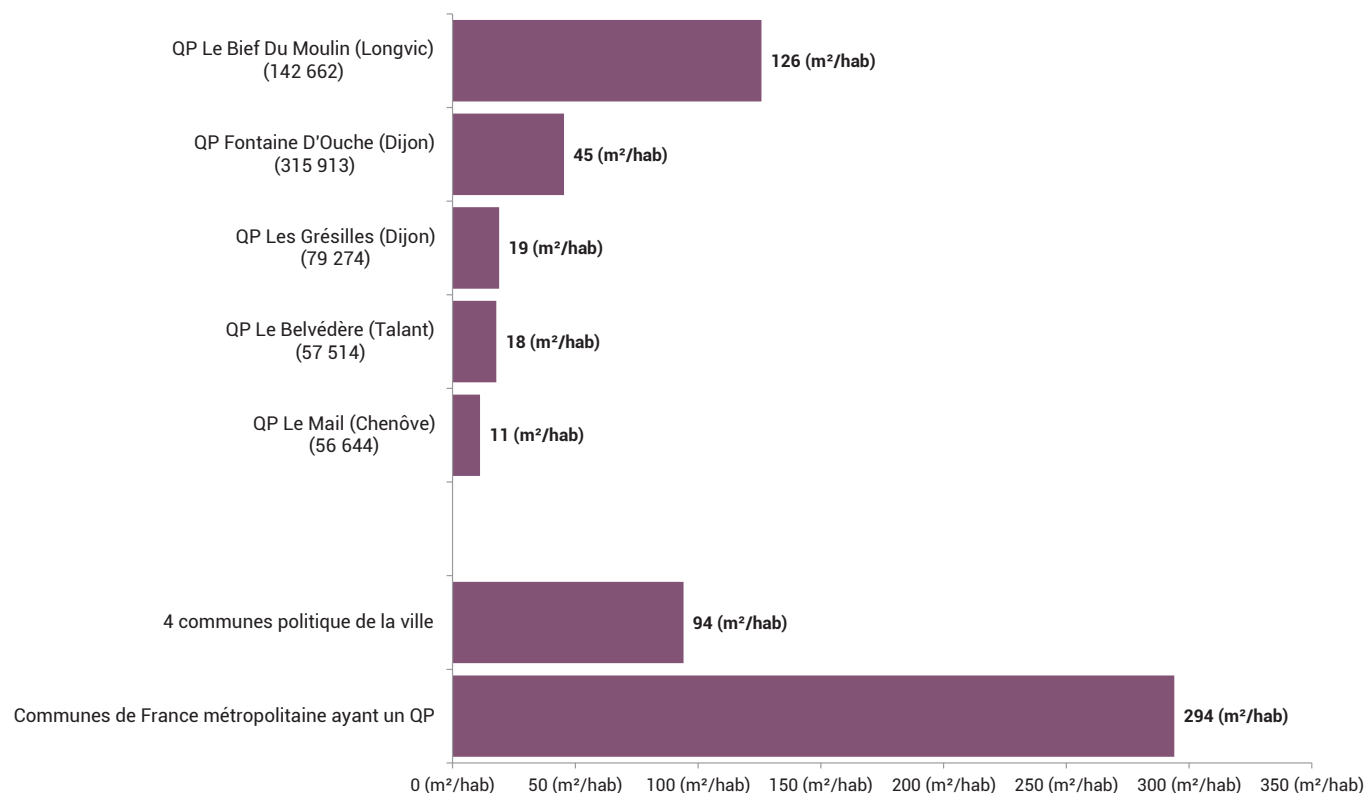
L'accès à des espaces verts est-il garanti ?

En 2018, 33% des habitants des quartiers prioritaires soulignent un manque d'espaces verts dans leur environnement contre 23% des habitants des quartiers environnants. Les espaces verts en milieu urbain jouent plusieurs rôles. D'une part, ils améliorent la qualité de vie dans le quartier (possibilités de balades, pratique sportive, etc.). D'autre part, ces espaces verts jouent un rôle de poumon faisant respirer la ville.

La végétation permet de lutter contre la formation de certains îlots de chaleur en milieu dense. Les disparités d'accès aux espaces verts en milieu urbain ont été accentuées par le confinement, lorsque les déplacements étaient restreints à un périmètre d'un kilomètre autour de notre domicile. Parmi les 10% des ménages vivant dans les voisinages avec les taux de pauvreté les plus faibles, 4,5% n'ont pas accès à un espace vert dans un rayon d'un kilomètre. Cette proportion est de 11,5% parmi les 10% des ménages résidant dans les voisinages avec les taux de pauvreté les plus élevés.

Surface d'espaces verts accessibles par habitant (moins de 300 mètres)

Source : OpenStreetMap, 2022

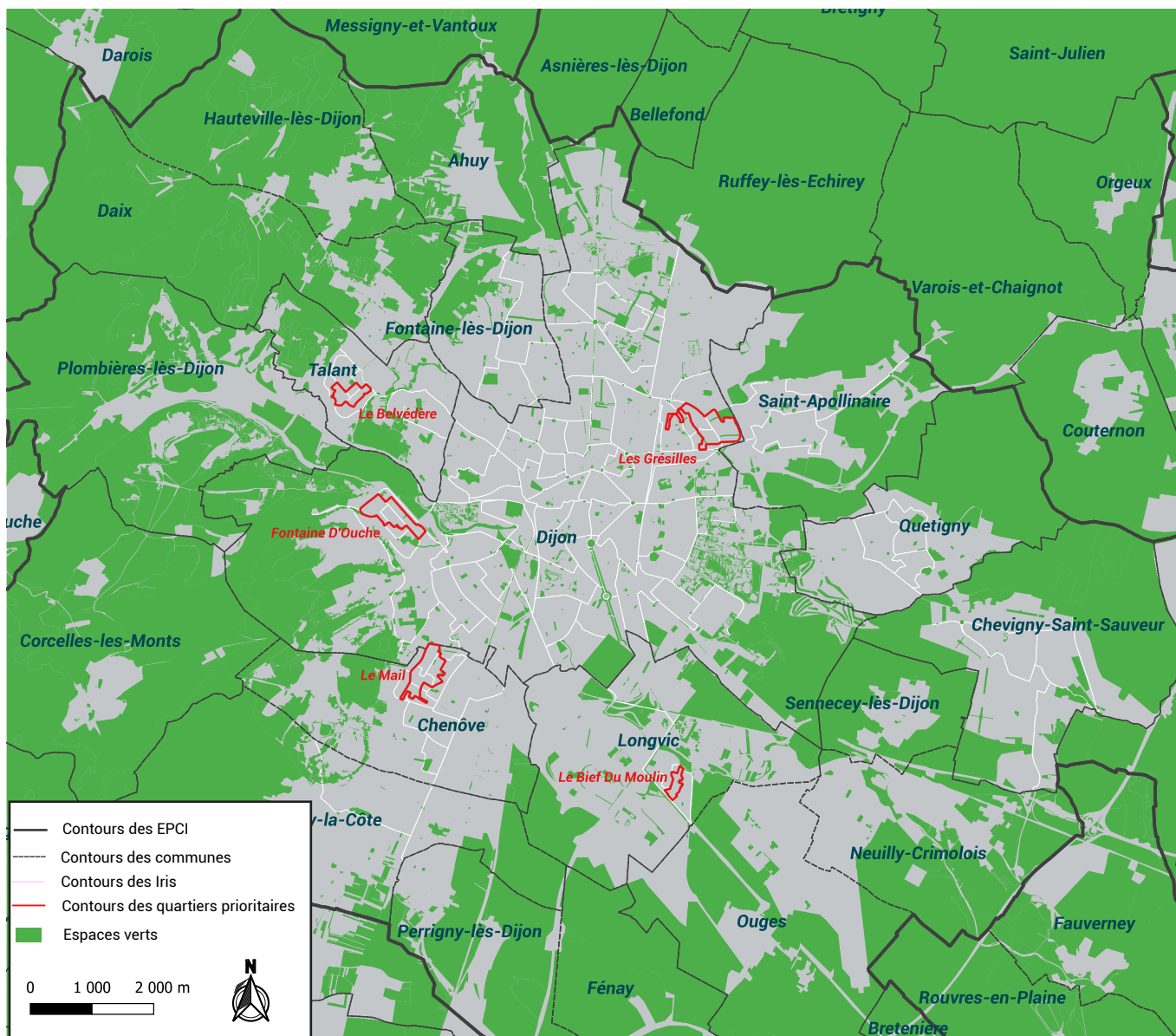


Lecture : En 2022, on observe une accessibilité aux espaces verts par habitant de 126 m² dans le QP Le Bief Du Moulin (Longvic). Pour comparaison, une place de parking c'est 11m², un demi terrain de tennis représente 98m² et un terrain de tennis représente 195m².



Localisation des lieux d'espaces verts accessibles aux habitants des QP

Source : OpenStreetMap, 2022



ENJEUX TRANSVERSAUX

MÉTHODOLOGIE

Les espaces verts :

Les données concernant l'accès aux espaces verts sont issues d'une extraction des données OpenStreetMap en mai 2022. Nous définissons comme espace vert, l'ensemble des parcs, forêts, pelouses, jardins, terres cultivées, prairies et jardins partagés accessibles dans un rayon de 300 mètres.

Cet indicateur possède ses limites : chacun peut avoir sa propre définition d'un espace vert, la proximité d'un espace vert ne garantit pas un accès effectif à celui-ci, ces espaces ont des qualités et des usages différents. Cet indicateur ne doit donc pas être vu comme une fin en soi mais doit plutôt être un moyen permettant d'aborder cette thématique lors de vos échanges.

Cet indicateur peut se rapporter à deux piliers de la politique de la ville. D'une part, nous pouvons l'analyser sous l'angle du cadre de vie, dont l'importance pour le quotidien des individus a été mise en évidence récemment lors de la période de confinement. D'autre part, nous pouvons interpréter cet indicateur comme étant un des enjeux de la transition écologique dans les quartiers prioritaires. Les espaces verts constituent, en effet, des poches de fraîcheurs permettant de lutter contre la formation d'îlots de chaleur en milieu urbain dense.

A l'aune de la transition écologique, quel est l'état du bâti dans le parc social ?

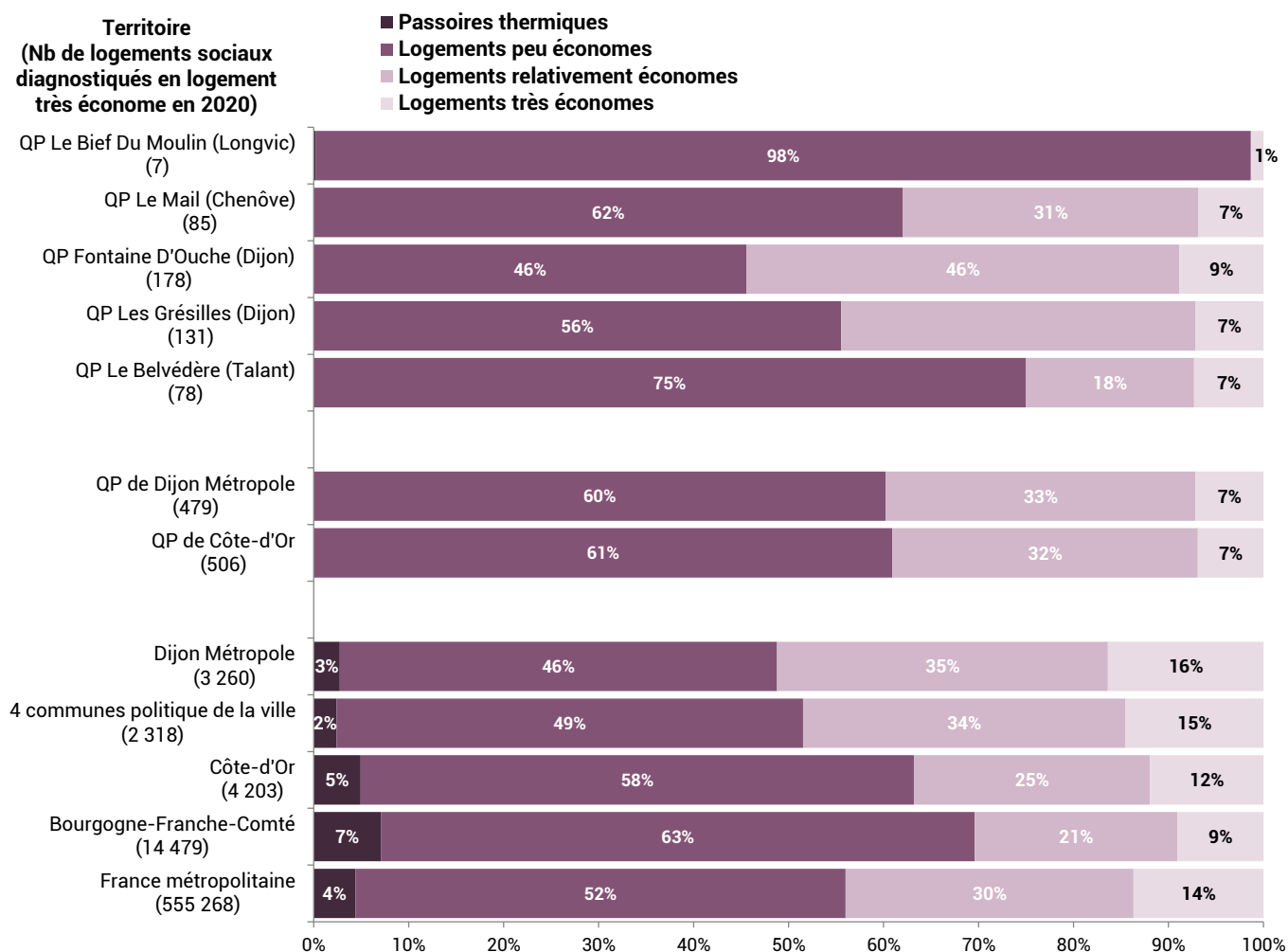
La consommation d'énergie est directement liée aux caractéristiques du logement dans lequel on réside. En particulier, les passoires énergétiques, occupées principalement par les ménages les plus modestes, accroissent la consommation nécessaire à un mode de vie correct (absence de double vitrage, système de chauffage inefficace, ...).

Ces ménages souffrent donc d'une double peine, accentuée par la hausse récente du coût de l'énergie. Dans ce contexte, le logement social joue un rôle important pour permettre aux ménages ayant le moins de moyens d'accéder à un logement peu énergivore. Ainsi, en 2018, parmi les ménages les plus pauvres, 7% de ceux qui résident au sein du parc social vivent dans une passoire énergétique alors que cette proportion est de 28% dans le parc privé.



DPE des logements sociaux : consommation d'énergie

Source : RPLS 2020



Lecture : En 2020, le QP Le Bief Du Moulin compte 7 logements très économes, soit 1% parmi les logements sociaux ayant un DPE de consommation énergétique. 98% des logements sociaux sont considérés comme peu économes dans le QP.

MÉTHODOLOGIE

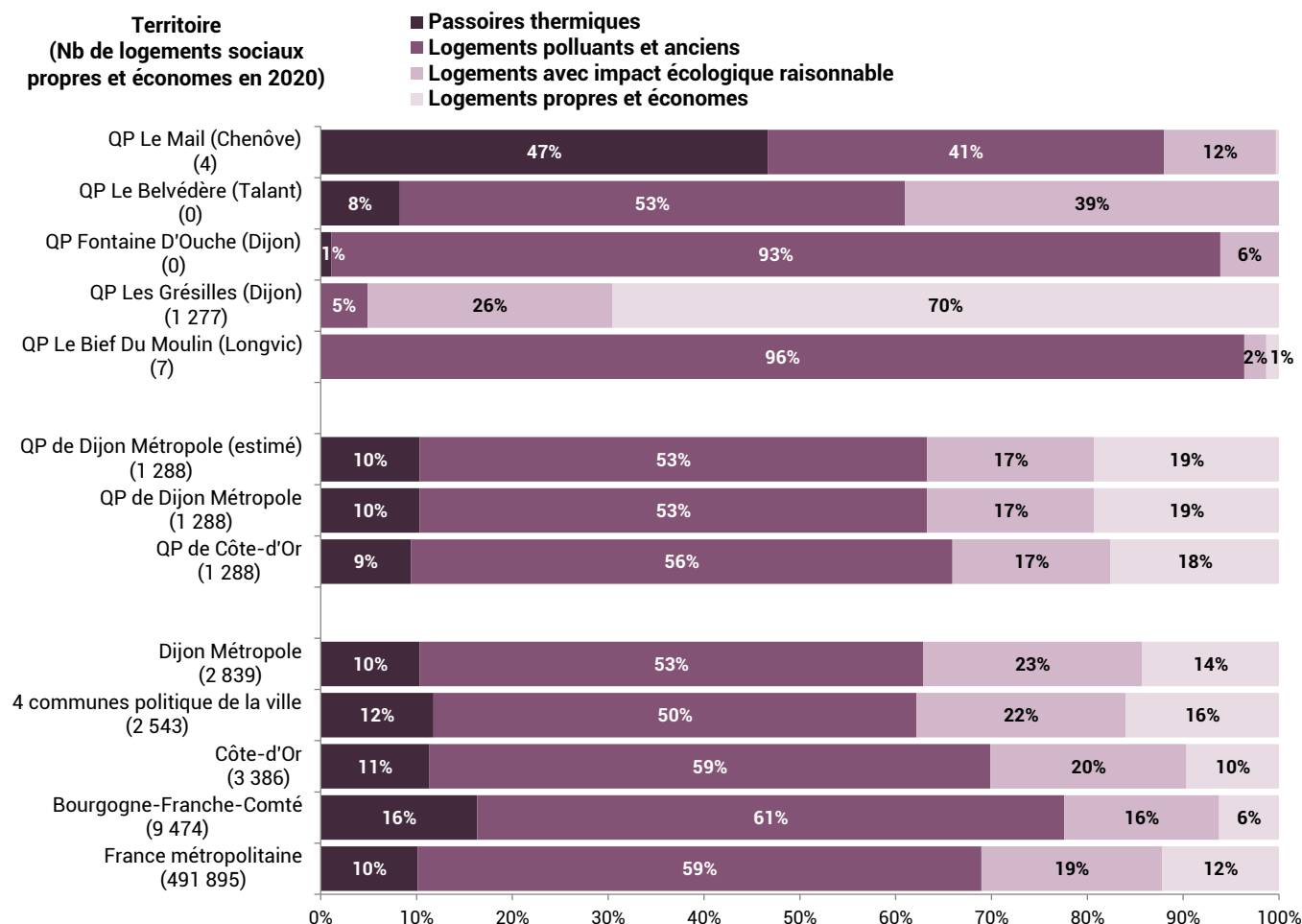
Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), consommation d'énergie :

Il permet de mesurer la consommation énergétique du logement, qui varie selon plusieurs facteurs : caractéristiques du bien immobilier, état des installations fixes de chauffage et climatisation, valeur d'isolation du logement, consommation énergétique potentielle du logement. Nous avons regroupé les 7 classes de consommation d'énergie en 4 modalités pour cette étude :

- Les logements très économes (classes A et B) : seuls 14% des logements sociaux dans cette classe qui ne concerne que les bâtiments résidentiels neufs labellisés Bâtiment Basse Consommation (BBC) ou des constructions neuves avec de très bons systèmes de chauffage
- Les logements relativement économes (classes C) : bâtiments relativement économes, principalement avec chauffage central au gaz ou fioul nouvellement construits ou récemment adoptés
- Les logements peu économes (classes D et E) : regroupe des logements construits souvent dans les années 1970 avec une consommation énergétique relativement élevée, des travaux de rénovation ou le remplacement de chaudières permettrait de réduire leur consommation
- Les logements «passoires thermiques» (classes F et G) : de logements très anciens (années 1940 à 1970) avec une très mauvaise isolation, ces logements sont très énergivores et impactent le budget des résidents (5% des logements sociaux français).

DPE des logements sociaux : impact sur l'effet de serre

Source : RPLS 2020



Lecture : En 2020, le QP Le Mail (Chenôve) compte 4 logements propres et économes, soit moins de 1% parmi les logements sociaux ayant un DPE d'émission de gaz à effet de serre. 47% des logements sociaux sont considérés comme passoires thermiques.

MÉTHODOLOGIE

Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), classes Gaz à Effet de Serre (GES) :

Cette note permet de mesurer l'empreinte carbone rejetée par le logement, après le calcul de ses émissions de gaz à effet de serre (exprimé en kg eq CO₂/m par an).

Ces émissions de GES varient d'un logement à l'autre selon 3 principaux facteurs : le système de chauffage, de refroidissement et de production d'eau sanitaire du logement / l'isolation des murs, sols et plafonds / les habitudes de consommation des personnes occupant le logement.

Nous avons regroupé les 7 classes GES en 4 modalités pour cette étude :

- Les logements propres et économes (classes A et B) : ceux qui utilisent des énergies renouvelables et/ou dotés d'une bonne isolation
- Les logements avec impact écologique raisonnable (classes C) : ceux ayant des performances standard, l'impact écologique est raisonnable et pourrait être amélioré
- Les logements polluants et anciens (classes D et E) : ces logements ont été construits avant 1975 qui nécessitent des rénovations importantes
- Les logements «passoires thermiques» (classes F et G) : ces logements sont très polluants et presque à reconstruire, les propriétaires de ces logements sont dans l'obligation de réaliser des travaux d'amélioration énergétique d'ici 2028 (loi de transition énergétique). Ils représentent près de 10% des logements sociaux français.

ENJEUX : FRACTURE NUMÉRIQUE

L'accès aux droits dans les quartiers prioritaires est une nécessité. Cet enjeu doit être fortement travaillé avec les acteurs sociaux du territoire. Cette problématique touche notamment pour les publics les plus vulnérables, ceux qui peuvent passer au travers des « mailles des filets » des différents partenaires de l'action sociale. L'accès au numérique doit être développé au plus près des habitants.

Parallèlement, de nouveaux acteurs apparaissent dans le champ de l'accès au numérique. Il y a notamment les maisons de Services Publics puis Maisons de Services au Public et les Maisons France Services mais aussi toutes les associations qui se sont développées dans ce domaine.

Avec la crise sociale, le développement des besoins sociaux, et l'arrivée de publics jusqu'à présent éloignés du réseau de la réponse sociale, l'accès au numérique et l'accompagnement doivent être développés. Cette action doit bien évidemment être menée en lien avec les autres acteurs institutionnels et les différentes collectivités locales.

Pour les populations les plus fragiles, pour les nouveaux arrivants dans le « dédale » de l'accès aux droits et l'usage du numérique, il y a deux axes prioritaires :

- L'équipement : permettre à ceux qui n'ont pas d'accès internet ou qui n'ont qu'un seul smartphone, à ceux qui n'ont pas d'imprimante, de scanner, d'avoir un espace adapté à leurs besoins

- L'usage : offrir un accompagnement, voire une formation à ceux qui ne savent pas utiliser les plateformes numériques.

Ces deux axes ne doivent laisser aucun usager sur le bord du chemin. Comme le formule le défenseur des droits dans ses recommandations, la collectivité doit également s'attacher à ne pas passer au « tout numérique » en conservant toujours plusieurs modalités d'accès aux services publics. Aucune démarche administrative ne doit être accessible uniquement par voie dématérialisée. Il suggère également de redéployer une partie des économies procurées par la dématérialisation vers la mise en place de dispositifs pérennes d'accompagnement des usagers.

Les collectivités et les acteurs institutionnels peuvent également mieux informer sur la gratuité des démarches administratives afin de mettre fin à l'orientation vers un service privé payant, renforcer la formation initiale et continue des travailleurs sociaux et des agents d'accueil des services publics à l'usage du numérique et à la détection des publics en difficulté et à leur accompagnement.

Le déploiement et la coordination d'un réseau local d'Espaces Publics Numériques (EPN) constitue une première réponse. Les accueils CCAS et ville, les bibliothèques municipales, les structures de quartier (les MJC, centres sociaux), la Maison des associations et l'ensemble des associations intervenant dans le domaine de l'accès au numérique peuvent être mobilisées. La mise en place d'une coordination entre les différents acteurs est une nécessité pour simplifier l'accès aux droits, à l'information des habitants des QP. Cette coordination doit se traduire par une communication entre ces acteurs et vers les usagers potentiels. La question de l'accès des enfants et des adolescents au numérique est aussi essentielle. Il s'agit tout simplement d'une démarche d'égalité dans l'accès à l'information entre citoyens.

Il faut aussi définir et faciliter l'accès à un socle minimal de services pour l'accès aux droits par le numérique :

- Assurer l'accès à un équipement minimal (ordinateur et connexion Internet),

- Améliorer le déploiement de l'accès à un scanner,

- Améliorer le déploiement de l'accès à une imprimante (avec une nécessaire réflexion sur la question du coût et de l'usage permis),

- Définir un socle d'accès internet : accès aux mails, accès aux sites de démarches administratives en ligne, systématisation d'un accès libre à Internet ? (dans la limite des réglementations).

Cela passe en amont par la connaissance de l'offre existante pour les publics en améliorant la lisibilité des lieux d'accueil des habitants pour faire face à leurs besoins numériques et de l'offre de services associés et par une diffusion large d'une cartographie de l'offre auprès du public.

Il peut également s'agir d'améliorer/renforcer l'accompagnement et la médiation auprès des publics à travers la mise en place de « permanences connectées ».

Indice de rupture face au numérique

Source : Insee, RP & RP fichiers détail 2018 & Filosofi 2019 & Pôle Emploi, 2021 - Traitements © Compas

Territoires	Indice de rupture face au numérique	Bas niveaux de formation parmi les 15 ans et plus non scolarisés		Immigré(e)s parmi la population		Personnes sans emploi parmi les 15 ans et plus		Taux de pauvreté	70 ans et plus parmi la population	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%	%	Nb	%
QP Le Mail (Chenôve)	24	2 256	47,1	2 120	30,0	3 199	59,9	36,7	873	12,4
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	24	2 146	45,6	1 952	27,5	3 513	65,3	37,1	696	9,8
QP Les Grésilles (Dijon)	24	2 286	43,7	2 273	28,7	3 772	60,7	33,7	897	11,3
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	nd	496	40,8	401	24,0	785	59,9	nd	210	12,6
QP Le Belvédère (Talent)	19	1 020	31,1	937	19,1	1 983	54,1	20,3	472	9,6
QP de Dijon métropole (Iris)	24	8 203	42,7	7 683	26,8	13 253	60,5	32,8	3 147	11,0
Iris hors QP 4 communes PV	13	24 473	21,9	15 895	9,8	73 596	52,2	10,7	20 054	12,3
Dijon Métropole	12	42 934	24,2	27 878	11,0	112 380	52,2	13,8	32 487	12,8
4 communes politique de la ville	14	32 677	24,9	23 578	12,3	86 850	53,3	15,8	23 206	12,1
Côte-d'Or	10	101 973	26,2	38 682	7,3	223 033	50,1	11,2	71 277	13,4
Bourgogne-Franche-Comté	12	620 141	29,3	197 308	7,0	1 211 164	51,9	12,8	417 467	14,9
France métropolitaine	15	12 806 548	27,0	6 353 808	9,8	26 810 315	50,3	14,5	8 448 550	13,0

Lecture : L'indice de rupture face au numérique des QP de Dijon Métropole est de 24 contre 15 en moyenne en France métropolitaine : la situation y est donc moins favorable qu'en moyenne nationale. Le niveau de formation, le rapport à la langue française, la connexion au monde du travail ainsi que l'âge sont autant de facteurs aggravants ou facilitateurs pour accéder au numérique. 4 indicateurs sur les 5 composant l'indice sont sur-représentés dans les QP de Dijon Métropole par rapport à la France métropolitaine.

MÉTHODOLOGIE

Indice de rupture face au numérique ©Compas :

Nous considérons 5 indicateurs :

- Bas niveau de formation des 15 ans et plus non scolarisés
- Population Immigrée
- Inactivité des 15 ans et plus
- Taux de pauvreté
- Population de 70 ans et plus

En fonction de la réalité des territoires, une valeur indiquant la fragilité de ses habitants est calculée. On attribue une note entre 0 et 5 pour chaque indicateur. Le baromètre global correspond à la somme des notes. Plus cet indice est fort et plus le territoire est fragile.

La note maximale possible est donc 25 et marquerait une rupture maximale de la population face au numérique. La valeur de référence pour la France métropolitaine vaut 15.



Quels accès aux droits ?

Tous les citoyens français auraient théoriquement des besoins dans le cadre de leurs liens avec l'administration. Cependant, tous les citoyens n'ont pas le même niveau de besoin. Ainsi, dans cet indice le Compas a choisi de recenser les ménages qui ont le plus besoin d'utiliser les plateformes numériques pour leur accès aux droits, pour leur fonction parentale ou leur accès à l'emploi.

Pour ce faire, il a été retenu trois grands groupes d'utilisateurs :

- les ménages plus fortement dépendants des prestations sociales,
- les demandeurs d'emploi,
- les familles.

Le choix des familles s'explique aisément par le développement très fort du numérique dans l'accès au savoir et à l'éducation. La période du confinement a mis fortement en évidence l'importance des accès au numérique pour les enfants et les jeunes en phase d'apprentissage. Parallèlement, l'exercice de la fonction parentale passe aussi par la capacité des adultes à échanger avec l'enfant sur ses notes, le suivi des devoirs mais aussi les choix liés à son orientation. Le développement des plateformes rend complexe cette fonction parentale pour des adultes qui n'en auraient pas la maîtrise. Les « pronotes », « elyco » ou « parcoursup » en sont de parfaites illustrations. A cela s'ajoutent les autres compétences nécessaires pour trouver les bons sites et les bons repères dans l'usage de l'outil numérique. Par conséquent, la présence des enfants rend l'usage (équipement et maîtrise) du numérique essentiel.

Le choix des demandeurs d'emploi est lié aux procédures de Pôle Emploi. Depuis quelques années, le « pointage » s'effectue numériquement. De même, la recherche d'emploi (accès aux offres) se fait par l'informatique. Si des postes et un accompagnement sont proposés par Pôle Emploi ou par des « maisons de l'emploi » des collectivités locales, l'accès au numérique est encore plus important pour le demandeur d'emploi que pour l'actif.

Enfin, le troisième groupe est celui de l'accès aux droits sociaux pour le budget des ménages. Il peut s'agir des aides au logement, des minima sociaux, des allocations familiales, des autres droits financiers. Le numérique est nécessaire tant pour avoir accès aux droits ou les renouveler que pour prendre connaissance des virements. Pour approcher cette réalité le choix a été fait de prendre en compte la part des revenus liés aux prestations sociales dans le total des ressources des ménages. Plus cette part est élevée et plus le besoin d'accès aux droits sera important.

Indice des besoins pour l'accès aux droits

Source : Insee RP, fichiers détail 2018 - Traitements © Compas

Territoires	Indice des besoins pour l'accès aux droits	Part des revenus issus des prestations	Familles avec enfant(s) de 6 à 18 ans		Chômage estimé©Compas	
		%	Nb	%	Nb	%
QP Le Mail (Chenôve)	14	18,9	708	24,2	401	14,5
QP Fontaine d'Ouche (Dijon)	14	25,0	751	25,8	567	20,5
QP Les Grésilles (Dijon)	12	18,1	702	18,8	587	17,3
QP Le Bief du Moulin (Longvic)	nd	nd	146	19,3	89	12,9
QP Le Belvédère (Talent)	13	15,8	499	23,0	287	13,5
QP de Dijon métropole (Iris)	13	19,7	2 806	22,5	1 931	16,5
Iris hors QP 4 communes PV	4	5,8	11 192	12,7	6 239	8,1
Dijon Métropole	6	6,2	19 814	15,5	9 950	8,5
4 communes politique de la ville	6	6,9	13 997	13,9	8 670	9,8
Côte-d'Or	5	5,2	46 183	18,5	17 190	6,9
Bourgogne-Franche-Comté	6	5,7	249 825	19,3	97 250	7,7
France métropolitaine	9	5,8	5 975 920	20,6	2 810 410	9,4

Lecture : L'indice des besoins pour l'accès aux droits des QP de Dijon Métropole est de 13 contre 9 en moyenne en France métropolitaine : la situation y est donc moins favorable qu'en moyenne nationale. Tous les indicateurs composant l'indice sont sur-représentés dans les QP de Dijon Métropole par rapport à la France métropolitaine.

MÉTHODOLOGIE

Indice des besoins pour l'accès aux droits ©Compas :

Nous considérons 3 indicateurs :

- Revenus issus des prestations (pour mesurer la dépendance)
- Familles avec enfant(s) de 6 à 18 ans
- Demandeurs d'emploi

Les trois indicateurs sont notés de 0 à 5. La note maximale possible est donc 15 et marquerait un besoin maximal de la population face au numérique. La valeur de référence pour la France métropolitaine vaut 9.



2. Dynamiques de peuplements

[Cliquez sur les liens pour accéder aux articles](#)

- Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses (Insee, 2021)
- Les travailleurs « essentiels » en Île-de-France. Où travaillent-ils, où résident-ils ? (ORS, 2021)
- Territoires et transitions, Enjeux démographiques (ANCT, 2021 – p.96)
- Baccaïni Brigitte, Garnier Mathieu. La mobilité résidentielle : tendances récentes et obstacles. In : Cahiers français. Janvier-février 2018, n° 402, pp. 33-42.
- La mobilité sociale et résidentielle des ménages modestes Focus sur les quartiers prioritaires de la métropole grenobloise entre 2009 et 2012 (ONPV, 2017 – p.153)
- Mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires (ONPV, 2017)

3. Cadre de vie et renouvellement urbain

- Des conditions de logement plus dégradées dans les quartiers prioritaires (ONPV, 2018 – p.14)
- Les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017 (France Stratégie, 2021)
- Enquête mobilité des personnes (2019) : Mobilité locale en semaine et caractéristiques sociodémographiques des individus - EMP 2019
- Bien vivre dans les quartiers prioritaires (ONPV, 2019)
- Commerces et zones urbaines sensibles, Crédoc, Cahier de recherche n°260, 2009.
- Les coupures physiques qui participent à l'enclavement des quartiers prioritaires (Cerema, 2019)
- Depuis 50 ans, une évolution majeure de la structure des ménages français (Observatoire des territoires, 2019)
- Un locataire du parc social sur 3 occupe son logement depuis au moins 15 ans (Ancols, 2021)
- Pendant les périodes de confinement, un tiers des personnes de 18 ans ou plus ont échangé tous les jours avec leur famille (Insee, 2022)
- Un locataire du parc social sur 3 occupe son logement depuis au moins 15 ans (Ancols, 2021)
- La mobilité sociale et résidentielle des ménages modestes Focus sur les quartiers prioritaires de la métropole grenobloise entre 2009 et 2012 (ONPV, 2017 – p.153)
- Des conditions de logement plus dégradées dans les quartiers prioritaires (ONPV, 2018 – p.14)
- L'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires (Cour des Comptes, 2020)

4. Cohésion sociale

- Séroprévalence du SARS-CoV-2 et inégalités sociales au temps du premier confinement Zoom sur la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville (ONPV, 2020 – p.60)
- Les conditions financières des ménages dans les quartiers (Terra Nova, 2021)
- Impôts et prestations sociales réduisent les inégalités de revenus de moitié (Observatoire des inégalités, 2018)
- Les effets des transferts sociaux et fiscaux sur la réduction de la pauvreté monétaire (Drees, 2020)
- Des conditions de logement plus dégradées dans les quartiers prioritaires (ONPV, 2018)



- Repères et références statistiques (Depp, 2021 – p.57)
- Journée défense et citoyenneté 2020 : près d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture (Depp, 2021)
- Education : des redoublements plus fréquents dans les quartiers de la politique de la ville (Insee, 2016)
- Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ? (Cereq, 2020)
- Bien vivre dans les quartiers prioritaires (ONPV, 2019 – p.237)
- Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ? (Cereq, 2020)
- Les lycéens des quartiers prioritaires dans l'enseignement supérieur : une orientation moins ambitieuse, essentiellement attribuable au cursus scolaire (ONPV, 2019 – p.15)
- Repères et références statistiques (Depp, 2021 – p.57)
- L'éducation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QP) : des enseignants moins expérimentés, plus d'élèves de catégories sociales défavorisées et s'orientant vers des filières professionnelles (ONPV, 2020 – p.129)
- Collèges publics relevant des quartiers prioritaires en métropole : des moyens supplémentaires en lien avec les réseaux de l'éducation prioritaire (ONPV, 2019 - p.228)
- La nation dépense-t-elle plus pour un lycéen du centre de Paris que pour un lycéen de banlieue ? (Libération, 2018)
- À trois ans et demi, les enfants d'origine modeste utilisent moins les dispositifs péri et surtout extrascolaires (Insee, 2020)
- Vulnérabilités et ressources des quartiers prioritaires (ONPV, 2020)
- La santé en milieu urbain, des inégalités de santé particulièrement marquées (ORS Grand Est, 2018)
- Comment le cadre de vie pèse-t-il sur l'obésité ? (CNRS, Le journal – 2021)
- En France, les AVC sont plus fréquents, plus graves et moins souvent pris en charge en unité spécialisée pour les personnes les plus modestes (Drees, 2022)
- Dans le Grand Est, de fortes disparités de mortalité en défaveur des habitants des quartiers prioritaires (ONPV, 2019)
- En 2017, des adolescents plutôt en meilleure santé physique mais plus souvent en surcharge pondérale (Drees, 2019)
- La santé des habitants en quartier prioritaire (ONPV, 2019)
- Séroprévalence du SARS-CoV-2 et inégalités sociales au temps du premier confinement Zoom sur la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QP) (ONPV, 2020, p.60)
- En mai 2020, 4,5 % de la population en France métropolitaine a développé des anticorps contre le SARS-CoV-2 Premiers résultats de l'enquête nationale EpiCov (Drees, 2020)
- Implantation de l'offre de soins libérale dans les quartiers prioritaires (ONPV, 2016, p.101)
- Bien vivre dans les quartiers prioritaires (ONPV, 2019, p.203)
- Reste à charge et santé : Quelles conséquences ? Quelles prises en charge ? (ADSP, n°102, 2018)
- Bien vivre dans les quartiers prioritaires (ONPV, 2019, p.205)
- Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ? (France Stratégie, 2020)



- L'évitement scolaire vers le privé à l'entrée du collège (ONPV, 2017 – p.185)
- Élection présidentielle de 2017 : une participation de moindre ampleur dans les quartiers prioritaires (ONPV, 2018)
- Pour un acte II de la politique de la ville - Les quartiers populaires au cœur de notre pacte républicain

5. Développement économique et emploi

- Vulnérabilités et ressources des quartiers prioritaires (ONPV, 2019, p.19)
- Inactivité et halo autour du chômage dans les quartiers prioritaires (ONPV, 2017, p.127)
- Les conditions d'emploi et de travail en quartiers prioritaires : des emplois moins qualifiés, des horaires moins atypiques. (ONPV, 2019, p.154)
- Rapport sur la protection sociale des travailleurs indépendants (HCFIPS, 2019, p.58)
- Statuts d'emploi et sous-emploi en quartiers prioritaires (ONPV, 2017, p.130)
- La mobilité des résidents des QP dans les EMD (CEREMA, p.13)
- Résultats détaillés de l'enquête mobilité des personnes de 2019 (Ministère de la transition écologique)
- Le chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 croissait continûment avant la crise sanitaire (Insee, 2021)
- Entreprendre dans les quartiers : libérer tous les potentiels (BPI France, 2020)
- En 2019, le revenu d'activité moyen des non-salariés baisse après plusieurs années de hausse (Insee, 2021)
- Résultats détaillés de l'enquête mobilité des personnes de 2019

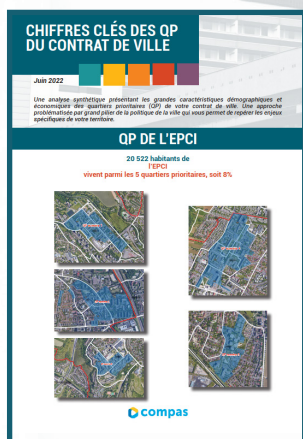
6. Enjeux transversaux

- Activité des hommes et des femmes : le rapprochement interrompu (Centre d'observation de la société, 2019)
- Le travail féminin et le temps partiel (Insee Portrait Social, 2020, p.26)
- La situation des femmes résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QP) sur le marché du travail (Observatoire des territoires, 2021)
- La mobilité des résidents des quartiers prioritaires (Cerema, 2017)
- La mobilité des résidents des QP dans les Enquêtes ménages déplacements (Cerema, 2018 – p.20)
- Les femmes des quartiers prioritaires Eléments démographiques et situation sur le marché du travail (ONPV, 2015)
- L'approche égalitaire de l'urbanisme (Anru, 2021 – p.37)
- La mobilité des résidents des QP dans les Enquêtes ménages déplacements (Cerema, 2018 – p.19)
- Fécondité selon le niveau de vie : une nouvelle estimation (Insee, 2022)
- En quartiers prioritaires comme dans les autres quartiers urbains, les personnes nées en France d'origine maghrébine subissent plus de comportements discriminatoires (ONPV, 2019)



- **Vieillesse de la population : un processus qui touche aussi les quartiers prioritaires de la politique de la ville** (ONPV, 2017)
- **Discrimination à l'embauche des personnes d'origine supposée maghrébine : quels enseignements d'une grande étude par testing ?** (IPP, 2021)
- **Des jeunes discriminées au moment de leur insertion sociale. Résultats de deux études et de deux testings lancés par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), INJEP Note thématique Kerivel A., 2018**
- **Vous ne dormirez pas chez moi! Tester la discrimination dans l'hébergement touristique.** Bunel, M., l'Horty, Y., Mbaye, S., Du Parquet, L., & Petit, P. (2018).
- **Qui émet du CO2? Panorama critique des inégalités écologiques en France.** Revue de l'OFCE, 169(5), 73-132. Pottier, A., Combet, E., Cayla, J. M., de Lauretis, S., & Nadaud, F. (2020).
- **La transition, un levier de développement pour les quartiers populaires** (Institut Paris Région, 2021)
- **Les habitants de QP sont particulièrement préoccupés par la mauvaise image de leur quartier, mais aussi par la délinquance, le bruit, la circulation et l'environnement dégradé** (ONPV, 2019 – p.49)
- **Accès aux espaces verts : des inégalités révélées par la Covid-19** (The Conversation, 2020)
- **Le parc de logements par classe de consommation énergétique** (Commissariat général au développement durable, 2020 – p.15)
- **Les classes énergétique GES** (Mon Expert rénovation énergie)

POUR ALLER PLUS LOIN



Cliquez sur les icônes pour une démonstration



Chiffres clés des QP de votre contrat de ville

- > Repérer les spécificités d'un ou plusieurs de vos quartiers prioritaires à partir d'une vingtaine d'indicateurs clés structurés autour des trois piliers de la politique de la ville auxquels ont été ajoutées deux thématiques incontournables,
- > Un document d'une quinzaine de pages facilement communicable auprès de l'ensemble des services et acteurs-partenaires,
- > Une présentation en visio-conférence (en option).

Hauban, le tableau de bord en ligne

- > Accéder à un socle d'indicateurs utiles à l'analyse des réalités sociales et économiques des quartiers prioritaires. Les 180 indicateurs présentés sont organisés selon une entrée par pilier de la politique de la ville (+ deux thématiques incontournables) aux contours exacts de vos QP,
- > Une plateforme numérique centralisant l'ensemble des données de vos QP, accessible où que vous soyez,
- > Un guide d'utilisation en ligne et une prise en main à distance.

CONSULTEZ NOTRE OFFRE POLITIQUE DE LA VILLE :

www.lecompas.fr/offre/quartiers-prioritaires/



Contact :

contact@compas-tis.com

Tél. : 02 51 80 69 80

[@compas_infos](https://twitter.com/compas_infos) [in](https://www.linkedin.com/company/compas) @Compas

www.lecompas.fr

Expert des politiques sociales dans les territoires

Le Compas se développe depuis plus de 30 ans grâce à son savoir-faire reconnu, ses outils et méthodes continuellement renouvelés, ses valeurs humaines, son réseau et ses partenariats bien ciblés

Nos engagements :

- > Contribuer au mieux-vivre des habitants et mettre en évidence les besoins invisibles.
- > Capitaliser les connaissances et les questionnements pour éclairer les enjeux sociaux.
- > Tisser une relation de confiance pour construire ensemble les politiques de demain